LE DEVOIR

Vol. LXXV — No 120 | Passages nuageux. Max.: 20 **(détail page 17)** | Montréal, jeudi 24 mai 1984 | Côte-Nord, Abitibi à Gaspésie: 45 cents; Nouveau-Brunswick: 50 cents; Îles-de-la-Madeleine: 90 cents | **35 CENTS**

Camille C.
théâtre d'aujourd'hui
de Jocelyne Beaulieu et René Richard Cyr
du 8 mai au 10 juin
réservations: 523-1211

Les «objectifs nationaux» en matière d'éducation

Joyal menace à son tour de légiférer sur l'enseignement post-secondaire

DENIS LESSARD
de la Presse cannadienne

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral devra légiférer pour affirmer sa responsabilité quant au financement de l'enseignement post-secondaire s'il ne peut s'entendre avec les provinces sur des «objectifs nationaux» dans ce secteur.

C'est la menace lancée, hier, par le Secrétaire d'Etat Serge Joyal, ajoutant qu'avec le projet de loi C-12 adopté le mois dernier aux Communes, le Parlement fédéral avait accordé à Ottawa un «droit de regard» sur l'utilisation que font les provinces des fonds fédéraux destinés à l'éducation post-secondaire.

Les ententes actuelles en matière d'éducation se terminent en mars 1985. Si d'ici là Ottawa et les provinces ne pouvent s'entendre, le fédéral ira de l'avant avec une loi lui permettant de fermer le robinet à dollars «dans certaines conditions», a admis hier M. Joyal.

«On va essayer de négocier, mais si on peut pas s'entendre on sera obligé de légiférer», a soutenu M. Joyal, selon qui Ottawa doit «rester présent» dans ce secteur et «faire le suivi de ses fonds».

Commentant l'intention avouée du candidat John Turner d'utiliser les subventions fédérales comme moyen de pression sur les provinces, le chef conservateur Brian Mulroney a par ailleurs qualifié de «sottise» la déclaration de l'avocat torontois qui «s'est mis le nez dans les questions provinciales».

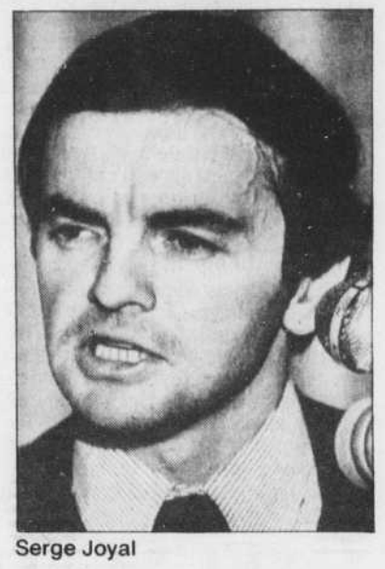
«Il s'agit d'un champ strictement provincial; on verra bien si cette pensée (de Turner) se traduira par une action législative, mais j'en doute très fort», a lancé M. Mulroney.

Depuis des années le fédéral réclame que l'enseignement post-secondaire au pays, de compétence strictement provinciale, réponde à quatre objectifs: une mobilité absolue des étudiants à travers les provinces, l'accès à l'enseignement dans leur langue pour les étudiants des minorités linguistiques, mais surtout, Ottawa entend obtenir que les provinces injectent bel et bien ses subventions dans l'éducation et entend rehausser la visibilité du fédéral dans le milieu post-secondaire.

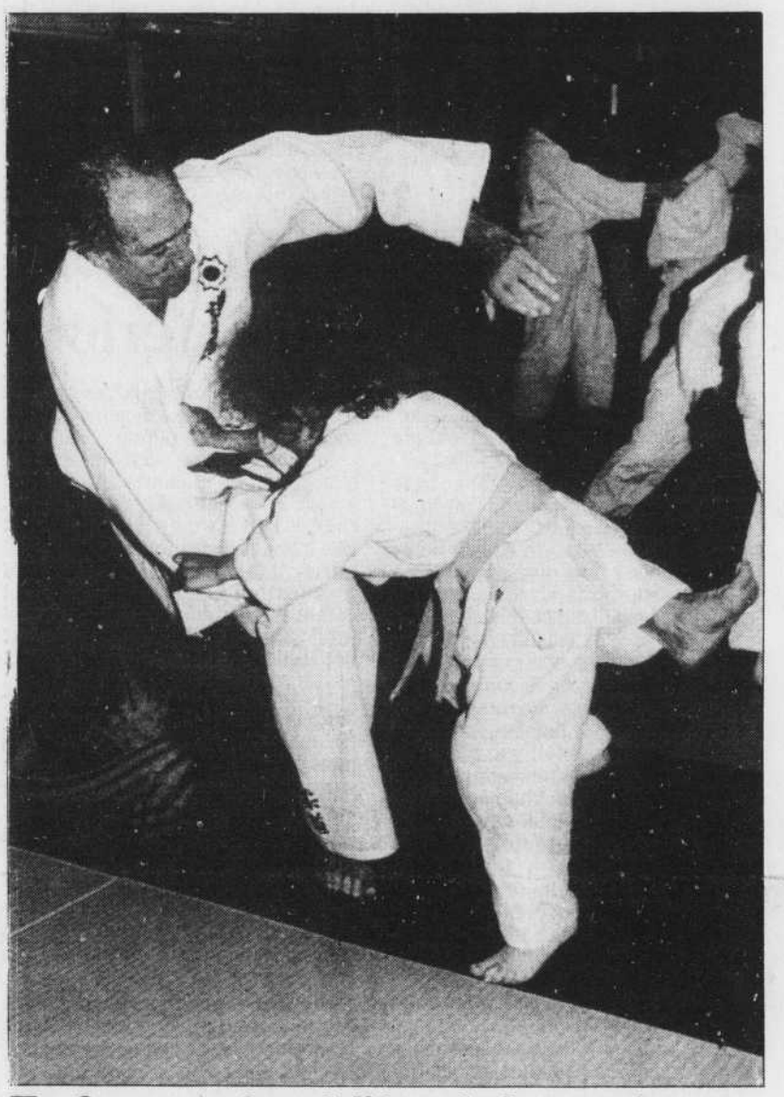
Le projet de loi C-12, adoptée en douce et à l'unanimité aux Communes, le mois dernier, est actuellement à l'étude au Sénat. L'un de ses articles oblige le Secrétaire d'Etat à comparaître annuellement devant le Comité sur les communications et la culture des Communes.

Le ministre devra faire rapport sur le lien entre le financement fé-

Voir page 10: Joyal menace



Serge Joyal



En forme, même à l'âge de la retraite

La jeune Catherine Rolland, âgée de cinq ans, a envoyé le premier ministre Trudeau au plancher lors d'une séance de judo à laquelle ils participaient tous deux mardi soir dernier. M. Trudeau et ses deux fils s'adonnent à ce sport depuis quelques semaines déjà. Photolaser CP

Reagan affirme que Washington ne veut pas intervenir

L'Irak dit être en mesure de détruire le principal terminal pétrolier iranien

MANAMA (AFP, Reuter) — Alors que des émissaires syriens sont arrivés hier à Téhéran pour tenter d'empêcher l'embrasement généralisé du golfe Persique, le président américain Ronald Reagan a tenté mardi soir de minimiser l'importance du conflit.

L'Irak a cependant renchéri sur tous en laissant entendre qu'il sera prochainement en possession d'armes capables de détruire le principal terminal pétrolier iranien, l'île de Kharg.

Le président irakien Saddam Hussein, cité par l'agence irakienne INA, a en effet déclaré que la « nouvelle arme » qui parviendra en Irak lui permettrait de « détruire l'économie de l'Iran en mer et sur terre. »

Le chef de l'État irakien n'a toutefois pas apporté plus de détails. Si elle se concrétisait, cette nouvelle menace constituerait un important rebondissement dans la guerre entre l'Irak et l'Iran, qui dure depuis 44 mois.

(Pour un bref historique du conflit, voir nos informations page 5.)

À Washington, le président américain Ronald Reagan a exclus toute action directe de l'armée américaine dans le Golfe, soulignant que Washington n'avait pas été invité par ses alliés arabes à y intervenir et qu'il n'était d'ailleurs pas désireux de le faire.

Les chances d'intervention directe américaine dans le Golfe sont « très minces », a déclaré M. Reagan.

Le chef de la Maison-Blanche, qui donnait une conférence de presse télévisée, a précisé que les États-Unis envisageraient néanmoins « ce qu'ils pourraient faire » si on leur demandait leur aide. M. Reagan a semblé minimiser l'importance du conflit, soulignant que toute fermeture du Golfe frapperait davantage l'Europe et le Japon que les États-Unis.

(Abordant le problème des relations, actuellement au plus bas, entre Moscou et Washington, le président Reagan a indiqué que le refus de Moscou de reprendre les négociations de Genève sur les euromissiles pouvait être dicté par une analyse de la situation politique intérieure américaine. Il a en effet estimé que l'URSS reviendrait à Genève mais probablement pas avant les élections présidentielles de novembre.)

(Interrogé à propos des efforts américains pour venir en aide à Andréi Sakharov et à son épouse, M. Reagan s'est montré discret dans le propre intérêt du dissident soviétique, a-t-il souligné.)

(Quant à la situation en Amérique centrale, M. Reagan a laissé entendre qu'il n'avait « jamais pensé » à la possibilité d'envoyer des soldats américains au combat au Salvador. Le chef d'État américain a défendu l'aide US aux contre-révolutionnaires nicaraguayens qui cherchent à

Voir page 10: L'Irak

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Seagram achètera

Le président de Seagram, dont les actionnaires ont reporté John Turner au conseil d'administration, a indiqué que le groupe fera sans doute des acquisitions avant la fin de l'année. Les actionnaires ont aussi entériné un échange d'actions entre Seagram et Cemp Ltée. **Page 11.**

Parizeau fustige le CPQ

Le ministre des Finances Jacques Parizeau a accusé le CPQ de vouloir faire de la manipulation avec le rapport annuel que l'organisme a présenté hier au premier ministre. **Page 11.**

$2.8 milliards pour Hydro-Québec

Selon un témoignage présenté hier devant l'ONE, Hydro-Québec retirera des profits de $2.8 milliards en 1990 pour avoir vendu de l'électricité qu'elle aura payée $90 millions. **Page 13.**



Brian Peckford
Photo Jacques Grenier

Peckford attend beaucoup de Mulroney

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, pense toujours qu'un gouvernement fédéral dirigé par M. Brian Mulroney serait plus compréhensif envers les positions terreneuviennes sur l'électricité des chûtes Churchill et les droits miniers (pétrole) sous-marins, mais il voit tout de suite après, comme interlocuteur intéressant, M. John Turner, qu'il dit préférer aux Trudeau, Lalonde et Chrétien.

Cette visite à Montréal de M. Peckford a pris un caractère exclusivement politique, sans aucune considération diplomatique ou économique. Toujours très mécontent de la position du Québec à propos de l'électricité des chûtes Churchill, M. Peckford n'avait aucunement l'intention de profiter de cette visite pour voir le premier ministre québécois, M. René Lévesque. Il a précisé n'avoir rien

Voir page 10: Peckford

LE FESTIVAL DE CANNES

Un palmarès déconcertant

FRANCOISE MAUPIN
de l'agence France-Presse

CANNES (AFP) — Hormis la Palme d'or attribuée à Wim Wenders (RFA) que tout le monde espérait, le palmarès qui vient de clore ce 37e Festival de Cannes paraît plutôt déconcertant.

Paris, Texas a été en effet le film le mieux accueilli de tout ce festival. Après le Lion d'or de Venise il y a deux ans, cette récompense consacre Wim Wenders comme un des plus grands cinéastes mondiaux.

Il n'y a pas de surprises non plus pour le prix de la mise en scène à Bertrand Tavernier (France). On savait par des indiscréetions sur la Croisette que *Un dimanche à la campagne* avait eu l'heur de plaire au jury.

Quant à John Huston, à qui il a été rendu hommage pour son « extraordinaire contribution au cinéma », c'est lui qui a reçu le plus vibrant accueil.

Mais qui connaît Helen Mirren? Cette Anglaise qui, avec un petit air de Nathalie Baye, interprète une Italienne catholique mariée à un Irlandais protestant dans *cal* de Pat O'Connor (Irlande) était passée inaperçue.

Pour le prix d'interprétation masculine, Francisco Rabal (Espagne) était un des favoris et il est normal qu'il partage son prix avec son compatriote Alfredo Landa, très connu dans les pays latino-américains, mais dont la réputation n'avait pas franchi les Pyrénées.

On peut s'étonner que la Hongroise Marta Meszaros (grand prix spécial) figure aussi haut dans le palmarès, malgré toutes les qualités d'émotion et de sensibilité que son film comporte.

La surprise est encore plus grande pour Theo Angelopoulos (Grèce), qui se voit attibuer avec Valtinos et Tonino Guerra le prix du meilleur scénario «original. Un prix de la mise en scène eut été

Voir page 10: Cannes

64 sénateurs pour Turner; 12 pour Crétien

A son tour, Chrétien prend ses distances de Trudeau

PAULE DES RIVIÈRES

WINDSOR — M. Jean Chrétien, qui poursuivait hier sa campagne au leadership en Ontario, s'est présenté à Windsor comme le candidat de «l'anti-establishment» parce que la majorité des ses collègues ministres se sont rangés derrière son principal rival, M. John Turner.

M. Chrétien s'est aussi démarqué de M. Trudeau hier et a promis aux délégués libéraux de l'Ontario de présenter un nouveau cabinet de ministres avant les élections, s'il est élu chef du Parti libéral le 16 juin. M. Chrétien s'est aussi vanté d'avoir obtenu l'appui de nombreux membres du Nouveau Parti démocratique.

Le ministre de l'Énergie, qui a lancé sa campagne en se présentant comme le candidat de la continuité, insiste aujourd'hui sur le fait que sa personnalité est «complètement à l'opposé de celle de M. Trudeau.

«M. Pearson était un diplomate, M. Trudeau un intellectuel et je suis un populiste. Je suis ouvert. Je me décide vite et j'ai confiance en moi», a-t-il déclaré à Peterborough hier matin, sur les ondes de la station de radio CHEX.



Jean Chrétien

Au cours de sa deuxième et dernière journée de tournée ontarienne, M. Chrétien a aussi tenté d'apaiser les inquiétudes de ceux qui craignent que M. Chrétien ne puisse, s'il est élu, grossir les rangs du Parti libéral dans l'Ouest.

Je ne manquerai pas d'attirer de nombreux membres du Nouveau parti démocratique (NPD) en déconfiture, a indiqué M. Chrétien hier.

«Des gens de ce parti m'ont encouragé à me présenter», avait-il laissé entendre à Stratford, dans le Sud de l'Ontario.

«Il y a là-bas une grosse clientèle qui cherche sa demeure, qui ne sait pas quoi faire et qui nous regarde de près», a-t-il déclaré. M. Chrétien a annoncé aussi qu'un des 31 députés néo-démocrates aux Communes lui avait laissé entendre qu'il pourrait, advenant qu'il soit élu à la succession de M. Trudeau, se joindre aux Libéraux.

«Plusieurs membres du NPD m'ont encouragé à me présenter et il est évident que je leur serais plus ac-

Voir page 10: Chrétien en Ontario

Ouverture aujourd'hui à 18h
3e SALON DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
du 24 au 31 MAI
PLACE BONAVENTURE
Hall d'exposition ouest
Sous l'égide du ministère de la Science et de la Technologie du Gouvernement du Québec en collaboration avec la presse
ckoi 97fm
TECCART

Trudeau ne veut pas museler les candidats

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau a, une fois de plus, refusé de rappeler à l'ordre les candidats à sa succession qui, aux dires des conservateurs, continuent de briser la solidarité ministérielle.

«Le ministre de la Justice demande le congédiement du gouverneur de la Banque du Canada. Le ministre de l'Emploi demande le congédiement de 30,000 fonctionnaires. Le ministre de l'Énergie refuse de venir défendre son budget devant un comité parlementaire. Certainement, il est temps que le chef du gouvernement impose une certaine discipline», a demandé hier un député conservateur, M. James McGrath.

M. Trudeau ne voit pas la chose du même oeil. «Depuis des années, les députés de l'opposition m'ont accusé d'arrogance. Maintenant, je montre une certaine tolérance et c'est de leur côté que vient l'arrogance», a-t-il fait remarquer.

De l'avis de M. McGrath, la tendance des candidats libéraux au leadership à faire fi de la solidarité ministérielle a dépassé les bornes quand le ministre d'État au développement économique, M. Donald Johnston, a critiqué un programme dont il était responsable.

En parlant du programme de développement industriel et régional, M. Johnston avait déclaré que «ça ne marche tout simplement pas, je crois que nous avons tendance à bâtir à partir de nos faiblesses économiques au lieu d'utiliser notre force», a rappelé M. McGrath.

M. Johnston avait également addirmé, il y a quelques semaines, que le gouvernement devrait cesser d'investir «dans des compagnies de camionnage finies, des compagnies d'ordinateurs en faillite et des ministères où le personnel est déjà trop nombreux», a aussi rappelé M. McGrath.

Mais M. Johnston a expliqué qu'il ne s'opposait pas totalement aux subventions que pouvait donner le gouvernement, mais qu'il croyait que ces programmes étaient dirigés de façon centralisatrice et bureaucratique.

C'est également l'avis de M. Trudeau, qui ne voit rien de mal à ce que ses ministres tentent d'améliorer les divers programmes mis sur pied par le gouvernement.

M. Trudeau croit que c'est l'opposition, avec ses attaques incessantes contre les politiques du gouvernement, qui est susceptible de nuire à la confiance des milieux d'affaires à l'endroit du gouvernement.

Turner est un politicien «tactile»: regarder les gens dans les yeux est une chose importante en politique

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — « Si vous êtes correct avec John Turner, il va être correct avec vous autres. Vous allez voir, il va vous appeller par vos p'tits noms. Autrement, vous aurez autant de problèmes avec lui que vous en avez eu avec Trudeau ».

Sur un ton paternaliste, un des conseillers de John Turner résume en ces mots la façon dont l'aspirant à la succession de M. Pierre Trudeau entrevoit ses relations avec la presse. Une presse différente de celle qu'il a connue il y a dix ans et qu'il ne sait trop comment aborder.

Ses rapports avec les journalistes, John Turner ne cache pas qu'il les trouve difficiles. Il leur reproche de le mal citer, de mal interpréter ses déclarations ou pire encore de trahir ses confidences. Malgré cela, ni lui ni son entourage n'osent rompre les ponts. On aspire plutôt à une normalisation des relations.

Depuis le début de la campagne au leadership, la presse, il est vrai, n'a pas laissé de chance à M. Turner, beaucoup moins qu'aux autres candidats.

Perçu comme un personnage mythique après dix années d'absence et identifié comme le prétendant le plus sérieux au trône libéral, ses déclarations ont été épluchées et ses contradictions relevées. Ces contradictions n'ont d'ailleurs pas manqué, que ce soit sur le bilinguisme au Manitoba, sur la loi 101, sur son départ du gouvernement en 1975.



D'un regard et d'une poignée de main, M. John Turner affirme être capable de discerner si son interlocuteur est avec ou contre lui. (Photolaser CP)

Sa première visite officielle au Québec a été un des pires moments pour lui. Venu pour un « Wonderful wednesday », sa visite avait tourné presque à la catastrophe. Plutôt que de souligner le succès de sa rencontre avec les militants libéraux, les journaux de tout le Canada ne parlaient le lendemain que de l'appui qu'il avait donné à la loi 101. Une véritable hérésie pour les politiciens fédéraux de toutes tendances.

Les conseillers de M. Turner sont revenus de cette première tournée au Québec en s'arrachant les cheveux. Leur patron était mécontent et leur avait fait savoir. Ceux qui dans son entourage n'étaient pas familiers avec ses sautes d'humeur ont découvert à cette occasion un nouvel aspect de sa personnalité.

Avec les uns comme avec les autres, il allait appliquer la même stratégie: éviter le débat de fond sur les questions politiques pour s'en tenir à « la politique tactile ».

John Turner lui-même se définit comme un politicien « tactile ». Toucher les gens, les regarder dans les yeux est une des choses les plus importantes en politique, soutient-il. Juste par le regard et la poignée de main, il affirme être capable de sentir si on est avec ou contre lui. En 1975, il était même capable de deviner la profession des gens par ce seul contact humain, dit-il.

« Mano a mano », d'homme à homme, il n'y a rien de mieux en politique, n'a-t-il cessé de dire en rencontrant les délégués durant cette tournée. Tous, il les a « touchés ». Visiblement, il prend plaisir à cet aspect de la politique. Contrairement à d'autres politiciens, sa poignée de main est ferme et longue et il n'hésite pas de sa main gauche à enserrer l'épaule ou le bras de son interlocuteur. Son regard bleu est direct et cherche les yeux. C'est pendant ces quelques instants d'intimité que le charme de John Turner opère, non sans succès apparemment.

« La politique tactile », c'est, dit John Turner, la vieille façon de faire la politique, laissant entendre qu'avec lui on revient quelques années, sinon quelques décennies, en arrière. L'allusion est claire: contrairement au gouvernement Trudeau, on se met à l'écoute des citoyens, des militants. Ce sont eux qui définiront dorénavant les politiques du gouvernement.

Dans l'autobus nolisé qui le ramène à Montréal, il décrira aux journalistes qui l'accompagnent ce qu'est la politique tactile. Rapidement il parlera avec admiration de la façon dont MM. Mackenzie King, Maurice Duplessis et Daniel Johnson cultivaient l'art du contact, passant des heures au téléphone tous les jours pour parler personnellement à des militants, se rappelant de leur nom lorsqu'ils les revoyaient même après des années.

Le charme Turner aidant, il est facile de lui parler « mano a mano ». Entre quatre yeux, à bord de l'autobus, les règles du jeu sont établies: John Turner souligne que « si je suis agressé, j'ai le droit de me défendre ». Le ton est amical mais le message est clair. Plus tard dans la tournée, un membre de son entourage complètera sa pensée en évoquant le spectre du retour des relations de Pierre Trudeau avec la presse.

Encore incertain avec les journalistes, John Turner ne veut pas prendre de chances et ouvrir trop grandes les portes. Il calcule les risques d'une agression journalistique. Les journalistes sont tenus à l'écart de ses rencontres avec les délégués lorsque vient le temps des discours.

En théorie, M. Turner répond aux demandes d'entrevues dans l'ordre où elles ont été reçues, mais la pratique est différente. Il n'a fait l'honneur d'entrevues jusqu'ici qu'à deux quotidiens montréalais, exception faite d'entrevues télévisées au *Point* et au *Journal* le jour du lancement de sa campagne.

Les journalistes peuvent toujours se consoler. Ce qu'il ne veut pas leur dire, M. Turner ne semble pas prêt à le dire à d'autres. Il n'est pas question, dit-il en effet, qu'il publie des « policy papers » pour préciser le fond de sa pensée sur les grandes questions politiques.

Ce n'est pas le rôle d'un candidat de définir ce que devra être la politique du parti, explique-t-il, fidèle à sa « politique tactile ».

La FCSCQ constate que la qualité de l'éducation est sérieusement compromise et que le financement des services éducatifs se détériore

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC — La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) vient de rendre public un sondage alarmiste sur la détérioration du financement des services éducatifs et d'estimer que la qualité de l'éducation est sérieusement compromise.

Selon ce sondage, le mode de financement des commissions scolaires, conjugué aux compressions budgétaires importantes qu'a subies le réseau scolaire depuis 1980, ont eu pour effet «de réduire sérieusement la quantité et la qualité des services offerts par les institutions scolaires».

Quarante-deux pour cent des 190 commissions scolaires interrogées estiment que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ne finance plus totalement les frais inhérents aux enseignants; 57% jugent que le MEQ ne finance pas à 100% les frais des personnels non-enseignants; enfin 74% des commissions scolaires interrogées trouvent que le financement de tous les autres coûts est insuffisant.

Le président de la FCSCQ, M. Jacques Chagnon, est cependant incapable de préciser le montant du sous-financement des différents programmes: s'agit-il de 1%, de 5% ou de 30%? La FCSCQ ne peut donc pas évaluer l'injection financière supplémentaire qu'il faudrait pour que l'État assume à 100% ses devoirs prévus dans les conventions collectives et pour que les commissions scolaires conservent une certaine marge de manoeuvre financière.

On sait que le ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé, rejette toute possibilité d'injecter des fonds supplémentaires dans le réseau de l'éducation, et estime que le Québec y consacre le plus d'argent au monde, compte tenu du produit intérieur brut.

La publication hier par la FCSCQ d'un sondage daté de mars 1984 peut surprendre car, il y a encore trois semaines, la FCSCQ n'avait pas publiquement contredit ces statistiques du ministre de l'Éducation quand elle siégeait à ses côtés, lors de la négociation avec la Centrale de l'enseignement du Québec au sujet de la tâche des enseignants. Il faut cependant savoir que le MEQ se mettra bientôt à préparer le budget pour l'année scolaire 1985-86: les commissions scolaires vont chercher à influer les régles budgétaires applicables en septembre 85 lors de la revue des programmes cet été.

La FCSCQ recommande à court terme l'arrêt des compressions budgétaires: il est prévu $140 millions de coupures pour 1984-85. À moyen terme, la Fédération souhaite une révision en profondeur de la méthode d'allocation des ressources aux commissions scolaires. Une liste très détaillée de recommandations a été inclue dans l'étude de 348 pages intitulée «Étude de la méthode d'allocation des ressources et des impacts des compressions budgétaires dans les commissions scolaires», réalisée à partir d'un questionnaire sur une douzaine de thèmes.

«Le ministre des Finances avait déclaré qu'on allait se rendre dans les coupures budgétaires jusqu'au moment où le bébé sera bleu... Le bébé est maintenant bleu et il a même des taches noires», a déclaré M. Chagnon.

Parmi les facteurs qui alourdissent de façon non-prévue la charge financière des commissions scolaires, M. Chagnon cite l'ancienneté accrue et l'augmentation du niveau de formation des enseignants.

Comme conséquences, il note le manque d'encadrement de l'intégration des élèves en difficultés d'apprentissage et de l'enseignement professionnel ainsi que l'absence de marge de manoeuvre financière dans les commissions scolaires.

Interrogé par LE DEVOIR, M. Bérubé conseille aux commissions scolaires de diminuer le nombre de leurs cadres si elles veulent retrouver leur marge de manoeuvre financière. «Auparavant, il y avait surfinancement des commissions scolaires, notamment aux chapitres du financement des suppléances et pour calculer les ratios élèves-enseignants.

Cette marge de manoeuvre a été retirée dans les dernières règles budgétaires. Cependant, le nombre de cadres n'a diminué que de 6% dans le réseau scolaire quand les effectifs chûtaient de 19.5% depuis 1976», a déclaré M. Bérubé.

Sans nier qu'il puisse y avoir des problèmes localement dans certaines commissions scolaires et dans certains types d'enseignement, sans nier non plus qu'il puisse y avoir des inconvénients à se servir de statistiques datant de quelques années pour établir les règles budgétaires, M. Bérubé réaffirme qu'il n'est pas question d'injecter des fonds supplémentaires: il faudra régler le problème d'allocation des ressources entre commissions scolaires puisqu'au total il y a eu $143 millions de surplus accumulés en date du 30 juin 1983.

M. Bérubé demande de tenir compte non pas seulement des quatre années de coupures budgétaires mais de la situation depuis 1976: «Les coupures budgétaires n'ont fait que ramener le niveau des ressources en ligne avec la diminution des clientèles scolaires. Si la situation est catastrophique en 1984, que devait-il en être en 1976?», lance-t-il.

Les suggestions de la FCSCQ sur des changements dans la méthode de calcul des allocations financières seront étudiées prochainement par un groupe de travail au sein du MEQ et M. Bérubé n'a pas voulu les commenter hier.



Tôt, vite et bien avec Rapidair

Votre Prêt-à-partir d'Air Canada pour Toronto, c'est un peu comme un taxi à la porte: il y a toujours un avion en piste qui vous attend. Partez le matin, réglez vos affaires sur place et rentrez chez vous le soir.

33 Prêt-à-partir par jour, en semaine

Montréal départ	Toronto arrivée	Toronto départ	Montréal arrivée
06h50	08h00	07h00	08h08
07h25	08h35	08h00	09h08
08h00	09h08	09h00	10h02
09h00	10h08	10h00	11h02
10h00	11h08	11h00	12h02
11h00	12h08	12h00	13h02
12h00	13h08	13h00	14h05
12h40	13h50	14h00	15h02
14h00	15h08	15h00	16h05
15h00	16h10	16h00	17h08
16h00	17h15	17h00	18h08
17h00	18h15	18h00	19h10
17h45	18h57	19h00	20h05
18h00	19h12	20h00	21h02
19h00	20h05	21h00	22h02
20h00	21h05	22h55	23h57
22h00	23h05		

Cet horaire, nous ne l'avons pas improvisé. Nous l'avons perfectionné au fil des ans afin de mieux répondre à vos besoins.

De plus, Air Canada fait de votre voyage-éclair un voyage d'agrément grâce à son service à bord qui vous offre le petit-déjeuner ou une collation avec apéritif gratuit, un choix de journaux et de magazines.

Enfin, notre service Rapidair vous donne accès au Terminal II un poste de débarquement prioritaire près des taxis, plus près de la ville.

Alors! À quelle heure est votre rendez-vous?

Prenez votre Prêt-à-partir pour le succès.

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.

AIR CANADA

Harrison tenait à être seul avec les banquiers

RODOLPHE MORISSETTE

Chaque fois que l'ingénieur Jean Lanthier, le nouveau président des Ateliers d'usinage Hall en février 1982, rencontrait avec M. Robert Harrison les représentants des banques pour obtenir une marge de crédit pour sa compagnie, M. Harrison le priait de « sortir dans le corridor » pendant qu'il s'entretenait secrètement avec les banquiers.

M. Lanthier témoigne depuis mardi à l'enquête préliminaire de M. Harrison, l'ex-président du *Board of Trade* de Montréal. Ce dernier est dénoncé pour vol, fraudes, conspiration et parjure dans l'affaire de la faillite des Ateliers d'usinage Hall, de Montréal, en mai 1982.

A la fin de 1981, M. Lanthier était propriétaire des Accessoires techniques Canada Ltée. Il a commencé de s'intéresser aux Ateliers d'usinage Hall, que la compagnie LABEC s'apprêtait à acheter de la firme Hall Engineering. LABEC était alors dirigé par Me Jean Bruyère et M. Harrison y jouait un rôle de conseiller financier.

LABEC et Hall avaient signé un contrat de vente des Ateliers en juin 1981, mais la transaction n'était pas achevée: les titres de propriété sur l'usine de Pointe-Saint-Charles restaient obscurs. La transaction ne sera achevée que le 19 février 1982 (Les Ateliers déclareront faillite trois mois plus tard).

En février 1982, juste avant la transaction finale, il avait été convenu que la firme de M. Lanthier et Les Ateliers fusionneraient et que M. Lanthier serait le nouveau président des Ateliers. M. Lanthier voguera dès lors de surprise en stupéfaction.

Ce n'est que le 4 février 1982 qu'il apprend que Les Ateliers se sont engagés au mois de novembre précédent à cautionner un prêt de $400,000 par la Banque de Montréal (au profit du député Bryce Mackasey, ce que M. Lanthier ignorait encore).

Il apprend aussi que Les Ateliers, en décembre 1981 se sont engagés par un contrat de dix ans à payer à la mystérieuse firme 109609 Canada Ltée (dirigée par M. Harrison) la somme de $7,500 par mois pour faire du démarchage afin d'obtenir des contrats.

Pour M. Lanthier, ces engagements des Ateliers limitent sa possibilité d'obtenir des banques une marge de crédit accrue pour Les Ateliers (il cherche à obtenir $175,000). Effectivement, quand ils apprennent le contenu de ces deux engagements des Ateliers, la Banque de la Nouvelle-Ecosse, la Banque Royale et la Banque nationale refusent toute marge de crédit.

Lors des rencontres avec les représentants des deux dernières, M. Lanthier était accompagné de M. Harrison, alors un associé principal de la maison de comptables Touche, Ross. Au moment où le représentant de la banque abordait la question des deux engagements mystérieux des Ateliers, M. Harrison demandait à M. Lanthier, le président des Ateliers, de sortir dans le corridor... (Comme les banquiers n'ont pas encore témoigné, on ignore quel fut le contenu de ces petits secrets.)

Toujours est-il que M. Lanthier persiste à conclure la transaction avec Hall Engineering. Il était convenu que le 19 février 1982, la firme LABEC (l'acheteur) payait $100,000 à Hall Engineering pour bâcler le tout. Avec beaucoup de retard, le chèque de $100,000 arrive sur la table, apporté par M. Harrison.

M. Lanthier dit qu'il n'a jamais vu ce chèque; qu'il présumait qu'il était fait par LABEC. En vérité, il était tiré sur le compte bancaire de la compagnie 109609 Canada Ltd., une autre filiale de LABEC, et il était signé par MM. Harrison et Bruyère.

Le témoignage de M. Lanthier se poursuit aujourd'hui.

Montréal doit remettre $2 millions à 17 propriétaires de parkings

RODOLPHE MORISSETTE

Depuis neuf ans, la Ville de Montréal s'est enrichie illégalement de près de $2 millions aux dépens de 17 propriétaires de parcs de stationnement dans la métropole.

C'est ce qu'a conclu hier le juge Ruston Lamb de la Cour supérieure. Aussi condamne-t-il la Ville à rembourser aux propriétaires lésés la somme de $1,711,519, plus des intérêts importants, destinés à compenser les demandeurs de l'enrichissement injuste réalisé par la Ville à leur détriment.

Les montants que la Cour oblige la Ville à payer varient en importance suivant les propriétaires d'espaces de stationnement. Ils vont de $9,649 à la Campeau Corporation à $274,635 aux Services Canpark Ltée et à $368,414 à la firme Citicom Inc.

La saga judiciaire remonte au 30 avril 1975, quand le conseil municipal de Montréal adopte un nouveau règlement qui porte soudainement la taxe annuelle spéciale sur les terrains de stationnement de un cents à douze cents le pied carré.

Les propriétaires visés s'amènent d'emblée en Cour supérieure. Le 6 janvier 1976, celle-ci déclare nul le nouveau règlement municipal. La Ville en appelle, mais la Cour d'appel maintient le jugement précédent le 7 janvier 1980.

La Ville finit même par se faire débouter en Cour suprême du Canada en décembre 1981: le règlement est toujours déclaré nul, parce que, dit le tribunal, la Charte de Montréal ne permet guère d'imposer une taxe dont le montant doit se calculer suivant le nombre de pieds carrés d'une aire de stationnement.

La Ville adopte donc une autre voie: elle fait amender sa charte par Québec afin de se donner les pouvoirs qu'elle n'a pas. Entre-temps, toutefois, les propriétaires, forcés par la Ville, ont dû payer les montants réclamés en guise de nouvelle taxe spéciale. Ils l'ont fait du 1er mai 1975 au 1er janvier 1980 (la charte de Montréal fut amendée le 15 avril 1980).

Quand la Cour suprême leur donne raison en 1981, les propriétaires de parcs de stationnement demandent à la Ville de les rembourser. La Ville refuse de le faire, arguant qu'ils ont payé ces sommes tout à fait « volontairement », « en toute connaissance et sans contrainte ».

La Ville invoque en effet le Code civil, qui prévoit que « tout paiement présuppose une dette ». Mais le juge Lamb rejette cette prétention: le règlement municipal obligeait les propriétaires à payer la taxe spécial jusqu'à ce qu'intervienne un jugement en nullité.

Le juge conclut que la Ville n'était en rien justifiée de prétendre que le paiement de la taxe était volontaire, notamment parce que les plaignants s'étaient adressés à ce sujet à trois instances judiciaires à ce sujet depuis 1975. Pareille défense de la part de la Ville, note le juge, n'était inspirée que « par le souci de gagner du temps et par la mauvaise foi ».

Le magistrat imagine la situation inverse: si le règlement en question avait été jugé valide et que les propriétaires avaient négligé de payer la taxe spéciale, la Ville leur aurait réclamé, outre le paiement du montant dû, les intérêts prévus. D'où l'intérêt imposé par la cour à la Ville sur les montants à rembourser: cet intérêt sera le même que celui qu'exige la Ville des citoyens récalcitrants en ce genre d'affaires.

La Ville a souligné en cour que les plaignants s'étaient enrichis considérablement du fait de la hausse de la taxe. Le juge conclut qu'en plus d'être impertinent, ce fait n'a guère été prouvé. Les propriétaires de parcs de stationnement se sont contentés d'établir que leurs tarifs répondaient essentiellement à la loi de l'offre et de la demande.

La Biennale des arts de la rue

Drapeau confirme les divergences

ANGÈLE DAGENAIS

Le Maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a commenté brièvement hier au Conseil de ville la démission de Mme Phyllis Lambert au poste de commissaire général associé de la IVe Biennale Internationale des Arts de la rue (qui doit se tenir dans la métropole à l'été 1985) en expliquant que deux conceptions peut-être irréconciliables semblaient prévaloir au sein de l'équipe qui organise cet événement.

M. Drapeau a précisé toutefois que Mme Lambert (née Bronfman), architecte de réputation internationale, avait eu la délicatesse de le prévenir hier de ses intentions de démissionner mais qu'il ne s'occupait plus du tout de ce dossier depuis que la Corporation de la Biennale avait été formée l'hiver dernier.

Dans son communiqué aux journaux, Mme Lambert a fait valoir qu'il serait difficile de mener à terme la consultation publique qu'elle projetait auprès de la population des quartiers de Montréal et des milieux artistiques montréalais à l'intérieur des délais « trop courts » alloués à la préparation de la Biennale.

Mme Lambert précise qu'elle aurait aimé s'impliquer dans la préparation d'un événement qui aurait laissé « des traces humaines permanentes à Montréal » parce qu'issue d'une « réflexion de fond sur la vie urbaine future » de la métropole. Il semble au contraire que la Biennale s'oriente davantage vers le concept d'un festival et non ce qu'elle envisageait au départ. Elle en conclut qu'un groupe « plus restreint d'experts et d'animateurs » pourront très bien organiser ce festival à portée, semble-t-il, assez restreinte.

Tout en prétendant qu'il ne s'impliquait plus dans l'organisation de la Biennale des arts de la rue, le Maire Jean Drapeau a quand même réussi à convaincre le conseiller Sofoklis Rasoulis du Groupe d'Action Municipale (district 25) de retirer sa motion de nommner un parc ou une rue du quartier Parc Extension d'un nom d'une personnalité ou d'un site historique grecs.

Le Maire Drapeau a en effet expliqué au conseiller Rasoulis que la Biennale « reconnaîtrait les communautés culturelles de Montréal » et que son idée serait mieux servie à l'été 1985 qu'aujourd'hui. M. Rasoulis a fait valoir pour sa part que 75 % des Montréalais d'origine grecque habitent Parc Extension, le district qu'il représente à l'Hôtel de Ville, et que le fait de nommer, à l'instar de Toronto ou de Vancouver, un parc ou une rue d'un nom grec serait fort apprécié de sa communauté. M. Rasoulis a présenté au Conseil une lettre du ministère des Affaires extérieures de Grèce témoignant de l'engagement du gouvernement d'Athènes d'offrir une statue commémorative à la Ville de Montréal (inspirée du nom choisi) et d'être présente à la cérémonie d'inauguration à Montréal. Ces arguments n'ont su convaincre le Maire Drapeau de porter une oreille attentive à ce projet.

Johnson cherche un autre endroit que LaSalle pour un centre de détention

QUÉBEC (LE DEVOIR) — Le ministère de la Justice cherche un autre emplacement que celui déjà choisi à LaSalle pour l'implantation d'un nouveau centre de détention dans la région montréalaise.

C'est ce que le ministre de la Justice a fait savoir hier, à l'Assemblée nationale, en réponse à des questions de l'opposition. « Il m'est apparu essentiel, dit-il, pour ne pas dire absolument normal, de procéder à l'étude d'un ou deux autres choix, puisqu'on constate qu'effectivement, la population de ville LaSalle n'en veut pas. »

M. Pierre-Marc Johnson ajoute toutefois que le projet de LaSalle est le plus avancé et que le projet est étudié au mérite; il n'écarte pas la possibilité que le centre soit construit ailleurs, mais il ne peut en donner la garantie.

Le député libéral de Marquette, M. Claude Dauphin, avait demandé si le ministère irait de l'avant avec ce projet, dans l'air depuis quatre ans, en dépit de l'opposition des citoyens et du conseil municipal, et s'il était vrai qu'un moratoire a été ordonné jusqu'à la fin de juin, soit après les élections partielles du 18 juin. Les électeurs de Marguerite-Bourgeoys, qui inclut LaSalle, iront aux urnes à cette date.

M. Johnson rappelle que l'objectif est de fermer le centre Parthenais, « qui doit être fermé »; il faut en conséquence déplacer un certain nombre de détenus de Bordeaux, les localiser ailleurs et faire en sorte que les prévenus de Parthenais s'installent à Bordeaux. Le ministre a visité les locaux prévus à LaSalle — d'anciennes installations militaires — rencontré les autorités municipales et une délégation, dont il ne doute pas de la représentativité quant à l'opposition générale des citoyens.

Le ministre signale que la population de Waterloo serait heureuse d'accueillir un plus grand nombre de détenus. « Le problème est que c'est un peu loin de Montréal. » Il note que la population du nouveau centre de détention serait en voie de réinsertion sociale et que plusieurs raisons militent en faveur de Montréal, ne serait-ce qu'à cause du bassin démographique important. Il connaît fort bien le sentiment des gens de LaSalle et il cherche ailleurs.

En réponse à une question du député libéral Herbert Marx, M. Johnson souligne qu'en dépit de mesures compensatoires à la prison, l'on aura toujours besoin de centres de détention et de garde des prévenus. Il met également au point une politique carcérale d'ensemble mais il ne peut fixer d'échéancier à cet égard.

L'ouverture de TDH est reportée au 9 juin

MONTREAL (PC) — Le grand parc montréalais planté au milieu du fleuve, Terre des Hommes, se rajeunit alors que des travaux et améliorations sont présentement menés à bien par l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), l'organisme de la ville responsable de l'ancien site d'Expo 67.

Pour l'année 1984, le budget des transformations est de $11 millions, expliquait hier en conférence de presse M. Luc Beauregard, président de l'AMARC.

En attendant la fin des travaux, l'ouverture au public des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène a été reportée au samedi 9 juin. La saison se prolongera plus tard en septembre et Terre des Hommes compte bien profiter à ce moment de l'affluence que devrait susciter la visite du pape Jean-Paul II.

« Nous avons regardé d'autres parcs en Amérique du Nord, notamment Canada Wonderland (près de Toronto), et nous y avons senti une atmosphère agréable. Un de nos mots d'ordre fut donc 'Moins d'asphalte et plus de verdure »', a dit M. Beauregard.

Le parc d'amusements de la Ronde, à commencer par l'entrée principale, sera donc refait dans un style « paysagé », les installations sanitaires seront rénovées et on plantera partout des fleurs pour donner un peu à l'endroit l'allure des jardins floraux (ex-Floralies) de l'île Notre-Dame.

En dix ans, 487 entrées par des ... sorties sur Bonaventure

QUEBEC (PC) — Le critique libéral en matière de justice Herbert Marx a demandé hier au ministre de la Justice Pierre-Marc Johnson d'ordonner une enquête du coroner relativement à un accident survenu sur l'autoroute Bonaventure.

M. Marx a formulé sa demande dans une lettre adressée à M. Johnson et dont copie a été remise à la presse.

L'accident auquel il réfère est survenu le 7 mars dernier sur l'autoroute Bonaventure alors qu'une voiture roulant en sens inverse de la circulation est entrée en collision avec une autre automobile et que les deux conducteurs sont morts sur le coup.

Le député libéral de D'Arcy-McGee a noté que, depuis 1974, 77 voitures ont pris à l'envers la sortie située aux coins des rues Université et William, à Montréal, et que depuis 10 ans 487 voitures sont entrées sur l'autoroute Bonaventure par des sorties.

M. Marx note aussi que le coroner a rendu un rapport sur l'accident mais qu'il n'a pas tenu d'enquête. Une journaliste de CFCF a rapporté que la Sûreté du Québec avait tenu une enquête mais refusait d'en rendre public le rapport.

Quand cette journaliste s'est informée au bureau du coroner pour savoir pourqupi il n'y avait pas eu d'enquête, on lui a répondu: C'est la politique.

M. Marx rappelle qu'il a déjà affirmé que le coroner avait été « réduit au rang de simple fonctionnaire mal payé du ministère de la Justice.

Bien plus, dit-il, "le coroner n'est pas simplement dirigé par le ministère dont il relève, mais il apparaît parfois comme manipulé par le procureur général ou un de ses hauts fonctionnaires, par les avocats de la Couronne ou encore par les policiers".

L'enquête réclamée permettrait au coroner de faire des suggestions utiles pour la protection de la société, soutient M. Marx.

Montréalais et banlieusards seront les derniers à profiter de l'abolition du péage sur les autoroutes

MAURICE GIRARD

MONTREAL (PC) — Les résidants de Montréal et les banlieusards seront les derniers à profiter de l'abolition graduelle des péages sur les autoroutes, qui sera complétée d'ici le 2 septembre 1985.

En conférence de presse, hier, le ministre des Transports Jacques Léonard a expliqué que Québec avait décidé, « pour des raisons financières et humaines », d'amorcer l'opération par la suppression des péages situés aux extrémités des quatre réseaux routiers et de remonter ainsi jusqu'aux postes de la banlieue montréalaise.

Pourquoi? « D'abord, parce que la réintégration des employés (266 permanents) nous oblige à donner des avis de six mois. Ensuite pour des raisons financières, puisque le gouvernement n'imposera pas de taxes additionnelles mais optera plutôt pour le financement à même les compressions budgétaires réalisées au cours des prochains mois », répond M. Léonard.

Les Montréalais trouveront peut-être quelque consolation dans la réduction, à partir du 24 juin prochain, de $0.10 du tarif préférentiel aux heures de pointe qui est en vigueur, les jours ouvrables, à six gares de péage. Le tarif passera de $0.35 à $0.25.

Ainsi, note le ministre avec un sourire, l'automne prochain, il ne restera au Canada qu'un seul péage: sur le pont Champlain à Montréal. « Il n'y a rien qui empêcherait le gouvernement fédéral de l'abolir le 1er juillet prochain, je serais très content », a-t-il ajouté.

Les modifications apportées aux autoroutes par la démolition des postes et le réaménagement des autoroutes coûtera quelque $4.4 millions. Le gouvernement n'a pas encore décidé de l'affectation des 15 édifices situés en bordure des postes: certains seront déplacés, d'autres utilisés à des fins touristiques.

Même si l'abolition des péages devrait permettre d'épargner en essence et en temps quelque $81.5 milions « qui pourront être réaffectés dans les économies régionales », la mesure créera du chômage chez les 116 employés occasionnels « qui devraient s'attendre à ne plus trouver de l'emploi » du moins dans leur ancienne fonction, pense M. Léonard.

Annoncés dans le discours du budget du ministre Jacques Parizeau, mardi, les travaux de démolition sur les autoroutes des Cantons de l'Est (10), de la Rive-Nord (40), des Laurentides (15) et Chomedey (13) débuteront le 1er novembre et se poursuivront pendant 15 mois pour se terminer le 2 septembre 1985.

En premier lieu, ce sont les postes d'Orford, Waterloo, Saint-Adèle, Prévost et Berthier qui seront éliminées et leurs 57 employés permanents réaffectés à d'autres tâches dans la fonction publique, après une période de formation.

Dans une deuxième étape, à partir du 1er mai 1985, ce sera au tour des gares de Saint-Jérôme et Granby et de leurs 21 travailleurs de subir le même sort. A la Saint-Jean de 1985, les postes de Sainte-Thérèse, Boisbriand, Marieville et Lavaltrie seront abolis de la même façon et leurs 56 employés passeront à la fonction publique.

Finalement, les gares de Laval, Chomedey, Chambly et Charlemagne (les plus proches de l'île de Montréal) compléteront l'opération « abolition » à l'occasion de la fête du travail du 2 septembre 1985. Les derniers employés de ces postes de péage ainsi que les 47 personnes de l'administration iront se fondre dans les rangs des employés de l'Etat.

guérin
l'éditeur qui édite
HOORAY! FOR ENGLISH
Level 1 (4e année)
ISBN: 2-7601-1138-5
143 pages Prix: 4,25$
En vente dans toutes les librairies



Auteurs:
6 enseignants au primaire
Implication de la Commission Scolaire Jérôme Le Royer
—Cahier fait spécialement pour les élèves de 9 à 12 ans
—Conçu dans l'esprit du nouveau programme d'anglais langue seconde;
—Contient des mises en situation actuelles et vivantes;
—On y retrouve WIKI, la mascotte, qui suit l'élève et l'encourage. Il joue un rôle dans les trois cahiers d'activités;
—Le contenu vise toutes les catégories d'élèves;
—A la fin de chaque unité, l'élève a à faire une évaluation;
—Des pages sont réservées aux parents pour leurs commentaires;

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514)842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

SAVIEZ-VOUS QUE:
Anjou Québec choisit pour vous son boeuf parmi les meilleures bêtes en provenance de l'Ouest
Vous cherchez:
• un bon Rôti de boeuf
• un Tournedos tendre
• d'excellents Steaks
• des Brochettes savoureuses
• une Fondue à son meilleur
Nous les avons!!
Anjou QUÉBEC
1025 rue Laurier ouest
272-4065 272-4086



Soyez partie prenante
COLLOQUES ET FORUMS PUBLICS SUR L'AVENIR DU CANADA
La Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada tiendra un colloque suivi d'un forum public au Holiday Inn Richelieu de Montréal les 30 et 31 mai et le 1er juin 1984.
Le colloque rassemblera des chefs de file de divers secteurs d'activité pour discuter des enjeux et des choix présentés dans le document de travail de la Commission.
Tous sont invités à assister au colloque en tant qu'observateurs, de 9h00 à 17h00 chaque jour. Le forum public qui aura lieu jeudi de 19h00 à 22h00 vous fournira l'occasion d'être partie prenante à la discussion sur l'avenir du Canada.
Pour plus de renseignements:
Communications
Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada
C.P. 1268
Ottawa, Ontario
K1P 5R3
(613) 996-1166
Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada
Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada

Le prochain chef du PQ pourrait être élu sur une base proportionnelle

PIERRE O'NEILL

Le prochain chef du Parti québécois sera élu sur la base d'une représentation proportionnelle des préférences exprimées par l'ensemble des membres.

C'est du moins le sens d'une résolution émanant de l'exécutif national du parti et qui fera l'objet d'un débat lors des assises du 9è congrès national, qui se tiendra à Montréal du 8 au 11 juin prochain.

A la lecture du cahier des résolutions, il apparaît que ces nouvelles modalités d'élection du président du PQ ont d'excellentes chances de recueillir l'adhésion de la majorité des congressistes. En effet, seules les régions Ville-Marie et Montérégienne ont exprimé un point de vue différent, en votant des résolutions visant à soumettre l'élection du président du parti au suffrage universel des membres.

En vertu de la proposition mise au point par l'exécutif, entre le 60è et le 15è jour précédant le congrès au leadership, le parti organise des assemblées régionales devant permettre aux aspirants à la succession de M. Lévesque de faire valoir leur programme devant les militants péquistes.

Toutes les personnes qui auront été membres de l'association de comté 90 jours avant la tenue d'un congrès à la présidence seront habilitées à voter pour le candidat de leur choix. Elles exerceront ce droit de vote dans des bureaux de scrutin qui seront ouverts pendant deux jours dans chaque comté, au cours de la fin de semaine qui suivra l'assemblée régionale thématique. Le nombre de délégués désignés en vue du congrès de leadership sera proportionnel au nombre de votes exprimés. Chaque association de comté aura droit à dix délégués, plus un délégué additionnel par tranche de deux cents membres en règle.

Les modalités arrêtées par l'exécutif national ne prévoient pas comment s'effectuera le choix des personnes appelées à représenter les tendances exprimées au congrès de leadership. Mais selon le conseiller au programme, M. Jules-Pascal Venne, l'esprit de la résolution est à l'effet de permettre à chaque candidat au leadership de désigner ses délégués à partir de la liste qu'il aura préalablement confectionnée. L'exécutif apportera donc un amendement pour faire en sorte que sa proposition soit plus claire et compréhensible.

Considérant qu'aucun débat majeur s'annonce en vue du congrès de juin, cette question des modalités d'élection du prochain chef promet de susciter un certain intérêt. Chaque fois qu'ils en causent avec les journalistes, les dirigeants du parti prennent toujours soin de souligner que cette initiative de l'exécutif ne signifie aucunement que la démission de M. Lévesque est prochainement attendue. Les statuts du parti ne prévoyaient aucune modalité dans les cas de décès ou de démission du chef et il n'était que normal que l'on corrige cette carence, indiquait hier le conseiller au programme.

Ces nouvelles modalités n'affectent que la présidence du parti. Il y aura néanmoins élections aux autres postes de l'exécutif dont la majorité des membres n'ont pas sollicité de renouvellement de mandat. Le conseil exécutif se trouvera substantiellement ressourcé au terme du 9è congrès, considérant que l'on compte 15 nouvelles figures, dont cinq femmes, parmi les 19 candidats. C'est pour la vice-présidence du parti que la lutte s'annonce la plus intéressante. Mme Nadia Assimoupoulos de Montréal et Me Paul Bégin de la région de Québec aspirent tous deux à la succession de M. Sylvain Simard, qui a fait connaître son intention de se consacrer entièrement à l'enseignement qu'il dispense à l'université d'Ottawa.

Conformément au voeu exprimé par M. Simard, l'exécutif du parti demandera au congrès de voter le principe de verser une compensation financière au prochain vice-président du parti, qui devra assumer également la fonction de président de l'exécutif.

Il y a consensus au sein du PQ en faveur d'élections référendaires

PIERRE O'NeILL

Le 9è congrès national du Parti québécois, qui se tiendra à Montréal du 8 au 11 juin prochain, se prépare à endosser la tendance déja fortement majoritaire au sein du parti, en faveur d'élections référendaires.

Cette conclusion apparaît évidente à la lecture du cahier des résolutions que les associations de comtés et les groupements régionaux ont acheminées au secrétariat centrat du parti en vue des assises générales de juin.

Le consensus est à ce point acquis qu'il est improbable que le congrès donne lieu à de vives discussions sur les modalités d'accession à la souveraineté. Aucune région n'a osé contester la proposition mise de l'avant par l'éxécutif national et visant à ce que les prochaines élections portent « principalement » sur le thème de la souveraineté. La notion de « principalement » a toutefois contrarié les régions de la Gaspésie et du Lac Saint-Jean, qui souhaiteraient la biffer du texte de l'exécutif.

La proposition de l'exécutif, dite proposition principale, a également recueilli l'adhésion de l'ensemble des comtés et régions, là où il est précisé que l'accession à la souveraineté se fera avec « l'accord majoritaire » des citoyens du Québec. Le comté de Gouin nuance la proposition principale en précisant que pour permettre aux électeurs de se prononcer clairement sur cette option, deux bulletins de vote seront utilisés: l'un pour élire les députés et l'autre pour choisir l'avenir du Québec. Pour sa part, la région de Montréal-Centre demande au congrès de préciser qu'une majorité des suffrages exprimés en faveur de la souveraineté permettra à l'Assemblée nationale de proclamer « unilatéralement » la souveraineté du Québec.

Pour ce qui est de l'association économique, sept des douze régions la mentionnent tandis que la région de Québec et de Laval n'en parlent pas et qu'une autre opte pour un association économique avec les Etats-Unis.

Alors que les congrès antérieurs ont donné lieu à des débats sur les droits de la communauté anglophone à ses institutions, le cahier des résolutions tend à démontrer un assouplissement de la base militante péquiste. Dix des douze régions y souscrivent tandis que deux autres, la région de Québec et de Laval ont omis d'inscrire le principe au texte de leur résolution.

Le document de travail que le conseiller au programme, Jules-Pascal Venne a remis hier aux journalistes comporte 1,000 résolutions en plus de la proposition principale formulée par l'exécutif nationale. Cette année, les congressistes délibèreront à partir d'un texte qui a été expurgé de toutes les mesures particulières pour ne conserver que les énoncés de principes généraux. Une partie importante des travaux en commissions sera consacrée à l'adoption de la « déclaration fondamentale », qui définit les principes directeurs de l'action du Parti québécois.

Dans l'élaboration de ce projet de programme, c'est toutefois sur les thèmes des relations de travail, du plein emploi et de la « démocratie économique » que les dirigeants du parti ont voulu de mettre l'accent. A cet égard, de longs textes sont consacrés à la notion de concertation.

A ce chapitre de la démocratie économique, les penseurs du PQ proposent notamment la mise sur pied d'une « Commission nationale de l'emploi » ayant pour mandat d'effectuer des études et de formuler des propositions concrètes sur les sujets suivants: impacts sociaux et économiques de l'introduction de nouvelles technologies par secteur d'activité économique; créneaux d'exportation prioritairess selon l'évolution de l'économie mondaile; partage du temps de travail et nouvelles formes de travail social et communautaire.

Des jeunes assistés-sociaux ont investi le CSS-MM

NATHALIE PETROWSKI

Nostalgiques des grandes occupations spectaculaires d'antan, 150 jeunes assistés sociaux ont tranquillement pris d'assaut hier après-midi le Centre des Services sociaux du Montréal Métropolitain. Une seule revendication au programme: la parité de l'aide sociale pour les jeunes de 18 à 30 ans. Ceux-ci forment au Québec une masse pauvre et démunie de 137,000 jeunes assistés sociaux qui touchent un maigre chèque de $152 par mois.

En accusant le gouvernement de discrimination, les jeunes demandent la parité avec les autres assistés sociaux qui reçoivent $418 par mois. L'occupation organisée par le Regroupement autonome des jeunes(RAJ) doit en principe durer jusqu'à ce que le gouvernement québécois leur accorde la parité.

En fin d'après-midi hier, des démarches étaient entreprises par l'adjoint administratif du CSS-MM pour rejoindre Mme Pauline Marois, le ministre de la Main d'oeuvre et de la sécurité du revenu. Mais à 17 h hier, celle-ci n'avait toujours pas donné signe de vie. Les occupants veulent dans un premier temps que Pauline Marois invite le gouvernement à débattre la motion sur la parité déposée par M. Guy Bisaillon.

Dans un deuxième temps, ils exigent que la motion soit adoptée. Techniquement, les occupants croient qu'ils pourront tenir le coup jusqu'à mercredi prochain, si toutefois ils ne sont pas expulsés des lieux d'ici là.

Prenant d'assaut les locaux étouffants du CSSMM devant les regards ahuris du personnel, les jeunes se sont calmement installés par terre, dans les couloirs ou les salles de réunion et de séjour. Deux policiers sont venus faire une brève visite et ont tout de suite tourné les talons devant l'air peu menaçant des occupants. M. Gaston Turcotte, l'adjoint administratif du centre, s'est aussitôt assis avec les leaders du groupe pour négocier certaines conditions de «cohabitation» pacifique. Il leur a demandé de se tenir loin des documents confidentiels relatifs à l'adoption et aux placement d'enfants. Il n'a pas jugé utile de porter plainte à la police pour l'instant mais a laissé sous-entendre que l'occupation n'avait pas intêret à se prolonger indûment.

Les jeunes, étudiants, assistés sociaux, membres des Jeunesses ouvrières chrétiennes ou encore des Jeunesses étudiantes catholiques, ont choisi l'édifice du CSS-MM, sis au 955 de Maisonneuve Est en raison de sa proximité à l'UQAM, lieu de rassemblement du groupe.

C'est dans la salle Marie-Gérin Lajoie que les occupants avaient été conviés pour entendre les discours de solidarité de la CSN et du Mouvement d'education populaire et d'action communautaire du Québec-(MEPACQ). C'est là que les organisateurs ont insisté sur le mépris du gouvernement à l'endroit des jeunes et sur l'inefficacité de ses programmes de relance, dénonçant en bloc autant les stages en entreprises, les travaux communautaires, l'action volontaire que les programmes de retour à l'école pour les jeunes qui n'ont pas terminé leur secondaire.

«Existe-t-il une seule bonne raison pour justifier le fait que les jeunes assistés sociaux reçoivent moins d'argent que les autres?, se demande un jeune technicien minier devenu chômeur à temps plein. Lui comme les autres ne peut se résoudre à l'idée que le gouvernement discrimine contre les jeunes et ne pose pas le moindre geste concret en vue de la création d'emploi.

CKOI talonne CKAC

PIERRE ROBERGE

MONTREAL (PC) - Selon les sondages d'écoute BBM du printemps pour la radio en région métropolitaine, la station CKOI-FM affiche la plus nette amélioration et talonne maintenant la meneuse CKAC.

En termes de portée hebdomadaire (nombre d'auditeurs l'ayant écoutée au moins un quart d'heure par semaine), la station de Verdun (associée à CKVL-AM) rejoignait en effet 938,000 personnes, soit 200,000 de plus qu'à l'automne de 1983. Sa rivale CKAC-AM demeurait en tête avec 995,000 auditeurs, même si elle n'affiche plus 1.07 million d'auditeurs comme l'automne dernier.

Après CKOI en deuxième position, indiquent les chiffres dévoilés mardi, le classement continue avec deux autres stations FM, soit CKMF (associée à CJMS-AM) qui baisse entre l'automne et le printemps, de 720,000 à 676,000, et CHOM (station anglaise) qui chute légèrement de 643,000 à 611,000.

En cinquième et sixième positions, CJMS et CBF-AM (Radio-Canada) grimpent passablement, respectivement de 448,000 à 529,000 et de 442,000 à 498,000.

On constate aussi que les stations AM privées anglaises CFCF et CJAD perdent de l'auditoire depuis l'automne, passant respectivement de 310,000 à 294,000 et de 436,000 à 376,000.

Le départ de l'administrateur Paul-Emile Beaulne de CKAC (Télémédia) pour aller diriger le principal concurrent privé, CJMS (Radio-Mutuel), est survenu au moment des sondages mais n'explique pas à lui seul la remontée de CJMS.

Ces enquêtes d'écoute ont été menées durant les deux dernières semaines de mars ainsi que celle du 9 au 15 avril par la maison Sondages BBM.

Dans la région, 3,117 cahiers d'écoute (moins de un par 1,000 habitants) ont été remplis par les auditeurs sondés. Le taux de réponses oscille entre 40 et 50 %, c'est-à-dire que Sondages BBM avait expédié par le courrier plus du double du nombre de cahiers remplis.

La période du réveil le matin demeure celle de la plus grande écoute. L'animateur Jacques Proulx, de CKAC, y demeure largement en avance sur ses concurrents, même si son meilleur quart d'heure (206,000 auditeurs entre 7 h 15 et 7 h 30) est moindre que celui de l'automne (224,000 entre 7 h et 7 h 15). M. Proulx accuse d'autres pertes légères au quartd'heure dans sa période de pointe, entre 7 h et 8 h 45.

A CBF, l'animateur Joel LeBigot (maintenant en vacances pour l'été) procure le deuxième rang à la société d'Etat alors qu'entre 7 h et 8 h il intéresse entre 110,000 et 124,000 personnes au quart d'heure. Durant la même heure, il devançait Serge Belair dont l'auditoire au quart d'heure variait entre 105,000 et 114,000 lèvetôt.

La domination de CKAC se poursuit le matin avec Suzanne Lévesque (de 104,000 à 136,000 auditeurs au quart d'heure) puis le midi avec Pierre Pascau (de 148,000 à 178,000).

Mme Hélène Robillard, responsable des statistiques à Radio-Canada, faisait par ailleurs remarquer que, dans la région métropolitaine, le volume d'écoute hebdomadaire de l'ensemble des stations AM françaises (vingtaine de millions d'heures) n'était plus au printemps que 97 pour cent de celui de l'automne.

Les stations FM françaises ont toutefois fortement augmenté, leur volume du printèmps passant à 130 pour cent de celui de l'automne. Toutes les stations confondues (AM et FM, françaises et anglaises) ont vu le volume total passer de 68.9 à 73.2 millions d'heures, c'est-à-dire qu'au total les gens écoutaient un peu plus la radio dans la région de Montréal.

LES CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR
QUÉBEC — ST-MALO

Québec 84

La ville de Québec et le Québec tout entier vivront sous le signe de l'eau et du vent durant tout l'été 84. « Un été mer et monde » sera un événement à ne pas manquer.

LE DEVOIR sera de la fête en publiant un cahier spécial sur l'ensemble des activités entourant cet événement: les courses de grands voiliers Québec — St-Malo, le 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier et toutes les manifestations nautiques et culturelles s'y rattachant.

Pour de plus amples renseignements sur les tarifs publicitaires et pour réserver de l'espace, contactez

Francine Côté
Francine Gingras
844-3361

Date de tombée: le 18 juin 1984
Parution le 29 juin 1984

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Karamé se dit prêt à défendre la frontière libano-israélienne si Israël se retire du Sud-Liban

BEYROUTH (Reuter, AFP) — Le premier ministre du Liban, M. Rachid Karamé, a laissé entendre que son gouvernement était prêt à garantir la sécurité de son côté de la frontière libano-israélienne si le Sud-Liban était remis au contrôle de « forces légales libanaises ».

Le « manque de sécurité » du côté libanais de la frontière, qui sépare les deux pays, est le principal motif invoqué par Israël pour justifier son occupation du Sud-Liban. Ce dernier sert de base à partir de laquelle des commandos palestiniens lancent des attaques en territoire israélien, estime-t-on à Jérusalem.

Dans une entrevue accordée au journal *As Safir*, M. Karamé a ajouté qu'une telle opération nécessiterait la création d'une force militaire libanaise spéciale destinée à remplacer les Israéliens qui ont envahi le Liban en juin 1982.

Le gouverneur militaire israélien de la région de Saïda, au Sud-Liban, a dit qu'il accueillerait favorablement toutes mesures prises par le Liban pour assurer la sécurité d'Israël.

Le président syrien Hafez al-Assad a soutenu que son pays approuverait toutes garanties de sécurité données par le Liban à Israël si cette sécurité n'était assurée que par les seules forces armées libanaises.

La Syrie avait rejeté l'accord libano-israélien de mai dernier aux termes duquel les Israéliens auraient été autorisés à maintenir des patrouilles en territoire libanais.

À Jérusalem, un haut-fonctionnaire israélien a réagi aux propos de M. Karamé en disant que « la reconnaissance par le gouvernement libanais de nos intérêts de sécurité est toujours la bienvenue ».

Mais le ministre israélien de la Défense, M. Moshe Arens, a dit que son armée n'envisageait pas de se retirer pour le moment des zones qu'elle occupe au Liban-Sud, car cette décision provoquerait une recrudescence d'attentats dans cette région. M. Arens comparaissait devant la Commission des Affaires étrangères et de la Défense du Parlement israélien.

« Nous avons envisagé dans le passé de nous retirer derrière une ligne de défense différente, mais nous avons renoncé à ce projet », a-t-il ajouté. Un retrait au sud de l'Awali transformerait cette rivière « en zone de confrontation avec les terroristes », a estimé le ministre.

M. Ytzhak Rabin, un des dirigeants de l'opposition travailliste, a, de son côté, estimé qu'Israël devait se retirer du Liban-Sud dans un délai de six mois. L'ancien premier ministre préconise le déploiement entre les positions israéliennes et syriennes d'une force internationale de « type FINUL » (Force intérimaire des Nations unies au Liban).

D'autre part, M. Karamé a annoncé hier qu'il allait demander aux organisations de défense des droits de l'homme et aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU d'enquêter sur ce qu'il a appelé les violations des droits de la personne par les Israéliens au Sud-Liban.

La décision a été prise à l'issue d'un conseil des ministres à Bikfaya, résidence d'été du président Amine Gemayel, au cours duquel le cabinet a examiné « les pratiques inhumaines et contraires aux règles » des Israéliens en territoire libanais occupé depuis 1982.

« Le bouclage et l'attaque d'agglomérations, les arrestations arbitraires de leurs habitants — des hommes, des femmes et des enfants — toutes ces pratiques violent la Charte des Nations unies sur les droits de l'homme », a déclaré M. Karamé.

« En conséquence, je vais convoquer les ambassadeurs des cinq grandes puissances (États-Unis, Union soviétique, France, Chine, Grande-Bretagne) et je vais m'adresser aux organisations de défense des droits de l'homme pour leur demander d'enquêter (à ce sujet). Nous emploierons tous les moyens pour mettre fin à ces pratiques », a précisé le premier ministre.

Depuis quelques mois, devant la recrudescence des opérations de guérilla contre leurs troupes dans le Sud-Liban, les Israéliens ont imposé de sévères mesures de sécurité et pratiquement isolé la région.

Selon certains témoignages, ils ont arrêté des dirigeants religieux musulmans, détruit des maisons de « suspects », tiré sur des manifestants désarmés. Plusieurs centaines de personnes seraient détenues sans jugement dans des camps, dont le plus connu est celui d'Ansar, près de Saïda, avec 440 prisonniers.

Le conflit Iran-Irak en quelques lignes

The New York Times

Historique

De façon générale, on s'accorde à dire que le bombardement de dix aéroports iraniens par des chasseurs irakiens, le 22 septembre 1980, a déclenché la guerre qui oppose les deux pays depuis bientôt quatre ans. Une semaine plus tard, l'Irak envahissait l'Iran.

Des conflits frontaliers suivirent, et cinq jours avant le début des raids aériens, le président irakien Saddam Hussein annonçait l'annulation de l'accord ratifié en 1975 par les deux pays antagonistes. Cet accord reconnaissait la souveraineté de l'Iran dans certains territoires frontaliers.

L'Irak affirme qu'il a déclaré la guerre afin d'obtenir la souveraineté du Chatt el-Arab, une voie d'eau qui sépare les deux pays à l'extrémité-nord du golfe Persique.

L'accord de 1975 avait fixé la frontière au milieu du détroit, mais l'Irak estime qu'il a été obligé de consentir à cette nouvelle délimitation à un moment où il était désavantagé sur le plan militaires.

Les Irakiens affirment d'autre part qu'ils veulent empêcher les Iraniens d'« exporter » la révolution chiite qui a renversé le chah.

Les forces irakiennes, qu'on disait très supérieures à celles de leur adversaire, se sont rapidement emparées de larges fractions du territoire du sud de l'Iran, dont la ville d'Abadan, le port de Khorramchahr et la majeure partie de la province productrice de pétrole, le Khuzestan.

Par la suite, le président Hussein a maintes fois proposé un cessez-le-feu. Les Iraniens s'y sont opposés, affirmant que leur principal but était de provoquer la chute du gouvernement irakien. Les Nations unies et divers représentants du monde islamique ont vainement offert, à de multiples reprises, leur médiation, mais leurs tentatives furent vaines.

En 1982, l'Irak a perdu du terrain par suite des diverses offensives iraniennes. Depuis, l'Iran a déclenché cinq attaques, dont trois dans la région de Basra, ville portuaire du sud de l'Irak.

Les services de renseignements occidentaux rapportent que l'Iran avait regroupé près d'un demi-million d'hommes en vue de ce qui devait être, aux dires de Téhéran, le coup de grâce porté à son adversaire irakien.

Plus récemment l'Irak aurait, selon certains experts, eu recours à des armes chimiques pour repousser des attaques iraniennes. L'utilisation d'armes chimiques est proscrite par la Convention de Genève.

En ce moment, la guerre semble s'être déplacée dans le golfe Persique, où l'on attaque les bateaux qui y naviguent. L'Irak prévient depuis plusieurs mois les pays étrangers de ne pas circuler dans cette zone chaude, où elle a déjà bombardé plusieurs pétroliers et autres navires dans le but de réduire à néant les revenus pétroliers du régime de Téhéran. Ce n'est qu'ainsi que l'Iran sera contraint de déposer les armes, estime-t-on à Bagdad.

Les séquelles de la guerre

Les forces rivales prétendent toutes deux avoir abattu plusieurs centaines de milliers de soldats ennemis depuis le début des hostilités. Mais les correspondants de presse et les attachés militaires qui ont séjouré dans la région estiment que les chiffres plus modérés qui ont été avancés par les occidentaux se rapprochent davantage de la réalité. Les attachés militaires croient que l'Iran a perdu 300 000 hommes (tués, blessés ou faits prisonniers) au cours de 44 mois de conflit. Le nombre s'élèverait, pour l'Irak, à 275 000.

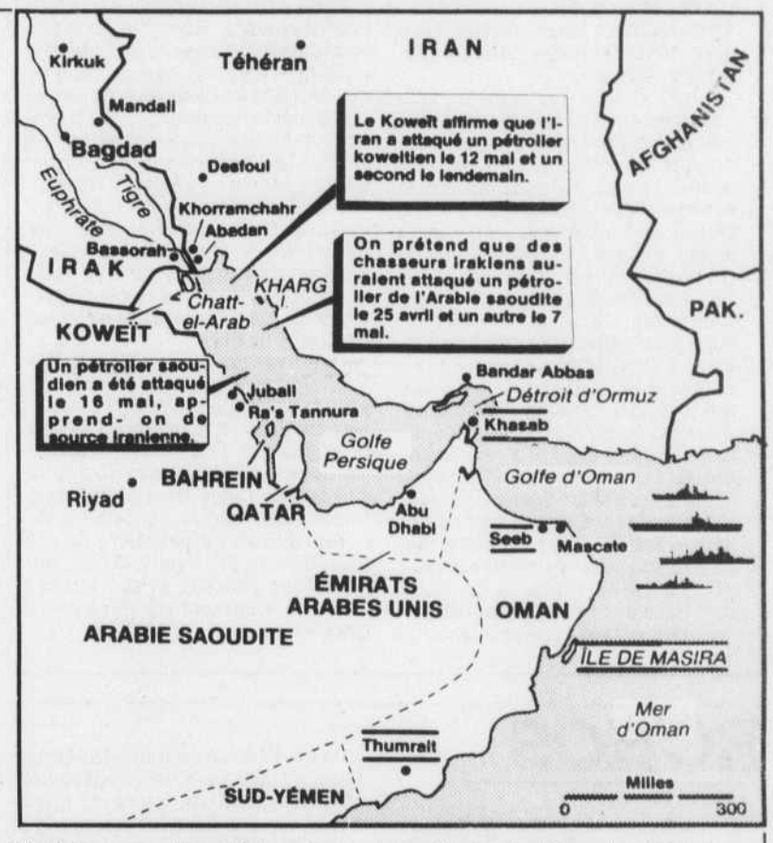
Les économies des deux pays ont été durement touchées par la guerre. L'industrie pétrolière de l'Irak souffre particulièrement du conflit, encore plus même que celle de l'Iran. L'Irak peut acheminer son pétrole vers la Méditerranée par un seul pipeline, qui traverse la Turquie. La Syrie a détruit l'oléoduc que l'Iran comptait utiliser sur son territoire.

Les analystes pétrolièrs américains affirment que l'Irak exporte seulement un million de barils par jour, alors qu'il en exportait 3,3 millions en 1979. L'Iran en exporte cependant 2,2 millions quotidiennement, contre 2,4 millions en 1979.

Les forces en présence

Les services de renseignements occidentaux affirment que les forces armées irakiennes comptent 517 000 hommes. La plupart de ces derniers sont enrôlés dans les rangs de l'armée de terre, alors que l'aviation dispose de 38 000 hommes et la marine, de 4 250 hommes. Selon ces mêmes sources, l'Irak disposerait de 330 avions de combat.

Les forces iraniennes totaliseraient deux millions d'hommes, mais la majorité d'entre eux seraient de jeunes miliciens volontaires. De source occidentale, on apprend que l'armée compte en fait 220 000 hommes. Les Gardes révolutionnaires recrutent plus de 150 000 individus, la marine, 20 000, et l'aviation, 35 000. On croit que l'Iran dispose de 45 bombardiers. La marine aurait pour sa part deux avions de combat et 16 hélicoptères.



LE MONDE EN BREF

■ *Gary Hart remporte dans l'Idaho*

WASHINGTON (AFP) — Le sénateur Gary Hart a gagné mardi soir les élections primaires de l'Idaho, devançant facilement ses adversaires dans la course à l'investiture du Parti démocrate pour les élections présidentielles américaines, l'ancien vice-président Walter Mondale et le pasteur Jesse Jackson. Toutefois, la victoire de M. Hart ne lui donne pas de délégués pour la convention démocrate de San-Francisco. Les délégués démocrates d'Idaho seront élus dans des « caucuses » (petites assemblées) qui se dérouleront à la fin de la semaine.

■ *Écrits du « Che » aux enchères*

LONDRES (AFP) — Les derniers écrits de Che Guevara seront vendus aux enchères le 16 juillet prochain chez Sotheby's à Londres où les spécialistes s'attendent qu'ils s'échangent pour $350 000 U.S. Ces écrits datent de 1967, l'année où le révolutionnaire a été tué en Bolivie.

Duarte semble destiné à obtenir une aide militaire des USA

WASHINGTON (AFP) — Onze heures d'efforts du président élu du Salvador, Jose Napoleon Duarte, semblent avoir convaincu les membres du Congrès américain d'approuver une aide militaire supplémentaire de $62 millions US pour son pays.

« Je pense qu'il a persuadé suffisamment de gens au sein de la Chambre des représentants », a estimé le présidentde la Chambre, M. Thomas O'Neill, à l'issue de l'entrevue à huis clos qu'a eue M. Duarte avec les dirigeants démocrates et les membres de la Commission des Affaires étrangères. Républicains et démocrates, tant au Sénat qu'à la Chambre, s'accordaient à dépeindre M. Duarte comme « un dirigeant impressionnant, courageux et honnête » et soulignaient son engagement à lutter contre la violence d'extrême-droite, sa détermination à ramener l'armée salvadorienne sous le contrôle du pouvoir civil ainsi que son habileté politique. Même les plus sévères opposants à la politique américaine en Amérique centrale, comme M. Michael Barnes (démocrate, Maryland), président d'une sous-commission sur les Affaires inter-américaines, pensent que la Chambre des représentants devrait maintenant approuver l'aide au Salvador, et sans attacher de sévères conditions à son octroi.

Des membres du Congrès avaient souhaité que l'aide militaire au Salvador soit liée au respect des droits de la personne dans ce plus petit des pays d'Amérique centrale.

PELLETIER et PELLETIER
Optométristes
84, NOTRE-DAME OUEST, 4e ÉTAGE
• optométrie générale
• lunetterie
• lentilles de contact
Rendez-vous:
845-2987

Pour recevoir
LE DEVOIR
à domicile
composez sans frais
l'un des numéros suivants:
À Montréal: 332-3891
À Québec: 687-2022
Extérieur:
Code régional:
(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

L'ASSOCIATION DES ÉCONOMISTES DE MONTRÉAL
DÉJEÛNER-CAUSERIE
Le lundi, 28 mai — 12h.00
SALON REGENCE C
HÔTEL REGENCE HYATT

Conférencier invité
Honorable
Marc Lalonde
Ministre des finances du Canada
Sujet de la conférence:
L'Économie canadienne: performance et orientations
Information:
Monique Boudreault
288-4917

1534 ✱ 1984
Le Canada en fête
63 jours de fête au Vieux-Port de Québec
Du 23 juin au 24 août 1984
Revivez 450 ans d'histoire. Découvrez les merveilles du présent et du Canada de l'avenir.

Dans l'atmosphère pittoresque de ville et de mer du Vieux-Port de Québec: 63 jours de fêtes populaires. De tous les coins du monde: des visiteurs venus célébrer avec nous le 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier au Canada.
• retour des grands voiliers
• compétitions nautiques pan-canadiennes et internationales
• expositions, pavillons, sciences, technologie
• festivals des ethnies du Canada
• spectacles, théâtre, concerts
• artistes de renommée mondiale
• divertissement, participation, animation.


ARTS ET SPECTACLES

La CAPAC se donne un nouveau conseil d'administration

Les membres de l'Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada (CAPAC) viennent d'élire leur nouveau conseil d'administration.

Les élus du Québec sont les suivants: chez les auteurs et compositeurs: Gilles Bellemare, Neil Chotem, Marc Fortier, Raymond Paquin, Clermont Pépin et Stéphane Venne; chez les éditeurs: Ed Archambault Inc (Rosaire Archambault, fils), Intermède Musique International (Christopher Reed) et les Editions du Vent qui vire (Robert Vinet).

À sa réunion récente, le nouveau conseil d'administration a élu le bureau de direction suivant: M. Alexander Mair, président, MM. Louis Applebaum et Marc Fortier, vice-présidents; George Ullmann, secrétaire-trésorier.

La CAPAC regroupe un très grand nombre de compositeurs au Canada et a pour fonction générale de voir à protéger leurs intérêts professionnels. Elle est structurée comme une coopérative: c'est l'ensemble des adhérents qui, chaque année, désigne au moyen d'un scrutin postal, ceux d'entre eux qui les représenteront au conseil d'administration. Ce dernier ainsi élu a plein mandat pour diriger l'association. Par ailleurs, comme toute coopérative, la CAPAC opère sans but lucratif: toutes les sommes d'argent qu'elle perçoit sont réparties aux adhérents ou à ceux des sociétés étrangères qu'elle représente une fois les dépenses payées.

Dans l'exercice de son rôle de sauvegarde des intérêts professionnels des auteurs et compositeurs, et de leurs éditeurs, la CAPAC a comparu devant de nombreux organismes gouvernementaux, en particulier le Comité Applebaum-Hébert sur la culture au Canada et également, à de nombreuses reprises, devant les diverses instances chargées par le gouvernement du Canada de la révision de la Loi du droit d'auteur.

Dans l'exercice de son rôle économique, la CAPAC perçoit des droits pour ses adhérents lorsqu'il y a exécution publique ou transmission par le moyen de la radiophonie de leurs oeuvres. Son répertoire est considérable puisqu'il représente une grande partie des oeuvres musicales du monde entier. Elle est en effet reliée par des contrats de représentation réciproque avec les autres sociétés qui font le même travail dans la plupart des autres pays du monde. Elle gère donc non seulement le répertoire de ses membres mais également celui de ces sociétés au Canada. À l'inverse, ces sociétés représentent ses membres dans leur pays respectif. La CAPAC sert ainsi tant les compositeurs, auteurs ou éditeurs de musique que les usagers. En effet, ceux-ci trouvent chez elle une « chambre de compensation » où ils peuvent s'adresser pour être autorisés à utiliser une très grande partie de la musique sous droit d'auteur au Canada.

Depuis sa création en 1925, la CAPAC s'est également impliquée depuis très longtemps dans l'avancement du droit d'auteur au niveau international. Elle est représentée au Conseil d'administration de la CISAC (La Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs) kjpar deux de ses permanents, M. John V. Mills, son directeur général, et Me Michel Paré, le directeur du bureau du Québec.

ECHOS

Il y a un autre spectacle supplémentaire de Francis Cabrel ce soir à 20 h 30 au Théâtre Saint-Denis.

■

Dans le cadre du 4e Colloque international de théâtre pour l'enfance et la jeunesse organisé par l'Association québécoise du jeune théâtre, la troupe italienne Coop Teatro delle Briciole jouera son spectacle *La souris et son fils* pour les enfants jusqu'au 28 mai. Les représentations en français ont lieu au Conservatoire d'art dramatique de Montréal aujourd'hui à 10 h, 14 h et 19 h. Il y aura également cinq représentations en italien les 26, 27 et 28 mai.

« Ella », d'Herbert Achternbusch

Sur la route de Beckett et Céline

ROBERT LÉVESQUE

Ella, de Herbert Achternbusch, dans une mise en scène de Philippe van Kessel, un décor de Jean-Marie Fievez. Une musique de Jean-Yves Bosseur. Avec Madeleine Marie et John Dobrynine. Une production du Théâtre de l'Atelier rue Sainte-Anne de Bruxelles. À Espace Libre (1945 Fullum) jusqu'au 27 mai.

Dans une cage haute, qui est un poulailler, 15 poules, deux acteurs, sont soumis au temps d'une représentation théâtrale. Dans le noir où l'on gagne son siège, estrades encerclant la cage-scène, on devine peu à peu l'étrangeté de l'entreprise. Un sentiment paroxystique de théâtre-à-commencer force le recueillement. Une attente.

Et puis l'un des acteurs, descendant de son perchoir, se met à parler précipitamment: « Ma biographie, eh bien je l'ai déjà. » Commence alors le récit d'une vie de misère. Celle d'une femme. Phrases coupées. Idées abandonnées. Souvenirs affins. Narration apparemment inorganisée. L'homme qui parle, à l'encontre de son virtuel statut de personnage, ne joue pas cette vie, ne s'identifie à rien sinon au fait de dire ces phrases furtives. Qui est la biographie déréglée d'une autre.

L'autre, on la découvre couchée au creux d'un grabat. Vieille femme usée. Sa mère, muette. Là, simplement, qu'il installe devant la télé, à qui il fait un café. Bruits du moulin, du percolateur. Elle, ne bouge pas, ne réagira que lorsqu'il mentionne des noms de lieux. Lui poursuit hagard, occupé, s'habillant peu à peu des mêmes vêtements qu'elle, cette biographie qui est la sienne, à elle, qu'il débite comme une complainte apprise, redite, vidée de son drame.

Elle « est » cette biographie. C'est Ella, mariée avec un marchand de bestiaux qui la jette à l'asile, elle qui nettoie des wagons, qui se terre dans un poulailler, que l'on engrosse sans façons, que la police incarcère pour un rien, sans papiers, elle qui crève, syphilitique, moins que rien. Dans son silence, derrière ses yeux vidés, elle est au-delà de cette misère, inaccessible, cette femme a dépassé le malheur. Son impavidité contient la biographie que son fils annonce comme pour la rejoindre.

Les mots (chose, poufiasse, tuberculeux, la Léna, collé le gosse, dans le mois 10 marks tu comprends mon vieux) sortent bousculés, restants d'anciennes hystéries, débarrassés de leur urgence, devenus inutiles depuis que le fils les mâche. Ils ne sont plus seulement à elle, *Ella*, ces mots de vie passée. Le fils allant au bout de la biographie — l'acteur traversant le texte jusqu'à son point final — l'acte théâtral n'est plus que reproduction, à chaque soir, d'un vieux sentiment de malheur. Dans l'une des deux tasses, à la fin, lui jette du cyanure. On ne sait plus qui le boira. Peu importe.

J'imagine que l'idéal (selon l'approche privilégiée par le metteur en scène Philippe van Kessel) aurait été que le fils atteigne à la mécanisation de la voix. Que tout le texte sorte sans aucune intention, comme stupidement. Le caquètement d'une poule, justement. L'opposé du jeu. Quelque chose de détraqué. La mise en scène va vers cela, s'interdisant le réalisme, évacuant l'identification psychologique; mais elle va vers ce désincarné sans atteindre vraiment cette plénitude du vide ou du neutre.

L'acteur John Dobrynine laisse poindre graduellement des intentions et partant la mise en scène s'affaiblit, laisse une impression d'entre deux chaises. Désagréable sentiment que la mise en scène demeure surplombant le drame plutôt que le soutenant. On reste froid devant ce qui, par le texte et le projet d'Achternbusch, aurait pu atteindre à l'insupportable, but ultime de l'entreprise de cet auteur subversif qui a croisé Beckett et Céline en route.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — **"Peter & Elliott"** 9 h — **"La folie escapade"** 7 h.
ASTRE II: — **"Jeux de guerres"** 8 h 50,— **"Rocky III"** 7 h.
ASTRE III: — **"On n'est pas sorti de l'auberge"** 8 h 50 — **"La poursuite la plus folie du monde"** 7 h 20.
ASTRE IV: — **"Mesrine"** 9 h 10.— **"Les guerriers de l'apocalypse"** 7 h 10.
BERRI I: (288-2115) — **"Escroc, Macho et Gigolo"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 30.
BERRI II: — **"Fanny et Alexandre"** 1 h 15, 4 h 50, 8 h 30.
BERRI III: **"Les dieux sont tombés sur la tête"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 10 h.
BERRI IV: — **"La belle captive"** 1 h 50, 3 h 40, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 10.
BERRI V: — **"L'été meurtrier"** 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h.
BONAVENTURE I: (861-2725) — **"Against all odds"** 8 h.
BONAVENTURE II: — **"Children of the corn"** 8 h.
BROSSARD I: (465-3851) — **"Yenti"** 8 h.
BROSSARD II: (465-3851) — **"Finders Keepers"** 7 h 30, 9 h 20.
BROSSARD III: **"Tendres passions"** 8 h.
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — **"Tendres passions"** 8 h.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — **"Des oiseaux rares"** 7 h 30, **"La nuit des juges"** 9 h 05.
CHAMPLAIN II: — **"Tendres passions"** 8 h.
CINÉMA DE PARIS: (875-1882) — **"Hardbodies"** 1 h 20, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 05, 9 h.
CINÉMA DU VILLAGE: (523-3239) — **"Of human bondage"** 7 h 30, **"Whatever happened to baby Jane"** 9 h 30.
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — **"Le péché"** 18 h 35, **"Il y a un homme chez nous"** 20 h 35.
CINÉPLEX I: (849-4518) — **"Moscow on the Hudson"** 1 h 30, 3 h 35, 5 h 40, 7 h 45, 9 h 55.
CINÉPLEX II: — **"That sinking feeling"** 1 h 30, 3 h 05, 4 h 40, 6 h 15, 7 h 50,9 h 25.
CINÉPLEX III: — **"The Stone boy"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 15.
CINÉPLEX IV: — **"The big chill"** 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.
CINÉPLEX V: — **"Moscow on the Hudson"** 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 40.
CINÉPLEX VI: — **"Reuben, Reuben"** 1 h 30, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.
CINÉPLEX VII: — **"Spinal tap"** 1 h 30, 3 h 05, 4 h 40, 6 h 15, 7 h 50, 9 h 25.
CINÉPLEX VIII: — **"Mike's murder"** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 35.
CINÉPLEX IX: — **"Educating Rita"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — **"Banzai"** 1 h 20, 5 h 05, 9 h— **"Deux heures moins le quart avant Jésus-Christ"** 3 h 15, 7 h.
CINÉMA MONTRÉAL II: — **"Vous habitez chez vos parents"** 3 h 05, 6 h 25, 9 h 40 — **"Prend ton passe-montagne, on va à la plage"** 1 h 15, 4 h 40, 7 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141)— **"Peter et Elliot"** 12 h 30, 16 h 40, 20 h 50, **"L'espion aux pattes de velour"** 14 h 30, 18 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS II: — **"Le cercle des passions"** 12 h 45, 14 h 45, 16 h 45, 18 h 45, 20 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS III: — **"Joy, Anna et le plaisir"** 12 h 20, 15 h 45, 19 h 10— **"Les enfilades"** 13 h 15, 16 h 40, 20 h 05— **"Demoiselles de compagnie"** 14 h 30, 17 h 55, 21 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — **"L'habilleur"** 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-**"The trouble with Harry"** 19 h, **"The man who knew too much"** 21 h.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — **"Romancing the stone"** 7 h, 9 h 05.
CÔTE-DES-NEIGES II: — **"Children of the corn"** 7 h 30, 9 h 30.
CRÉMAZIE: (388-4210) — **"Yenti"** 8 h.
DAUPHIN I: (721-6060) — **"Les mots pour le dire"** 8 h.
DAUPHIN II: **"Furyo"** 8 h.
DORVAL I: (631-8587) — **"Sixteen candies"** 7 h 10, 9 h 05.
DORVAL II: **"Romancing the stone"** 7 h 15, 9 h 25.
DORVAL III: **"Moscow on the Hudson"** 7 h 25, 9 h 35.
DÉCARIE I: (341-3190) — **"Romancing the stone"** 7 h, 9 h 15.
DÉCARIE II: — **"The bounty"** 8 h.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — **"Et vogue le navire"** 6 h 50, 9 h 20.
ÉLYSÉE II: — **"Carmen"** 7 h, 9 h.
ESPACE 9:(272-1080)— Relâche.
FAIRVIEW I: (697-8095) — **"Breakin"** 6 h 10, 7 h 50, 9 h 30.
FAIRVIEW II: — **"The natural"** 6 h 25, 9 h.
GREENFIELD 1: (671-6129) — **"Breakin"** 6 h 20, 8 h, 9 h 35.
GREENFIELD 2: — **"Retenez-moi ou je fais un malheur"** 6 h 15, **"La perle noire"** 8 h.
GREENFIELD 3: — **"Plus rien à perdre"** 6 h 05, 7 h 50, 9 h 30.
IMPÉRIAL: (288-7102) — **"Indiana Jones: the temple of doom"** 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30.
JEAN-TALON: (725-7000) — **"Yenti"** 8 h.
KENT I: (489-9707) — **"Greystoke: The legend of Tarzan"** 7 h, 9 h 15.
KENT II: — **"Breakin"** 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
LA CITÉ I: (844-2829) — **"Breakin"** 6 h, 7 h 40, 9 h 20.
LA CITÉ II: — **"Firestarter"** 7 h, 9 h 10.
LA CITÉ III: — **"Sixteen candies"** 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — **"Orfeu Negro"** 7 h 15. **"Marc-Aurèle Fortin"** et **"Villeneuve, peintre-barbier"** 7 h 30, **"Dans la ville blanche"** 9 h 15 **"Coup de foudre"** 9 h 30.
LAVAL I: (688-7778) — **"Indiana Jones: the temple of doom"** 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35.
LAVAL II: — **"Breakin"** 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
LAVAL III: — **"Romancing the stone"** 7 h 15, 9 h 20.
LAVAL IV: — **"Plus rien à perdre"** 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
LAVAL V: — **"Mortelle randonnée"** 7 h 05, 9 h 15.
LAVAL-ODÉON I: (687-5207)—**"Escroc, Macho et Gigolo"** 7 h 40, **"L'enfer en quatrième vitesse"** 9 h 25.
LAVAL-ODÉON II: — **"Deux oiseaux rares"** 8 h, **"Être ou ne pas être"** 9 h 35.
LOEW'S I: (861-7437) — **"Sixteen candles"** 12 h 15, 2 h 05, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.
LOEW'S II: — **"Greystoke: the legend of Tarzan"** 12 h, 2 h 15, 4 h 35, 7 h 10, 9 h 30.
LOEW'S III: — **"Splash"** 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.
LOEW'S IV: — **"Blame it on Rio"** 12 h, 1 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 10 h.
LOEW'S V: — **"Terms of endearment"** 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40.
MERCIER: (255-6224)— **"Escroc, Macho et Gigolo"** 9 h 15 — **"Les trois diables"** 7 h 30.
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — **"La chasses"** 7 h 30, 9 h 30, **"The man who knew too much"** 7 h, 9 h 15.
OUTREMONT: — **"Kalahari"** 7 h 30, **"La femme flambée"** 9 h 30.
PALACE I: (866-6991) — **"Breaking"** 1 h 20, 3 h, 4 h 40, 6 h 20, 8 h, 9 h 40.
PALACE II: — **"Firestarter"** 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 6 h 50, 9 h.
PALACE III: — **"Neron & Poppea: orgy of power"** 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25.
PALACE IV: — **"Iceman"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
PALACE V: — **"Footloose"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
PALACE VI: — **"Friday the 13th, the final chapter"** 1 h 30, 3 h 10, 4 h 50, 6 h 30, 8 h 10, 9 h 50.
PARALLÈLE: (843-4725) — **"Les yeux des oiseaux"** 19 h 30, 21 h 30.
PARADIS I: (866-6991) — **"Le balafré"** 7 h 30, **"Monthy Python, le sens de la vie"** 7 h.
PARADIS II: — **"Peter & Elliott"** 9 h, **"La folle escapade"** 7 h.
PARADIS III: — **"Le dévastateur"** 8 h 50.— **"Amytiville II, le possédé"** 7 h.
PARISIEN I: (866-3856) — **"Retenez-moi ou je fais un malheur"** 12 h 25, 2 h 10, 4 h, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 20.
PARISIEN II: — **"Jeux de guerre"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20.
PARISIEN III: — **"Plus rien à perdre"** 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 35.
PARISIEN IV: — **"Rue cases nègres"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15.
PARISIEN V: — **"La femme de mon pote"** 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — **"Escroc, Macho et gigolo"** 9 h 15, **"Les trois diables"** 7 h 30.
PLACE LONGUEUIL II: — **"Deux oiseaux rares"** 7 h 45, **"La nuit des juges"** 9 h 20.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-0689) — **"The natural"** 1 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 30.
PLACE VILLE-MARIE II: — **"Carmen"** 12 h 25, 2 h 15, 4 h 05, 5 h 55, 7 h 45, 9 h 35.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — **"Romancing the stone"** 7 h, 9 h 15.
PLACE ALEXIS NIHON II: — **"Finders keepers"** 7 h 30, 9 h 40.
PLACE ALEXIS NIHON III: — **"Tender mercies"** 7 h, 9 h .
PLACE DU CANADA: (861-4595) — **"The bounty"** 7 h 9 h 30.
SAINT-DENIS I: (845-3222) — **"Mission super casse"** 17 h 50, 21 h 20— **"Qu'est ce qui fait craquer les filles"** 19 h 35.
SAINT-DENIS II: — **"On n'est pas sorti de l'auberge"** 17 h 35, 21 h 20— **"Paradis"** 19 h 20.
VERDUN: (768-2092)— **"Escroc, Macho et gigolo"** 7 h 30, **"Les trois diables"** 9 h 15.
VERSAILLES I: (353-7880) — **"Plus rien à perdre"** 6 h, 7 h 30, 9 h 15.
VERSAILLES II: — **"Retenez-moi ou je fais un malheur"** 6 h 15 **"La perle noire"** 7 h 45.
VERSAILLES III: — **"Firestarter"** 7 h, 9 h.
VILLERAY: (388-5577) — **"Tendres passions"** 8 h.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — **"Firestarter"** 7 h 20, 9 h 30.
YORK: (937-8978) — **"Police academy"** 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 45.

SUR SCÈNE

ARENA MAURICE RICHARD: 2800 Viau (254-9433)— Spectacle, Le Grand Cirque de Chine du 10 au 27 mai, mar. au dim. 20h
ATELIER CONTINU: 1200 est Laurier (270-1175)— Le théâtre de carton présente "Les beaux côtés" de Claude Poissant et Louis-Dominique Lavigne, m. en s. Clément Cazelais du 17 mai au 2 juin, sem. 21h., sam. 19 mai, 21h., sam. 26 mai et 2 juin 19h.30 et 21h.30
AUBERGE NATIONALE: 185 Jacques-Cartier nord, St-Jean (346-6819)— "Waiter" de Pierre Légaré, m. en s. Pierre Labelle, les jeu. ven. sam. 21h. jusqu'au 30 juin
AU FOU DU VERSEAU: 1200 St-Hubert (843-4335)— "Le jardin extraordinaire" spectacle de chansons de Charles Trenet, interprétation Daniel Guérard, du mer. au dim. 20h.30, jusqu'au 27 mai
CAFÉ CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: 19 St-Laurent, route 132, St-Timothée (373-3262)— En reprise "Strauss père et fils", m. en s. Philippe Grenier du 26 avril au 26 mai, du jeu. au sam. 21h.— "Où en est le miroir?" de Louise Portal et Marie-Lou Dion, m. en s. Christiane Gerson, du 15 au 30 mai, les mar. et mer. 20h.
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112)— Monique Leyrac chante la belle époque de 1900 lun. au sam. 20h.30 jusqu'au 16 juin
CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario (845-7932)— Musique percussion 24 mai, 21h.
LA CHACONNE: 342 est Ontario (843-4620)— Réjean Pérusse, auteur-compositeur-interprète, 24 mai, 21h.
DÎNER-THÉÂTRE LES MASQUES: Hotel Regence Hyatt, 777 Université (879-1370)— "Relatively speaking" comédie avec Rob Roy, Kirsten Bishopric, Philip Spensley et Una Kay, mer. au dim. 19h., théâtre seulement 21h., du 3 mai au 1 juillet
L'ESKABEL: 1237 Sanguinet (849-7164)— "Fugue en mort mineure" de Michelle Allen du 18 mai au 16 juin, mar. au sam. 20h.30
ESPACE LIBRE: 1945 Fullum (521-4191)— "Ella" de Herbert Achternsbusch par le théâtre de l'atelier Ste-Anne de Bruxelles du 16 au 27 mai, 21h., du mar. au dim.
LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-6955)— Guy Nadon sextet 24 mai
GROUPE LA VEILLÉE: 550 Atwater (933-8146)— Récital de chansons poétiques formé d'un choix de textes puisés dans la tradition littéraire, dont la plupart sont des créations originales de Carmen Jolin les 24-25-26 mai, à 21h.
HOTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370)— Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg mar. au dim. de 20h. à 03h.— Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00.00— Dîner-dansant avec pianiste Gerry Pucci
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano dim. 16h. à 21h., lun. au ven. de 19h.00 à 22h.00
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003)— Geoff Lapp Quartette 24 mai
L'ENTRE-TEMPS: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Le groupe Late City Edition en vedette jusqu'au 2 juin, du mar. au dim. de 21h. à 03h.
LE POURQUOI PAS: 500 est Rachel (523-8708)— Eastern Line Blues 24-25-26 mai
L'IMPROMPTU: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano de 17h.00 à 19h.00, Eddie Prophete de 21h.00 à 02h.00 du lun. au ven.— Eddie Prophète de 21h. à 02h. sam.
LA LICORNE: 2075 St-Laurent (843-4166)— "Ne blâmez jamais les bedouins" de et avec René-Daniel Dubois, m. en s. Joseph Saint-Gelais du mar. au dim. 20h.30, du 27 avril au 2 juin
PLANETARIUM DOW: 1000 St-Jacques (872-4530)— "Ovni" du 9 mai au 1 juillet. mar. au ven. 14h.15, 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30 et 20h.30, dim. 13h., 15h.30, 16h.30, 20h.30
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine (861-0657)— Blues man Willie 23 au 26 mai
SALLE FRED BARRY: 4353 est Ste-Catherine (253-8974)— "Je ne t'aime pas" pièce de Louise Roy et Yves Desgagnés, m. en s. Yves Desgagnés du 16 mai au 10 juin, du mar. au dim. 20h.30
SALLE WILFRID PELLETIER: PDA (842-2112)— L'Opéra de Montréal présente "Rigoletto" de Verdi 25 mai, 20h.
SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke— Récital de piano Janet Schmalfeldt 24 mai, 20h.
SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine (métro Place des Arts) (861-5851)— John Kay groupe rock 24 mai, 21h.
TANGENTE: 307 ouest Ste-Catherine (842-3532)— Spectacle de danse avec Jeannie Kranich et Kate Lunga de Montréal, ainsi que Jeannie Hutchins et Dorrie Smith de New York les 24-25-26-27 mai, 20h.30
THÉATRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161)— "Not about heroes" de Stephen MacDonald, m. en s. Scott Swan du 12 avril au 27 mai, mar. au ven. 20h., dim. 19h., matinée sam. 14h.
THÉÂTRE D.-B.-CLARKE: Université Concordia, 1455 ouest, de Maisonneuve (879-4341)— Spectacle de danse de la Compagnie Jo Lechay, 24-25-26 mai, 31 mai, 1-2 juin, 20 h 30
THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE: 200 ouest Sherbrooke (282-4871)— Le Théâtre de la Rallonge présente: "Juste avant que" de Claire Dé et Pierre Moreau, m. en s. André Naud du mer. au dim. 20h.30, du 2 au 27 mai
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112)— Les Sortilèges, troupe folklorique québécoise, 24-25-26 mai, 20h.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine (861-0563)— "Arlequin, serviteur de deux maîtres" de Carlo Goldoni, traduction Olivier Reichenbach, m. en s. Guillermo de Andréa du 4 au 26 mai
THÉÂTRE DU NOUVEAU REGARD: 7050 Victoria (342-4591)— "Un sur six" comédie de Ron Clark et Sam Bobrick, adaptation René Dionne les 25-26 mai, à 20h.30
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins (845-7277)— André Gagnon seul avec Chopin, Gershwin, Léveillée, Satie, Schubert et Schumann du 24 avril au 26 mai, du mar. au sam. 20h.
THÉÂTRE RIALTO: 5723 ave du Parc (277-2222)— "Une vraie vue" de Sam Shepard, adaptation Robert Toupin, m. en s. Francis Mankiweickz du 7 mai au 2 juin, lun. au sam. 21h.
THÉÂTRE SAINT-DENIS: 1594 St-Denis (849-4211)— Francis Cabrel en spectacle le 24 mai, 20h.30
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vincent d'Indy, Mtl— Salle B 421: Récital de piano, France Desourdy 24 mai, 19h.— Récital de piano, Martine Dumais 20h.30
QUÉBEC OTTAWA
aAUDITORIUM CEGEP DE VICTORIAVILLE: 375 est Notre-Dame, Victoriaville (758-6401 poste 355)— La Troupe du Réverbère présente "Je veux voir Mioussov" du 17 mai au 2 juin, jeu. ven. sam. 20h.30
THÉÂTRE DU PERCE-RÊVE: 9 rang Anctil, Victoriaville (752-5070)— La troupe du doux délire présente "Double jeu" m. en s. Guylaine Caya, du 24 mai au 30 juin, les jeu. ven. sam. 20h.30
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec— Salle Louis-Fréchette: Récital de Ginette Reno du 25 mai au 17 juin, 20h.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Opéra: Orchestre du CNA, chef d'orchestre Brian Law 25 mai, 20h.30— Salle Studio: Vancouver Playhouse présente: North Shore Live, de Tom Wood, Nicola Cavendish et Bob Baker, 22 au 25 mai,20h.— Salle Théâtre: Le Théâtre du Trident présente "Les enfants du silence" de Mark Medoff 22 au 25 mai, 20h.

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première Edition
12.22 Télex Arts
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Cinéma
« L'assassin » it.fr. 61 avec Marcello Mastroianni, Micheline Presle et Salvo Randone
16.00 Bobino
16.30 Traboulidon
17.00 Les évasions célèbres
18.00 Ce soir
18.25 Les nouvelles du sport
18.30 Avis de recherche
19.00 Génies en herbe
19.30 La vie promise
20.00 Les grands films
« La gueule de l'autre » fr. 79 avec Michel Serrault, Jean Poret et Bernadette Lafont
22.00 Le téléjournal
22.25 Le Point
22.55 La météo
23.00 Les nouvelles du sport
23.10 Télex Arts
23.20 A Première Vue
23.45 Cinéma
« Assassinat en tous genres » brit. 68 avec Oliver Reed, Diana Rigg, Telly Savalas et Curt Jurgens

10 CFTM
12.00 Le dix vous informe
12.30 Ciné Quiz
« La montagne rouge » amér. 51 avec Alan Ladd, Lizabeth Scott et Arthur Kennedy
14.25 Souvenir Olympique
14.30 La petite maison dans la prairie
15.30 Gronigo et Cie
16.00 L'animathèque
16.30 Daniel Boone
17.30 N'ajustez pas votre appareil
18.00 Le 18 heures
19.00 La coupe Pearson
21.30 Michel Jasmin
22.30 Les Nouvelles TVA
22.50 Le 10 vous informe
23.00 Les sports
23.15 Souvenir Olympique
23.20 La couleur du temps
23.30 Drôles de dames

17 RADIO-QUÉBEC
13.30 Le marché aux images
14.30 Le Québec au pluriel
15.30 Droit de parole
16.30 Les apprentis-cuistots
17.00 La période de questions
18.00 Papotin et compagnie
18.30 Téléservice
18.57 L'agence D.D.T.
19.00 Pierre Nadeau rencontre
19.30 Réplique au discours du budget
21.30 L'actualité économique
22.00 Nova
23.00 Pierre Nadeau rencontre

99 TVFQ (Câble)
13.00 Téléfoot
14.00 Les jeux du stade
15.40 Le théâtre de Bouvard
16.30 L'île aux enfants
16.50 Variétoscope
17.05 Histoire d'en rire
17.20 L'Academie des Neuf
18.00 Atout-coeur
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui la vie: des autres et vous
20.00 Bonjour, bon appétit
20.30 Téléfoot
20.45 Balle de match
21.30 Les jeux du stade
23.10 Parole de régions: Rhones, Alpes, Auvergne
23.20 Le théâtre de Bouvard

6 CBMT
12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.25 Community Announcements
12.30 All in the family
12.57 Program Highlights
13.00 All my Children
14.00 Wok with Yan
14.28 Weather Report
14.30 Coronation Street
15.00 All creatures great and small
16.00 Do it yourself
16.29 Newswatch 6
16.30 What's new
16.59 Newswatch 6
17.00 Happy Days
17.30 Three's Company
18.00 Newswatch
19.00 Fame
20.00 Stanley cup finals
23.00 The National
23.25 The Journal
00.00 Newswatch Headlines and the National Update
00.05 Newswatch
00.27 Barney Miller
00.57 CBC Late Movie
« Nowhere to run » 1978 avec David Janssen, Stephanie Powers, Allen Garfield et Linda Evans

12 CFCF
12.00 The Flintstones
12.30 Pulse 12
13.00 The Don Harron Show
14.00 Another world
15.00 General Hospital
16.00 WKRP in Cincinnati
16.30 Take a break with Matthew Cope
16.37 Family Feud
17.00 The price is right
18.00 Pulse
19.00 CFCF Special Presentation The Pearson cup
22.00 Magnum P.I.
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
00.00 Cinema 12
« Coma » dr. 1977 avec Geneviève Bujold, Michael Douglas et Elizabeth Ashley
02.05 Second Feature
« Journey » adv. avec Geneviève Bujold et John Vernon
03.50 The Waltons
04.50 Rhoda













Les libéraux du West-Island reviennent à la charge sur l'accès à l'école anglaise et les règlements sur l'affichage dans la loi 101

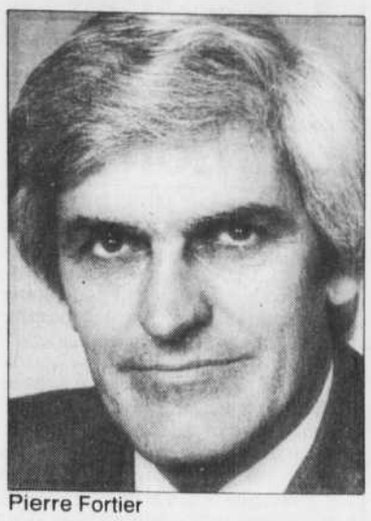
PIERRE O'NEILL

Les libéraux du West-Island estiment que pour assurer « la renaissance de Montréal », il faut expurger de la loi 101 les dispositions régissant l'affichage et limitant l'accès à l'école anglaise.

Cette proposition sera débattue au colloque régional des libéraux provinciaux des comtés de l'Ouest de Montréal, qui se tiendra dimanche prochain à l'hôtel Méridien. Le texte de la résolution stipule que « les mesures restrictives de la loi 101 touchant la langue d'instruction pour les enfants des Canadiens, ainsi que les annonces publiques et commerciales, soient supprimées, afin de mettre fin à l'exode des citoyens et des fonds d'investissement et attirer ainsi des actionnaires, clients, nouvelles entreprises et activités touristiques ».

Deux autres résolutions traitent du problème linguistique: la première conclut qu'il faut établir à Montréal une école internationale afin de fournir l'enseignement de la langue anglaise aux enfants dont les parents viennent au Québec dans l'industrie de la haute technologie; l'autre texte, sous le titre « les communications dans une économie mondiale », proclame la nécessité de préparer les citoyens du Québec à fonctionner dans cette nouvelle société informatisée, d'augmenter les compétences trilingues de ses diplômés en améliorant leur facilité d'expression en français, en anglais et dans la langue des ordinateurs.

Ces résolutions émanent des comités politiques de la région du West-Island, dont les délibérations se sont déroulées avec la participation des députés Pierre Fortier(Outremont), Germain Leduc(Saint-Laurent) et John Ciaccia(Mont-Royal), sous le présidence du notaire Claude Desrosiers, jadis président du Parti libéral du Québec. Parmi les personnalités de marque qui joueront le rôle de panélistes à ce colloque, figurent: le fiscaliste Carl Steiss; le président de l'Institut Gamma, M. Kimon Valaskakis; le doyen de la faculté d'administration de l'Université McGill, M. Laurent Picard; le président du Conseil du patronat, M. Ghislain Dufour et l'ancien ministre libéral des Affaires sociales, M. Claude Forget.


Pierre Fortier

Outre la question linguistique, le colloque régional des libéraux du West-Island sera appelé à débattre d'éducation, du rôle de l'Etat dans l'activité économique, du contrôle et du gigantisme de l'appareil gouvernementale. Parmi les résolutions qui seront soumises à la réflexion des participants, quelques-unes apparaissent plus particulièrement intéressantes:

■ procéder à une étude exhaustive de l'ensemble du secteur public québécois et du rôle de l'Etat dans l'économie; à cette fin, il est proposé que le futur gouvernement libéral crée, dès le début de son mandat, une commission d'enquête;

■ réaliser une réforme de l'administration publique, axée sur l'optimisation des ressources, le service public, et l'imputabilité, ou l'obligation de rendre compte en vue d'une gestion plus productive des fonds publics, c'est-à-dire, plus économique et efficace;

■ imposer des mesures concrètes pour réduire la taille de l'appareil gouvernemental, dans l'optique d'une réduction des dépenses, d'un assainissement des finances publiques et d'une amélioration de la productivité;


Claude Desrosiers

■ procéder à une analyse et à la réduction de la règlementation gouvernementale;

■ amender la loi du vérificateur général de façon à lui permettre d'effectuer des vérifications intégrées, avec la participation des bureaux-conseils du secteur privé;

■ adopter une nouvelle loi-cadre visant à préciser les objectifs des sociétés d'Etat et soumettre leur fonctionnement à un examen systématique et périodique;

■ éliminer le déficit gouvernemental de base, occasionné par les dépenses courantes;

■ décréter une série de mesures pour renforcer le système scolaire élémentaire ainsi que le système secondaire;

■ réviser les formules de financement des universités, « afin de mettre un terme à la présente érosion de leurs capacités d'éducation, d'enseignement et de recherche »;

■ revaloriser le rôle de l'enseignant;

■ imposer un plan rationnel d'implantation des micro-ordinateurs dans les écoles, sur la base d'une étude des besoins et ressources de chaque commission scolaire;



L'UNE DES MEILLEURES RAISONS D'ACHETER UN PC*jr* IBM POURRAIT BIEN ÊTRE LE PC IBM.

Vous êtes un homme ou une femme d'affaires? Vous connaissez peut-être déjà l'ordinateur personnel IBM.

Vous passez beaucoup de temps en famille? Vous avez peut-être entendu parler du nouveau PC*jr* IBM.

Mais savez-vous que ces deux ordinateurs forment une équipe hors-pair? C'est parce qu'ils font tous deux partie de la famille des ordinateurs personnels IBM.

COMBIEN DE PROGRAMMES? DES CENTAINES!

Au cours des dernières années, des milliers de programmes ont été écrits pour l'ordinateur personnel IBM.

Des programmes qui peuvent vous servir à la maison ou au bureau.

Beaucoup de ces programmes peuvent maintenant fonctionner sur le nouveau PC*jr* d'IBM. Il vous est donc possible de faire une bonne partie de votre travail chez vous.

Les longues soirées au bureau sont maintenant chose du passé. Parce qu'avec un PC*jr* à la maison, votre petit doigt vous sert de porte-documents.

LE PC*jr*: PETIT, MAIS PUISSANT!

Le PC*jr* offre jusqu'à 128 Ko de mémoire et peut comprendre une unité de disquettes. Son clavier sans fil fonctionne avec des masques, ce qui facilite l'utilisation des programmes.

Vous pouvez même y ajouter un modem pour vous relier à des services d'information et à d'autres ordinateurs.

POUR ENTRER DANS LA FAMILLE...

Vous voulez acheter un PC*jr* IBM? Rien de plus simple. C'est l'ordinateur le moins cher de la famille des ordinateurs personnels IBM.

Le prix du modèle de base à cassettophone, qui comprend également une mémoire de 64 Ko et un clavier, est d'environ 998 $. Le modèle évolué avec une mémoire de 128 Ko et une unité de disquettes coûte environ 1 918 $*.

Voici quelques-unes des centaines de tâches que vous ou vos enfants pouvez accomplir avec un PC*jr* doté d'une mémoire de 128 Ko et d'une unité de disquettes :

Étudier en vous amusant, avec l'Adventure in Math IBM.

Effectuer des prévisions et de la planification commerciales, avec un tableau de ventilation comme le Multiplan*** IBM.

Écrire une lettre ou réviser un rapport, avec le HomeWord† IBM.

Être au courant des cours de la Bourse, avec le Dow Jones Reporter** IBM.

Trouver votre chemin dans un labyrinthe, avec le Crossfire IBM.

Planifier votre journée, avec le Time Manager†* IBM.

Classer vos données, avec le pfs : FILE†† IBM.

Recevoir des informations utiles en vous abonnant à l'une des mille bases de données existantes, avec le Personal Communications Manager IBM.

Pour en savoir plus long sur les nombreuses possibilités que vous offre le PC*jr*, passez chez un distributeur agréé du PC*jr* IBM.

LE PREMIER ORDINATEUR DE VOTRE FAMILLE NE DEVRAIT-IL PAS ÊTRE UN IBM?

IBM PC*jr*

*Ces prix sont ceux du centre de produits IBM et peuvent varier dans d'autres magasins. Ils ne comprennent pas de moniteur ou d'imprimante.

††pfs est une marque déposée de Software Publishing Corp. ;*** Multiplan est une marque américaine de Microsoft Corp. ;** Dow Jones est une marque de Dow Jones & Co. ;†* Time Manager est une marque d'Image Producers Inc. ;† HomeWord est une marque de Sierra On-Line, Inc. IBM est une marque déposée d'International Business Machines Corporation. IBM Canada Ltée, compagnie affiliée, est un usager inscrit.

Essayez-en un dès maintenant. Pour obtenir l'adresse d'un détaillant près de chez vous, composez sans frais le 1-800-268-7793.

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Jean-Louis Roy

Rédactrice en chef: Lise Bissonnette

Rédacteur en chef adjoint: Jean Francoeur

Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay

Directeur adjoint: Denis Lord

Directeur des services administratifs: Michel Paradis

LA SÉANCE DE M. PARIZEAU

AU-DELÀ des apparences, le discours du budget prononcé mardi par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, revêt une importance considérable. La consécration du statu quo, le refus d'ajuster les contraintes fiscales aux exigences les plus pressantes ne font pas de la séance annuelle donnée par M. Parizeau cette semaine un événement insignifiant. Tout autant que l'annonce d'un train de mesures nouvelles, ce sur-place traduit une politique budgétaire et fiscale contraignante et une stratégie politique évidente.

Ce qui devait être une étape majeure dans l'évaluation et la mise au point du plan de relance déposé en novembre dernier n'aura été qu'un exercice de rhétorique consacré d'abord à célébrer les orientations alors retenues par le gouvernement. Ce qui devait constituer une importante étape dans la mise à jour de la fiscalité des individus n'aura rien produit, sinon un nouveau report de cette nécessité. De plus, la compression des dépenses et la reprise, célébrée par le ministre, n'ont pas produit de fruits suffisants pour réduire un déficit qui, pour la cinquième année consécutive, excède les $3 milliards. Enfin, le ministre a rappelé l'augmentation très appréciable des dividendes payés au Trésor public par certaines sociétés d'État. Ce rappel sélectif était loin, bien loin d'une évaluation globale de la performance de l'ensemble des entreprises publiques.

Bref, un budget qui tient pour inviolable le plan de relance de novembre, un exposé qui ne corrige pas les écarts d'imposition entre le Québec et les sociétés voisines, un bilan des finances publiques qui, tout en invoquant la reprise, consacre un déficit de temps de crise.

Le plan de relance de novembre dernier produira des résultats, affirme le ministre sur un ton définitif. Il consolidera l'activité économique grâce aux crédits industriels, aux investissements en recherche, aux travaux de reboisement et aux investissements dans la région métropolitaine. Ses effets sur les catégories de nos concitoyens forcés de recourir à l'assistance sociale seront majeurs. Bref, M. Parizeau reprend pour l'essentiel le plan façonné à l'automne par l'équipe Lévesque, suite au désarroi qui avait marqué son retour aux affaires après les vacances estivales. Ce discours était prévisible.

On aurait souhaité que le ministre pousse plus loin l'analyse, établisse un rapport d'étape, indique les difficultés de certaines formules. On pense notamment au programme de formation en entreprise. Il ne suffit pas de célébrer les vertus de l'apprentissage. À six mois du dépôt de ce plan, a-t-il déjà produit quelque effet ? Combien d'assistés sociaux a-t-il rejoints ? Quelles sont les prévisions pour les 12 prochains mois ?

Pour la troisième fois en une année, le ministre des Finances laisse entrevoir un éventuel réaménagement de la fiscalité des individus. Dans son discours du budget en date du 10 mai 1983, il affirmait : « Une fois le livre blanc sur la fiscalité publié, une discussion publique pourra s'engager, et les décisions quand à la réforme du système seront alors annoncées au prochain Discours sur le budget. » Mardi, cet échéancier a été reporté à l'automne ainsi que le taux d'indexation des exemptions personnelles pour 1985. Ce report est tout simplement déplorable. Après avoir nié l'existence d'un problème pendant des années, le ministre a finalement entendu raison. Mais, d'une intervention à l'autre, il repousse la discussion publique d'un document qui est pour l'essentiel complété.

Les quelques mesures annoncées par le ministre : abolition par étape du péage sur les autoroutes, modalités enfin réalistes des transferts d'entreprise entre générations, prolongation du programme Corvée-Habitation, seront bien reçues. La première devrait produire quelques dividendes électoraux. Elle mettra fin à la démagogie qui a si longtemps entouré cette question. Sans réparer le mal considérable déjà subi par une fiscalité lourde accompagnant les transferts d'entreprises, la seconde rétablit ce que le sens commun commandait depuis longtemps. Enfin, la troisième mesure soutiendra la construction et permettra l'accès à la propriété selon des critères encore favorables mais moins avantageux que ceux qui ont fait la valeur initiale de la formule.

La reprise de l'activité économique célébrée par le grand argentier n'apporte que peu de revenus suplémentaires à l'État. Cette reprise ne permet aucune initiative nouvelle, sinon quelques accommodements mineurs, tant les finances publiques apparaissent encore surchargées. À moins que cette reprise soit plus fragile qu'on ne le laisse entendre et que couve, sous les cendres des taux d'intérêt, une nouvelle crise de l'économie.

On comprendrait mieux, alors, que la taxe de vente soit maintenue à 9 %, que les charges imposées aux entreprises demeurent aussi onéreuses, que la surtaxe sur l'essence soit prolongée, que la disparité entre les charges fiscales des cadres québécois par rapport à ceux de l'Ontario soit maintenue, que le taux d'indexation des impôts n'ait pas été établi à l'occasion du budget, que le nouveau régime d'investissement coopératif soit sans norme, que l'impôt sur les successions soit consacré à nouveau et que les prévisions visant le chômage demeurent aussi élevées.

En consacrant largement le statu quo tout en évoquant la nécessité du changement, M. Parizeau a sans doute fait des réserves en vue du budget 1985, budget qui répondrait alors aux intérêts électoraux du Parti québécois. Dans les douze prochains mois, les contribuables et les sociétés feront les frais de ce calcul.

— JEAN-LOUIS ROY

La croisade de M. Peckford

DEVANT UN imposant parterre de gens d'affaires de Montréal, le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, poursuivait hier sa recherche d'appuis à sa quête d'un accord fédéral-provincial équitable pour l'exploitation et la gestion des ressources au large des côtes de son île. La campagne de relations publiques est la seule arme dont dispose aujourd'hui le gouvernement de Terre-Neuve, depuis que la Cour suprême du Canada a statué, en mars dernier, qu'Ottawa est bel et bien propriétaire de ces ressources. La lettre de la loi est parfois différente de la morale, dit désormais M. Peckford, qui réclame un règlement sur cette base.

On voit mal, toutefois, comment le premier ministre de Terre-Neuve peut ainsi espérer contre toute espérance, du moins tant qu'un gouvernement libéral règne à Ottawa. Les appuis ne lui ont jamais manqué dans cette cause. Le Parti progressiste-conservateur lui est en principe acquis, le Nouveau Parti démocratique aussi, de même que tous les gouvernements provinciaux. Il en faut plus pour émouvoir M. Trudeau et ses troupes.

En parcourant les capitales du pays, M. Peckford cherche peut-être à convaincre l'opinion dans son propre coin de pays. Car au lendemain du jugement de la Cour suprême, les premières réactions, là-bas, poussaient à sauver les meubles, à négocier à tout prix, plutôt qu'à se faire imposer d'Ottawa la totalité des politiques de gestion des ressources. Le gouvernement Peckford considère, pour sa part, qu'il vaut mieux ne rien signer, en attendant de meilleurs jours, que de signer une reddition.

L'équipe fédérale, et notamment le ministre de l'Énergie, M. Jean Chrétien, a collé au premier ministre terreneuvien une image d'intraitable, qui ne cherche qu'un avantage politique au détriment du bien des « gens de Terre-Neuve ». Il faut se méfier de cette démagogie, que les Québécois connaissent bien quand il s'agit de repousser une revendication provinciale légitime en lui donnant couleur de « séparatisme ».

Rien de ce que M. Peckford demande n'est déraisonnable. Il n'exige pas d'amendement constitutionnel pour se faire reconnaître la propriété des ressources au large des côtes. Il désire un partage équitable des revenus de cette richesse potentielle, et ses propositions à cet égard sont loin de vouloir faire de Terre-Neuve une nouvelle Alberta qui nous ferait « geler dans le noir ». Il désire surtout une participation significative dans la gestion de l'exploitation de ces ressources énormes, dont l'impact social, économique, culturel, dans une province aussi pauvre, ne peut être laissé au jugement d'une bureaucratie fédérale à des milliers de kilomètres. Ottawa, avant le jugement de la Cour suprême, avait accepté la création d'une « commission conjointe » fédérale-provinciale chargée de gérer les développements. Mais tout son personnel et ses règlements auraient été de responsabilité fédérale. Une façade de participation, en somme.

Au-delà des mécanismes, toutefois, le plus grand obstacle à une entente reste la conception autocratique qu'Ottawa se fait de son rôle. La moitié du budget de Terre-Neuve provient de transferts fédéraux, et les insulaires ressentent comme une humiliation de ne pouvoir participer plus dynamiquement au redressement de leur économie, qui s'annonce enfin. Au nom d'une stratégie « nationale », le pouvoir libéral ne veut plus s'encombrer de pareille négociation avec des intérêts régionaux et, considérant les provinces comme de simples prestataires de services, préfère tabler sur l'aide sociale collective qu'est le système de péréquation.

À bien des égards, d'ailleurs, le vibrant plaidoyer de M. Peckford pour « la dignité, la justice, l'équité » ressemble à celui de tous les gouvernements québécois, fédéralistes ou indépendantistes, depuis un quart de siècle. Les autres différends entre Québec et Terre-Neuve ne doivent pas effacer cette parenté.

— LISE BISSONNETTE

Un tête-à-queue spectaculaire

LA DÉCISION d'abolir le péage sur les autoroutes du Québec constitue pour le gouvernement péquiste un spectaculaire tête-à-queue.

Il y a deux ans à peine, tout pointait dans une autre direction.

Il suffit de rappeler que le livre blanc du ministère des Transports (« Le transport en commun, un choix régional »), publié en juin 1982, faisait du péage sur les autoroutes une source importante de financement des transports en commun. Les automobilistes, opinait l'auteur du livre blanc, profitent de diverses façons d'un réseau de transport collectif (comme il appert lors d'une grève à la CTCUM). Ce n'est que justice qu'ils participent à son financement, entre autres, par des frais de péage plus élevés. Il était même question de multiplier les postes de manière « à produire une couverture plus complète des principales voies d'accès » (page 59).

Du même souffle, le livre blanc exprimait l'avis qu'une taxe sur l'essence constituait un autre moyen d'obliger les automobilistes à contribuer au financement d'un service dont ils sont les bénéficiaires indirects. « Il existe une certaine logique à ce que ceux qui utilisent davantage le réseau routier urbain contribuent davantage au financement du transport en commun. Une taxe sur l'essence répond à cet objectif . . . » (page 57).

Le paradoxe aura été que ce gouvernement décida de hausser la taxe sur l'essence et de doubler le tarif des autoroutes, mais sans qu'un seul sou n'en soit allé au transport en commun ! En outre, ces deux mesures fiscales se sont révélées d'une extraordinaire impopularité et elles ont largement contribué au discrédit dans lequel est tombée l'équipe gouvernementale. Une volte-face était inévitable.

La taxe sur l'essence a déjà été réduite; elle le sera encore d'ici peu, laisse entendre M. Parizeau. Quant au péage sur les autoroutes, il sera aboli d'ici la fin de 1985.

Ce virage comporte plusieurs enseignements.

La première leçon consiste à admettre qu'il n'y a pas, qu'il n'y a jamais eu, de véritables autoroutes au Québec, comme on en voit aux États-Unis, en Allemagne, en Italie, en France. Cela tient d'abord à la distribution de la population sur le territoire québécois. Une autoroute suppose deux ou plusieurs pôles importants entre lesquels il faut établir une liaison. La concentration de la population dans la grande région de Montréal et l'absence de toute autre agglomération de dimension comparable (à l'exception de la capitale) faisaient de nos « autoroutes » de simples voies rapides d'accès à la métropole. Quant aux Montréalais, ils s'en servaient surtout pour aller se perdre dans la nature . . .

Deuxième leçon : l'automobile n'a pas dit son dernier mot. Il existe toute une « littérature » à ce sujet. Une certaine sociologie critique a longtemps vu dans la voiture privée le résultat d'une « gigantesque entreprise de manipulation des consommateurs » (Victor Scardigli, *La Consommation, culture du quotidien*, PUF, 1984). Acheter une voiture équivalait à acheter un symbole affectif, irrationnel; c'était acheter un pouvoir et un statut social.

Mais cette sociologie faisait peu de cas des aspects utilitaires et fonctionnels de l'automobile. D'autres sociologues, dont V. Scardigli, cité plus haut, soulignent aujourd'hui que « la voiture est devenue un besoin incontestable ». La voiture comble le vide créé par « la destruction de l'espace et du temps traditionnels [. . .] en contribuant à recréer un autre espace de vie sociale, à structurer le temps quotidien ».

Troisième leçon : les « projets de société » dont on nous rabat souvent les oreilles, ce n'est pas dans les permanences des partis qu'ils s'élaborent, ni sur le parquet des congrès, ni dans les officines gouvernementales.

Les projets de société — et l'usage de la voiture privée, de préférence à tout autre mode de transport, en est un — naissent de millions de décisions individuelles, prises indépendamment les unes des autres, sans qu'on puisse deviner *a priori* le visage de la société qui en naîtra. De tels « projets », pour une large part, échappent au volontarisme des gouvernants, si éclairés fussent-ils.

— JEAN FRANCOEUR

Les Églises et les médias

LIBRE OPINION

CLAUDE de MESTRAL

ON DIT facilement que si un chien mord un homme, ce n'est pas une « nouvelle » du point de vue des médias, mais si, par contre un homme mord un chien — ça c'est une « nouvelle » digne de l'attention des médias. Ces derniers ont été récemment rabroués par M. Lévesque pour leur exploitation de l'incident meurtrier du caporal Lortie à l'Assemblée nationale, ce que trop d'anglophones ont malheureusement approuvé, selon une station de radio.

Les Églises ne peuvent ignorer les médias — trop d'entre elles sont heureuses de les utiliser à leur avantage, tout en déployant souvent une méconnaissance profonde de ce qu'est l'information que les médias sont censés transmettre au public. Nous connaissons tous ces évangélistes à la télé qui utilisent un langage si spécialisé, si restreint, qu'ils n'atteignent que les « initiés » qui, du reste, se laissent bien facilement manipuler (et répondre généreusement aux appels financiers) ! Un bon filon à exploiter, quoi ! mais selon quel critère ? C'est ce que nous voudrions explorer.

Les critères des médias

Cinq semblent essentiels.

L'à-propos (l'événement est-il récent ?). **La proéminence du fait** (les gens où cela s'est produit sont-ils importants ?). **La proximité** (ceci touche-t-il les gens locaux ?). **Le conflit** (le combat fut-il rude et sanglant ?). **La bizarrerie** (cet événement semble-t-il étrange ou extraordinaire ?). Si simples que puissent être ces critères, ils ont permis le développement d'une entreprise commerciale et professionnelle d'une ampleur fantastique, car ils touchent des cordes fort sensibles pour la majorité des humains. Sans aucun doute, il est possible d'établir une liste plus savante, compliquée et sophistiquée. Mais ces cinq points sont à la base de toute la publicité moderne, sous ses diverses formes, et englobent pas mal le contenu de nos journaux, comme ce qui nous atteint par la radio et la télévision.

Existe-t-il d'autres critères ?

Les grandes religions se préoccupent de ce problème. La dernière assemblée du Conseil oecuménique des églises, à Vancouver, l'été passé, a préparé un long document : *Communiquer de façon crédible*, trop long à reproduire ici. Mais il est possible d'en extraire *cinq critères* qui nous donnent sérieuse réflexion, me semble-t-il.

Le dialogue

Celui qui reçoit le message de nos médias peut-il répondre, se joindre au processus d'évaluation de ce qui nous est communiqué ? Un orateur ou un journaliste présente-t-il les deux côtés du problème ? Dans sa révélation aux hommes, Dieu semble avoir pris un risque quant aux conséquences du dialogue qu'il veut établir entre les hommes et entre ces derniers et Lui. Toute la Bible nous décrit les dangers évidents que prophètes et apôtres, comme Jésus dans son ministère, ont accepté dans leurs déclarations publiques.

L'harmonie

La forme et le contenu du message sont-ils considérés ensemble ? La technologie utilisée peut-elle contribuer à la tâche ? Le choix des médias, sa forme et longueur sont-ils adaptés au message et à l'auditoire ? Le sujet est-il présenté avec ordre et clarté, précision, et même un sens de l'humour ? Notre style doit être un baromètre de la façon dont nous nous estimons.

Le contenu

Le sujet traité contribue-t-il à établir la paix et la justice ? Dans le message que nous désirons transmettre, tenons-nous compte suffisamment de notre auditoire, des différences entre les femmes et les hommes, de ceux qui sont à la périphérie de toute communauté comme en son centre ? À quel point le contenu est-il oecuménique, ou sectaire ? Sommes-nous prêts à admettre nos limitations, ou notre manque d'information ou de compréhension ? La conviction ne suffit pas.

L'espace (ou cadre)

Y a-t-il place pour le mystère, le risque, la surprise même, dans notre effort ? Laissons-nous la place à la grâce divine pour oeuvrer à sa façon ? Sommes-nous prêts à admettre que nous ne pouvons tout expliquer, refusons-nous de juger trop facilement ? Acceptons-nous que l'Évangile renverse nos mesures usuelles — « les premiers seront les derniers », les « fous » précèdent les « sages », les faibles avant les puissants, les pauvres avant les riches ?

L'intention

Quel est notre but en présentant tout message ? Quelle est notre attitude ? Nous rendons-nous compte que certains peuples s'imposent, d'autres sont exploités ? Notre utilisation des médias va-t-elle aider les individus, les isolés, à se rapprocher d'autres humains ? Jusqu'à quel point sommes-nous influencés par des considérations financières déformant la réalité, comme les gens atteints ? Ceci n'est pas facile à formuler.

C'est pourquoi l'Associated Church Press, essayant, en 1982, de formuler des *normes d'action*, s'est refusée à avancer plus, comme raison d'être, que « influencer la compréhension et la pratique de la religion parmi les fidèles et leurs voisins dans la société, par l'usage de l'adoration, le reproche et l'effort constant de parler honnêtement ». Mais toutes sortes de fascistes, racistes et bigots acceptent facilement « d'influencer la religion » pour leurs buts ! Bien plus de précisions doivent être apportées quant à notre intention dans l'atmosphère présente de divisions, de méfiance, où nous sommes tous pris.

Ce qui précède ne désire que lancer un dialogue pour mettre fin à toute la propagande (*one-way message*) nous assaillant tous qui vivons sur Terre.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Le prix de l'enseignement*

ON NE SAIT trop quel « chiard » mijote dans les marmites du gouvernement péquiste, mais une chose est certaine : les cuistots du ministre de l'Éducation ont décidé de dégoûter le monde de l'éducation depuis la maternelle jusqu'à l'université, et leur méthode a l'art d'être des plus efficace ! En effet, malgré les réactions du ministre qui cherche à mettre une sourdine aux cris d'alerte de certains corps intermédiaires, le bon public ne semble pas mesurer l'ampleur des effets négatifs de cette opération dite de dégraissage de la facture scolaire québécoise. Et, à bien y penser, le pauvre Baptiste qui n'en finit plus de désespérer de l'avenir de la jeunesse, doit en arriver à conclure, comme à cette époque pas si lointaine, que l'instruction est devenue un luxe qu'on ner peut plus se payer, et qu'en définitive, le pain noir gagné à la sueur de son front vaut mieux que le pain blanc volé à son voisin !

Le pernicieux discours du ministre Bérubé a bien porté fruit : l'enseignement coûte trop cher ! La productivité en éducation doit se mesurer à la calculatrice et au minutage selon la règle d'un soi-disant modèle ontarien. Aussi faut-il sonner la fin de la récréation. C'est l'heure de la réquisition en faveur de la lutte au chômage ! Comme la classe enseignante a la mauvaise oreille du public, le ministre saute sur l'occasion pour remettre celle-ci à sa place, réduire son revenu et augmenter sa tâche. Qualitativement, la productivité va baisser, mais ce n'est pas le problème du ministre, et peut-être pas non plus celui du public.

J'aurais voulu ici attirer l'attention de l'un et de l'autre sur les effets réels du décret actuel sur l'enseignement, en particulier au niveau collégial que je connais mieux. Mais en relisant ma démonstration nécessairement chiffrée, j'eus plus que jamais le sentiment que ça ennnuierait le simple lecteur peu familier avec le langage de l'administration scolaire. Je me limiterai donc à une simple analyse de cas (le mien) qui démontrera deux choses : l'une, c'est qu'en septembre, la productivité de mes élèves va baisser; l'autre, c'est qu'on me paiera plus cher pour moins de travail. Cela, en vertu d'une règle élémentaire que tous peuvent comprendre : la productivité des écoles se mesure d'abord par le rendement des élèves !

L'an prochain, on me proposera d'ajouter 42 élèves de plus à une liste qui en comptera alors 320. Ces jeunes gens de niveau préuniversitaire m'imposent non seulement la présence en classe à raison de 12 heures/semaine, mais aussi, et surtout, un projet de travail personnel et un mode d'encadrement qui leur permettront d'apprendre à travailler convenablement.

Mon expérience (19 ans) m'enseigne que c'est précisément cet encadrement qui augmente concrètement leur productivité, la mienne, et celle de mon institution. Aussi, en vertu de la complexité de notre système d'horaires individualisés (il y aura 5,100 élèves et plus de 400 professeurs inscrits), la modification à la hausse de ma présence en classe et l'augmentation du nombre d'élèves à évaluer rendront pratiquement impossibles les contacts hors-cours indispensables à l'encadrement. Cela m'obligera à banaliser cette partie essentielle de mon enseignement, ou bien à l'abandonner complètement. Je continuerai donc à recevoir mon salaire de privilégié avec, en bout de course, un allégement que ma conscience devra porter comme un fardeau.

— CLAUDE POULIN
collège de Sainte-Foy
Sainte-Foy, 10 mai.

■ *Pour vivre à Pointe-Saint-Charles*

LORS DE LA manifestation tenue le 30 avril dernier à Pointe-Saint-Charles, les participants laissaient entendre que notre coopérative et la Caisse populaire Saint-Charles faisaient la promotion d'un projet qui va à l'encontre des besoins de la population. Le conseil d'administration de la coopérative « Les Îlôts Cantin » tient à rectifier certaines informations parues dans les journaux.

Au départ, notre coopérative était formée de gens à faibles et moyens revenus et nos objectifs étaient les suivants : acquérir un logement neuf à un prix abordable; demeurer dans le quartier où nous avons toujours vécu; empêcher l'exode des gens de la Pointe et ramener ceux qui l'ont quittée; améliorer la qualité de notre environnement et donner un aspect social et communautaire à notre projet. Mais devant le refus de la SCHL d'accéder à notre demande, nous avons dû réévaluer l'ensemble du projet. Étant privé des différentes subventions gouvernementales escomptées et désirant toujours poursuivre les mêmes objectifs, notre projet a dû prendre la forme de celui que nous connaissons aujourd'hui. Dès lors, les mensualités hypothécaires incluant capital et intérêts s'élevaient à $400. Le projet ne devenait accessible qu'aux membres ayant des revenus supérieurs à $20,000 par année.

À Pointe-Saint-Charles, une famille sur quatre gagne plus de $20,000 par année (recensement de 1981, catalogue no 95-959, volume 3 — série des profils B) et une bonne partie de ceux-ci quittent la Pointe à contre-coeur faute de logements convenant à leurs goûts. Nous croyons donc que ce projet répond réellement à un besoin (d'ailleurs, parmi les 11 familles actuellement engagées dans le projet, neuf habitent la Pointe).

Nous sommes d'avis qu'il y aurait lieu d'établir une solidarité entre les différents organismes communautaires et économiques dans Pointe-Saint-Charles. Tout comme les manifestants, nous nous opposons aux fermetures d'usines et au dépeuplement du quartier. Tout ce que nous voulons c'est réaliser notre rêve : avoir un chez-soi dans un milieu où nous avons vécu et que nous aimons et dans le cadre d'un projet coopératif.

— MONIQUE DECOSTE
Montréal, 15 mai.

■ *L'éloge de la médiocrité*

M. PIERRE FILION signait, le 3 mai dernier, un article intitulé « La presse sportive insiste-t-elle trop sur la victoire ? ».

Je respecte l'idée de l'auteur qui blâme notre système d'honorer et de reconnaître plutôt la fin que les moyens.

Je suis d'accord avec lui pour ce qui est de reconnaître le mérite de l'effort. Mais je crois qu'il se trompe en disant que l'on ne doit pas porter au nues les vainqueurs.

Nous avons besoin de héros, de modèles, et cela depuis les origines de l'humanité. Plus encore quand nous vivons des périodes troubles où toutes les valeurs humaines sont remises en cause.

À une époque où on tue les présidents, où on attente à la vie d'un pape, où les grands hommes révèlent, par l'indiscrétion de journalistes, des petitesses sordides, il est plus que rafraîchissant de faire la fête à des Gilles Villeneuve, Gaétan Boucher et Mario Deslauriers.

Ce sont des exemples sains et, à mon sens, souhaitables. Ils ont gagné, ils sont les premiers du monde. Ce sont des Québécois et on tairait notre fierté ? On crierait vive les médiocres !

— MICHEL LAVERDIÈRE
Hull, 5 mai.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.
Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.
LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50$ par semaine. Le samedi seulement: .75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022
ABONNEMENT: Édition quotidienne 120$ par année; 6 mois 62$; 3 mois: 32$. À l'étranger: 130$ par année; 6 mois 65$; 3 mois: 35$; édition du samedi 40$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Les paiements de transfert fédéraux : une perspective québécoise

1 — « Un élément essentiel et bienfaisant de notre système fédéral. »

CLAUDE RYAN

Voici la première partie du texte d'un exposé présenté par le député d'Argenteuil au colloque organisé par l'« Ontario Economic Council » sous le thème : « Ottawa and the Provinces : Money and Power », à Toronto le 15 mai 1984.

UNE des fonctions les plus importantes du pouvoir fédéral dans notre système de gouvernement consiste à assurer une redistribution équitable et efficace de la richesse et des chances entre les citoyens de toutes les provinces, indépendamment des différences pouvant découler de la géographie, de l'histoire, de l'origine ethnique, de la langue, des allégeances politiques ou du statut social.

Depuis la fin du deuxième conflit mondial, le gouvernement fédéral s'est abondamment acquitté de cette tâche, ainsi qu'en témoignent les nombreux programmes de redistribution du revenu mis en oeuvre par le Parlement. Suivant les données contenues dans le dernier budget fédéral, les paiements de transfert effectués par le gouvernement fédéral en faveur des individus, des provinces, des municipalités et autres organismes, absorberont plus du tiers des dépenses totales du gouvernement fédéral en 1984-85 et près de la moitié des dépenses si l'on fait abstraction du service de la dette. Voilà des chiffres qui témoignent de l'ampleur très grande des programmes de redistribution dans le rôle que joue le gouvernement fédéral au sein de la société canadienne.

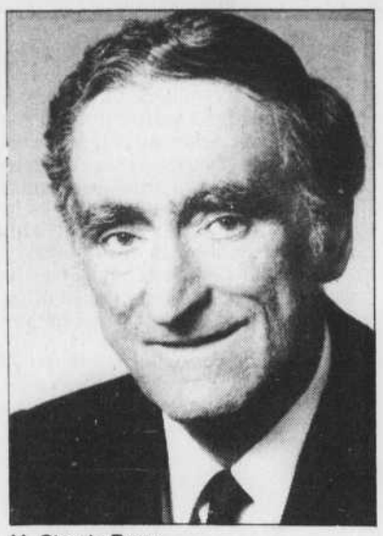
Ce colloque porte sur les paiements de transfert effectués en faveur des provinces et, plus précisément, sur les accords fiscaux intergouvernementaux. Il ne permet pas, par conséquent, un examen approfondi des programmes de sécurité du revenu dont plusieurs relèvent du gouvernement fédéral. Qu'il suffise de souligner que ces programmes découlent directement de la fonction redistributive qui incombe largement, mais pas en totalité, au pouvoir fédéral, et qu'ils continuent dans l'ensemble d'exercer une action très bienfaisante en faveur d'une meilleure participation de tous les Canadiens aux avantages économiques, sociaux et culturels que procure la société canadienne.

Dans l'ensemble des dépenses du gouvernement canadien, les paiements de transfert aux autres niveaux de gouvernement, et surtout aux provinces, entraîneront en 1984-85 des dépenses d'environ $19.5 milliards, soit plus du cinquième du budget fédéral. (Voir TABLEAU 1.)

L'objet de la présente discussion étant d'examiner les accords fiscaux sous l'angle de leur impact régional, je voudrais soumettre à cet égard quelques considérations procédant plus particulièrement d'une perspective québécoise.

Sur les sommes totales qui seront versées aux provinces en 1984-85, le Québec touchera une proportion voisine de 30 %, laquelle devrait fournir en retour plus du quart des revenus budgétaires du gouvernement québécois au cours de la même année (1). Si l'on ajoutait à cette somme les revenus en provenance des points d'impôt reliés au financement global des programmes établis, on obtiendrait pour 1984-85 un total approximatif de $8.3 milliards, soit plus du tiers des dépenses budgétaires probables du gouvernement québécois. On sait toutefois que le calcul des points d'impôt fait l'objet d'un vif désaccord entre Ottawa et Québec. C'est là un aspect du débat que je n'ai pas l'intention d'aborder dans la présente communication.

Je voudrais dans cet exposé émettre d'abord quelques commentaires



M. Claude Ryan

généraux sur l'ensemble des programmes de transfert. Je formulerai ensuite des observations sur chacun des grands programmes que recouvrent les accords fiscaux.

•

Au Québec, les accords fiscaux ont souvent donné lieu à des critiques virulentes. Mais, de manière générale, le principe qui les sous-tend, c'est-à-dire le principe d'une redistribution équitable, fait l'objet d'un très large accord. Le gouvernement actuel du Québec, par exemple, a très souvent critiqué la manière dont étaient conçus et appliqués les accords fiscaux. Il a de même revendiqué le droit de retrait du Québec, moyennant compensation fiscale, dans le cas des programmes portant sur des matières de compétence provinciale. Mais il n'a jamais mis en question, à ma connaissance, le principe voulant qu'un rôle important soit dévolu au gouvernement fédéral en matière de redistribution de la richesse et des chances.

Pendant la campagne référendaire, le rôle important du pouvoir fédéral dans la redistribution de la richesse et des chances fut l'un des thèmes majeurs invoqués par les partisans du fédéralisme. Ce fut aussi l'un des thèmes les plus efficaces. Ce thème était peut-être plus facile à invoquer, vu la facilité avec laquelle on pouvait démontrer les avantages pour le Québec des mesures de redistribution. Mais même quand on faisait voir aux Québécois que dans l'hypothèse où leur richesse dépasserait un jour la moyenne nationale, ils devraient à leur tour accepter de faire leur part pour aider les citoyens des régions moins favorisées, ils n'avaient aucun mal à reconnaître le caractère logique de cet argument.

Les paiements de transfert font partie de la tradition fédérale canadienne depuis les tout débuts de la Confédération. Sous les formes que nous leur connaissons aujourd'hui, ils remontent à la période qui suivit le deuxième conflit mondial.

Ces programmes ont permis aux gouvernements des provinces moins riches de procurer à leurs citoyens des services qui, autrement, leur eussent été inaccessibles. Dans les provinces atlantiques, les paiements de transfert en provenance du gouvernement fédéral représentent plus de la moitié des revenus des gouvernements provinciaux. Au Québec, selon que l'on tient compte ou non du rendement des points d'impôt transférés au Québec en vertu des accords fiscaux, la proportion varie de 25 % à 30 %. Si de telles mesures d'appoint n'avaient pas existé, les provinces moins riches se seraient enlisées soit dans un endettement insurmontable, soit dans des retards très coûteux pour le développement culturel et social de leurs populations respectives.

Les programmes lancés par le gouvernement fédéral dans les domaines de l'hospitalisation, des soins de santé et de l'enseignement supérieur ont sans doute, quant à eux, soulevé de graves difficultés au plan constitutionnel et au plan politique. Ils ont imposé aux provinces des contraintes financières et administratives nombreuses et coûteuses. Tous comptes faits, ils ont néanmoins permis au Canada de faire des avancées majeures sur des fronts très importants de la politique sociale et culturelle.

N'eut été du leadership exercé dans ces trois domaines par le gouvernement fédéral, seules les provinces les plus riches auraient été capables de se doter de programmes aussi avancés que ceux dont nous jouissons au Canada. Même dans les provinces plus riches, la volonté politique nécessaire à la mise en oeuvre de tels programmes n'eut probablement pas été disponible aussi tôt.

Dans l'ensemble, les programmes de transfert ont contribué à procurer une meilleure qualité des services publics aux citoyens de toutes les provinces. Ils ont favorisé une plus grande égalité des chances dans les domaines clés des soins médicaux et hospitaliers, de l'enseignement postsecondaire et de l'assistance sociale. Ils ont contribué à compenser les déséquilibres découlant du rapport brut des forces économiques. Ils ont aidé à édifier une société canadienne moins brutale, plus humaine, plus soucieuse de partage. À ce titre, ils méritent l'appui et l'admiration de ceux qui croient à ce pays. En retour des bienfaits qu'ils ont procurés à des milliers de Canadiens, les sacrifices que ces programmes ont exigés d'autres Canadiens mieux servis par la géographie et l'histoire étaient et demeurent abondamment justifiés.

On a soutenu, ces dernières années, que les sommes dépensées par le gouvernement fédéral au titre des accords fiscaux étaient devenues trop lourdes à supporter. On a laissé entendre que les paiements de transfert aux provinces auraient été l'une des causes majeures des déficits accrus dans lesquels s'est enlisé le gouvernement fédéral.

Les études du comité Breau et du Conseil économique du Canada ont fait bon marché de ces opinions superficielles. Ces études ont établi qu'abstraction faite du fardeau de la dette, la part des dépenses publiques fédérales par rapport à l'ensemble du produit national brut canadien n'a connu qu'une très légère augmentation au cours des 10 dernières années. Elles ont aussi établi que la part des paiements de transfert dans l'ensemble des dépenses fédérales est demeurée à peu près la même depuis 20 ans.

Après examen de toutes les données disponibles, le comité Breau et le Conseil économique du Canada ont tiré les conclusions suivantes :

1. « Les subventions fédérales aux provinces et aux municipalités sont relativement constantes depuis 1970 en proportion du total des dépenses fédérales. Il n'est donc pas fondé de prétendre que les transferts fédéraux ont pris des proportions démesurées. En fait, ils ont progressé moins vite au cours de la décennie 1970 que pendant les années 1960 » (comité Breau, *Le fédéralisme fiscal au Canada*, 1981, page 35);

2. « Si les transferts aux autres paliers de gouvernement représentent une part importante du total des dépenses fédérales (environ 25 %), on peut difficilement affirmer qu'ils ont joué un rôle important dans le déficit croissant du gouvernement central entre 1975 et 1981 . . . Les transferts aux autres gouvernements ont représenté une proportion à peu près constante du total des dépenses fédérales (à l'exclusion du service de la dette) durant toute cette période. En fait, les parts relatives des principaux postes budgétaires dans l'ensemble des dépenses fédérales ont bien peu varié au cours de ces années » (Conseil économique du Canada, *Le financement de la Confédération — aujourd'hui et demain*, 1982, page 8).

Le Conseil économique du Canada conclut, pour sa part, que si les déficits fédéraux se sont accrus à un rythme spectaculaire ces dernières années, ce fut le résultat non pas d'une augmentation des dépenses découlant des programmes déjà établis, mais plutôt d'un manque à gagner découlant du piètre rendement de l'économie et de diverses mesures fiscales au premier rang desquels figurait l'indexation (très coûteuse pour le gouvernement fédéral) de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Devant ces considérations, je conclus, avec le comité Breau et le Conseil économique du Canada, que les programmes de transfert sont un élément essentiel et bienfaisant de notre système fédéral de gouvernement; que leur importance relative dans les budgets fédéraux est demeurée constante depuis une vingtaine d'années; qu'ils sont devenus un élément indispensable de la qualité des services publics et de l'équilibre des budgets gouvernementaux dans les provinces dont la situation économique est inférieure à la moyenne canadienne. Il faut en conséquence maintenir à tout le moins à son niveau actuel l'implication financière du gouvernement fédéral dans ces programmes tant et aussi longtemps que n'auront pas reculé les inégalités qui caractérisent présentement la situation économique des provinces et la situation financière de leurs gouvernements respectifs.

•

Dans l'ensemble des programmes que recouvrent les accords fisaux, la péréquation occupe à juste titre la première place du point de vue des provinces bénéficiaires parce qu'elle ne s'accompagne d'aucune contrainte spéciale, d'aucune condition particulière, d'aucune obligation précise. La péréquation constitue un revenu d'appoint que la province bénéficiaire peut utiliser suivant son propre jugement pour équilibrer ses finances et améliorer la qualité des services publics offerts à ses citoyens.

Ainsi que l'a justement souligné le Conseil économique du Canada, la péréquation correspond à des objectifs auxquels ne sauraient satisfaire les régimes d'imposition et de transfert axés sur les particuliers. « Les arguments en faveur d'un programme de péréquation s'appuient essentiellement sur le fait que les revenus « nominaux » ou « monétaires » des Canadiens ne reflètent pas les avantages et les coûts additionnels qui se rattachent à une multitude de politiques et de programmes mis en oeuvre par les gouvernements provinciaux. Selon leur province de résidence, les citoyens canadiens bénéficient à des degrés divers des biens et services que fournissent les gouvernements provinciaux ou leurs organismes, comme les routes, les soins de santé, l'éducation, l'assistance sociale ou l'électricité subventionnée. De même, ils sont assujettis à des impôts, plus ou moins élevés selon la province, qui servent à couvrir le coût des biens et services offerts. En raison de l'incidence variable de ces coûts et avantages, les personnes ayant le même revenu nominal mais habitant différentes provinces peuvent se retrouver avec des revenus réels fort différents lorsque l'on tient compte des effets nets de l'activité des gouvernements provinciaux . . . Comme l'équité exige que les Canadiens se trouvant dans une situation financière comparable puissent bénéficier d'un niveau de vie raisonnablement équivalent, il est nécessaire de disposer d'un mécanisme supplémentaire pour réduire les écarts qui se manifestent dans le niveau des biens et services que fournissent les gouvernements provinciaux à leurs résidents à un niveau de coût comparable » (Conseil économique du Canada, *Le financement de la Confédération — d'aujourd'hui à demain*, 1982, page 26).

La péréquation constitue la pierre d'assise de toute politique de redistribution des ressources financières entre le pouvoir fédéral et les provinces. Elle avantage aujourd'hui les provinces atlantiques, le Québec, le Manitoba et encore récemment la Saskatchewan. Mais si elle avait existé pendant la grande dépression des années 1930, elle aurait favorisé les provinces des Prairies. Demain, il pourrait arriver qu'elle favorise des provinces aujourd'hui appelées à payer pour que la péréquation soit versée à d'autres. Par son caractère objectif, la péréquation pourra demain favoriser toute province qui aurait à connaître une situation financière difficile.

Aussi y a-t-il lieu de se réjouir de ce que le principe de la péréquation soit désormais inscrit dans la Constitution du Canada. En vertu de l'article 36 de la Loi constitutionnelle canadienne de 1982, « le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparable ». Cet engagement solennel confirme de manière heureuse l'obligation qui est faite, au paragraphe précédent du même article de la Constitution, à tous les gouvernements « de promouvoir l'égalité des chances des Canadiens dans la recherche de leur bien-être, de favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances, de fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels ».

Pour que la péréquation ait tout son sens, il ne suffit pas cependant qu'elle soit proclamée dans la Constitution. Il faut aussi qu'elle réponde à trois exigences essentielles, c'est-à-dire qu'elle soit *suffisante*, qu'elle soit *juste* et qu'elle soit *stable*.

Pour être vraiment significative, la péréquation doit tout d'abord impliquer des sommes suffisantes. Elle doit comporter des subventions capables de permettre aux provinces bénéficiaires de se doter de services publics répondant à des normes convenables. Le niveau des subventions devra sans doute varier d'une époque à l'autre. Il sera aussi appelé à varier suivant la situation économique générale du pays et la situation financière propre à chaque province. Mais à toute époque, le niveau des subventions devra correspondre au niveau des disparités qui existent entre les diverses provinces et à une vision exigeante de ce que devrait être la qualité des services publics offerts aux citoyens dans toutes les provinces du pays.

De 1974 à 1984, les paiements de péréquation touchés par le Québec ont augmenté à un rythme sensiblement supérieur à celui de l'ensemble des recettes budgétaires du gouvernement québécois. En 1973-74, la part des subventions de péréquation dans les recettes budgétaires du Québec était de 11 %; en 1983-84, elle aura été voisine de 15 %. (Voir TABLEAU 2.)

Vu les importants réajustements pour les années antérieures auxquels ont donné lieu les subventions touchées par l'une ou l'autre province à certaines années, il serait dangereux d'isoler les chiffres d'une année particulière et de prétendre en tirer des conclusions de portée générale. Ce qu'on doit retenir de manière générale, c'est que la part des subventions de péréquation dans les revenus budgétaires du gouvernement québécois a tendu à augmenter au cours des 10 dernières années et que la courbe suivie à cet égard définit un palier en deçà duquel il serait dangereux de vouloir descendre.

La méthode qui préside actuellement à la détermination du montant des subventions repose sur la formule dite du « régime fiscal représentatif », laquelle embrasse 33 sources différentes d'imposition. Dans un mémoire présenté à la conférence des premiers ministres sur l'économie en février 1982, le gouvernement du Québec formulait une critique sérieuse de cette formule. Il affirmait notamment :

1. que le Québec a perdu des sommes importantes en raison du sous-dénombrement de la population lors des recensements fédéraux;

2. que l'utilisation de la population comme indicateur unique des besoins relatifs de chaque province ne reflète pas les besoins découlant des particularismes de chaque province aux plans géographique, démographique, culturel, social et économique;

3. que les assiettes fiscales relatives aux revenus provenant de la tarification des biens et services publics, d'impôt foncier et de sources diverses, de même qu'aux revenus tirés des ressources naturelles, sont souvent arbitraires et gravement déficientes;

4. que l'univers des revenus assujettis à la péréquation est incomplet, vu qu'il exclut les impôts municipaux et n'embrasse que la moitié des revenus en provenance des richesses naturelles non renouvelables.

Le Québec avait proposé en contre-partie de remplacer la formule actuelle par une formule beaucoup plus large qui eut tenu compte non seulement de toutes les sources de revenus des provinces et des municipalités mais aussi des besoins de dépenses de chaque province.

On a conclu qu'il était préférable, sans doute pour des raisons pratiques, de conserver la formule actuelle en cherchant plutôt à l'améliorer. Si l'on doit en rester à cette formule, le Québec est justifié d'insister pour que l'on tienne compte, à tout le moins, de toutes les sources de revenus des provinces et des municipalités.

Afin d'éviter que la péréquation ne devienne un ballon politique, il serait enfin souhaitable qu'elle soit assortie de garanties de stabilité et de continuité plus grandes qu'à l'heure actuelle. Une marge permettant de tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique et de la situation financière de chaque province devra toujours être ménagée. Il serait néanmoins hautement souhaitable d'assujettir le niveau général des paiements de péréquation à des normes objectives qui éviteraient qu'on ne crée l'impression d'en remettre le principe même en question à tous les cinq ans.

(1) Le budget québécois pour l'année 1984-85 ne sera rendu public que le 23 mai 1984.

À SUIVRE

Tableau 1: Paiements de transfert fédéraux 1984-85:

Nature	Canada	Québec
Paiements de péréquation	5.5 $ milliards	2.9 $ milliards
Financement des programmes établis	7.5 $ milliards	1.6 $ milliard
Régime canadien d'Assistance publique	3.7 $ milliards	1.1 $ milliard
Autres programmes	2.2 $ milliards	.3 $ milliard
TOTAL	2.2 $ milliards[1]	5.9 $ milliards[2]

(1) Ces données sont tirées du dernier budget fédéral, présenté au Parlement le 15 février 1984.

(2) Ces chiffres ont été obtenus à titre indicatif du ministère fédéral des Finances.

Tableau 2: Subventions de péréquation versus revenus bubgétaires Gouvernement du Québec, 1974-84

Année terminant en	Revenus budgétaires	Revenus de la péréquation	% péréquation/ Revenus budgétaires
1974	5 754	613	10.7
1975	7 258	915	12.6
1976	8 364	1035	12.4
1977	9 704	1143	11.8
1978	11 133	1272	11.4
1979	11 886	1340	11.4
1980	13 277	1709	12.9
1981	14 694	1847	12.6
1982	17 482	2318	13.3
1983	19 210	3072	16.0
1984	21 350	3183	14.9

LETTRES AU DEVOIR

■ *Une indélicatesse inacceptable*

Lettre adressée à Mme Jacqueline Vézina, présidente du Salon de la femme

POUR LA première fois depuis 15 ans, les organisatrices du Salon de la femme avaient décidé de souligner en 1984, en plus de réussites individuelles des « 10 femmes de l'année », le travail collectif de certains groupes féministes. Les membres du jury ont donc décerné une mention spéciale (sous action collective) ex aequo aux équipes du magazine *La Vie en rose*, aux éditions du Remue-Ménage et aux éditions de la Pleine Lune pour leur travail d'éditrices féministes.

À *La Vie en rose*, nous avons appris la nouvelle il y a trois semaines, surprises mais décidées à accepter ce prix comme une occasion de remercier publiquement nos dizaines de milliers de lectrices, nos collaboratrices et nos publicitaires qui, depuis quatre ans, ont fait du magazine ce qu'il est.

Il était prévu, en effet, qu'une représentante de chacun des groupes reçoive un certificat, comme toutes les autres lauréates, lors du gala diffusé le 13 mai dernier à Télé-Métropole. Mais le soir même, sur les lieux, à la toute dernière minute, on nous apprend que nous sommes les seules à bénéficier d'un statut exceptionnel ! Nous ne pouvons pas monter sur la tribune. De la salle, nous devons nous lever, sourire à la caméra et nous rasseoir sagement.

Ensuite, le déroulement normal reprend. Les autres mentions sont données en mains propres à Mmes Phyllis Lambert, Yvette Brindamour, Mercédès Palomino et Marjolaine Hébert, qui ont le temps de dire quelques mots.

Nous trouvons ce traitement d'une indélicatesse inacceptable. Nous sommes plus qu'agacées, nous sommes stupéfaites. D'abord, nous ne comprenons pas l'illogisme du procédé. Pourquoi sommes-nous les seules à ne pas avoir eu le bonheur de recevoir ce certificat des mains d'une femme appréciant notre travail ?

N'en connaissiez-vous pas ? Ignorez-vous que Claire Bonenfant ou Janette Bertrand, Simone Monet-Chartrand, Jovette Marchessault ou Louise Forestier, autant de femmes remarquables, auraient été ravies de nous remettre le document ? Est-ce par manque de temps et d'espace sur la tribune ? L'émission, pourtant, a été rallongée de 20 minutes et, à plusieurs reprises, plus de cinq personnes étaient devant les micros . . . Est-ce plutôt par manque de confiance, ou est-ce de la censure grossière ?

À quoi servait-il de reconnaître la qualité de notre travail, si c'était pour nous empêcher de parler ? Peut-être à récupérer le féminisme et à moderniser l'image du Salon de la femme en y accolant le succès de l'édition féministe au Québec ?

Et n'allez pas croire, madame, que nous cherchons là des honneurs à tout prix. Cette mention spéciale, nous ne l'avions pas cherchée. Les membres de votre jury, des femmes que nous estimons comme les journalistes Claire Harting et Madeleine Dubuc et d'autres, nous l'ont décernée. Savaient-elles que nous allions recevoir un traitement aussi particulier ?

Permettez-nous maintenant, madame, de dire ce que nous voulions dire l'autre soir. Merci à toutes celles qui nous soutiennent, nous lisent, nous écrivent. Plus que n'importe quelle mention spéciale, c'est leur appui quotidien qui nous est le plus précieux.

— **ARIANE ÉMOND**
La Vie en rose

Cette lettre est endossée par les éditions du Remue-Ménage et de la Pleine Lune.

Montréal, 15 mai.

Maîtres-fourreurs, manufacturiers depuis 1914

PRIX D'ÉTÉ SUR TOUS NOS NOUVEAUX MODÈLES DE PELISSES

VOTRE VIEUX MANTEAU DE FOURRURE PEUT ÊTRE TRANSFORMÉ EN UNE PELISSE NEUVE



(Choix très variés de couleurs et tissus)

BLEAU & ROUSSEAU INC.

La maison par excellence du vison canadien

5014 ouest, Sherbrooke, Westmount.

Ouvert le samedi jusqu'à 16 h. — 484-3521

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Cannes

mieux venu pour ce cinéaste austère et exigeant, soucieux avant tout de la forme et de la beauté plastique de ses oeuvres.

Le 37e Festival de Cannes fut austère, quasiment concentré sur «les maux de notre époque. À cette sélection répond un palmarès de ciné-club. On peut se demander si cela correspond bien à ce que le public attend du plus grand festival de cinéma du monde et l'on peut penser que ce palmarès sera vite oublié.

Voici le palmarès des prix décernés hier soir au Palais des festivals de Cannes :

— Palme d'or : *Paris, Texas* de Wim Wenders (RFA).

— Hommage spécial du jury : John Huston (USA), « pour l'ensemble de son oeuvre. »

— Grand prix spécial du jury : Marta Meszaros (Hongrie) pour *Naplo* (*Journal intime*).

— Prix d'interprétation féminine : Helen Mirren (Grande-Bretagne) pour *Cal* de Pat O'Connor (Irlande).

— Prix d'interprétation masculine : Francisco Rabal et Alfredo Landa (Espagne) pour *Los santos inocentes* de Mario Camus (Espagne).

— Prix de la mise en scène : Bertrand Tavernier (France) pour *Un dimanche à la campagne*.

— Prix du scénario : Theo Angelopoulos (Grèce) pour *Taxidi sta Kithira* (*Voyage à Cythère*).

— Prix de la meilleure contribution artistique : l'opérateur de prise de vue Peter Biziou (Grande-Bretagne) pour *Another country* de Marek Kanievska (Grande-Bretagne).

— Caméra d'or : Jim Jarmusch (USA) pour *Stranger than paradise*.

— Prix de la commission supérieure technique : *The element of crime* de Lars von Trier (Danemark).

— Palme d'or du court-métrage : Gerald Frydman (Belgique) et Pierre Lévy (France) pour *Le cheval de fer*.

— Prix du court-métrage : David Dakaichvili (URSS) pour *Tschouma* (*La peste*).

◆ Joyal menace

déral ($4.2 milliards cette année) et les «objectifs du Canada en matière d'économie et d'enseignement», et dresser le bilan des discussions fédérales-provinciales autour des «objectifs nationaux de l'enseignement post-secondaire». Or, a ironiquement fait valoir hier M. Joyal, cet article fut justement adopté pour satisfaire un amendement réclamé par la représentante du Parti conservateur, Mme Flora MacDonald.

Hier, celui qui avait piloté les conservateurs dans ce débat, le député Don Blenkarn, a soutenu que l'amendement conservateur fut introduit pour s'assurer que la Chambre puisse obtenir des comptes sur l'argent accordé.

Depuis longtemps Ottawa pointe du doigt certaines provinces, affirmant qu'elles investissent «dans l'asphalte», dans des routes ou des infrastructures, les sommes qu'il verse pour l'éducation.

«Je pense qu'on va trouver le contraire, les provinces se servent bien de l'argent pour l'éducation, et ce qu'on a besoin réellement c'est davantage de collaboration du fédéral», a dit M. Blenkarn.

Selon la loi, le Secrétaire d'Etat devra faire rapport au Comité des Communes sur «les liens entre ces contributions (fédérales aux provinces) et les programmes et les objectifs du Canada en matière d'économie et d'enseignement».

En outre, le ministre devra indiquer les résultats de ses consultations avec le conseil des ministres de l'Education «sur la détermination des objectifs nationaux de l'enseignement post-secondaire et les moyens à mettre en oeuvre par les gouvernements du Canada et des provinces en vue d'atteindre ces objectifs».

«Cet article devrait sonner une cloche aux provinces, cela devrait être un signal d'alarme pour montrer que le gouverment fédéral est sérieux», de lancer le ministre Joyal.

Pour le sénateur conservateur Arthur Tremblay, il est clair qu'Ottawa s'est, par cette loi, ouvert la porte pour une intrusion dans un secteur strictement provincial. «Si le fédéral peut déterminer s'il y a des «liens» entre les «objectifs du Canada» et les réalités de l'éducation, il pourra dire que l'économie a besoin de plus d'ingénieurs forestiers par exemple, que les institutions n'en fournissent que le tiers, si ce n'est pas là intervenir directement au niveau des politiques en éducation, je me demande bien ce que c'est», de lancer le sénateur.

Interrogé sur la position de son parti, le sénateur Tremblay a admis qu'il y avait «de la place pour les questions» entre les déclarations de M. Mulroney et l'endossement conservateur du C-12.

«Au Sénat on prend nos positions de façon indépendante, cela ne me pose pas de problème», a lancé M. Tremblay, qui est cependant à la fois le président du comité des politiques du PC.

Quant au ministre Joyal, il a rappelé qu'un rapport d'un comité de fonctionnaires, présidé par l'ex-président de Radio-Canada Al Johnson, devrait être terminé pour l'automne. Le mandat du comité est d'étudier quelles options s'ouvrent au gouvernement fédéral. Fortement contestée il y a deux ans, une formule de «vouchers» par laquelle Ottawa verserait directement des fonds aux étudiants fait toujours parti des alternatives qui s'offrent à Ottawa.

Pour M. Joyal la position adoptée récemment par John Turner, canadidat au leadership libéral, se situe tout à fait dans «le prolongement de l'actuelle position fédérale».

◆ Chrétien en Ontario

ceptable que M. John Turner», a déclaréM.Chrétien hier.

M. Chrétien reprend la route au Québec aujourd'hui, après sa turnée en Ontario, province qui enverra le plus grand nombre de délégués au congrès libéral et où le ministre de l'Énergie tire de l'arrière.

M. Chrétien a été bien accueilli dans cette province. À Stratford par exemple, les délégués ont chaleureusement applaudi lorsque son organisateur pour l'Ontario, l'ex-leader du parti libéral omntarien, M. Robert Nixon, l'a décrit comme «celui qui a combattu le séparatisme au Québec».

Parlant du Québec à Stratford, M. Chrétien a rassuré son auditoire: si je suis élu chef, le Québec n'ira pas avec Brian Mulroney, a-t-il clamé.

Il n'a pas hésité non plus à citer le candidat et ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, et de dire que «le parti n'a pas besoin de deux Brian Mulroney».

Dans ses interventions, M. Chrétien s'est en pris à la fois au leader conservateur et à son principal adversaire dans cette course, M. Turner, en laissant entendre que ce qu'il dit de l'un pourrait s'appliquer à l'autre.

Hier toutefois, c'est avant tout de son propre chef, M. Pierre Trudeau, qu'il s'est employé à se démarquer, pour convaincre les délégués que même s'il est membre du gouvernement Trudeau, «ce serait très différent avec moi». Cette distance avec son chef est un élément nouveau de la campagne..

«Ma personnalité est complètement à l'opposé de celle de M. Trudeau; il y en a qui disent, pas moi cependant, que son style est impérial. Et bien ce n'est pas le candidat Chrétien qui est impérial aujourd'hui...

Là où M. Trudeau était fort, a-t-il poursuivi, j'étais moins fort et là où il était faible, j'étais fort. Par exemple, je me fais une idée très vite. M. Trudeau est un homme extrêmement méticuleux. J'ai aussi beaucoup de confiance en moi. Je suis près des gens».

Il a aussi promis que s'il était élu chef le 16 juin prochain, «j'offrirais un nouveau cabinet aux citoyens, afin qu'ils réalisent que c'est un nouveau départ».

«Les gens ne peuvent pas être ministre toute leur vie», a-t-il dit en guise d'explication, en dépit du fait qu'il a lui-même été ministre durant 17 ans.

M. Chrétien s'est décrit à maintes reprises hier comme le candidat de «l'anti-establishment», parce que la majorité de ces collègues ministres appuient l'homme d'affaire de Bay Street et ancien ministre des Finances jusqu'en 1975, M. Turner.

«Je n'ai aucun engagement, moi. Mes collègues ne m'ont pas fait confiance; je ne vois pas pourquoi je devrais leur faire confiance», estime-til.

En fait, partout en Ontario, les délégués se sont montrés préoccupés par les liens de M. Chrtien avec le gouvernement libéral, en dépit du fait que la seule mention de M. Trudeau provoquait des applaudissements.

À Windsor, M. Chrétien faisait face à des délégués de quatre circonscriptions, dont deux sont acquises à MM. Whelan et Mark MacGuigan. Les sept délégués de la troisième circonscription sont acquis à M. Turner et ceux de la dernière sont divisés entre MM. Whelan et Chrétien. M. Chrétien espère toujours séduire les supporteurs de ces deux ministres qui n'ont pas de chance.

M. Chrétien a aussi déclaré hier que le gouvernement ne pouvait plus se permettre de mettre sur pied d'autres programmes. «Nous procéderons vraisemblablement à des remaniements, pour mieux créer de l'emploi, mais c'est tout. Il n'est pas question de prendre l'argent de l'assurance-chômage et de la mettre dans le développement économique. Au Canada, nous ne laissons pas les gens crever de faim».

Incidemment, un récent sondage de La Presse Canadienne, 24 des 64 sénateurs libéraux affirment qu'ils appuieront M. Turner; et douze sont en faveur du ministre de l'Énergie, M. Jean Chrétien. Un seul, le sénateur Charlie Watt, de Québec, se prononce pour le ministre des Affaires indiennes, M. John Munro.

Hier,le député libéral James Fleming a annoncé que le sénateur Gildas Molgat, du Manitoba, et lui-même avaient décidé de se ranger derrière le ministre de l'Expasion économique, M. Donald Johnston. Il a toutefois été impossible de communiquer immédiatement avec le sénateur Molgat.

Les autres candidats à l'investiture libérale n'obtiennent jusqu'ici aucun appui au sein de cette élite, constituée de financiers du parti, d'anciens ministres et de vieux amis du premier ministre, M. Trudeau.

Quatorze sénateurs ont indiqué qu'ils n'avaient pas encore pris de décision ou ont refusé de dévoiler leur choix; six se proposent de demeurer neutres jusqu'à la fin, surtout parce qu'ils ont certaines responsabilités dans l'organisation du congrès; trois étaient malades et craignaient d'être incapables d'être présents lors du vote; et il a été impossible de rejoindre trois d'entre eux.

Plusieurs sénateurs, après leur longue participation aux activités du parti, peuvent exercer une influence considérable sur d'importants groupes de délégués venant de leurs provinces.

Par exemple, le sénateur Alasdair Graham, ancien président national du parti, est considéré comme l'un des libéraux les plus influents de Nouvelle-Écosse et son appui à M. Turner devrait donner un énorme coup de pouce à l'avocat torontois.

De même, Bud Olson, leader gouvernemental au Sénat, aurait amené plusieurs délégués de l'Alberta à appuyer M. Chrétien.

Ceux qui appuient M. Turner justifient leur choix en affirmant que, selon eux, l'ancien ministre des Finances est le plus apte à faire triompher le parti libéral aux prochaines élections et à gagner des sièges dans l'ouest.

Plusieurs partisans de M. Turner n'ont que des louanges à l'endroit de M. Chrétien, mais ils veulent maintenir la tradition de l'alternance, un leader anglophone devant suivre un leader francophone.

Les partisans de M. Chrétien mettent par contre de l'avant sa loyauté inébranlable à l'égard du parti, lui qui a fait partie de tous les cabinets libéraux depuis 1967. M. Turner a quitté le cabinet en 1975 et n'a jamais tenté de se faire élire par la suite.

«C'est (M. Chrétien) un homme intelligent et entièrement dévoué; il n'a jamais laissé le parti pour aller ailleurs», a souligné la sénatrice Renaude Lapointe, du Québec, ancienne présidente du Sénat.

Pour une autre Québécoise, la sénatrice Yvette Rousseau, M. Chrétien est «l'un des nôtres».

Les trois ministres actuellement membres du Sénat appuient des candidats différents: M. Hazen Argue, ministre responsable de la Commission canadienne du blé, est pour M. Turner; M. Olson est pour M. Chrétien; et M. Jack Austin, ministre du Développement social refuse de dévoiler son choix.

Parmi les sénateurs réputés qui favorisent M. Turner, il y a le sénateur Graham, le sénateur Raymond Perrault, de Colombie-Britannique, ancien ministre fédéral; le sénateur Louis Robichaud, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick; et le sénateur Royce Frith, membre puissant du parti en Ontario.

Parmi les noms connus qui sont en faveur de M. Chrétien, on note: le sénateur Bud Olson; le sénateur Renaude Lapointe; le sénateur David Croll, ancien ministre fédéral; et le sénateur Dalia Wood, du Québec, adjointe de M. Trudeau dans sa circonscription de Mont-Royal.

Chez les sénateurs qui n'ont pas dévoilé leur choix, il y a M. Keith Davey, de l'Ontario, organisateur électoral connu; et M. Ian Sinclair, qu'on relie aisément à CP Rail.

Et au nombre de ceux qui demeurent neutres, on trouve le sénateur Richard Stanbury, ancien président national du parti, qui est actuellement président du comité des dépenses des candidats dans la présente course à la direction.

◆ L'Irak

renverser le gouvernement sandiniste de Managua. « Nous devons appuyer les aspirations démocratiques du peuple nicaraguayen », a-t-il déclaré.)

À Téhéran, l'arrivée hier après-midi du vice-président syrien, M. Abdel Halim Khaddam et du chef de la diplomatie syrienne, M. Farouk al-Chareh, marque la volonté de la Syrie d'oeuvrer « pour prévenir une extension de la guerre entre l'Iran et l'Irak », estime-t-on dans les milieux arabes informés de la capitale iranienne.

Cette visite ne doit pas pour autant déboucher sur une médiation de paix entre les deux belligérants, ajoute-t-on. La Syrie s'était jusqu'à présent refusée à entreprendre auprès de Téhéran quelque initiative que se soit qui empêcherait l'effondrement du régime irakien.

La démarche syrienne fait suite à la visite mardi à Damas d'un émissaire du roi Fahd Ben Aldel Aziz d'Arabie saoudite. Celui-ci selon les observateurs, aurait demandé aux dirigeants syriens de peser de tout leur poids sur l'Iran pour que le conflit du Golfe soit circonscrit. L'initiative syrienne répond donc à l'attente des pays du Golfe mais elle obéit aussi à des motivations propres à la Syrie, qui redoute qu'un dérapage du conflit n'amène une intervention des États-Unis dans la région, souligne-t-on dans les milieux arabes de Téhéran.

L'obstacle majeur que doivent affronter les émissaires syriens reste la détermination des dirigeants iraniens à poursuivre « jusqu'à la victoire finale » la guerre avec le régime irakien. Aucune concession n'est à atendre sur ce point, estiment les observateurs à Téhéran.

À Amman, le ministre irakien du Pétrole, M. Ahmad Kassem Taki, en visite en Jordanie, a évoqué la possibilité d'une intervention extérieure si l'Iran fermait le détroit d'Ormuz. M. Taki a précisé que la fermeture du détroit, qui serait selon lui suicidaire pour l'Iran, n'entraînerait pas une crise pétrolière majeure. Les réserves de pétrole sur le marché mondial, a-t-il ajouté, permettent un délai de 90 à 120 jours qui serait rapidement mis à profit par de « multiples parties qui ne peuvent accepter le blocage du détroit d'Ormuz, pour ouvrir à nouveau ce détroit. »

Interrogé sur le risque d'intervention des États-Unis, le président irakien a estimé que les pays arabes du Golfe étaient suffisamment forts pour se défendre eux-mêmes. « Les capacités des pays arabes sont illimitées », a-t-il affirmé.

À Moscou, l'agence Tass a estimé hier que le président Reagan avait « reconnu en fait, lors de sa conférence de presse que les États-Unis projettent d'étendre leur présence militaire dans le Golfe et qu'ils exercent une pression accrue sur plusieurs pays de la région pour y parvenir. »

Tass a encore accusé Washington de soumettre à une « manipulation intense de certains États arabes, dont il voudrait transformer le territoire en une place d'armes à l'intention des fameuses forces de déploiement rapide créées en vue de mener à bien des opérations interventionnistes au Proche- et Moyen-Orient. »

◆ Peckford

de neuf à annoncer à propos de ce dossier.

Dans la conférence qu'il a prononcé devant le Canadian Club et le Montreal Board of Trade, M. Peckford s'en est tenu à des considérations générales sur le thème de la propriété des fonds sous-marins (off shore). Mais, par la suite en conférence de presse, le premier ministre terreneuvien a consenti volontiers à faire des commentaires sur ses préférences parmi les successeurs éventuels du premier ministre fédéral actuel. Etant d'allégeance conservatrice, M. Peckford peut difficilement écarter M. Mulroney de la liste; toutefois, il se souvient très bien de certaines déclarations sypathiques à sa cause faites par M. Mulroney dans le dossier de l'électricité des chûtes Churchill.

Il semble également faire confiance au successeur de Joe Clark pour les droits pétroliers au large des côtes. Il croit savoir que dans deux semaines environ, les conservateurs fédéraux seront en mesure d'énoncer une position « plus articulée » sur cette question. De manière générale, M. Peckford pense que M. Mulroney adopterait « une approche plus raisonnable ».

Pour ce qui est du prochain premier ministre libéral, M. Peckford accorde sa préférence à M. John Turner, qu'il trouve « plus pragmatique que M. Chrétien ». M. Peckford semble conserver un bien mauvais souvenir non seulement de M. Chrétien mais aussi de certains de ses collègues; il a nommé en particulier les Trudeau et les Lalonde.

Dans son allocution écrite, M. Peckford a d'ailleurs dit ceci: « Nous avons maintenant l'occasion comme Canadiens de nous éloigner d'un style de gouvernement qui a dressé les régions contre les régions, les Canadiens contre les Canadiens. Nous avons l'occasion d'encourager chaque région et chaque citoyen à présenter des solutions pragmatiques et sensées à nos problèmes. D'un simple geste de volonté politique, nous pouvons effacer une décennie de méfiance, d'arbitraire et de frustration.

Au sujet de la Cour suprême, qui récemment portait un jugement défavorable à Terre-neuve dans le cas de son contrat pour l'électricité des chûtes Churchill, M. Peckford a soutenu qu'il s'agissait « d'un instrument inapproprié pour définir la sorte de Canada que nous voulons avoir ».

Pour soutenir sa thèse en faveur de droits provinciaux de propriété au large des côtes, M. Peckford a fait valoir que cela signifierait des économies de $500 à $600 millions pour Ottawa en matière de peréquation.

Globalement, il a déploré que la situation économique des Terreneuviens s'est peu améliorée depuis leur entrée dans la Confédération canadienne en 1949, alors que leur revenu per capita équivalait à 49 % du revenu moyen canadien; aujourd'hui il représente 53 % de la moyenne canadienne, c'est-à-dire un progrès de 4 % en l'espace de 35 ans.

AUJOURD'HUI

«Une poursuite, ça s'évite... sinon...», par G. Bérubé,. infirmier, à midi, à l'auditorium du pavillon Édouard-Asselin, 1112, rue Sanguinet. 285-1525.

■

L'Institut des directeurs d'association tient son assemblée générale au Palais des congrès de Montréal, à 11 h. Mme Céline Hervieux-Payette, député de Mercier, ministre d'État à la Jeunesse, sera conférencière au déjeuner.

■

L'exposition «Gustave Eiffel et son temps», organisée en collaboration avec le consulat général de France et l'«Archifête», s'ouvre à 19 h 30 à la Maison de la culture de Maisonneuve, 4120 est, rue Ontario.

■

Le Hamac est un centre qui ouvre ses portes aux jeunes de 16-30 ans aux prises avec des problèmes tels l'hébergement, l'alcool, la drogue, le chômage et autres. Dès maintenant, une session de formation est accessible aux personnes intéressées. 659-6344.

■

Tourbec et l'école de croisière Mercator vous invitent à une soirée d'information sur la voile et les programmes de formation à la croisière sur le fleuve et le lac Champlain. Rendez-vous à 19 h 30 à l'amphithéâtre Hubert-Aquin de l'UQAM. 288-4455.

■

L'Institut de métaphysique appliquée offre une conférence-rencontre intitulée «Le pouvoir intérieur», à 20 h, au 7012, avenue Papineau. 374-0804.

■

Collecte de sang de la Croix-Rouge chez Coca-Cola, 2750, boul. de l'Assomption, de 10 h à 11 h 30 et de 13 h à 17 h; et à Blainville, Promenade, 1083, boul. Labelle, de 14 h 30 à 20 h 30.

Ottawa dépose un mémoire

La CUM ne peut plus être indifférente aux problèmes des groupes ethniques

ALAIN DUHAMEL

Des 16 mémoires sur la représentation des groupes ethniques dans la police de la Communauté urbaine de Montréal, déposés hier à la Commission de la sécurité publique, il se dégage une conclusion unanime: la CUM ne peut plus rester indifférente ni tolérer une situation de sous-représentation grave des minorité ethniques dans son Service de police (SPCUM).

Pour la première fois, le gouvernement fédéral a déposé, au même titre que d'autres organismes, un mémoire à une commission de la CUM, organisme municipal assujetti à la juridiction exclusive du gouvernement québécois. En effet, M. David Berger, député de Laurier à la Chambre des communes, parlant au nom du ministre d'État au multiculturalisme, M. David Collenette, a offert la collaboration de son gouvernement et du ministère dans les efforts d'intégration des minorités ethniques auxquels la CUM ne pourra guère se soustraire.

« La représentation des groupes ethniques constitue un problème urgent, Montréal se prive d'un potentiel humain riche et varié en sous-utilisant ces groupes et en leur refusant le droit de participer à sa vie et à son développement » a affirmé M. Berger.

Le représentant du gouvernement québécois à la Commission de sécurité publique, M. André Bélanger, a relevé cette affirmation. Le député fédéral a précisé que la discrimination ne tenait pas d'une politique ouverte, mais d'obstacles systémiques tels les exigences de taille et de poids à l'égard des aspirants à des carrières de policiers.

Le parti Progressiste conservateur s'est fait lui aussi représenté par l'entremise de M. Joe Blumer, responsable des communications avec les groupes, parlant au nom de M. Jack Murta, député et crtique de l'opposition en matière de multiculturalisme. Le mémoire du PC reprend les conclusions d'un comité mixte de la Chambres des communes et du Sénat à ce sujet et invite la CUM à accroître la représentation des minorités visibles dans la police.

Un cinquième de la population montréalaise s'identifie à des groupes ethniques mais seulement 4 % des policiers ne s'identifient pas à une souche française ou britannique.

La plupart des mémoires signalent que les problèmes entre la police et les groupes ethniques proviennent d'un fond d'incompréhension et d'une formation insuffisante que le faible nombre de policiers identifiés à ces groupes souligne davantage. À leurs yeux, il ne suffirait pas d'embaucher des aspirants policiers identifiés à ces groupes. Il faut en outre une véritable politique de communication et de concertation avec les groupes ethniques. La CUM doit mettre sur pied un comité mixte dans le but de mieux identifier les problèmes, de proposer des solutions et d'assurer le suivi des décisions retenues.

Un ancien conseiller municipal de Montréal, M. Demetrius Manolakos, a invité le SPCUM à se préoccuper particulièrement de ses rapports avec les jeunes des groupes ethniques. « On ne peut relier les obstacles empêchant les jeunes d'entreprendre une carrière policière aux questions financière, sociale ou linguistique, aux exigences physiques ou à l'éloignement des centres de formation; les seuls handicaps sont basés sur l'attitude des corps policiers vis-à-vis des jeunes, leur manque de communication avec les groupes ethniques et surtout leur méfiance d'approcher les jeunes d'origine étrangère. »

Les postes de police

La Commission de sécurité recommande le statu quo

ALAIN DUHAMEL

La Commission de la sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal a recommandé de conserver la carte policière telle qu'elle se présente aujourd'hui avec 24 postes de police distribués dans quatre grands secteurs de l'île de Montréal.

En publiant hier, au cours d'une audience publique consacrée à la représentation des minorités ethniques dans la police, le texte de sa recommandation, la Commission de la sécurité publique a posé un premier cran d'arrêt à une politique de rationalisation des ressources et des effectifs du Service de police de la CUM (SPCUM) engagées depuis quelques années.

Le SPCUM envisageait la réduction à 21 du nombre de postes de police et un redécoupage de la carte policière dans l'espoir de redéployer ses effectifs en comprimant le plus possible la croissance de ses dépenses.

Le projet inquiétait particulièrement des villes de l'ouest de l'île qui le percevaient comme une réduction de service au point où quelques-unes d'entre elles ont proposé l'institution d'une gendarmerie municipale, spécifiquement vouée à l'administration des règlements municipaux et à la surveillance du territoire.

Les efforts de rationalisation des ressources et des effectifs du SPCUM ont mené à une diminution, à chaque année, du nombre de policiers pour atteindre cette année 4,491 personnes. Ils étaient perceptibles aussi dans d'autres aspects, tels l'abandon progressif du service ambulancier et la réduction des brigades scolaires.

À ce propos, hier, plusieurs parents et directeurs d'école, dans le nord de la ville, ont profité de la période des questions pour exprimer leur mécontentement et exiger de la CUM qu'elle maintienne les brigades scolaires dans leur nombre actuel. Le président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais II, a indiqué que la CUM et le Conseil scolaire de l'île de Montréal ont eu des communications à ce sujet et doivent les poursuivre.

Outre la carte policière, la Commission de la sécurité publique a aussi recommandé de relocaliser ou de réaménager huit postes de police logés dans des immeubles anciens ou devenus insuffisants.

La Commission a retenu l'idée d'instituer des petits postes satellites et propose au comité exécutif de commander une étude à ce sujet.

24 mai

par la PC et l'AP

1982: les troupes iraniennes reprennent le port de Khorramchar, conquis par l'Irak en 1980.
1977: le président Nikolai Podgorny est exclu sans explication du bureau politique du Parti communiste soviétique.
1965: manifestation indépendantiste au Parc Lafontaine à Montréal à l'occasion de la Fête de la Reine; une centaine de personnes sont arrêtées.
1964: trois cents spectateurs sont tués dans une émeute au cours d'un match de football à Lima au Pérou.
1941: le cuirassé allemand *Bismarck* coule le croiseur britannique *Hood* dans l'Atlantique nord, causant la mort de 1,300 marins.
1918: les femmes canadiennes reçoivent le droit de vote au fédéral.
1900: la Grande-Bretagne annexe l'Etat libre d'Orange, en Afrique du Sud.
1882: première édition du *Moncton Transcript*
1665: La France envoie un premier régiment en Nouvelle-France.
1625: l'île de Manhattan est achetée aux indiens en échange de marchandises d'une valeur de $24.
Ils sont nés un 24 mai: le chanteur américain Bob Dylan (1941); l'animateur québécois Réal Giguère (1933); la reine Victoria d'Angleterre (1819).

LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN

Donnez
à la
Fondation Canadienne
des Maladies du Rein.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

CAHIER 2

Montréal, jeudi 24 mai 1984

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

JEAN-PIERRE LANGLOIS

Nouvelle émission pour la Banque d'Epargne

La Banque d'Epargne de Montréal a annoncé hier qu'elle émettrait des actions privilégiés par l'entremise de la maison torontoise de placements, Daly Gordon Securities. Sous réserve d'approbation du Conseil d'administration de la Banque, Daly achèterait $30 millions en valeur nominale globale d'actions privilègiées à taux flottant.

Ces actions porteront un taux de dividende égal à 70% du taux préférentiel, sous réserve que le taux minimum ne soit inférieur à 7% l'an. Cette émission, indique le communiqué, a pour objet d'augmenter le capital primaire de la Banque. Cette dernière prévoit d'utiliser le produit net de l'émission dans le cours de ses activités de prêt et de placement.

Une nouvelle société d'entraide économique à Brossard

Les actionnaires des Sociétés d'Entraide Economique de Brossard, Chateauguay, Lachine et Montréal Rive Sud ont massivement accepté le projet de fusion qui leur a été soumis par leurs conseils d'administration respectifs. La nouvelle société ainsi créée s'appellera la Société d'Entraide Economique Métropolitaine de Montréal Inc. Elle aura son siège social à Brossard avec une succursale à Chateauguay.

Regroupant 9,400 actionnaires un capital-actions de $5 millions et des actifs de $29 millions, cette nouvelle société d'entraide économique régionale offrira des services complets d'épargne et de crédit tout en étant spécialisée au niveau du prêt commercial et industriel.

Deux autres sociétés régionales devraient voir le jour d'ici les prochaines semaines, soit la Société d'Entraide Economique Régionale de l'Abitibi-Témiscamingue qui aura un actif d'environ $34 millions et la Société d'Entraide Economique Régionale des Basses Laurentides totalisant un actif de $11 millions.

La Métropolitaine fait des gains

La Métropolitaine d'Ottawa a annoncé hier qu'elle avait assuré en 1983 8.8% de Canadiens de plus qu'en 1982. La Métropolitaine, une des plus importants assureurs-vie au Canada, compte plus de 150 bureaux de vente et de service répartis sur tout le territoire canadien.

La Métropolitaine Metropolitan
Compagnies d'assurances/Insurance Companies

L'encours de La Métropolitaine au Canada à la fin de 1983 s'élevait à $29 milliards, ce qui représente une hausse de 6.5% par rapport au chiffre de $27.2 milliards à la fin de 1982. Le président de la compagnie, M. Charles Armstrong, a dit que le revenu provenant de toutes sources au Canada en 1983 était passé à $815.9 millions, une augmentation de 17.5% par rapport à l'année précédente.

En outre, les nouveaux placements à long terme de la compagnie au Canada en 1983 ont augmenté considérablement pour la deuxième année consécutive, a ajouté M. Armstrong. Il a signalé des placements à long terme de $490 millions, soit une hausse de 56% par rapport au chiffre de $314 millions en 1982.

Strand Oil & Gas acquiert des intérêts dans Hunt Oil

La compagnie de Calgary Strand Oil & Gas a annoncé hier qu'elle avait fait l'acquisition de divers actifs de la compagnie Hunt Oil. Les nouveaux actifs font partie de propriétés situées dans les régions de Buffalo Lake, Malmo et Ferrier.

Par cette acquisition, Strand réussira à porter sa production de pétrole à 500 barils par jour et de gaz à 2.3 MMCF par jour.

Des gains extraordinaires pour Rothmans de Pall Mall Canada en 1983

La compagnie Rothmans de Pall Mall Canada a déclaré pour l'exercice financier de 1983 le bénéfice le plus élevé de l'histoire de la compagnie, soit $45.9 millions. Ce chiffre représente un gains de $6.8 millions par rapport à l'exercice précédent. Par action ordinaire, le bénéfice s'établit à $8 contre $6.76 pour l'exercice se terminant à la fin 83.

Cette amélioration considérable tient à l'exploitation de la filiale en-participation majoritaire de la compagnie, Carling O'Keefe Limitée. Par contre, l'exploitation du secteur du tabac de la compagnie a enregistré une légère baisse pour 1984.

ROTHMANS OF PALL MALL CANADA LIMITED

Le bénéfice de l'exploitation du tabac de la compagnie se dégage à $19.6 millions, un niveau de 6.6% inférieur à celui de l'exercice précédent. La part de la compagnie du bénéfice de Carling O'Keefe s'élève à $26.2 millions, contre $18.1 millions en 1983, soit un gain d'environ 45%.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1984, la compagnie a annoncé par contre des bénéfices en baisse. Le bénéfice par action ordinaire est ainsi passé de $1.07 au premier trimestre 83 à $0.75 un an plus tard. Pour la plupart, cette baisse est attribuable à la baisse du bénéfice de Carling O'Keefe. La quote-part de Rothmans dans le bénéfice de Carling O'Keefe porte sur $2.2 millions contre $3.8 millions pour l'exercice précédent.

La Société Générale de Financement rachète de la Caisse des actions Domtar

Le holding du gouvernement québécois La Société Générale de Financement a racheté à la Caisse de Dépôt et Placement du Québec 1,315,000 actions Domtar. Cette opération, exécutée par la filiale des produits forestiers de la SGF, Dofor inc., porte la part d'intérêt de cette dernière dans Domtar à près de 30%.

LE GROUPE SGF
Société générale de financement du Québec

La Caisse et la SGF contrôlent désormais 45% de Domtar, le solde (55%) étant réparti entre de nombreux porteurs de titres.

Cominco déclare des dividendes

La compagnie Cominco a déclaré hier un dividende trimestrielle de $0.04 par action sur ses actions ordinaires libérées. Le dividende est payable le 29 juin 84 aux actionnaires enregistrés dans les livres de la compagnie le 8 juin 84.

Ceci fait suite à la déclaration de dividende de $0.8125 sur les actions privilégiées rachetables à dividendes cumulatifs de série D. Le dividende sera payable le 1er juillet 84 à tous les actionnaires enregistrés le 11 juin 1984.

Des pertes pour Domes Mines

Domes Mines de Toronto vient d'annoncer des pertes consolidées de $.5 millions ou $0.02 par action pour le premier trimestre 84 en regard de gains de $24.7 millions ou $0.35 par action une année plus tôt. La perte du premier trimestre est attribuable à sa participation dans Dome Petroleum, qui a enregistré des pertes au cours de cette période.

John Turner reporté au conseil d'administration

Seagram procédera sans doute à des acquisitions avant la fin de l'année

« Je serais très étonné que nous ne procédions pas à quelque nouvelle acquisition d'ici la fin de l'année », a déclaré le président et chef de la direction de la Compagnie Seagram Ltée, M. Edgar Bronfman, à la suite de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue à Montréal hier.

M. Bronfman a précisé qu'il n'y avait rien de concret à l'étude présentement mais que la compagnie était à l'affut de toutes opportunités intéressantes. « Il pourrait s'agir tout autant d'acquisitions dans l'industrie vinicole que dans d'autres secteurs », a-t-il indiqué. Les derniers développements de l'entreprise montrent toutefois un grand intérêt pour le secteur des vins.

L'empire financier canadien a réinvesti quelque 75 % des fonds nets autogénérés, soit près de $250 millions US, au cours du dernier exercice. Ces investissements sont allés essentiellement dans le secteur des vins.

C'est ainsi qu'elle concluait l'acquisition de la société Matheus Müller en Allemagne au début de cette année. Avec une capacité de 1.5 million de caisses, cette société détient plus de 6 % du marché allemand du vin mousseux, le plus importnant dans le monde. Le vin mousseux est décrit comme l'un des produits alcoolisés les plus rentables.

Quelques mois plus tôt, elle acquérait de Coca-Cola, la société The Wine Spectrum de Gonzales en Californie. Cette acquisition a porté à plus du double la part de marché de Seagram qui accède ainsi au deuxième rang des intervenants sur le marché des vins aux Etats-Unis.

Sur le total prévu pour le chiffre d'affaires en 1984, 10.3 % proviendront des nouvelles acquisitions réalisées par Seagram dans le secteur vinicole.

Par ailleurs, Seagram a accéléré son expansion commerciale dans le domaine des vins en provenance du Brésil, de l'Argentine, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Italie, de l'Espagne, du Portegal et de l'Allemagne. Elle continue d'être le premier exportateur de vins français, notamment la Cuvée spéciale Barton et Guestier et le Prince Noir, vendus ici au Canada.

Le vice-président à la direction de la plus grande entreprise mondiale de production de spiritueux a pris soin de justifier cette nouvelle orientation aux actionnaires en invoquant la très forte expansion que connaît ce marché. Au cours des cinq dernières années, les vins ont connu une expansion plus rapide que tout autre secteur dans le domaine des boissons, y compris les boissons gazeuses et les jus de fruits. « Et tout porte à croire que cette évolution se poursuivra tout au long des années 1980 », d'extrapoler M. David Sacks.

Par contre, le marché traditionnel de Seagram est dans une léthargie persistante, notamment en Amérique du Nord. Aux Etats-Unis, le marché des spiritueux a reculé pour une troisième année d'affilée en 1983. Le marché canadien affiche également une baisse considérable.

En conséquence, les ventes de produits hautement alcoolisés par Seagram ont diminué de 3 % au cours des cinq dernières années malgré une plus grande pénétration des marchés pour la plupart de ses produits. Un essai particulièrement heureux a été celui d'un whisky du nom de News mis sur le marché en collaboration avec une compagnie japonaise.

M. philip Beekman, président et chef de l'exploitation, s'en est d'ailleurs pris à la politique punitive du gouvernement canadien en matière de droits d'accise, qu'il accuse d'être la cause principale de la baisse de la consommation.

« En raison de l'imposition de ces droits sur les spiritueux au cours des trois dernières années et à cause des surmarquages provinciaux correspondants, le prix d'une bouteille de notre whisky 5 Star en Ontario, par exemple, a augmenté de 52 %. Nous espérons que le gouvernement modifiera sa position sur les droits d'accise au cours de la prochaine année pour permettre à une industrie jadis florissante de survivre », a-t-il commenté devant les actionnaires.



Seagram s'oriente dorénavant vers le marché des vins, qui est en pleine expansion, de préférence au secteur traditionnel des spiritueux plutôt léthargique.

Signalons que Seagram aurait pu avoir un allié de taille dans cette bataille avec la réélection à son conseil d'administration de M. John Turner, candidat favori à la direction du Parti Libéral du Canada.

« S'il l'emporte au congrès de la direction du PLC et se fait élire au parlement, il devra démissionner », a toutefois précisé M. Bronfman devant les journalistes ajoutant avec un sourire que « du point de vue de Seagram, ce ne serait pas une mauvaise chose d'avoir un futur premier ministre dans son conseil d'administration ».

Le candidat a récemment déclaré qu'il démissionnerait de tous les conseils où il siège advenant son élection à la tête du parti libéral.

M. Turner détient 600 actions de la société montréalaise. Sa rémunération à titre de membre du conseil d'administration est de $15,000 par an.

Echange d'actions entre Seagram et Cemp Ltée

Les actionnaires de la Compagnie Seagram Ltée ont autorisé au cours de leur assemblée annuelle tenue hier à Montréal la convention d'échange intervenue précédemment et selon laquelle la compagnie achètera l'ensemble de son capital-actions détenu par Les Entreprises Cemp Ltée.

La proposition a été approuvé par la très grande majorité des voix exprimées. Les actionnaires de Cemp, qui sont collectivement propriétaires d'environ 39.49 % des actions en circulation de Seagram, se sont par ailleurs abstenus d'exercer leurs droits de vote lors de la mise aux voix de la proposition.

La convention prévoit le rachat par Seagram des 32,9 millions d'actions ordinaires détenues par Cemp en échange d'un nombre correspondant d'actions de son trésor. Seagram recevra de plus un montant de $100 millions CAN en échange d'actions supplémentaires. Celles-ci seront émises avec une prime de 110% sur le prix en bourse.

Cemp est la société de portefeuille personnelle constituée en 1951 par Charles, Edgar, Minda et Phyllis Bronfman. La richissime famille a proposé cette opération comme moyen de planification fiscale à long terme. Elle veut également laisser plus de marge de manoeuvre dans l'avenir pour satisfaire les intérêts individuels des bénéficiaires et de leur descendance.

Le fait de détenir leurs actions de Seagram directement plutôt que par l'entremise d'une tierce partie, profitera particulièrement à Edgar et Minda Bronfman qui résident maintenant aux Etats-Unis. La législation fiscale américaine en voie d'adoption aurait en effet entraîné des conséquences défavorables pour eux dans le contexte organisationnel précédent. Si cette législation était adoptée et advenant la vente de leurs actions, les bénéficiaires devraient payer des impôts considérablement plus élevés que ceux qui s'appliquent normalement.

La propriété directe des actions aurait pu être obtenue par d'autres opérations que l'acquisition. Ce moyen, exempt d'impôt immédiat, semblait toutefois le plus économique à réaliser.

Au terme de l'entente, les fiducies Bronfman détiendront 40.91 % des actions en circulation de Seagram, comparativement à 39.49 % avant l'acquisition.

Du point de vue de Seagram, l'acquisition permettra d'obtenir une injonction de capitaux propres de $100 millions CAN à des conditions plus favorables qu'elle n'aurait pu obtenir par d'autres moyens.

Dans un avis accompagnant le circulaire d'information sur la convention, Nesbitt Thomson Bongard Inc. concluait que l'acquisition n'entraînerait aucun préjudice pour Seagram et ses actionnaires. La firme souligna qu'au contraire, les termes de l'émission d'actions supplémentaires étaient suffisamment plus favorables qu'ils ne le seraient autrement, sur les marchés publics ou privé, pour justifier l'acquisition. A l'instar de ses dirigeants, Nesbitt Thomson souligna la pertinence d'une injection de nouveaux capitaux propres à ce moment-ci de l'évolution de Seagram.

« Opération politique » et « tentative de manipulation »

Parizeau s'en prend au Conseil du patronat

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Le ministre des Finances du Québec a qualifié hier soir d'opération politique et de tentative de manipulation le mémoire annuel dans lequel le Conseil du patronat du Québec (CPQ) formule des propositions pour enrayer le déclin des investissements et en attirer de nouveaux dans la province.

M. Jacques Parizeau a lui-même remis à la presse parlementaire l'étude préparée pour le compte du CPQ par l'économiste Yves Rabeau, professeur à l'Université de Montréal. En compagnie du premier ministre, M. Parizeau venait de discuter privément du mémoire avec les dirigeants de la centrale patronale. Le CPQ avait aussi convoqué la presse plus tôt dans la journée, mais la conférence de presse fut annulée à la dernière heure, pour des raisons inconnues.

Selon le ministre, les données de l'étude, qui s'appuie sur une enquête de la Canada West Foundation, sont fausses à leur face même et viennent en contradiction flagrante avec celles de Statistique Canada et du Conference Board. Par exemple, M. Rabeau prend comme hypothèse de base que la progression de l'économie québécoise ne fut que de 0.1 % en 1983, alors qu'elle fut en fait de 4 %.

Autre exemple relevé par M. Parizeau pour démontrer que le niveau des investissements prévus par le CPQ n'a rien à voir avec les projections les plus sérieuses. Pour 1987, Canada West Foundation ne prévoit des projets que pour $781 millions au Québec, ce qui est proprement catastrophique. Pourtant, sur la foi de seulement quatre engagements précis (Domtar, Pechiney, Alcan et Hydro-Québec), le ministre fait état d'investissements de plus de $1.9 milliard pour la même année. Pour enfoncer le clou encore plus, il ajoute que, selon l'étude de la Fondation, il n'y aurait aucun investissement en 1995 en Ontario.

Le ministre a donc suggéré à MM. Sébastien Allard, président du CPQ, et Ghislain Dufour, vice-président exécutif, de faire oeuvre de salut public et d'aller d'urgence alerter le premier ministre Davis. Railleur, M. Parizeau ne croit pas que les dirigeants d'entreprises aient donné au CPQ le mandat de dire au gouvernement que ça va de plus en plus mal alors que la performance québécoise est meilleure que la moyenne canadienne. Il croit plutôt qu'il s'agit d'une opération « politique » que le Conseil mène, pour des objectifs qu'il ignore.

Le ministre s'empresse de mettre le public en garde contre « une opération qui n'est pas autre chose que de la manipulation ». Il aurait aimé en discuter hier avec M. Rabeau, actuellement en voyage en Europe.

M. Parizeau dit qu'il déplore d'autant plus cette étude qu'il est difficile de discuter sérieusement de quelque sujet que ce soit quand un document suscite une telle méfiance. Il ajoute qu'à son avis, cette étude remet en cause le caractère représentatif de l'organisme patronal. Il se dit estomaqué que le CPQ ait tenté de monter une opération de cet ordre.

Dans son propre résumé transmis à la presse, le Conseil dit qu'il identifie les principaux obstacles à la progression des investissements au Québec; il sollicite l'intervention rapide du gouvernement dans plusieurs dossiers. Selon l'étude, la croissance totale des investissements au Québec a fléchi de façon continue depuis 1975, passant de 24 % des immobilisations canadiennes à 17.3 % en 1982. Quant à la prochaine décennie, la part du Québec dans le total des investissements canadiens serait d'environ 11 % sur l'ensemble de la période, comparée à 20 % au cours de la dernière décennie.

Le CPQ s'inquiète de cette situation peu reluisante, causée par des facteurs externes et internes, dont les suivants: coûts trop élevés de main-d'oeuvre, taxation trop lourde et règlements trop sévères en matière de relations de travail. L'organisme suggère un certain nombre de mesures correctrices, dont une réforme en profondeur de la taxation et l'accélération de certains projets majeurs (Hydro-Québec, CTCUM...), afin d'éviter la période de ralentissement marqué des investissements qu'il prévoit à partir de 1987.

A l'Assemblée nationale, par ailleurs, M. Parizeau a répété que la taxe de vente — établie temporairement à 9 % il y a deux ans — n'avait pas été ramenée à 8 % parce que le gouvernement n'a pas les moyens présentement de se passer de revenus de cette ampleur.

Pour sa part, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec considère que l'abolition graduelle du péage sur les autoroutes est une décision à saveur politique, étant donné qu'il aurait été facile d'intégrer rapidement les péagers travaillant dans la région de Montréal. Le syndicat dénonce l'incohérence du gouvernement.

Dans le même ordre d'idée, la députée libérale de Chomedey estime que le gouvernement a manqué de courage dans le dossier du péage. Selon Mme Lise Bacon, les résidents de Laval seront pénalisés jusqu'à la fin de 1985, alors que l'abolition aurait dû être complète et immédiate. L'argument de la sécurité invoqué par M. Parizeau lui semble inopportun et insatisfaisant.

Vers la mi-juin

Lalonde revisera ses prévisions

OTTAWA (PC) — Le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, a indiqué, hier aux Communes, qu'il avait l'intention de réviser ses prévisions économiques vers la mi-juin et, entretemps, il a rappelé à l'Opposition « que spéculer sur ce qui peut arriver ne veut pas nécessairement dire que c'est ce qui va arriver ».

Interrogé par le critique néo-démocrate, M. Nelson Riis, le ministre des Finances a demandé à son interlocuteur de faire preuve de plus de réalisme « et de garder son sens des perspectives et de ne pas présumer qu'automatiquement il y aura une augmentation, par exemple, de deux points dans les taux d'intérêt aux Etats-Unis ».

Quant au conservateur, M. Michael Wilson, il a profité de sa première question pour souhaiter la bienvenue au ministre Lalonde, qui faisait sa première apparition à la Chambre depuis son retour de Paris et de la réunion des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

« Je veux, a lancé M. Wilson, souhaiter la bienvenue au ministre dans le monde de la réalité économique canadienne, parce que lorsqu'il était encore à Paris un bon nombre d'économistes ont sérieusement modifié leurs attentes face au taux de croissance de l'économie. »

Cette courte allusion au dernier voyage de M. Lalonde terminée, M. Wilson a demandé au ministre des Finances s'il maintenait toujours les prévisions économiques énoncées dans le budget de février et, sinon, s'il avait l'intention de les modifier dans une nouvelle déclaration sur l'état de l'économie canadienne.

AU JOUR LE JOUR

LAURENT PEPIN

Déception chez Desjardins

La création prochaine d'un Régime d'investissement coopératif (RIC), annoncée mardi soir par M. Jacques Parizeau, ne s'appliquera pas aux caisses populaires. M. Guy Bernier, président et chef de la direction de la Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, s'est dit déçu hier que le gouvernement n'entende pas autoriser les caisses populaires à émettre des « parts privilégiées » admissibles à ce régime.

Le Mouvement Desjardins cherche depuis longtemps des moyens pour accroître son capital permanent et l'élargissement du Régime d'épargne-actions aux caisses populaires était souhaité par ses dirigeants. « Seules les coopératives de production, de transformation et de travailleurs seront admissibles au RIC », a déploré M. Bernier, qui rencontrait la presse montréalaise à deux jours de l'asssemblée annuelle de la fédération, à Hull.

M. Bernier a commenté les résultats financiers de la fédération à l'intention des journalistes de Montréal, à qui il a demandé de ne pas publier les informations révélées hier avant l'assemblée de demain. En 1982, la plus importante fédération du Mouvement Desjardins avait connu une année difficile, 115 des 380 caisses enregistrant un déficit. Le trop-perçu par $100 d'actifs s'était élevé à 30 cents, soit environ 70 cents de moins que la moyenne habituelle.

Des films chez le dépanneur

En plus d'acheter des produits d'utilisation courante chez le dépanneur du coin, le consommateur peut maintenant y louer des films et un magnétoscope. Ainsi, un dépanneur de la chaîne 7 Jours, situé dans l'est de Montréal, vient de mettre sur pied un « club vidéo » ne comportant aucun frais d'adhésion. En plus de faire la promotion de croustilles, de boissons gazeuses et de yogourt, les dépliants publicitaires invitent les consommateurs à devenir membre du club vidéo.

De plus en plus de commerçants de marchandises générales tentent de pénétrer ce marché qui connaît présentement une croissance spectaculaire. Ces commerçants tentent de ravir une partie du marché des centres spécialisés dans la distribution de vidéo. Comme dans d'autres secteurs d'activités, il faut s'attendre à ce qu'un émondage élimine plusieurs de ces magasins spécialisés, qui ont surchargé le marché dans plusieurs quartiers et qui font maintenant face à la concurrence des dépanneurs.

Dégustation de bière

La Régie des permis d'alcool du Québec vient d'autoriser la Brasserie O'Keefe à offrir aux consommateurs un échantillon de sa nouvelle bière Carlsberg Bock dans une cinquantaine de supermarchés du Québec. O'Keefe devient donc le premier brasseur à utiliser cette technique promotionnelle, qui vise à appuyer les campagnes publicitaires traditionnelles lors du lancement d'un nouveau produit. La dégustation en magasin permet de faire passer le consommateur du stade de la connaissance d'un nouveau produit à celui de l'essai, accélérant ainsi le processus qui mène ultimement au rejet ou à l'achat de ce produit.

Cette décision de la Régie, valide jusqu'à la fin de juin, permet aussi aux brasseurs d'imiter la Société des alcools du Québec, qui offre depuis peu dans certaines succursales des échantillons de vin à ses clients. O'Keefe offre même trois bières en prime aux acheteurs d'une caisse de 12 unités.

En raccourci

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale du Canada accorde une subvention de $145,000 à la société **Stone Marine**, d'Iberville... Durant les 10 premiers jours de mai, les ventes d'**automobiles** des fabricants américains ont augmenté de 21.8 % à 226,797 unités, la meilleure performance de l'industrie pour cette période de l'année depuis 1978... Le Fonds de récupération Desjardins, destiné au financement d'une usine de désencrage de **papier journal** à Breakeyville, atteint maintenant $1.5 million... Une dizaine de pays seront représentés au Carrefour international de l'**ameublement**, qui aura lieu du 16 au 20 juin au Vélodrome olympique, à Montréal. D'abord destinée aux membres de l'industrie, l'exposition sera ouverte au grand public dans la soirée du 19 et toute la journée du 20 juin.

Fin de la première phase de la Conférence sur l'électronique et l'informatique

Les milieux d'affaires veulent que les commissions conservent les pieds sur terre dans leurs travaux

ROLLANDE PARENT

MONTREAL (PC) — Les milieux d'affaires ont lancé un appel au réalisme économique lors de la clôture des travaux de la première phase de la Conférence socio-économique sur l'électronique et l'informatique organisée par le gouvernement du Québec.

Les représentants de l'entreprise ont tour à tour souhaité que les membres des quatre commissions chargées d'étudier différentes facettes du virage technologique en sachent plus long sur les coûts de leurs recommandations lorsqu'elles reviendront en juin prochain faire état de l'évolution de leur travaux.

Au terme de deux jours de discussions, les représentants des travailleurs ont pour leur part demandé aux responsables des commissions de ne jamais perdre de vue la sauvegarde et la création d'emplois dans leurs recherches et d'en faire leur obsession.

Les groupes de promotion et de défense des femmes ont quant à elles insisté pour que celles qui font habituellement les frais des changements technologiques soient privilégiées en matière de formation,de recyclage et de promotion.

Les milieux universitaires ont souhaité que les différentes commissions poursuivent leurs études afin d'intensifier la collaboration entre les universités et les entreprises, en prenant en exemple ce qui se passe aux États-Unis.

Outre l'invitation au réalisme économique, les représentants de l'entreprise privée ont insisté sur l'importance de tenir compte de la dimension internationale de l'informatique. Ils assurent qu'il est primordial d'avoir une industrie locale forte qui puisse exporter ses produits.

Pour le ministre du Commerce extérieur Bernard Landry, les marchés extérieurs sont nécessaires pour le maintien et la création d'emplois.

Il a donc invité les entrepreneurs à mettre de côté leur individualisme et à se regrouper en consortiums pour concurrencer les produits étrangers.

Les quatre commissions se présenteront à nouveau devant les 125 représentants des milieux d'affaires, syndicaux, de protection du consommateur, féminins, et universitaires le 6 décembre prochain et une autre fois au moins au printemps 1985.

Pour mesurer l'impact des nouvelles technologies sur l'emploi

Paquette donne le feu vert à la création d'un bureau de coordination de la recherche

MONTREAL (PC) — Le ministre de la Science et de la Technologie Gilbert Paquette a donné le feu vert à la mise sur pied immédiate d'un bureau de coordination des recherches visant à mesurer l'impact des nouvelles technologies sur l'emploi et la main-d'oeuvre.

Il s'agit là d'une des retombées de la Conférence sur l'électronique et l'informatique dont les travaux de deux jours ont pris fin hier à Montréal.

Au départ, cette proposition avait été formulée par l'une des quatre commissions qui faisaient rapport de leurs travaux, soit celle s'intéressant aux effets de l'informatisation sur l'emploi et le travail présidée par Jacques Desmarais de l'Institut de recherche sur le travail.

« Il nous faut connaître le type d'emploi que l'informatisation oblige à créer non par des recherches théoriques mais par des recherches menées sur le terrain de chaque secteur industriel, » de faire valoir M. Desmarais.

Aux représentants des entreprises qui se demandaient si ces études ne risquaient pas d'être désuètes une fois complétées en raison de l'implantation rapide de nouvelles technologies, M. Desmarais a répliqué que « c'est justement parce que ça change souvent qu'il faut faire des études continues ».

Pour étayer ses thèses, M. Desmarais a cité une étude faite en France et qui évalue qu'un Français sur trois, en l'an 2000, exercera un emploi qui n'existe pas aujourd'hui.

Au président de la Chambre de Commerce du Québec, Jean-Paul Létourneau, qui s'inquiétait du sort réservé à la confidentialité des entreprises, par les chercheurs, M. Desmarais a invité celui-ci à prêter « autant de loyauté et de fiabilité aux chercheurs qu'aux comptables agréés, aux actuaires et aux conseillers financiers employés par l'entreprise ».

M. Desmarais a ajouté que « l'usage international veut qu'on signe des protocoles d'entente qui protègent le nom des entreprises étudiées ».

Par ailleurs, un projet pilote sera bientôt mené dans le secteur hospitalier à la suggestion de la Commission chargée d'accélérer l'informatisation dans les entreprises et les administrations publiques.

On estime que l'informatisation dans le secteur de la santé est susceptible d'entraîner des gains importants en termes de réduction de la croissance des coûts et une amélioration sensible des services aux clientèles.

9ième conférence de ACEP

Il faut relever le défi humain devant la technologie

CLAUDE TURCOTTE

La 9ième conférence annuelle de l'Association canadienne des études prospectives (ACEP), qui aura lieu à Montréal dans le cadre du Salon de la science et de la technologie, a pour thème le défi humain face à la science et à la technologie.

Le président de l'ACEP, M. Kimon Valaskakis, qui est aussi président de l'Institut Gamma et professeur d'économie à l'Université de Montréal, explique le choix de ce thème par la préoccupation de faire accompagner le virage technologique d'un virage humain. Selon lui, la révolution technologique est déjà bien engagée et se poursuit en conformité avec sa propre logique interne.

Mais, le maillon le plus faible de ce virage technologique est sans doute le virage humain. Sans rattrapage sur le plan humain, il y aura de plus en plus « un écart techno-industriel » avec des effets comme Toffler les a imaginés dans Le choc du futur.

M. Valaskakis croit donc qu'il faut planifier un défi humain qui accepte les sciences et les technologies et qui les adapte. Il fait valoir que les gouvernements et institutions n'ont pas manifesté jusqu'à maintenant un grand intérêt pour ces questions. A titre d'exemple, il a cité le cas de la commission Macdonald.

Cette conférence de l'ACEP, qui aura lieu du 24 au 27 mai à Place Bonaventure, recevra 50 conférenciers. On attend environ 200 participants et on lance une invitation particulière aux visiteurs du Salon de la science et de la Technologie. C'est tout à fait délibérément que la conférence sera tenue parallèllement aux activités du Salon.

M. Valaskakis rappele que le public a un intérêt primordial dans ce virage technologique, à cause du chômage qu'il crée. « On peut faire plus avec moins, dit-il, et le moins c'est le travail ».

Création d'une politique de la main-d'oeuvre

MONTREAL (PC) — La ministre à l'Emploi et à la Main-d'Oeuvre Pauline Marois rendra publique d'ici peu une politique de main-d'oeuvre incluant la formation professionnelle, des programmes d'aide à l'embauche, à la protection de l'emploi et à la formation.

Mme Marois a pris cet engagement alors qu'elle participait hier à la Conférence sur l'électronique et l'informatique, où la durée des interventions était fort minutieusement controlée.

Elle a cependant eu le temps de préciser que le programme d'aide à la formation prendrait la forme d'un congé-éducation.

Ce plan d'action sera présenté au cours des prochaines semaines et ne donnera pas lieu à la tenue d'une commission parlementaire comme le suggérait la Commission sur l'informatisation, l'emploi et le travail présidée par M. Jacques Desmarais de l'Institut de recherche sur le travail, une des quatre commissions de la conférence.

Après avoir souligné l'urgence d'agir, Mme Marois a invité les représentants de l'entreprise, les organisations des travailleurs, le milieu de la recherche et des professionnels, le milieu de l'éducation et les groupes socio-économiques à participer au débat qui s'ensuivra.

ACCOVAM SECTION QUÉBEC



RENÉ G. JARRY

L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, Section Québec, annonce l'élection de M. René G. Jarry au poste de président du Conseil de la Section pour le prochain terme.

Monsieur Jarry est directeur général, vice-président exécutif et administrateur de la maison de courtage Geoffrion, Leclerc Inc. depuis août 1982, date de la fusion avec la maison Grenier, Ruel & Cie Inc. Monsieur Jarry occupait depuis 16 ans le poste de vice-président, administrateur et directeur responsable du bureau de Montréal.

Monsieur Jarry est également membre du conseil d'administration de diverses entreprises dans le domaine de la finance, des affaires et de l'éducation.

Le mandat de monsieur Jarry débutera avec le congrès national de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières qui se tiendra à la mi-juin à Jasper en Alberta.

Le congrès national de 1985 aura lieu dans la ville de Québec et marquera le 50e anniversaire de l'ACCOVAM, Section du Québec.

BRUNSWICK MINING AND SMELTING CORPORATION LIMITED

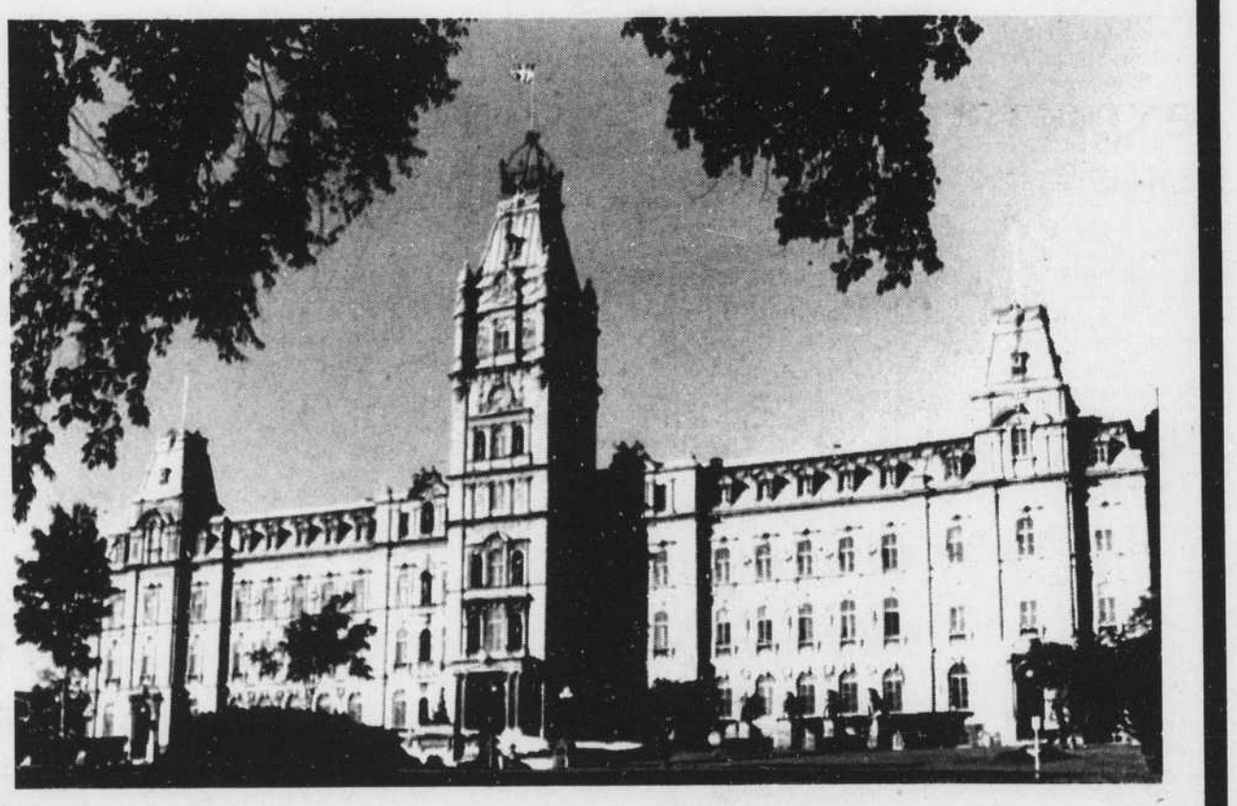
(LIBRE DE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE)

DIVIDENDE N° 26

Le conseil d'administration de la société Brunswick Mining and Smelting Corporation Limited a déclaré un dividende de quinze cents (15¢) l'action payable le 5 juillet 1984 aux actionnaires inscrits au livre des actions le 15 juin 1984. Les actionnaires qui le désirent peuvent toucher un dividende en actions ordinaires au lieu d'un dividende en espèces d'une valeur de 17,16$ l'action à condition de formuler ce choix avant la date d'inscription.

Par ordre du conseil,
Le secrétaire
L. J. Taylor

BELLEDUNE
(Nouveau-Brunswick)
Le 10 mai 1984



La réplique de l'Opposition officielle

AU DISCOURS DU BUDGET

en direct de l'Assemblée nationale du Québec

ce soir à 19h30

L'autre télévision Radio Québec

12 3/4% DÉPÔTS À TERME
intérêt annuel pour une durée de 3 ans

13 1/2% DÉPÔTS À TERME
intérêt annuel pour une durée de 5 ans

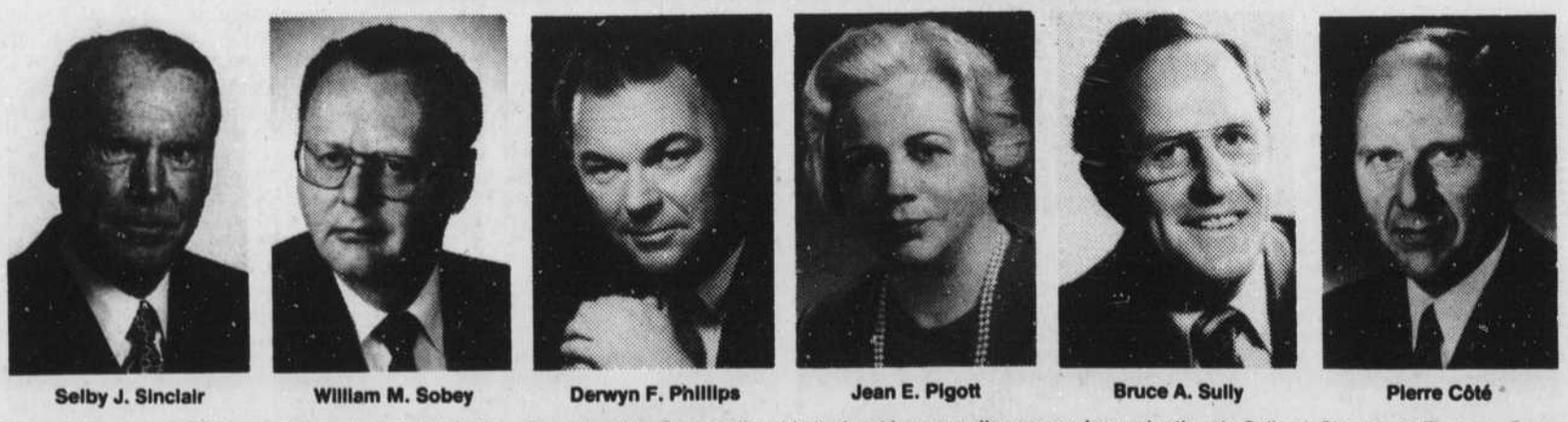
TAUX D'INTÉRÊT DISPONIBLES SUR COURTE & LONGUE ÉCHÉANCE

Appelez:
Service aux investisseurs
(514) 866-1071
Ou votre courtier en placement

Corporation de Placements Hypothécaires d'Habitation
Morguard
3 Place Ville Marie, Suite 604
Montréal, Québec H3B 2E3

Membre de la Société d'Assurance Dépôts du Canada & inscrite à la Régie d'Assurance Dépôts du Québec
Taux sujets à changements

Administrateurs
Canadian Tire Corporation, Limited



Selby J. Sinclair — William M. Sobey — Derwyn F. Phillips — Jean E. Pigott — Bruce A. Sully — Pierre Côté

Hugh Macaulay, Président du Conseil d'administration, Canadian Tire Corporation, Limited, est heureux d'annoncer la nomination de Selby J. Sinclair de Toronto, Ontario, William M. Sobey de Stellarton, Nouvelle-Écosse, Derwyn F. Phillips de Boston, Massachusetts, Jean E. Pigott d'Ottawa, Ontario, Bruce A. Sully de Goderich, Ontario, et Pierre Côté de la Ville de Québec, Québec, en qualité d'administrateurs de la compagnie.
M. Sinclair est Président Directeur général de Toromont Industries Ltd.
M. Sobey est Président du Conseil de Sobeys Stores Ltd.
M. Phillips est Vice-président directeur de Gillette, Amérique du Nord.
Mme Pigott est Présidente du conseil d'administration de Morrison Lamothe Incorporated.
M. Sully est Président de Champion Road Machinery.
M. Côté est Président de Celanese Canada Inc., et de Canada Development Corporation. Il est Officier de l'Ordre du Canada.

Parizeau défend les droits de succession

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC — Le député de Sainte-Marie, M. Guy Bisaillon, a reproché au gouvernement du Québec de maintenir des droits de succession au Québec alors qu'il n'y en a plus dans le reste du Canada.

Au lendemain du dépôt du budget, une motion déposée par M. Bisaillon a été débattue hier à l'Assemblée nationale, motion réclamant «que l'Assemblée nationale exige du ministre des Finances l'abolition totale et immédiate de l'impôt sur les successions».

Selon M. Bisaillon, cet impôt est injuste et néfaste. Injuste parce qu'il s'agit de sommes déjà frappées par l'impôt et parce que les gains des loteries ne sont pas imposables. Néfaste parce qu'il entraine des déménagements hors du Québec, l'exportation de capitaux et qu'il pourrait même freiner l'arrivée de certains investissements.

M. Bisaillon estime que cette mesure social-démocrate a, dans le cas du Québec, plus d'inconvénients que d'avantages. Il a aussi donné le cas d'un contribuable qui n'arrivera pas à payer les droits lui permettant de recevoir un héritage de $300,000 sans liquider une partie de cet héritage.

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, s'est dit estomaqué que le député de Sainte-Marie, qui se dit socialiste, ait cédé au lobby des grosses fortunes touchées par les droits de succession.

M. Parizeau a fait valoir cinq arguments:

- Il n'y a que 1,000 successions par an amenant le paiement de droits successoraux et il s'agit pour la plupart de grosses fortunes. Le budget 84-85 prévoit que les droits de succession rapporteront $49 millions, sur $22.4 milliards de revenus (dont $10 milliards d'impôts sur les revenus et les biens).

- Des droits de succession comparables à ceux du Québec existent dans plusieurs états américains qui ne sont pas considérés comme socialistes: Michigan, New-York, Pennsylvanie, Californie... «C'est le reste du Canada et non le Québec qui fait bande à part vis-à-vis du reste du monde inustriel au sujet des droits successoraux».

- Il ne s'agit pas d'idéologie mais d'équité sociale et même de stabilité sociale: «ceux qui ont des revenus modestes et qui paient des impôts élevés savent que ceux qui ont des revenus très élevés contribuent au fonctionnement de la société en fonction de leurs moyens».

- Le Québec n'a pas d'impôts successoraux entre conjoints, contrairement à certains états américains.

- Des mesures, améliorées dans le dernier budget, limitent les droits de succession pour la transmission familiale des biens agricoles et des petites entreprises commerciales ou industrielles. «C'est de la légende de croire qu'au Québec les droits de succession empêchent la transmission des entreprises».

M. Parizeau a cependant reconnu qu'il faudrait bientôt ajuster le niveau des exemptions par enfant pour que l'essentiel des successions n'amènent pas le paiement de droits de successsion. Cette exemption n'est que de $100,000 par enfant alors que, ces dernières années, les Québécois sont devenus davantage des propriétaires, ayant des assurances-vie, des valeurs mobilières et des obligations d'épargne, augmentant ainsi la valeur de leurs successions. Il a ajouté qu'il faudrait aussi ajuster le montant des droits touchant les successions de $200,000 car ils sont «trop hauts de quelques milliers de dollars» par rapport aux états américains.

Contrairement au ministre des Finances, le député libéral de Vaudreuil-Soulanges, M. Daniel Johnson, estime que la présence de droits successoraux au Québec lui nuit économiquement puisque les autres provinces n'ont plus de tels droits. «Qu'un seul investissement ne se fasse pas, qu'un seul emploi ne soit pas créé, que signifie alors la volonté de justice sociale, au mépris de la concurrence nord-américaine?», a lancé M. Johnson.

Quant au député de Louis-Hébert, M. Réjean Doyon, il a promis que, dès que le parti libéral arriverait au pouvoir, les droits de succession seraient abolis.

Pour Hydro-Québec en 1990

L'exportation d'électricité des chutes Churchill rapportera $2.8 milliards

MONTREAL (PC) — L'exportation aux Etats-Unis de l'électricité des chutes Churchill rapportera $2.8 milliards à Hydro-Québec en 1990, alors que celle-ci aura déboursé $90 millions pour acquérir cette même énergie. C'est ce qu'a révélé mercredi une audience de l'Office national de l'énergie sur la requête d'exportation d'Hydro-Québec.

Interrogé par l'avocat d'Hydro-Terre-Neuve-Labrador, Me Noel Clarke, Jean-Claude Richard, directeur de la mise en marché chez Hydro-Québec, a fait savoir que la société d'Etat achète annuellement 29.9 milliards de kilowattheures produits par les chutes Churchill.

Hydro-Québec paie $3 par mégawatt-heure, et recevra $72 (US), ou $93 (can.) par mégawatt-heure des entreprises américaines qui achèteront les excédents québécois.

M. Richard n'a pas précisé la destination exacte des surplus d'énergie, mais Hydro-Québec estime qu'elle exportera 39 milliards de kilowattheures en 1990.

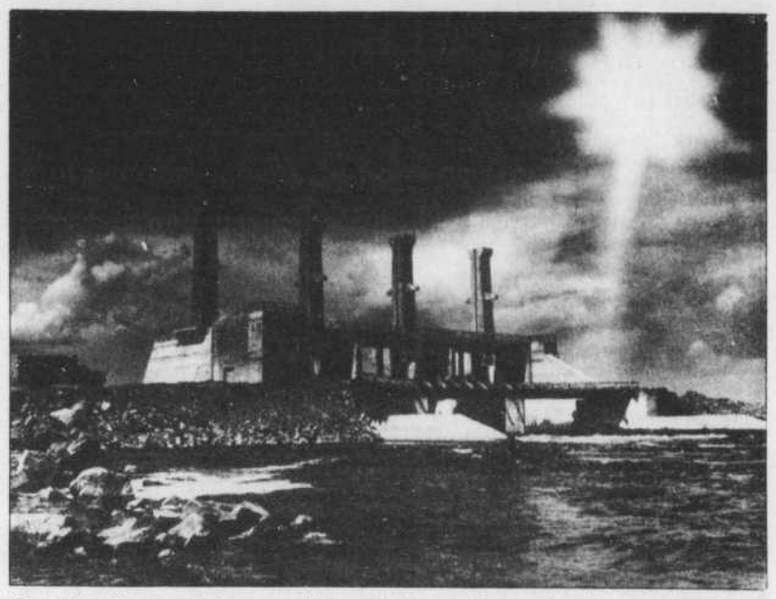
La société d'Etat détient déjà un permis de l'Office national de l'énergie l'autorisant à exporter jusqu'à 24 milliards de kilowattheures, à l'intention de la New York Power Authority, pour la période 1984-2004. Hydro-Québec voudrait maintenant obtenir la permission de vendre 33 milliards de kilowattheures à la New England Power Pool, de 1986 à 1997.

Terre-Neuve conteste cette dernière requête d'exportation et en a appelé de la décision précédente de l'Office dans le cadre de la bataille qu'elle mène pour obtenir la réouverture du contrat de 65 ans qui la lie à Hydro-Québec. Ce contrat l'oblige à céder la quasi-totalité de la puissance hydro-électrique produite par les chutes Churchill à Hydro-Québec, à un prix fixe. Terre-Neuve conserve 300 mégawatts, alors que les installations de Churchill Falls ont une puissance installée de 5,225 mégawatts.

La Cour suprême du Canada a déclaré invalide, au début du mois, une loi terre-neuvienne qui aurait eu pour effet d'annuler le contrat des chutes Churchill.

M. Richard a confirmé que le prix de $3 par mégawattheure payé par Hydro-Québec demeurerait bel et bien le même jusqu'à la fin de l'entente signée en 1969: « Exactement comme en a décidé la Cour suprême », a-t-il commenté.

Le gouvernement du Québec soutient qu'un contrat est un contrat, tout en se disant prêt à renégocier l'entente, en échange d'un arrangement qui accorderait à Hydro-Québec le droit de construire des barrages sur d'autres rivières qui traversent les territoires du Labrador et du Québec.



En 1990, l'exportation aux États-Unis de l'électricité des chutes Churchill rapporterait 30 fois plus à Hydro-Québec qu'il ne lui en coûtera pour l'acquérir.

Gaz Métro conclue une entente avec Gaz de France

PARIS (PC) — La France et le Québec ont trouvé un nouveau terrain de coopération: deux accords signés mercredi à Paris permettront aux Québécois de profiter de l'expérience et de l'avance technologique que détient la France en matière de gaz naturel.

D'une part, la société montréalaise Gaz Métropolitain devient, pour trois ans, le partenaire privilégié de la société nationale française Gaz de France (GDF) pour la commercialisation de ses produits et brevets au Canada.

M. André Caillé, vice-président de Gaz Métropolitain, a expliqué que l'accord signé avec GDF permettra « d'améliorer les réseaux de distribution, ce qui permettra non seulement de maintenir la position concurrentielle du gaz à Montréal, mais peut-être même de l'améliorer ».

Les produits développés par GDF, tels des cuisinières et système de chauffage au gaz seront également commercialisés par Gaz Métropolitain. La compagnie montréalaise espère que cet apport français lui permettra d'atteindre ses objectifs d'accroître de 30 pc en trois ans sa part du marché des équipements gaziers.

Un second accord a été signé entre Gaz de France et la Scoiété québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP) pour promouvoir, pendant trois ans, la coopération entre les deux sociétés.

Le ministre québécois de l'Energie et des Ressources, Yves Duhaime, qui assistait à la cérémonie de signature en compagnie de son homologue français Jean Auroux, a expliqué que cet accord porterait sur les développements de la recherche, de l'innovation technologique et des applications industrielles du gaz naturel.

Les PME compenseront pour la diminution des exportations dans le secteur du fer, dit Landry

LAURENT PEPIN

Le ministre des Relations internationales et du Commerce extérieur du Québec se réjouit de la progression des PME québécoises sur le marché des exportations, principalement celles qui oeuvrent dans le domaine des biens de consommation.

Au terme d'un discours devant les membres de la Chambre de commerce de Laval, hier midi, M. Bernard Landry a déclaré que « les exportations de biens de consommation par les PME permettront de combler l'effondrement des ventes à l'étranger de substances métalliques, principalement le fer ». Le ministre s'attend à une hausse de 10 % des ventes de produits de consommation à l'étranger cette année. Les exportations représentent près du quart du Produit intérieur brut de la province et environ un emploi sur cinq dépend des ventes à l'étranger.

La performance des PME manufacturières est d'autant plus importante que plusieurs économistes prévoient qu'une bonne partie de la croissance économique du Québec au cours des prochains mois viendra des exportations. M. Landry espère annoncer prochainement la signature d'importants contrats de ventes à l'étranger, dont un d'une centaine de million de dollars pour la construction d'unités hôtellières dans les Caraïbes. Le député de Laval-des-Rapides a refusé de dire quelles entreprises québécoises étaient impliquées dans ce contrat « clé-en-main ».

En ce qui concerne le budget présenté mardi soir par M. Jacques Parizeau, M. Landry a reconnu face aux gens d'affaires qu'il s'aggissait d'un budget de gestionnaire ne contenant rien de très spectaculaire. Aux yeux du ministre du Commerce extérieur, il s'agit toutefois d'un budget « qui est franc sur les questions fiscales », en ce sens qu'il ne cherche pas à compliquer davantage le système fiscal actuel en le modifiant à la pièce. M. Landry reconnaît que les contribuables font face à une « jungle fiscale » et la seule façon de remédier à la situation consiste à revoir l'ensemble du système en profondeur. M. Landry a donc invité son auditoire à patienter jusqu'au dépôt du livre blanc sur la fiscalité et à faire valoir leur point de vue le temps venu.

Devant les gens d'affaires de Laval, encore très contents de l'annonce de l'abolition des péages autoroutiers par M. Parizeau, M. Landry a choisi de livrer une « réflexion sur l'aventure collective du peuple du Québec ». Affirmant se situer au-dessus du débat politique, M. Landry a invité les gens d'affaires à réfléchir sur les deux phénomènes suivants: la baisse du poids démographique du Québec dans l'ensemble canadien et les menaces contre l'État du Québec que constituent la Commission Macdonald et le projet de loi S-31, ramené dans le débat politique par quelques canadidats au leadership du Parti libéral du Canada. Le discours de M. Landry a fait dire à certains que le ministre, reponsable de l'actuelle campagne de financement du Parti québécois, préparait déjà les prochaines élections.

D'autre part, la Chambre de commerce de Laval a annoncé hier qu'aura lieu les 28, 29 et 30 août prochains un Carrefour de la sous-traitance Laval-/Rive-Nord. Ce carrefour devrait permettre aux PME de la région de découvrir des occasions d'affaires dans le domaine de la sous-traitance.

Bell Hélicoptères, Sony, Hydro-Québec, Bell Canada et Gaz Métropolitain ont annoncé leur participation à ce carrefour. Selon, M. Paul Vaillancourt, deuxième vice-président de la Chambre de commerce de Laval, « la sous-traitance se veut une alternative à la recherche de capital de risque, à la commercialisation ou encore à la production. Elle est un bon moyen pour réduire les coûts et rentabiliser l'équipement en augmentant la production. »



Encore un porte-étendard AMC/Jeep/Renault chez Auto Montréal Sud inc.

OFFRE SPÉCIALE PROLONGÉE JUSQU'AU 31 MAI 1984
Financement bancaire
Maximum 6,000$ au taux de 11% 36 mois
Maximum 8,000$ au taux de 12% 48 mois

Auto Montréal Sud Inc.
2066, Chemin Chambly
Longueuil
Tél.: 670-8410

Un prospectus provisoire portant sur les titres proposés a été déposé auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent faire l'objet d'aucun engagement avant que la Commission n'ait visé le prospectus définitif. On peut se procurer le prospectus provisoire auprès de notre maison ou des courtiers autorisés à placer ces titres au Québec.

NOUVELLES ÉMISSIONS

LA SOCIÉTÉ MINIÈRE LOUVEM INC.
(libre de responsabilité personnelle)

Actions privilégiées de premier rang, série A, à dividende cumulatif à taux variable, rachetables et convertibles en actions ordinaires, accompagnées de bons de souscription.

Débentures à taux variable, série A, accompagnées de bons de souscription.

Reçus de dépôt 1984.

— LOUVEM deviendra un producteur d'or en août 1984 grâce à la mine Chimo qui se trouve à l'étape de la mise en production.

— La propriété Pascalis-Nord se trouve à l'étape de mise en valeur et l'on prévoit une prise de décision vers la fin de l'année 1984 au sujet de la mise en production durant l'année 1985.

— La Compagnie possède onze propriétés dont quatre indiquent des réserves probables et possibles de minéralisation d'or très intéressantes dans la région de Val d'Or.

— Une occasion d'obtenir un rendement intéressant en participant à ces émissions, car le dividende sur les actions privilégiées et les intérêts sur les débentures sont indexés au prix de l'or sur la base de 375 $US. Pour de plus amples renseignements, consultez votre courtier en valeurs mobilières.

McNeil, Mantha, Inc.

McLeod Young Weir Limitée
Merrill Lynch Canada Inc.
Nesbitt Thomson Inc.
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée
Bell Gouinlock Limitée
Burns Fry Limitée
Société de courtage Bache Inc
Brault, Guy, O'Brien Inc.
F.H.Deacon, Hodgson Inc.
J.P. Jordan & cie, s.a. Internationale

Mai 1984

LE GROUPE LA LAURENTIENNE
LES PRÉVOYANTS DU CANADA
ASSURANCE GÉNÉRALE



Louis Desmeules

Monsieur Jean Bouchard, vice-président exécutif de la compagnie Les Prévoyants du Canada — Assurance Générale a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Louis Desmeules au poste de vice-président — ressources humaines.

Les Prévoyants du Canada — Assurance Générale est une compagnie du Groupe La Laurentienne dans lequel se retrouvent des entreprises oeuvrant en assurance-vie, en assurance générale et dans les services financiers à l'échelle canadienne et internationale.

LE GROUPE LA LAURENTIENNE
LES PRÉVOYANTS DU CANADA
ASSURANCE GÉNÉRALE

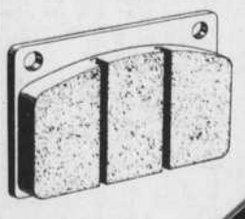


Gilles Carbonneau C.A.

Monsieur Jean Bouchard, vice-président exécutif de la compagnie Les Prévoyants du Canada — Assurance Générale a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Gilles Carbonneau, c.a., au poste de vice-président — finance et administration.

Les Prévoyants du Canada — Assurance Générale est une compagnie du Groupe La Laurentienne dans lequel se retrouvent des entreprises oeuvrant en assurance-vie, en assurance générale et dans les services financiers à l'échelle canadienne et internationale.

DES PIECES DE QUALITE VOLVO POUR FAIRE PLAISIR A VOTRE VOLVO



Plaquettes de frein
$25.53
la paire



Amortisseurs
$34.78
chaque



Silencieux
$44.08
(garantie à vie)

Faites appel aux pièces d'origine Volvo pour assurer le rendement exceptionnel de votre Volvo. Volvo les assure par une garantie* limitée de 12 mois sur les pièces de rechange. Consultez-nous dès maintenant pour assurer à votre Volvo ce qu'il a de mieux.

up-town automobiles ltée
400, boul. Décarie, St-Laurent
METRO DU COLLEGE
748-8807

TORONTO

Autre baisse hier

TORONTO (PC) — La tendance à la baisse s'est maintenue en dépit d'une bonne activité, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé a encore perdu 11.18 points et marquait 2208.19 à la fin de la séance.

Quelque neuf millions d'actions ont été échangées, au lieu de huit millions le jour précédent.

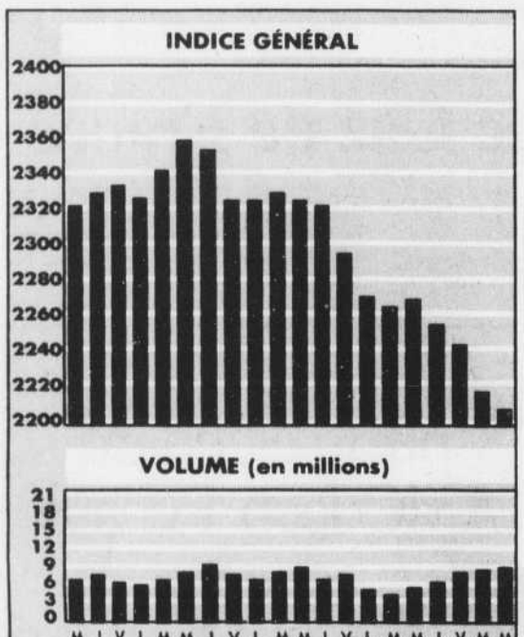
Dans le secteur des industrielles, Nova Alberta A perd 1-8 à $6 3-4; Bell Enterprises 1-2 à $29 7-8; Dome Petroleum 15 cents à $3.40; Falconbridge 1 3-8 à $61 1-2 et Avinda Video 20 cents à $2.23. Bank of Nova Scotia gagne 1-4 à $10 3-8; Canadian Pacific Enterprises 3-8 à $20 1-4; Trimac Ltd 1-4 à $6 1-8; Bay Mills 2 3-4 à $17 et Seagram 3-4 à $42 3-4.

Dans les mines, Sherritt Gordon cède 1-4 à $7 1-4; Barrick Resources quatre cents à $1.76 et Campbell Red Lake 1 1-2 à $32 1-8. Camflo Mines gagne 1-8 à $10 5-8 et Aur Resources 12 cents à $1.50.

Dans les pétroles, Blake Resources abandonne un cent à sept cents; Asamera Inc. 1-4 à $11 7-8 et Bluesky Oil and Gas 10 cents à $4.70. Numac Oil and Gas gagne 1-4 à $15 3-8 et Metalore Resources 1 à $8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE





	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
A.G.F.M	3200	$9½	9½	9½	
AMCA Int	3500	$21¾	21	21⅜	+ ⅜
AMCA p	1300	$24⅞	24⅞	24⅞	
Abetord	1100	$9	8¾	8¾	— ⅛
Abetord w	12850	212	200	212	+ 16
Abti Prce	1376	$26	26	26	
Abitbi 10	100	$49¾	49¾	49¾	
Acklands	2950	$18	18	18	
Adanac M o	2000	35	35	35	
Agassiz	8900	208	205	208	— 2
Agnico E	8850	$16⅛	15¾	15¾	— ⅜
Agra Ind A	1000	480	480	480	—20
Aiguebel o	200	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅛
All Energy	17327	$22⅛	21½	21⅝	— ⅜
Alt Enr A	1350	$29⅞	29⅝	29⅝	— ⅛
Alcan	98105	$36	35⅝	35⅞	+ ¼
Alcan w	6900	$12¼	11¾	11¾	
Algma	101942	$22	21½	22	+ ½
AStel p	596	$21½	21	21	
Algma St B	2775	$23⅜	23½	23⅜	+ ⅛
Altex o	1500	106	105	105	
Alum A	5685	$25¼	25⅛	25¼	+ ¼
Alum 1st p	500	$25¼	25¼	25¼	
Am Eagle o	1475	185	181	181	— 8
Ang CT 4½	z47	$21¾	21¾	21¾	
Ang UDev	1000	93	93	93	
Anthes	z60	29	29	29	
Argus C pr	525	$9	9	9	— ⅛
Argyll A f	700	275	275	275	+ 3
Asamera	69500	$12⅛	11⅞	11⅞	— ¼
Astral A f	1500	$6	6	6	
Astral B f	1500	$6	6	6	
Atco I f	52300	$5⅞	5¾	5¾	
Atco II	100	$5⅝	5⅝	5⅝	
Atco 11½	1500	$27⅛	26¾	27	
Atco w	2600	112	107	112	+ 2
Atlas Yk o	12500	28	26½	26½	—1½
Aur Res o	58100	165	139	150	+ 12
AtaHdw X f	400	$6¼	6	6	— ¼
Ato Hdw Y	200	$6½	6½	6½	
Avinda	50800	240	220	223	—20
Avinda w	33000	69	60	62	— 6
BC Sugar A	1400	$21½	21	21	— ¼
BGR A	2100	$7¼	6⅞	6⅞	— ½
BGR w	2600	221	220	220	
BMB Comp	2600	300	295	300	
BP Res	1440	$22⅛	21¾	21¾	— ⅜
Bachelor o	9200	$5½	5⅛	5⅛	+ ⅛
Banister C	1400	$7	7	7	— ¼
Bk Alberta	5235	$9½	9¼	9⅜	
Bank BC	30606	$11¼	11	11	
Bank Mtl	42557	$23	22½	22⅞	— ⅛
Bk Mtl 285	5500	$30⅞	30⅜	30⅝	+ ½
Bk Mtl 250	11174	$27⅜	26¾	26¾	— ⅜
Bk Mtl 3p	1550	$24¼	24⅛	24⅛	+ ⅛
Bk Mtl w	3010	385	375	375	—10
Bk NS	339209	$10⅜	10	10⅜	+ ⅛
Barrick o	72153	180	176	176	— 4
Bathrst p	300	$10¾	10¾	10¾	
Baton A f	200	$11⅞	11⅞	11⅞	— ⅛
Baxter	1001	115	115	115	— 2
Baxter w	13000	10	10	10	— 6
Bay Mills	600	$17	17	17	+ 2¾
Bel Ent	198371	$30	29⅝	29⅞	— ½
Bell C pr	650	$27¼	27¼	27¼	— ¼
Bell 1.80	1900	$21¾	21½	21¾	+ ⅛
Bell 2.05	600	$30	30	30	— ⅜
Bell 2.70	12722	$32¼	31¾	32	— ¼
Black Phot	400	$16⅜	16¼	16¼	— ¼
Bikdom o	1100	250	230	230	
Blake	102300	7	7	7	— 1
Bluesky	32172	485	470	470	—10
Bluesky pr	100	$5¼	5¼	5¼	
Bombdr A	294	$16¾	16¾	16¾	
Bonanza R	36947	445	435	440	—10
Bnza RA w	1000	1	1	1	— 1
Bow Valy	16570	$23⅞	23½	23⅝	
Bow Vly 205	2750	$32⅛	31½	31½	— ¾
Bow Vly R	2200	$7½	7¼	7½	
Bralorne	15706	$6¾	6¾	6¾	
Bralor 8.75	1020	$23⅜	23½	23¼	
Bralorn w	500	165	165	165	
Bramalea	1600	$13¾	13⅜	13⅜	— ⅛
Brscade p	5877	$40⅜	40⅜	40½	
Brascan A	7371	$35½	35¼	35⅜	— ⅛
Brscn 8½	900	$25	24½	25	+ ½
Brscn 198.	1575	$26½	26¼	26½	+ ¼
Brkwater o	9000	$9	8¾	8¾	— ¼
Brenda M	600	$12⅝	12¼	12¼	— ¾
Brinco	7037	230	225	230	+ 5
Brinco p	200	232	232	232	+ 2
Brisa o f	310	145	145	145	—25
Br Am Bnk	z50	$18½	18½	18½	
BCFP	9699	$9⅝	9¼	9¼	
BC Pack B	z10	$36⅞	36⅞	36⅞	
BC Res	69335	335	325	325	—10
BC Res p	6100	$27	26⅞	26⅞	— ⅛
BC Phone	60060	$19⅜	19	19¼	+ ⅛
BCPh 4¾ p	115	$48	48	48	+ 1
BCPh 1956	115	$48	48	48	+ 1
BCPh 4.84	500	$12½	12½	12½	
BCPh 5¾ p	z30	$59¼	56¼	59¼	
BCPh 6 pr	z10	$59½	59½	59½	+ ¼
BCP 7.04 p	300	$17¾	17⅜	17¾	+ ¼
BCP 10.16 p	284	$24⅜	24⅜	24⅜	
BCP 11.24 p	300	$27⅛	27⅛	27⅛	— ¼
Broulan	4000	108	106	106	— 2
Brunswk	200	$16½	16½	16½	— ¼
Budd Can	1100	$12½	12½	12½	
Bytec	5100	415	405	405	—15
C D					
CAE	1408	$18¾	18½	18½	— ⅛
CB Pak	1000	$11	10¾	11	
CB Pak w	1700	230	220	225	+ 5
CCL B f	3300	$16½	16½	16½	
CIL	5500	$28	28	28	+ ⅛
CSA A f	400	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Cableshar	2400	182	180	180	+ 5
Cabre	6350	335	330	335	— 5
Cad Frv	12692	$12⅞	12¾	12¾	— ⅛
Cad Frv A	9150	$7¾	7⅝	7¾	+ ⅛
Cad F w	724175	$5	480	5	+ 10
Calois	7000	48	48	48	
Calvert o	1100	32	31	31	— 5
Cambridg	4600	$13¾	13¾	13¾	
Cmbridg w	200	290	290	290	
Camco Inc	600	$10	10	10	
Camel O G	3500	115	110	110	— 9
Camflo	68440	$10¾	10½	10⅝	+ ⅛
Cmnx	1000	118	118	118	+ 2
Camp RL	42810	$33¼	32½	32½	—1½
Camp Res	3440	$10¼	10	10	— ¼
Cam Res p	500	385	385	385	
Camp Soup	3350	$15⅜	15½	15½	— ¼
Campeau f	29200	$21¼	20⅝	20⅞	+ ¼
Cmpeau w	1300	460	455	455	— 5
Camreco o	2000	62	62	62	
CCem ex p	6971	$14½	14	14	— ½
C Cem 6½	z28	$15⅝	15¼	15⅝	
CCem 2 p	3430	$16	15½	15½	— ½
CDC f	605	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
CDC pr B	2757	$96	95¼	96	+ ½
CDC 1980	11700	$12⅝	12½	12⅝	
CDC 1983	3100	$22⅞	22¾	22⅞	+ ⅛
Can Malt	235	$21⅜	21⅜	21⅜	— ⅛
C Nor West	6238	$31½	31	31⅛	— ⅛
CanP E	219490	$20⅜	19⅞	20¼	+ ⅜
C Packrs	1970	$27¼	27	27	
CS Pete f	3600	435	425	430	+ 5
C Trust 11	13150	$22½	22¼	22¼	— ⅛
CTrust w A	300	$17	17	17	— ⅛
C Tung	100	$13	13	13	
C Arrow o	z250	28	28	28	
CComrcl p	800	$21⅞	21⅜	21⅞	— ⅛
CCMan X f	z10	$23¾	23¾	23¾	
CDolar B f	1000	$10⅛	10⅛	10⅛	
C Found pr	200	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
CGE	35802	$51	50½	50½	+ ½
CI Bk Com	71129	$24¼	23⅞	24	— ⅛
CIBC 250 p	1300	$25⅞	25¾	25⅞	+ ⅛
CIBC 2.05 p	2340	$23⅛	23	23⅛	+ ¼
CIBC 35625	10070	$29¾	29½	29⅝	
CIBC 3 p	110	$100½	100½	100½	+ ⅛
CIBC w	4400	400	395	400	
C Marconi	250	$22⅝	22⅝	22⅝	
CNat R	16500	50	46	50	+ 5
C Nat 8.50	580	250	250	250	
C Ocdental	877	$28¾	28½	28½	— ¼
CP Ltd	79282	$39¾	39	39¼	— ⅛
CPL A p	480	$9¼	9¼	9¼	
Cdn Tire	130	$13½	13½	13½	+ ⅛
CTire A f	28321	$10⅞	10¾	10⅝	+ ⅛
CUtil A f	350	$14	14	14	+ ¼
C Util 4¼ p	z15	$41¼	41¼	41¼	
C Util 5 pr	z15	$50	50	50	
C Util 9.24	300	$24⅝	24½	24½	
C Util 7.30	2300	$20	19⅞	19⅞	— ⅛
CUtil 2nd D	34800	$26¼	26	26	— ¼
CUtil 2nd E	100	$26	26	26	— ½
CUtil 2nd F	600	$29¾	29½	29¾	+ ½
CUtil 2nd G	1300	$29⅞	29½	29⅝	— ¼
CUtil 2nd H	4150	$22⅜	22⅜	22½	
CUtil 2nd I	1450	$24⅞	24⅞	24⅞	
CUtil A w	222	185	185	185	— 5
CUtil B w	1410	185	185	185	+ 15
CWN 5½ p	125	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅜
C Wrld	300	$6	6	6	
C Wrldwd p	200	$22½	22½	22½	
Cnamax o	3574	$5½	5⅜	5½	+ ¼
Canbra	101	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Cantor	1400	$16¾	16¾	16¾	
Canron A	416	$13¼	13	13¼	+ ¼
Canuc o	1500	61	61	61	— 2
Cara	700	$11	11	11	
Cara A f	3700	$10⅝	10⅝	10⅝	— ⅛
Carl OK	47350	$17⅜	17¼	17⅜	
Carlyle o	20001	100	100	100	
Carma A	47700	32	30	30	— 1
Cartier o	5000	25	25	25	— 1
Celanese	31762	$8½	8	8⅛	+ ½
Celan 175 p	z50	$17⅜	17⅜	17⅜	
CFund A f	18800	$7¾	7½	7½	
CFund w	16900	8	7	8	+ 1
Centri Tr	2207	$11	11	11	
Cntri Tr p	100	$24½	24½	24½	
Chncir	10000	60	60	60	
Chateau A f	1000	$12⅛	12	12⅛	+ ⅛
Chieftan	100	$16¾	16¾	16¾	+ ¼
Chieftan B	250	$55	55	55	— ¼
Chrysler	1544	$28½	27⅞	28¼	+ ⅜
Cimaron o	2700	$5⅛	495	495	— 5
Cineplex o	8334	285	280	280	+ 5
Coastl A f	200	$9½	9½	9½	
Coho A f	2550	385	380	385	
Coin Lake o	3000	30	30	30	+ 5
Colonial o	7500	220	215	215	— 3
Cmplx	2500	280	274	280	+ 6
Cominco	22201	$15⅜	15⅛	15⅜	+ ⅛
Cominco A	500	$22½	22½	22½	
Cominco D	2000	$28⅞	28½	28½	— ⅜
Cmrcl OG	2900	210	203	203	— 7
Cmplg	509	$12⅜	12¼	12⅜	+ ¼
Cmp Inv o	1600	196	196	196	
Coniagas o	1500	$7	7	7	+ ⅛
Con Bath A	1306	$27½	27¼	27¼	— ¼
C Bath 575	340	$55⅛	54	55⅛	+ ⅛
Con Prof o	600	165	165	165	— 5
Consoltex	1200	$5⅞	5½	5½	+ ¼
C Distb A	2600	$5½	5¼	5¼	— ¼
CDistb B f	3600	$5½	5¼	5¼	— ⅜
Cons Gas	2460	$18½	18¼	18¼	— ¼
C Gas 13½	1400	$30⅝	30½	30½	— ¼
C Gas 9¼	700	$25	25	25	
Cons Gas w	11700	310	300	300	— 5
CTL Bank	1891	$10⅛	9⅞	10	— ¼
Conventrs	700	365	340	340	—15
Conwst B f	266	$9⅜	9⅛	9⅛	— ⅜
Corby vt	1753	$34½	34½	34½	
Cor Mark f	1970	$11⅜	10⅞	11⅜	+ ⅜
Core Mrk w	3100	$5	5	5	
C Falcon C	1175	$15¼	15¼	15¼	
Corrida o	9000	42	40	40	— 4
Coseka R	16300	355	340	340	—15
Coseka 7 p	4150	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Costain Ltd	5000	$8¼	8⅛	8¼	
Courvan o	1000	61	61	61	— 4
Crain RL f	200	$16	16	16	
Crownx	3600	$15¼	15	15¼	— ¼
Crownx A f	2040	$15¼	15	15	
Crnx w	300	410	410	410	—15
Cullaton o	16422	240	225	225	—15
Culaton 10	11300	430	415	430	
Czar Res	9000	175	172	172	— 3
DRG A f	100	$8⅞	8⅞	8⅞	
Dalmrys	600	$10½	10½	10½	
Daon Dev	28251	164	155	155	— 8
Daon 8⅜ p	850	180	170	180	+ 5
Daon 9½ p	1000	190	190	190	
Dejour o	5500	32	32	32	
D Eldona o	500	50	50	50	
Delhi Pac o	2500	16	15	15	— 1
Denison A	15452	$18¼	18½	18¼	— ⅛
Denison B	139932	$17½	16⅞	16⅞	— ¼
Denison p	1450	$25½	25	25	
Develcon	1800	$9¾	9½	9¾	+ ⅛
Dicknsn A f	6500	$6¼	6	6	
Dicknsn B	1000	$6	6	6	— ¼
Digitech	12000	35	35	35	
Discovry f	5920	206	205	205	— 1
Dofasco A	13454	$20¼	20⅛	20⅛	— ⅜
Dfs 235	1500	$24	23⅞	23⅞	— ⅛
Dofasco wt	2450	$20	20	20	
Doman A	4500	255	250	250	
Doman B f	2000	205	197	197	— 3
Dome Cda	8007	480	475	475	— 5
Dome Mine	15800	$17⅜	16¾	16¾	— ¾
D Pete	139342	355	335	340	—15
DPete A p	705	$13½	13½	13½	
DPete B p	2242	$13⅞	13½	13⅞	+ ½
D Pete w	29465	½	½	½	— ⅛
Dom Store	556	$20⅜	20⅜	20⅜	— ⅛
Domtar	2913	$32⅜	32¼	32⅜	+ ⅛
Domtar 225	600	$24½	24⅜	24⅜	
Donohue	1200	$29¾	29¾	29¾	— ¼
Dorset o	38000	54	50	51	— 3
Drm Pete o	27000	43	43	43	— 2
Dmagmi w	1000	94	94	94	
Durham o f	6899	305	300	300	
Durham w	z22	130	130	130	
Dylex A	1100	$19	18	18	—1¼
Dynamar	2500	120	120	120	— 2
Dynmr 105	300	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Dynex A	z400	23	23	23	
E F					
Eaglet o	3500	335	330	335	
Est Bakrie	200	$20½	20½	20½	— ⅛
Echo Bay	66521	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
Echo 1986 w	15150	$6	5¾	5¾	— ¼
Echo 1987 w	20964	$6⅜	5¾	6¼	— ⅜
Echo 1988 w	68590	$6⅞	6⅜	6½	— ¼
E 1989	116629	$6⅞	6½	6½	— ⅜
Elcthom X	300	430	430	430	
Elcthm Y f	2850	425	415	420	+ 10
Emco	700	$15	15	15	
Epitek	7100	75	72	72	— 3
Equity Svr	600	$10¼	10⅛	10⅛	
Erickson	3500	$7⅜	7½	7⅜	— ⅛
Erickson L	200	$7½	7⅛	7½	— ⅛
Esxil o	z25	110	110	110	
FCA Intl	1150	$17⅞	17⅜	17⅜	— ⅜
Fibrdg	20722	$62½	61½	61½	—1⅜
Flcnbrdg w	5500	$20¼	20	20	— ¼
Fordy Res	267	290	290	290	
Fathm Ocn	1000	210	205	210	+ x0
Fed Ind A	41500	$18	18	18	
Fed Ind II	2825	$28¼	28	28	— ½
Fed Pion	700	$73	73	73	
Fidelty Tr p	z400	20	20	20	
Fin Truco	4002	375	375	375	
Finning A	300	$8¾	8¾	8¾	— ¼
Finning B f	300	$8¾	8⅜	8¾	— ¼
F Calgry p	1000	$7½	7½	7½	
F City Fin	1690	$13⅛	13	13	
F City Tr C	3300	$7	7	7	— ¼
F Marthon	250	325	325	325	
F Mar	1160	285	275	275	—10
Flanagan o	3503	57	57	57	— 3
Fleet Aero	700	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Ford Cnda	1045	$90	89	90	+ 2
F Sea A pr	100	$7½	7½	7½	
Franco o	9500	94	90	90	+ 2
Fraser	300	$21½	21½	21½	+ ¼
G H					
GB Auto	3700	$6	5⅞	6	— ⅛
Galtaco	202	230	230	230	—20
Galtaco w	1000	50	50	50	—25
Galveston	1800	145	130	145	+ 20
Gandalf	1450	$13⅞	13½	13¾	+ ¼
Gane	500	40	40	40	— 2
Garbell p	1500	480	480	480	
Gaz Metr	700	$7⅜	7¼	7⅜	
Geac Comp	10700	$15¾	15⅜	15¾	+ ⅛
Gendis A	100	$20	20	20	+ ¼
GMC	1696	$80⅞	80¼	80⅞	+ ⅜
Genstar L	18585	$20	19¾	19⅞	
Gnstar 2.35	2430	$28⅜	27¾	28	— ¼
Geocrude	43424	257	254	255	
Giant Yk	z9	$23⅜	23⅜	23⅜	
Gibraltar	100	$8¾	8¾	8¾	
Glenayre	1300	$10¾	10	10⅝	+ ½
Glencair o	3000	16	16	16	+ 1
Goldale A f	5000	365	365	365	
Goldcorp f	49600	$7⅜	7⅛	7⅛	— ⅛
Goldcrp w	38950	240	226	227	— 9
G Rg w	1750	3	3	3	— 5
Gldn Rul o	6900	129	125	129	+ 4
Goldlund o	5000	71	71	71	— 2
Gowgnda o	44600	300	265	266	—39
Grafton A f	7300	$21¼	21	21	— ¼
Gt Pacific	600	$23½	23½	23½	
GW Steel A	15500	100	100	100	— 5
Grenwich o	11000	205	205	205	— 1
G Goose	220	$15	15	15	— 1
Greyhnd	2523	$21¾	21¼	21¼	
Guard Cap	z10	$15½	15½	15½	
Gardn MS f	9830	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
Gard MS w	13300	219	210	215	
Gard PA f	16400	$8⅛	8⅛	8⅛	
Gardn P w	4700	125	117	123	+ 3
Guil Can	52746	$17¾	17½	17½	— ¼
Gulfstrm o	2807	88	88	88	
HCI A f	2250	68	65	65	— 3
HCI Hldg B	1100	80	76	76	— 5
Hale Res o	4000	39	39	39	— 3
Haley	1200	$6¼	6⅛	6¼	+ ¼
Hardee	1300	105	100	105	
Hrding A f	600	210	210	210	—10
Harris B	1100	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Hawker	3002	$17	17	17	— ¼
Hawker pr	z100	$58¼	57	57	
Hayes D	3108	$15	14⅞	15	
Hees Intl	800	$19	18¾	19	
Helix	22700	$8½	7⅝	8	+ ½
Helix w	28850	325	295	325	+ 30
Heritag A f	100	$15¾	15¾	15¾	
Highfield A	5200	33	33	33	— 2
Highwod o	500	330	330	330	
Hollinger	155	$29	29	29	
HBay Mn s	27402	$12¼	12	12¼	+ ⅛
HBay Mn w	300	140	140	140	—10
H Bay Co	4501	$21	21	21	
HBC A p	300	$17⅜	17¼	17⅜	
HBC B p	2550	$27¾	27½	27⅝	+ ⅛
Husky Oil	22171	$11⅛	10⅞	10⅞	— ⅜
Husky 13 p	2000	$47⅛	46¼	46½	— ⅜
Hydra Ex o	z80	42	42	42	
I J					
IU Intl	1395	$24⅛	24⅛	24⅛	
Imasco	9807	$37⅛	36⅞	36⅞	— ⅜
Imp Life p	500	$27⅞	27⅞	27⅞	+ ⅜
Imp Oil A	32645	$38¾	38⅜	38¾	— ¼
Inca o	1150	$5¾	5⅝	5⅝	— ¼
Inco	227973	$14	13⅝	13⅞	
Inco 7.85	300	$17¾	17¾	17¾	
Inco wt	22350	240	230	235	+ 5
Indal	23200	$11⅝	11½	11½	— ⅛
Indusmin	100	$21⅜	21⅜	21⅜	— ⅜
Inglis	800	$12¼	12¼	12¼	— ⅜
Inland Gas	402	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
Innopac	3300	$9¼	9⅛	9¼	+ ⅛
Inter-City	11000	$9½	9¼	9⅜	+ ⅛
I Atlantis o	z7	157	157	157	
IBM	2176	$140⅝	140	140⅝	+ ⅜
Intl Thom	40600	$15	14⅝	14⅝	— ¼
Intpr Pipe	4723	$27	26¾	26⅞	— ⅛
Inverness	1350	$6	6	6	+ ⅛
Inverns 875	1300	$16¼	16⅛	16¼	
Ipsco	100	$26¾	26¾	26¾	— ¾
Irwin Toy	1301	$6¼	6⅛	6¼	+ ¼
Irwin Toy f	700	$5¾	5⅜	5¾	
Island Tel	359	$20¾	20¾	20¾	— ¼
Ivaco A f	300	$16	16	16	— ¼
Ivaco E p	500	$25⅜	25⅜	25⅜	— ⅛
Ivaco F p	450	$25¾	25⅜	25⅜	
Ivaco w	380	475	475	475	—25
JQ Res o	7500	37	35	35	— 3
Jamie o	3900	80	80	80	
Jannock	3500	$12⅝	12½	12½	— ⅛
Jannock B	1421	$11¾	11⅝	11¾	— ¼
Janock wt 2	800	$5½	5¼	5½	+ ½
Jorex o	41940	30½	30½	30½	
Joutel o	z250	45	45	45	
K L					
Kam Katia	1300	127	126	126	
Keg A f	1634	440	420	420	—20
Keg w	500	50	50	50	—20
Kerr Add	318	$16½	16½	16½	— ⅛
K Anacon o	1510	85	85	85	— 6
Kiena Gld	6250	$24¾	24½	24¾	— ⅛
Labatt	4507	$18	17¾	18	+ ¼
Labmin	z1	$59⅛	59⅛	59⅛	
Lac Mnrls	55999	$32½	31	31	—1⅜
Lacana	3070	$13⅛	12⅝	12¾	— ½
Lafarge	380	$13½	13½	13½	+ ⅛
Laidlaw A	6500	$13	12¾	12¾	— ¼
Laidlw B f	19700	$11¾	11⅜	11¾	
LOnt Cem	300	$7½	7½	7½	
L Shore	8200	$45½	43¾	43¾	—1¾
Lanpar	200	480	480	480	—10
Larder o	11000	30	30	30	
Lariat OG o	5000	110	101	101	— 9
Laurasia o	7500	40	35	40	
Lava Cap o	5500	94	90	91	— 4
Leigh Inst	6900	214	210	212	
Leons Frn	400	$11½	11½	11½

TRUST GÉNÉRAL

DÉPÔT GARANTI 13% (3 ans) Intérêt annuel

MONTRÉAL

L'indice général baisse

MONTREAL (PC) — Les cours ont évolué sur une note irrégulière, mercredi à la Bourse de Montréal. L'indice général du marché a clôturé en déficit de 0.33 point à 106.28, son niveau le plus bas de l'année.

Le volume des échanges a été particulièrement gros: 1,904,292 actions au lieu de 1,277,671 le jour précédent.

Le secteur des hydrocarbures a perdu 1.67 point à 129.80, les biens d'équipement 0.33 à 111.90 et les mines 0.33 to 111.40 tandis que les produits forestiers progressaient de 0.62 point à 136.46, les banques de 0.28 à 95.49 et les services publics de 0.14 à 105.36.

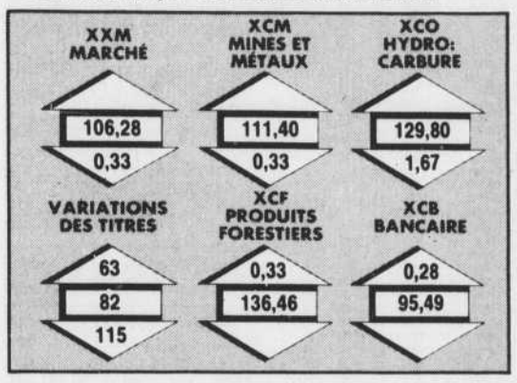
Cadillac Fairview a cédé 1-8 à $12 3-4 et 502,250 actions ont été brassées. Placer a baissé de 3-8 à $20 3-4 dans un volume de 40,500 unités.

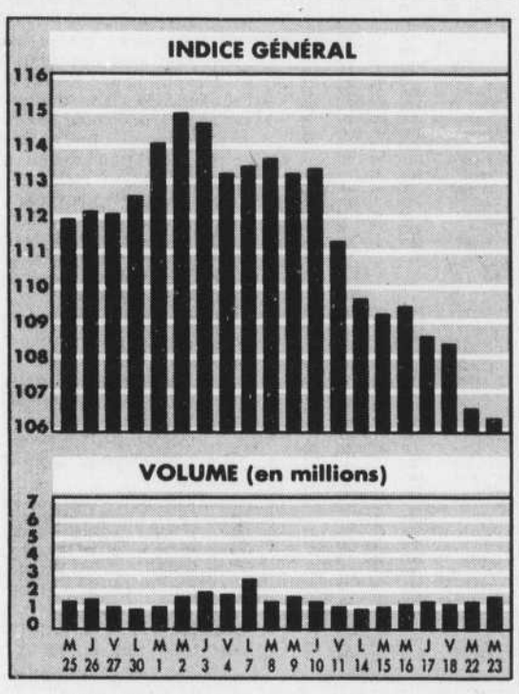
Sur un total de 260 titres mis au jeu, 63 finissent en hausse, 115 en baisse et 82 conservent leurs positions.

Ciments Canada Lafarge perd 1-2 à $14, Bell Canada Enterprises 3-8 à $29 7-8, Asamera Inc. 1-4 à $12, Gulf Canada 1-4 à $17, Dofasco A 1-8 à $20 1-4 et Echo Bay Mines 1-8 à $10 3-4. Mais Alcan gagne 1-4 à $35 7-8, Aberford Resources 1-8 à $8 7-8 et Banque TD 1-8 à $14. Imasco est stationnaire à $37, Northern Telecom à $41, Pancanadian à $26 et Banque royale à $25 3-4.

Bateman abandonne un demi-cent à 11 cents, Western Quebec Mines recule de quatre cents à $1.11, et Massval reste sur ses positions à 11.5 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE





	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
Aberford	7600	$9	8¾	8⅞	+ ⅛
AberfrdWt	300	205	205	205	+ 5
Agnico E	800	$15⅞	15⅞	15⅞	— ¼
Aiguebelle	3300	$6½	6½	6½	
Alta energ	7800	$22¼	21½	21½	— ¾
Alcan Alu	48684	$36	35¾	35⅞	+ ¼
Alcan Wt	5000	$12⅛	11¾	11¾	
Algoma St	262	$21½	21½	21½	
Algoma 8	350	$21	21	21	—1⅛
Aligro	650	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Alum 2.312	1600	$25¼	25⅛	25¼	+ ⅛
AMCA int	1300	$21	21	21	
Amusecor	1000	163	155	155	
Arg prC	500	$9	9	9	— ¼
Asamera	2500	$12	12	12	— ¼
fAstral A	450	$6	6	6	
B C Forst	2312	$9⅜	9¼	9¼	+ ¼
BGRpMt.A	600	$7¼	7⅛	7⅛	— ¼
BGRwt	4300	221	220	220	—1
BC Phone	900	$19¼	19⅛	19⅛	— ⅛
BC Ph1956	z25	$47⅞	47⅞	47⅞	+ 3⅞
Bank NS	14310	$10⅜	10⅛	10⅜	+ ¼
BComrcIpr	100	$21⅞	21⅞	21⅞	— ⅛
Baue Cont	2200	$10⅛	9⅞	9⅞	— ⅛
Bq Mercn	200	13	13	13	
Baue Mtl	26623	$23	22½	22⅞	— ¼
BMO 2.85	1650	$30¾	30½	30¾	+ ¼
BMO $2.50	1500	$27¾	26⅞	26⅞	— ¾
BMO Sr3	500	$24¼	24⅛	24¼	+ ⅛
BMO Wts	2400	385	375	375	—15
Bq Epargn	600	$19½	19⅛	19⅛	+ ⅛
BqEp 2.62	325	$26½	26⅜	26½	+ ¼
Baue Nat	16703	$11⅛	11	11	
BqNat 2.94	200	$31⅛	31	31⅛	— ⅛
Bq Nat B	760	$28⅜	28⅜	28½	— ⅛
Bq Royale	44331	$26	25⅝	25¾	
Bq Ry Wt	2450	400	395	400	
BqRy 1.45	2715	$15⅞	15⅝	15⅝	— ⅛
BqRy 2.75	1065	$30	30	30	
Baxter Tc	500	120	120	120	
fBomb A	1216	$16¾	16¾	16¾	
fBomb B	250	$15½	15½	15½	— ⅛
Bow Val	977	$23¾	23⅜	23¾	+ ⅜
Bralorne	4600	$6¾	6¾	6¾	
Brascade	581	$40½	40½	40½	+ ¼
Brascan A	1000	$35½	35⅜	35⅜	
Brinco	400	225	225	225	
By—Com	31640	415	400	405	—15
C D					
CAE Ind	3015	$18⅜	18½	18½	
Cad Frvw	502250	$12⅞	12¾	12¾	— ⅛
Cad Fw a	11650	$7¾	7⅝	7⅝	— ⅛
Ca.f.wt	90750	$5	495	5	+ 10
Camflo	500	$10⅜	10⅜	10⅜	
Camp R	480	$10⅛	9⅞	9⅞	— ¼
Cmpbel.Sp	3800	$15⅜	15⅛	15½	— ⅛
fCampeau	500	$20¾	20¾	20¾	
CmpeauWt	250	455	455	455	—35
CDC Pr B	100	$95¾	95¾	95¾	+ ½
CDC 1980	1800	$12¾	12½	12¾	+ ⅛
C Imp Bk	2895	$24⅛	24	24	— ⅛
CIBa 2.05	1000	$23	22⅞	23	
CIBQ 3.562	3700	$29¾	29⅝	29¾	+ ¼
CP Ltee	12783	$39¾	39	39⅛	— ⅜
fC Tire A	1650	$10⅝	10½	10⅝	+ ⅛
fC Utilit A	1034	$14	14	14	+ ½
C Util prH	500	$26½	26½	26½	+ ½
C Util Prk	500	$29½	29½	29½	
C.Util SrH	300	$22½	22½	22½	+ ¼
C Util Srl	1600	$24⅞	24¾	24⅞	+ ¼
C Util wtb	1453	195	185	185	
Carl Ok	6300	$17⅜	17¼	17½	— ⅛
Carl Ok a	z50	$22⅞	22⅞	22⅞	—1⅜
Cascades	7937	$13¼	12¾	13¼	+ ½
Celanese	10600	$8¼	8⅛	8¼	+ ¼
Cent Dyn	1000	55	55	55	
fChateau	750	$12¼	12	12	
Chrysler	200	$28⅜	28⅛	28⅜	— ⅜
CimL PrE	97225	$14⅜	14	14	— ½
Cim L 1.17	1360	$15¾	15½	15½	— ¾
Cominco	1330	$15½	15⅜	15½	+ ⅛
ComSatlite	900	420	420	420	
Cmp Inv	1000	196	196	196	+ 1
C Bath A	1000	$27½	27¼	27⅜	— ⅛
Cons Gas	600	$18½	18½	18½	— ¼
C gas 1312	3100	$30½	30½	30½	— ¼
C.Mark Wt	400	$5	5	5	— ⅜
Cosek 7p	300	$5¾	5¾	5¾	— ¼
CIDesi pr	200	$11	11	11	— ¼
Dalmy Itd	330	$10½	10½	10½	
fDalmys C	330	$10½	10½	10½	
Daon Dvlp	2800	157	157	157	—4
Daon 912	500	190	190	190	
Denison.A	820	$18¼	18⅛	18¼	— ¼
Dofasco A	50610	$20⅜	20¼	20¼	— ⅛
Dofasc Wt	300	$19¾	19¾	19¾	— ¼
Dome Cda	209	475	475	475	
Dome Mns	330	$17⅜	16⅞	16⅞	— ⅜
Dome Pet	6160	350	340	340	—10
Dome PrB	2500	$13½	13½	13½	
Domtex	804	$15½	15¼	15¼	— ½
Domtar	7504	$32½	32¼	32½	
Donohue	1300	$29¾	29½	29½	— ½
fDylex Ltd	1100	$19	19	19	— ¾
E F					
East Bak	400	$20½	20¾	20½	
Echo Bay	2700	$11	10¾	10¾	— ⅛
fEnPr A	z100	50	50	50	—24
Ent Bell	73206	$30	29⅜	29⅞	— ⅜
EnBell1.80	450	$21⅛	21⅛	21⅛	
EnBell2.70	3350	$32¼	32	32⅛	— ⅜
Entrep CP	14747	$20⅜	19⅞	20⅜	+ ⅜
Epitek Int	2500	76	75	75	+ 1
FCA Inter	200	$18	18	18	— ½
Forex	400	300	290	300	
G H					
Gaz Metr	8476	$7½	7¼	7½	+ ¼
Gaz 15	100	$29⅞	29⅜	29⅞	+ ⅛
Genstar	1100	$20	19⅞	20	+ ⅛
Genstar b	z41	$17¾	17¾	17¾	—2⅜
Genstar c	1500	$28	28	28	—1⅛
fGldcrp.A	2150	$7⅜	7⅛	7⅛	— ¼
Gldcrp.Wt	6700	236	225	225	—13
Guard. T.	680	$8⅜	8¼	8¼	+ ¼
Guard prA	1000	$6	6	6	— ¼
Gulf Can	54545	$17¾	17½	17½	— ¼
Hawker	1000	$16⅞	16⅞	16⅞	— ¼
Helix.Circ	9200	$8	7⅞	8	+ ½
HelxWt	1300	325	305	325	+ 30
Hir Walkr	44587	$21½	21¼	21⅜	+ ⅛
H Wlkr D	2266	$22⅞	22⅝	22¾	
H Wlkr E	1500	$25⅜	25¼	25¼	
H Wlkr f	200	$29½	29½	29½	
H Bay Co	900	$21	21	21	— ¼
H Bay pA	z50	$17½	17½	17½	— ⅛
H Bay2.25	200	$27⅜	27⅜	27⅜	—1⅛
Husky Oil	1800	$11	10⅞	10⅞	— ½
Husky 13	2100	$47	46⅛	46⅝	— ¾
I J					
Imasco ltd	25915	$37½	36⅞	37	
Imp Oil A	2752	$38¾	38⅛	38⅛	— ⅜
Inco Ltd	8525	$14	13⅝	13¾	
Inco Wts	4100	240	230	240	
Indal	50000	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅜
Innopac	300	$9¼	9¼	9¼	
Inter Pipe	2700	$27	26⅞	27	+ ⅛
fIvaco A	492	$16⅜	15⅞	15⅞	— ¼
Ivaco E p	100	$25⅜	25⅛	25⅜	— ⅜
Janock	1980	$12⅜	12⅛	12⅜	+ ¼
Jnock prC	z22	$11⅜	11⅜	11⅜	—1
Labatt	1050	$17⅞	17¾	17⅞	
LafargeCo	1107	$13½	13¼	13½	— ⅛
Lanpar T.	700	480	480	480	
fLaVrdv a	1100	325	320	325	—25
Loblaw	700	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅛
Labl 2.40	z50	$24⅜	24⅜	24⅜	—3
Labl sr2	z50	$38⅛	38⅛	38⅛	+ V12
Louvem	1350	320	300	320	+ 10
M N					
Mclean X	25012	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅛
McM Bldl	z94	$27¼	27¼	27¼	— ¼
C Marconi	1100	$22¾	22¾	22¾	
fMarit Tel	1148	$33¼	33	33¼	
Mar dmc.a	200	$9	8⅞	8⅞	+ ¼
Mass Fer	540	375	375	375	—5
McNeil M	100	300	300	300	
Min Lac	263	$32¼	32¼	32¼	— ¼
fMitchll A	100	$17¼	17¼	17¼	
Mitel Corp	300	$8½	8½	8½	
fMolson A	300	$16¾	16½	16¾	— ¼
Moore	2300	$47¼	46¾	47¼	
Nabu Net	200	140	140	140	+ 3
NB Tel	3500	$14¾	14⅝	14⅝	
NfldLiht A	100	$27	27	27	—1⅛
Nfld Tel	800	$13¼	13⅛	13⅛	
Noranda	12642	$19⅜	18⅞	18⅞	— ¼
Noran pA	z22	$99	99	99	—3
Norcen.En	900	$17⅝	17½	17⅝	+ ⅛
fNoreNv	700	$16⅜	16⅜	16⅜	—1⅞
Nor Tel	36252	$41½	40⅝	41	
fNova Alt	2300	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
Nova 638	300	$29	28½	29	+ ½
Nova 15	200	$30¼	30¼	30¼	
Nova 12	600	$30⅜	30⅛	30⅛	— ¼
Nova 11.24	300	$26⅞	26⅞	26⅞	— ⅛
NuWest A	1004	74	74	74	—2
O P					
fOcelot B	100	485	485	485	+ 15
fOsha A	100	$34	34	34	+ ¼
Pancdn Pl	15000	$26	26	26	
Placer Dv	40500	$20⅞	20¾	20¾	— ⅜
PlacerDwt	100	425	425	425	—15
fPowr Cr	2200	$19⅞	19¾	19¾	— ¼
Prooptic	550	199	195	199	+ 4
Provigo	3310	$17¼	17	17	
Q R					
Que Tel	590	$31¼	31¼	31¼	— ¼
Quebecor	2500	$14½	14⅜	14⅜	— ¼
fRogerC B	1100	$8	8	8	
fRolind A	600	$13¾	13¾	13¾	+ ⅛
Ry Trco A	903	$24½	24	24½	+ ½
RTrstc2.93	900	$28	27¾	27¾	
S T					
Sceptre	1600	$6⅞	6⅜	6⅜	
Seagram	7760	$42⅞	42	42⅝	+ ½
Shell Can	15150	$25½	25⅛	25⅜	
fSSears A	100	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
fSpar Aer	1100	$18½	18½	18½	— ⅛
fSparCap	2400	44	44	44	—1
fSteinb A	300	$24	24	24	+ ¼
Stelco A	6803	$23	22⅝	22¾	— ¼
Stelco Wts	9800	$5¾	5½	5¾	+ ¼
Stel 1.94	900	$22¾	22⅝	22¾	— ⅛
Stelc 3.625	800	$30	30	30	
Sullvn.Min	800	490	485	490	+ 10
Systemhse	400	124	124	124	+ 3
fTeck B	z4	$9½	9½	9½	
fTel Mt B	13100	$21	20½	20½	— ½
Tembec.A	1845	425	405	405	—25
Tembec.wt	647	121	110	110	—15
Texaco	480	$37½	37½	37½	— ½
Thomsn A	1600	$38½	38¼	38½	+ ⅜
TIE teleco	1400	$11½	11⅜	11⅜	— ½
Tor Dm Bk	78344	$14	13¾	14	+ ⅛
Total Pete	600	$13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
Total.P.wt	z50	190	190	190	—25
Tot Pet pr	800	$31	30	30	—1½
TrAlta A	2515	$20⅛	20	20⅛	— ¼
TrCan Pl	900	$15¾	15½	15⅝	
TCda rs A	500	275	275	275	—15
Trs mount	2000	$7⅛	7	7	— ⅛
Trillium T	900	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Trilon Fin	100	$26¼	26¼	26¼	+ ¼
fTrizec A	100	$17½	17½	17½	— ⅛
Trust Gen	103	$19⅞	19⅞	19⅞	— ⅛
fUAP InA	100	$27½	27½	27½	— ¼
U V					
Union Gas	2600	$10⅞	10⅝	10⅞	+ ¼
Unit Corp	z1	$20⅜	20⅜	20⅜	—1¼
fVerso.CIA	500	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Wargton	15400	92	85	85	—10
Wcst Trn	10400	$14⅛	14	14	
Wrld wt.A	3500	50	40	40	—30
Wrld wt.B	2370	90	90	90	—30
C Prm Un	175	$8¼	8¼	8¼	— ½

Trust Units

Junior Mines Oils

Abcourt	2848	160	153	153	—6
Abitibi As	2000	33	32	32	—3
Bachelor	1900	$5¼	5¼	5¼	
Barexor	8100	65	65	65	+ 8
Bateman	22000	11	11	11	— ½
Belchasse	1300	50	50	50	—5
Brosnan	5500	56	56	56	—3
Bruneau	2000	22	22	22	+ 2
Cons I Rs	1438	104	103	104	—1
Dumagmi	400	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Dumont	1000	21	21	21	
GaintG	2000	85	85	85	—15
Goldex ltd	2400	160	160	160	
Jamex Expl	1000	130	130	130	
Ladubora	1000	24	24	24	—1
Lynx Exp	8500	98	95	98	+ 3
Massval	12000	11½	11	11½	
Mnra Res	4000	64	64	64	+ 3
Mid Canad	1000	41	41	41	—11
Midepsa	4000	46	46	46	
Muscocho	9900	204	200	201	—3
Musco pr	500	$9¼	9⅛	9¼	

Precious Metal Certificates

Certificates	Oz	High	Low	Close
Grdn slvr	1350	9.13	9.00	9.00

OPTIONS

Titre	Mois d'ex.	Vol.	Pos. place	Prix fer.	Prix act
A B					
Agnic E	Fb 15		$2½	$2¾	
Agnic E	Fb 15 p	95	115		
Agnic E	Fb 17½	140	160		
Agnic E	Fb 17½p	$2⅜	$2⅝		
Agnic E	Ag 12½		$3½	$3¾	4
Agnic E	Ag 12½p	1	20		10
Agnic E	Ag 15	150	170		150
Agnic E	Ag 15 p	55	70		21
Agnic E	Ag 17½	30	50		167
Agnic E	Ag 17½p	$2	$2¼		
Agnic E	Nv 15		$2	$2¼	2
Agnic E	Nv 15 p	75	95		
Agnic E	Nv 17½	90	110	100	75
Agnic E	Nv 20	35	55		18
Agnic E	Nv 20 p	$4⅛	$4⅜		
Alcan	Fb 40		$2½	$2⅝	
Alcan	Fb 40 p		$4½	$4¾	
Alt Enr	Jn 17½		$3⅞	$4¼	$4¾ 41
Alt Enr	Jn 17½p			10	40 5
Alt Enr	Jn 20 p	10	25	5	49
Alt Enr	Jn 22½p	110	135	85	50
Alt Enr	Jn 25				
Alt Enr	Jn 25 p				
Alt Enr	Sp 17½		$4⅜	$4⅝	$5 124
Alt Enr	Sp 17½p	5	15	15	5
Alt Enr	Sp 20 p	25	40	25	20
Alt Enr	Sp 22½p	125	145	110	348
Alt Enr	Sp 25	15	30		
Alt Enr	Sp 25 p	$3½	$3⅞		
Alt Enr	Dc 17½		$4⅞	$5¼	$5½ 5
Alt Enr	Dc 17½p	5	20		
Alt Enr	Dc 20		$2⅞	$3	$3½ 22
Alt Enr	Dc 20 p	35	55	35	20
Alt Enr	Dc 22½p	135	155	110	15
Alt Enr	Dc 25	45	65		
Alt Enr	Dc 25 p	$3⅝	$4		
Asama	Ja 10		$3	$3¼	
Asama	Ja 10 p	50	65		
Asama	Ja 12½p	130	145	155	15
Asama	Ja 15	75	95	100	125
Asama	Ja 15 p	$3⅛	$3⅜		
Asama	Jy 10		$2⅛	$2⅜	$2¾ 369
Asama	Jy 10 p	20	30	25	335
Asama	Jy 12½	65	80	75	1333
Asama	Jy 15 p	$2⅞	$3⅛	$2½c	18
Asama	Oc 10		$2⅝	$2⅞	$3¾ 70
Asama	Oc 10 p	30	40	40	57
Asama	Oc 12½p	115	130	120	164
Asama	Oc 15 p	$3	$3¼	$2¾	13
BC Tel	Ja 17½		$2⅛	$2½	
BC Tel	Ja 17½p	10	30		
BC Tel	Ja 20	40	60		
BC Tel	Ja 20 p	130	155		
BC Tel	Ja 22½	5	15		
BC Tel	Ja 22½p	$3⅜	$3¾		
BC Tel	Jy 15			$4¾	3
BC Tel	Jy 15 p				
BC Tel	Jy 17½	175	$2	$2⅜	50
BC Tel	Jy 17½p		10		
BC Tel	Jy 20	10	25	60	80
BC Tel	Jy 20 p	110	130		
BC Tel	Jy 22½		10	5	66
BC Tel	Jy 22½p	$3⅛	$3½		
BC Tel	Jy 25				
BC Tel	Jy 25 p				
BC Tel	Oc 15				
BC Tel	Oc 15 p				
BC Tel	Oc 17½	$2⅛	$2⅜	$2¾	3
BC Tel	Oc 17½p	5	15		
BC Tel	Oc 20	20	40	65	30
BC Tel	Oc 20 p	120	145		
BC Tel	Oc 22½		10	25	3100
BC Tel	Oc 22½p	$3¼	$3⅜	165	3010
BC Tel	Oc 25				
BC Tel	Oc 25 p				
Bel Ent	Fb 32½	40	55		
Bel Ent	Fb 32½p	$3	$3⅜		
Bel Ent	Ag 27½p	20	40	30	5
Bel Ent	Ag 32½p	$2½	$2¾	$2½	213
Bel Ent	Nv 27½p	30	50	40	10
Bk Mtl	Fb 25	75	100		
Bk Mtl	Ag 22½p	50	75		57
Bk Mtl	Ag 30	1	10		1301
Bk Mtl	Ag 30 p	$6⅞	$7¼		5
Bk Mtl	Nv 22½	140	165	155	16
Bk Mtl	Nv 22½p	70	95	95	13
Bk Mtl	Nv 25	55	60	65	730
Bk Mtl	Nv 25 p	$2¼	$2½		124
Bk Mtl	Nv 27½	10	20		119
Bk Mtl	Jn 10	30	55	40	134
Bk NS	Jn 12½	1	5	10	344
Bk NS	Jn 12½p	$2⅛	$2½	$2¼	11
Bk NS	Jn 13⅜		5	40	220
Bk NS	Jn 13⅜p	$3	$3⅜	$2	
Bk NS	Jn 15		5	1	1550
Bk NS	Jn 15 p	$4⅜	$5	$3¼	
Bk NS	Sp 10	65	90	90	38
Bk NS	Sp 10 p	40	65	60	13
Bk NS	Sp 12½p	$2¼	$2⅝	$2⅜	214
Bk NS	Sp 15		10	10	175
Bk NS	Sp 15 p	$4⅜	$5	$3½	6
Bk NS	Dc 10	105	115	115	1125
Bk NS	Dc 10 p	55	70		
Bk NS	Dc 12½p	$2⅜	$2¾	105	28
Bk NS	Dc 15	10	20	10	155
Bk NS	Dc 15 p	$4⅜	$5		
Bow Val	Ja 22½	$3½	$3½	$3½	5
Bow Val	Ja 22½p	85	110	100	7
Bow Val	Ja 25	185	$2½	$2	30
Bow Val	Ja 25 p	$2	$2¼	$2	10
Bow Val	Jy 22½	185	$2	$2¼	444
Bow Val	Jy 25 p	145	150	155	494
Bow Val	Jy 27½	10	25	15	444
Bow Val	Jy 27½p	$3⅜	$4	$3½	4
Bow Val	Oc 22½p	60	85	60	52
Bow Val	Oc 25 p	165	190	170	67
Bow Val	Oc 27½p	$3¾	$4⅛	$3⅜	3
Brscn A	Ja 35		$3¼	$3½	
Brscn A	Ja 35 p	185		$2⅛	190 35
Brscn A	Ja 40		125	150	
Brscn A	Ja 40 p		$4⅛	$4⅞	10
Brscn A	Jy 40		5	25	120
Brscn A	Jy 40 p		$4⅜	$4⅝	8
Brscn A	Jy 45			10	4
Brscn A	Jy 45 p		$9⅜	$9¾	2
Brscn A	Oc 35		$2⅜	$2⅝	3114
Brscn A	Oc 40		55	80	225
Brscn A	Oc 40 p		$4½	$4¾	24
Brscn A	Oc 45		5	30	50
Brscn A	Oc 45 p		$9⅜	$9¾	3
C D					
C Im B	Jn 22½				
C Im B	Jn 22½p				
C Im B	Jn 25	5	25	35	123
C Im B	Jn 25 p	165	185	145	44
C Im B	Jn 27½		10	5	878
C Im B	Jn 27½p	$3⅜	$3⅞	$3	8
C Im B	Jn 30		5	5	1257
C Im B	Jn 30 p	$5⅞	$6⅛	$4	
C Im B	Jn 32½		5	5	591
C Im B	Jn 32½p	$8¼	$8⅝		
C Im B	Jn 35			1	336
C Im B	Jn 35 p			$6¼	
C Im B	Sp 22½				
C Im B	Sp 22½p				
C Im B	Sp 25	40	65	95	40
C Im B	Si 25 p	140	150	130	64
C Im B	Sp 27½	5	20	10	64
C Im B	Sp 27½p	$3⅜	$4¼	$2	18
C Im B	Sp 30		10	30	164
C Im B	Sp 30 p	$6	$6½	$5⅛	38
C Im B	Sp 32½		5	30	1163
C Im B	Sp 32½p				
C Im B	Dc 22½				
C Im B	Dc 22½p				
C Im B	Dc 25	60	85	130	29
C Im B	Dc 25 p	165	185	145	44
C Im B	Dc 27½	15	35	40	33
C Im B	Dc 30	5	15	40	25
C Im B	Dc 30 p	$6⅛	$6½		
C Im B	Dc 32½		10		
C Im B	Dc 32½p				
C Marc	Fb 22½	$2¾	$3		
C Marc	Fb 25	175	$2		
C Marc	Fb 25 p	$2⅞	$3⅛		
C Marc	Ag 20	$3⅜	$3⅝		9
C Marc	Ag 20 p	30	55	35	111
C Marc	Ag 22½	130	155		49
C Marc	Ag 25	50	75		52
C Marc	Ag 25 p	$2⅝	$2⅞		32
C Marc	Ag 27½	10	25		
C Marc	Ag 27½p	$4½	$4¾		
C Marc	Nv 20	$3⅞	$4⅛		10
C Marc	Nv 20 p	60	75	65	65
C Marc	Nv 22½	$2⅛	$2⅜	$2¼	137
C Marc	Nv 22½p	130	150	125	174
C Marc	Nv 25 p	$2⅝	$2⅞		443
C Marc	Nv 27½	40	65		100
C Marc	Nv 27½p	$4⅝	$4⅞		
CanP E	Fb 20 p	100	125		
CanP E	Fb 22½p	$2⅝	$2⅞		
CanP E	Ag 17½	$3⅛	$3⅜		
CanP E	Ag 17½p	5	30		
CanP E	Ag 22½	15	40	20	664
CanP E	Ag 22½p	$2⅜	$2⅝	$2¾	211
CanP E	Ag 25		10		799
CanP E	Ag 25 p	$4¾	$5		39
CanP E	Nv 17½	$3⅜	$3⅝		
CanP E	Nv 17½p	15	40		
CanP E	Nv

VANCOUVER

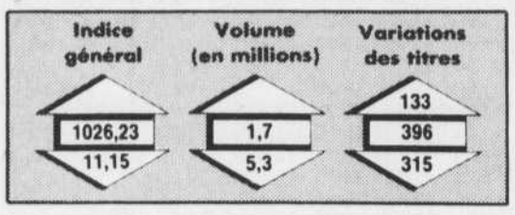
Cours à la baisse

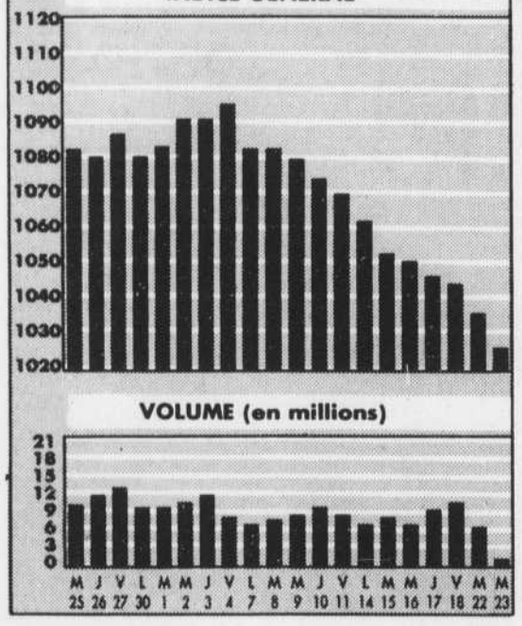
VANCOUVER (PC) — Les cours ont été généralement à la baisse, hier, à la Bourse de Vancouver où les échanges se sont suivis à un rythme plutôt modéré.

Il y a eu 133 titres gagnants contre 315 en recul, et 396 sont demeurés stables. L'indice général du marché était, en clôture, à 1,026.23, après une perte de 11.15 points au regard de mardi.

Chez les industrielles, B.C. Resources a fléchi de .10 à $3.25 dans le virement de 15,140 action; Datel Industries a cédé .10 à $1.50 dans le virement de 1,700 actions. Dans le secteur des sociétés d'exploitation, International Rhodes Resources a progressé de .01 à .66 dans le virement de 1,673,500 actions. Dans le département des sociétés d'exploration, Poney Exploration a reculé de .04 à .23 dans le virement de 134,000 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE





A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abater	8300	109	105	105	—
Aby inv a	5500	30	28	28	—2
Aby inv b	2000	30	30	30	
Aber res	1000	60	60	60	
Abitibi	1000	40	40	40	
Acacia	2000	15	15	15	
Achats	6500	33	32	33	
Achrn w	5000	2	2	2	
Achron	7500	25	22	25	+3
Acorn	6500	20	19	19	—1
Acaest	2000	32	31	31	+1
Adams	2100	65	65	65	
Admirl	3000	24	22	22	—2
Adnarn	19000	55	50	50	—4
Adriatc	10000	37	37	37	
Advtra	2000	32	32	32	
Aerolift	1098	105	100	100	—25
Agio	5000	14	14	14	
Aiay res	2500	8	8	8	
Alaska	500	185	180	180	—10
Alice Lk	5000	35	33	33	—4
Almine	57200	40	26	27	—16
Alpha	500	65	65	65	
Alpin slv	12000	17	16	17	+1
Amark x	2000	42	42	42	
Amazn	14000	67	65	65	—3
Amzn w	2000	13	13	13	—1
Ambra	19500	65	50	50	
Amca	17540	160	143	157	+9
Am mcr	9000	60	60	60	
Am Pyd	3600	132	131	132	—3
Am engy	6000	10	10	10	+1
Amer a	14700	290	290	290	
Amertx	500	33	33	33	
Amhwk	4500	62	61	61	+1
Amir	46900	160	140	156	—9
Amore	1100	14	14	14	
Amstar	10000	42	42	42	
Andarx	2500	55	55	55	+4
Anglo	13000	72	70	72	+2
Anglo Bo	6200	168	163	163	—7
Angus rs	8500	50	50	50	+2
An grbr	2800	100	100	100	—6
Annie	3500	20	20	20	+2
Ansco rs	10500	52	50	51	—5
Ansco w	20000	5	5	5	
Apex	2700	40	40	40	
Aqarus	1200	35	35	35	
Arch dev	32000	18	14	14	
Artc Red	5500	31	30	30	—1
Argnta	500	36	36	36	
Aries	3100	250	225	225	—25
Arivac	500	400	380	380	—35
Arizako	5700	113	112	112	
Arizona	1100	350	350	350	
ARK	4000	27	25	27	
Artsian	5500	14	13	13	
Artilry	1500	17	17	17	—1
Artina rs	500	50	50	50	
Ashcrft	12000	25	24	24	
Asitka	12200	95	92	92	—2
Atlntc	5000	23	21	21	
Agdom	3500	42	40	40	—3
Augsts	5000	75	70	70	—10
Austin	9000	255	240	250	—10
Autocrt	31000	40	38	40	+2
Avinch	2100	77	70	70	—12
Avalon	500	33	33	33	
Averok	15000	7	7	7	
Azara	25700	78	73	74	+4
BC res	15140	335	325	325	—10
Ba res	3000	33	33	33	
Baden	4000	22	22	22	
Baker	2000	550	525	537½	—25
Banbry	500	95	95	95	+10
Bankit	5700	180	170	180	+15
Bar	2000	129	125	129	
Barcda	500	35	35	35	+3
Barrier	4000	34	34	34	
Basn pet	1500	20	20	20	
Bath N	1455	60	60	60	
Bay ann	3000	20	20	20	
Beau pre	5000	68	67	68	—2
Beaufd	28600	400	380	400	
Beaver	6000	74	71	72	—2
Beb res	26000	194	185	190	—2
Bedrck	1500	32	32	32	
Belair	6500	50	50	50	—4
Belabn	1500	30	30	30	
Belbn w	2000	5	5	5	
Belvue	300300	125	125	125	
Belmnt	1050	300	290	295	—5
Bimorl	500	225	225	225	
Berg	1500	80	80	80	+5
Berl res	8500	45	44	44	—4
Berle w	20000	14	14	14	
Bern res	1000	190	190	190	—10
Big ben	18800	380	335	345	—35
Bighrn	5500	30	30	30	
Bgs mnr	7000	90	90	90	—3
Bishop	1200	200	200	200	+10
Bison	700	50	50	50	
Bitec dvl	3000	62	60	60	
Blk Dmd	7200	12	12	12	
B Giant	3500	85	85	85	
Blac mrl	1000	30	30	30	
Blkdme	500	255	255	255	
Blackst	9000	20	19	19	
BED	3000	14	14	14	
Boise cr	11500	50	50	50	
Bnaprt	11200	205	200	200	—5
Bouldr	11500	32	30	30	—5
Bowes Iy	9500	45	40	45	
Bpi res	4240	120	120	120	+5
Brace	3650	95	90	90	—10
Bradsu	4000	27	27	27	
Bras rng	1000	28	28	28	
Brkwtr	500	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Brnwst	1500	32	32	32	—5
Bricon	1500	130	120	120	
Bridge	6000	25	25	25	
Brdgw	18500	40	38	38	—1
Brdgw w	77000	4	3	3	+1
Brigde	500	65	65	65	
Bro res	30000	42	38	40	+5
Bronco	12500	7	6	7	—1
Brkmr	6700	130	125	125	—5
Brx min	4000	26	26	26	
Bullet en	3000	50	50	50	+5
Bunyro	2500	55	55	55	—5
Bur Gld	12600	38	35	36	—4
Butler	500	83	83	83	—2

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
C T Exp	3500	34	32	34	+2
Cal dnvr	1500	400	395	395	—5
Cal Dyn	500	22	22	22	—5
Caldnia	5800	103	95	95	—5
Calif slv	3600	$9⅜	9½	9½	— ⅛
Calpetr	2000	23	23	23	+2
Camino	500	11	11	11	
Can am	1000	23	23	23	
Canex	1500	39	39	39	—1
Cantel	1500	80	78	80	+2
Cdn arct	500	45	45	45	
Cnartic	500	115	115	115	
Cnreo	7500	36	34	35	
Canstat	2000	35	35	35	+2
Capella	5000	52	46	46	—6
Capilno	85700	190	175	184	+10
Carvele	500	40	40	40	
Caribe	5000	25	25	25	—2
Carlson	2000	37	37	37	+2
Carmc	6500	51	50	50	
Carera	1000	147	147	147	—8
Carrign	1300	28	27	28	+1
Cascda	4000	40	40	40	
Caulfld	16500	42	35	35	—10
Cavern	19500	75	70	71	—4
Cdn cntl	2500	18	18	18	—1
Cdn long	7000	35	35	35	—3
Cdn pwn	18600	150	141	150	+8
Cdn untd	3500	110	100	100	—15
Cdr Res	4500	12	12	12	
Celbrty	14330	85	83	83	—2
Celbr b w	46000	10	9	10	—1
Celeste	1000	12	12	12	
Cntnl	500	470	470	470	—5
C crude	3000	31	31	31	
Chmpn	4000	36	33	34	—6
Chargr	4500	19	18	18	
Chrlmg	500	50	50	50	—2
Charltn	3500	11	11	11	
Charlm	2000	17	17	17	
Chariot	15600	90	85	85	—7
Chatwd	1500	26	25	25	—1
Chavin	5000	22	22	22	
Chckmt	5600	100	90	100	
Chrmx	1000	29	29	29	
Chrchil	3000	20	20	20	
Chutine	14500	30	30	30	
Claymr	1500	35	32	35	+9
Clear	28100	42	37	37	—3
Clr mn w	24000	4	3	3	
Coastro	1000	25	25	25	
Cold Lk	3000	150	140	150	
Colfax	7000	71	70	71	+1
Ciw	2000	20	20	20	
Colony	6700	160	155	155	—6
Condka	1000	45	45	45	
C andex	z250	20	20	20	
C ascot p	1000	375	375	375	
C ascot	9050	60	58	58	—5
C Bound	3000	16	16	16	
C Cinola	400	$5	4¾	4¾	— ½
C norex	1000	205	200	205	+4
C Reactr	500	18	18	18	
Consort	5000	22	22	22	—3
Contct	15800	110	105	110	
Con Sv	3005	200	195	200	
Control	6500	30	30	30	
Cop Lak	1200	210	207	207	—13
Coralta	4692	59	57	57	—2
Cornwl	15000	10	10	10	+2
Corprte	15500	28	25	25	—3
Corp a w	5000	2	2	2	
Corrie	8000	30	25	28	
Corvet	22000	38	35	35	
Cosmos	7168	40	35	35	—5
Cotn val	1000	28	28	28	—2
Cous crk	34500	85	75	81	+7
Cove	9250	42	40	40	
Crack	8000	50	50	50	
Cream	1500	62	62	62	—3
Crm sl w	7000	6	6	6	
Crescnt	2000	50	50	50	—5
Cruiser	14700	74	69	69	—1
Cube	8800	189	180	180	—5
Cumbr	2800	45	42	42	
Cmbr w	20000	3	3	3	—1
Curator	4625	35	30	30	
Cusac	1500	185	180	180	—5
Custom	1500	32	30	30	—2
Dor val	3900	210	200	204	—3
Dakota	10000	29	28	28	—1
Dash Ike	2000	12	10	10	—2
Datel	1700	150	150	150	—10
Datmr	1000	6	6	6	—4
David	5300	173	160	160	—10
Dawsn	6050	130	120	120	—10
De baca	1000	25	25	25	
Del nort	1800	50	47	47	
Dentia	z200	53	53	53	
Devon	4000	27	27	27	—1
Dimnd	2000	75	75	75	—5
Dpimat	500	110	110	110	
Divrsfd	11000	169	165	165	+5
Dly vrd	z25	45	45	45	
Dora	5000	22	17	22	
Dorado	6000	25	25	25	
Drc res	1900	90	90	90	
Dromld	1000	32	32	32	+2
Dual res	1300	175	165	175	—5
Dungnn	6000	65	65	65	
Dunoil a	1500	140	140	140	+5
Durat	4000	23	23	23	
Dusty M	4334	278	270	270	—5
Dnamc	16600	92	90	90	
Dntrnc	1000	60	60	60	

E F

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Eagle R	14500	33	30	32	—1
East wst	1800	145	140	145	
El cmin	500	41	41	41	
El Coco	3300	105	101	101	—9
El dordo	9500	180	170	170	—30
Eldrdo	2000	18	18	18	—2
Electra	5200	90	90	90	
Emir oil	2700	40	40	40	
Energx	4800	45	43	43	
Enex	13400	320	290	290	—30
Entek	1000	9	9	9	
Equine	13400	40	36	36	—4
Ericsn	1300	$7⅝	7⅜	7⅜	
Esprnz	2200	140	132	140	+5
Essex	3000	28	28	28	
Eureka	5800	215	200	200	—20
Euro am	500	45	45	45	+3
Eurocn	3000	40	40	40	
Europa	500	29	29	29	—1
Fairldy	2900	45	34	34	
Falcon	9000	27	26	26	
Frst dvn	5000	55	55	55	
Flair res	12814	60	50	60	
Fletwd	z400	24	24	24	
Flin flon	2000	100	100	100	—15
Flint crk	8000	12	12	12	+2
Flow res	2000	48	48	48	
Force	1000	45	45	45	
Frtn Isl	500	12	12	12	
Frty nne	5000	16	15	16	+1
Forum	1000	40	40	40	
Fredm	6500	59	51	55	—3
Freeprt	500	50	50	50	—5
Ftm inc	1000	50	48	48	—2
Ftm rs w	5000	4	4	4	
Fury	3000	65	65	65	—1
Futurtk	13600	60	58	58	—1

G H

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Galactc	5725	$10½	10⅜	10½	+ ⅛
Galiln	1000	28	28	28	
Gallant	1500	85	85	85	
Gazelle	12000	40	33	40	+8
Gen alie	4100	340	300	300	—40
Genove	5000	60	58	60	+2
Geodm	1450	280	280	280	+5
Gint bay	9600	430	425	425	+5
Gnt b w	2000	90	82	90	+10
Gnt nth	1000	75	75	75	
Gnt pipr	400	150	150	150	
Gnt Reef	500	250	250	250	
Gigi oil	1500	24	24	24	
Gldtr rs	14500	45	45	45	—5
Glamis	2300	$5¼	5¼	5¼	
Gold cup	4500	19	19	19	
Gle res	2500	38	38	38	
Global	900	23	23	23	—1
Glbl en w	4500	1	1	1	
Gd brige	5000	18	18	18	
Gld cnyn	8000	22	21	21	—2
Gold pnt	105500	47	40	46	+10
Gld reef	6000	20	20	20	
Gld seek	6000	60	58	60	+5
Gld skr w	5000	3	2	3	
Gold pan	3500	25	25	25	
Goldbit	1000	289	289	289	—10
Gldblt w	54500	100	90	97	—5
Gldn ber	1000	64	64	64	
Gldn cn	3000	42	42	42	
Gl cncrd	2000	72	68	68	—2
Gldn hpe	2500	70	60	60	—22
Gdn h	3000	19	19	19	—1
Gldn key	500	66	66	66	—4
G kn b w	10500	118	115	118	—7
G knight	16500	360	340	350	—5
Gld nws	3000	60	55	55	—5
Gld pond	5500	36	35	36	
Gldnrl	1700	125	120	125	
Goldn sc	2150	$17⅜	17¼	17¼	— ¼
Gldn tg	5500	42	42	42	+2
Gld tg w	1000	13	13	13	—2
Goldra	500	80	80	80	—5
Goldex	10000	85	76	85	
Gldhrst	500	37	37	37	
Gldri d w	6000	7	7	7	
Goldrh	3700	165	157	157	—8
Goldstk	3700	165	159	165	
Gldstm	1050	350	340	340	—10
Goldwn	8200	85	80	80	—2
Goliath	4400	$18¼	17⅜	17⅜	— ¼
Gordon	500	15	15	15	
Gsn b w	30000	6	5	5	—1
Gossan	7000	38	36	36	—2
G canyn	500	90	90	90	—5
Grnd frk	1000	43	43	43	

I J

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Grnde tk	4200	$5¾	5¾	5¾	
Grange	900	370	370	370	—30
Grangr	5500	30	30	30	
Grant	3000	11	10	11	
Gt bear	1500	17	17	17	
Grt cmr	4000	24	24	24	
G w pete	1500	33	31	33	
Grnobl	1000	15	15	15	
Greyhk	1000	26	26	26	
Gryhw w	4000	4	4	4	
Grtn	22000	90	85	90	+5
Grndst	z27	40	21	40	
Grove	11500	40	40	40	+7
G Centrl	3000	33	33	33	—2
G N Pete	6000	18	18	18	
Grdian	2000	102	100	100	
Gms	500	$7	7	7	
Gulf intl	1500	31	31	31	+1
Gulf titn	2000	154	150	154	—1
Halimk	2000	48	48	48	+3
Hambr	3000	65	60	60	—5
Hargor	2000	29	29	29	
Harlin	10200	190	185	185	—15
Haultin	4000	15	15	15	
Hwksbl	50000	140	135	138	+3
Hrt mnrl	500	65	65	65	
Hector	2000	85	81	81	—7
Hemgl	7000	60	60	60	
Hemlo	4100	40	37	37	—3
Henesy	5500	175	170	173	—12
Heritge	2000	30	30	30	
Heron w	8000	8	8	8	—2
Heron	10500	64	56	58	—4
Hi cor	500	45	45	45	
Hilnd Cr	1200	55	55	55	—4
Himark	10000	5	5	5	
Hihmk	6600	60	56	60	
Hilton rs	11000	86	78	86	+6
Himac	4000	45	40	40	
Homstd	31600	140	125	140	+27
Homstc	1000	50	50	50	
Hudson	5000	21	18	18	—2
Icon	4200	400	380	385	
Ice Stn	6500	75	72	72	—3
Imprial	12361	107	100	107	—2
Idp	9900	125	120	125	+5
Infsy sys	2000	50	50	50	+8
Irecov	7550	105	100	103	+1
I ocean	1000	29	29	29	—1
Inter con	4000	17	17	17	+2
Intactn	13558	31	30	31	+3
Intrlke	24200	355	330	355	+25
Inrl d w	107000	33	26	32	+2
Istrt res	3600	169	160	160	—10
Itl Brmc	5000	28	27	28	+3
I camero	z2	40	40	40	
I chroke	50009	kk.a	20	20	
Intl crna	4575	$11⅛	11	11	— ¼
I dmascs	100	165	165	165	
Intl flyer	2000	28	28	28	
Intl hrs	166	310	310	310	
I lonarc	7000	20	20	20	
Intl mrd	4000	34	32	32	
Intl Pete	4200	375	375	375	—5
Intl phsr	18422	143	131	131	—16
Int phnx	1100	121	120	120	
I rhodes	1673M	70	60	66	+1
Int rhd w	760500	17	12	15	
Ishasta	5000	28	28	28	—1
Int st c w	5200	5	5	5	
I Stndrd	8170	125	110	118	—4
Intl vrfc	10050	80	80	80	
I wstwrd	6000	40	40	40	—3
Int wst w	22000	12	10	10	—2
Invmay	191700	45	40	45	+1
Island M	14200	50	44	44	—1
Ivory oil	500	55	55	55	—10
Jalna	4500	41	40	40	+5
Jantar a	2000	26	26	26	
Jarvis	z200	81	81	81	
Julia	1500	15	15	15	
June	500	45	45	45	

K L

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Kaba	5100	39	35	35	—5
Kadrev	9000	15	15	15	
Kala exp	4800	75	75	75	+5
Kamad	6200	78	75	75	—5
Kenrgy	11000	20	15	15	
Kenedy	6000	58	56	56	+1
Kerf pet	z250	21	21	21	
Kettle	400	170	170	170	—5
Kng slm	18200	415	365	415	+50
Kngdm	3000	18	18	18	
Klna Kln	100	125	125	125	—6
Klondx	800	85	85	85	
Knie	5000	41	40	41	
Knobby	8000	35	33	35	+2
Kokane	2000	47	46	47	
La Teko	3200	180	175	175	—10
Lana	8500	115	105	115	+9
Lana w	4000	76	70	76	+6
Lncs a w	30500	5	4	4	—10
Lancstr	4700	69	66	66	—4
LDR	2000	30	30	30	
Lansco	50100	56	50	53	—2
Lnsdwn	3500	45	42	42	
Laredo	7400	45	40	45	+5
Lasir gd	2000	45	45	45	
Lathwl	70500	76	70	73	+3
Lawrnc	3500	60	60	60	
Leader	13000	28	25	25	—5
Lear oil	4200	115	108	110	—5
Levon	2000	80	80	80	
Libra	1000	30	30	30	—6
Lincoln	12700	360	340	360	
Litl bear	6000	40	39	40	—10
Livngs w	11000	1	1	1	
Lockwd	9500	135	129	131	—4
Lode res	5900	51	50	50	—5
Lodstr	1000	32	30	32	+1
Lodi mtl	6500	49	45	49	
Logan	1000	38	38	38	
Logo res	z300	65	60	65	
Lone str	6000	60	60	60	
Loredi	1000	48	45	45	—3
Lornex	200	$38½	38½	38½	

M N

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Mac am	1000	60	56	56	—4
Macfie	3900	18	17	17	
Mcmiln	5600	46	44	46	—2
Madna	13250	15	14	15	
Magnta	3200	51	51	51	
Maggie	500	40	40	40	—5
Maistic	8000	15	15	15	
Mlartic	1260	$21½	21	21	— ½
Mmoth	2500	43	42	43	+2
Manito	6000	65	65	65	
Mann oil	4000	19	19	19	
Mplelf	6500	36	34	34	
Mar gold	7500	41	38	41	+1
Marthn	10900	200	175	175	—25
March	2000	70	70	70	
Marco	9900	229	210	210	—10
Marge	3500	27	27	27	
Mrieta	500	24	24	24	
Marin	2608	37	37	37	
Marnr	8500	40	40	40	
Mark V	500	45	45	45	
Mrkwy	1200	115	110	110	
Mascot	5900	170	170	170	
Masive	4550	562½	525	562½	—12½
Mconel	9000	32	30	30	—3
Mcneln	1600	85	85	85	
Media a	500	77	77	77	
Media w	1000	12	12	12	
Megaln	3100	21	21	21	—1
Merfin	3000	165	165	165	+10
Michm	1500	170	170	170	
Micron	4500	98	92	98	+6
Mid cda	3200	39	35	39	—7
Midlgat	2500	36	35	35	
Midlnd	4500	21	20	20	
Midnpr	7200	48	42	42	—8
Mix res	4000	25	25	25	
M video	45500	215	210	213	+3
Moly mit	3500	45	45	45	
Monica	7500	65	60	60	—4
M christ	2500	18	18	18	
Montor	2400	475	470	475	+25
Mosato	2800	60	60	60	
Moss	4000	45	40	40	—5
Moss w	5500	5	4	4	
Multint	5000	60	55	60	+2
Murgld	4400	35	35	35	
Musto E	14000	280	270	270	
Mutual	1300	78	78	78	
Myst mt	3400	125	120	120	—5
Nalcus	6000	22	22	22	
Nat res	200	315	315	315	
NCA Mrl	300	320	310	310	—5
Nevada	32500	45	40	40	
Nevcal	45100	145	130	145	+7
N alster	5000	60	57	60	
N orcdia	250	130	130	130	—1
N bg a w	10000	8	7	7	
New beg	6300	58	55	57	+2
N Cinch	500	18	18	18	
New frn	3100	125	120	125	+4
N goldcr	5600	149	130	130	—20
New knr	3001	100	70	70	—30
New pen	711	132	131	131	—8
New pnr	z566	47	38	38	
N prv w	5000	5	5	5	
N Privtr	500	75	75	75	—2
New rid	1000	35	35	35	
N Scope	7800	165	155	165	
New tye	4000	18	17	18	+2
Nwbry	500	65	65	65	
Newcst	3500	20	20	20	
Newhk	1000	26	26	26	
Nexus	5625	300	290	295	—10
Ni Cal	2000	$7	7	7	— ⅛
N hawk	18250	405	390	400	+10
Nirvna	9500	50	46	50	
Nolan	13000	19	18	19	
Nomad	13500	6	6	6	—2
Nor con	500	22	22	22	
Normx	2000	60	60	60	—10
Norco	1500	45	45	45	
Normn	2000	40	40	40	
Norsat	4200	737½	725	725	—62½
Nortek	1300	30	30	30	—5
Na powr	19500	83	78	78	—5
Nth Hart	15000	9	9	9

Appel au sommet des « sept »

Le président de la Banque mondiale veut relancer la lutte contre le protectionnisme

DETROIT (AFP) — Alden Clausen, président de la Banque Mondiale, a demandé mercredi que le sommet des pays industriels à Londres relance vigoureusement la lutte contre le protectionnisme, notamment chez les pays riches.

Au cours d'un discours prononcé devant les membres du Club économique de Détroit, M. Clausen a insisté sur la volonté politique dont devraient faire preuve les chefs d'Etat des sept principaux pays industriels qui se réuniront dans deux semaines à Londres pour lutter contre la montée du protectionnisme. Il y a un an, au sommet de Williamsburg, la nécessité d'une libéralisation du commerce avait déjà été soulignée, mais cela n'a pas été suivi d'effet. Cela ne doit pas se passer ainsi cette année, a ajouté le président de la Banque Mondiale.

Affirmant que ce serait une aggravation majeure des perspectives internationales pour le reste de la décennie si les responsables réunis à Londres ne montraient pas la volonté politique qui peut permettre une réelle percée vers davantage de libéralisme, M. Clausen recommande notamment le lancement d'une nouvelle série de négociations multilatérales sous l'égide du Gatt (General Agreement on Trade and Tariffs), prêtant spécialement attention aux problèmes commerciaux des pays en développement.

Le président de la Banque Mondiale a rappelé que de nombreuses barrières non-tarifaires ont été imposées récemment contre des exportations des pays en développement, notamment en matière de textiles et



M. Alden Clausen

vêtement, chaussures, radios, appareils de télévision, acier, bateaux et produits chimiques. L'éventail des restrictions aux exportations agricoles a également atteint une variété étonnante, a noté M. Clausen.

« Les pressions protectionnistes augmentent encore aux Etats-Unis et dans d'autres pays industriels. Si cette tendance n'est pas arrêtée, les problèmes économiques et financiers des pays en développement ne peuvent qu'empirer, » a affirmé M. Clausen, ajoutant: « Les pays industriels seront aussi perdants. »

Le président de la Banque Mondiale rappelle notamment que les différentes formes de protectionnisme ont entraîné des augmentations de prix dans les pays industriels. Les consommateurs américains ont ainsi, estime-t-il, payé $2 à $4 milliards de plus pour leurs vêtements, à la suite des barrières aux importations de textiles aux Etats-Unis.

Rappelant que le protectionnisme entraîne d'autre part des distorsions du marché qui à terme freinent la croissance, M. Clausen a souligné que les barrières commerciales des pays en développement eux-mêmes leurs sont également néfastes.

Les USA et le Japon s'entendent sur le yen

Sans indicatif (AFP) — Un accord est intervenu mercredi à Rome entre les Etats-Unis et le Japon sur l'internationalisation du yen et l'ouverture du marché financier japonais aux banques étrangères, a-t-on appris de source bien informée dans la capitale italienne.

L'accord a été conclu au petit matin, à l'issue d'une session de travail qui s'était prolongée pendant toute la nuit entre négociateurs des deux pays. Chaque partie doit maintenant en rendre compte à son gouvernement et le texte définitif de l'accord ne sera rendu public que le 30 mai prochain simultanément à Washington et Tokyo, selon cette même source.

Dimanche dernier, le secrétaire américain au Trésor, M. Donald Regan, avait donné pour imminent cet accord, négocié en marge de la réunion des ministres des Finances des Dix qui s'était déroulée à la fin de la semaine dernière à Rome.

Les négociations, qui auraient dû s'achever lundi, se sont prolongées jusqu'à mercredi matin en raison de la complexité des sujets abordés, a-t-on indiqué de source diplomatique.

D'autre part à Washington, un porte-parole du département américain du Trésor s'est déclaré, mercredi en fin de matinée, dans l'incapacité de confirmer qu'un accord de principe avait été conclu à Rome sur l'internationalisation du yen et l'ouverture du marché japonais aux banques étrangères.

Il s'est borné à indiquer que, selon les informations dont il disposait, les experts américains et japonais qui négocient à Rome sur ces problèmes, étaient « proches » d'un accord de principe.

Un tel accord, a-t-il encore souligné, devra être approuvé par chacun des deux gouvernements concernés.

La conclusion de cet accord est attendu avec un très vif intérêt par les milieux économiques et financiers américains, où l'on souhaite une plus large ouverture du Japon sur l'extérieur et un cours du yen plus en rapport avec la puissance de l'économie japonaise.

Pour nombre d'hommes d'affaires américains, le yen, protégé, est sous-évalué ce qui, ajoutent-ils, donne un avantage anormal aux exportateurs japonais sur le marché mondial.

L'industrie automobile française se porte mal

L'automobile française se porte mal. Les chiffres nationaux provisoires d'immatriculation pour le mois d'avril sont en effet catastrophiques. Renault, premier constructeur européen l'an passé, a vendu 34 % de moins de voitures neuves qu'en avril 1983 et, sur les quatre premiers mois de l'année, son déclin est de 20.1 %.

Citroën pourrait, sans ses problèmes de relations de travail, être optimiste, avec une chute limitée, le mois dernier, à 7.5 % sur un marché en baisse de 18.4 %. Mais Talbot laisse présager l'image de l'avenir de Citroën. Car la marque de Poissy continue de subir commercialement le contrecoup des conflits sociaux du début de l'année. Sa dégradation est vertigineuse: − 56.5 % en avril et − 52.5 % en quatre mois par rapport à la même période de 1983. Seul Peugeot, grâce principalement à la 205, réussit à gagner du terrain (+ 6.8 % en avril et + 5.6 % sur quatre mois), tandis qu'une fois de plus les étrangères, résistant mieux à l'érosion du marché que les constructeurs français, portent leur part à 35.9 %.

C'est dans ce contexte qu'il faut envisager le dossier Citroën. La concurrence étrangère s'est accrue, avec des filiales européennes performantes de firmes américaines qui ont dégagé des profits records en 1983 et de grands européens qui retrouvent le sourire (Volkswagen vient d'annoncer un premier trimestre bénéficiaire et Fiat, fort d'un effort de restructuration entrepris depuis trois ans qui s'est traduit par une nouvelle réduction d'effectifs de 20,000 personnes dans le groupe l'an passé, a doublé son bénéfice et va multiplier par six son capital social pour mener à bien un ambitieux programme d'investissement).

Mais on a la certitude — appuyée sur les statistiques des trois dernières années — que chaque conflit social provoque un recul des ventes de la marque touchée au bénéfice systématique des constructeurs étrangers. De quoi se réjouir peut-être en France de la grève des métallurgistes allemands, qui oblige plusieurs usines d'automobiles à fermer leurs portes . . .

Un renouveau de l'industrie automobile française passe-t-il par des réductions d'effectifs ? La commission nationale pour l'industrie, présidée par M. François Dalle — qui a été reçu lui aussi par M. Bérégovoy, — en serait persuadée et avancerait le chiffre de 60,000 suppressions d'emplois dans les deux ans. C'est d'ailleurs ce qu'a confirmé M. Dalle à sa sortie du ministère des Affaires sociales en déclarant qu'on ne pouvait pas « nier qu'il y ait des sureffectifs chez Citroën ». Chez les équipementiers, le cinquième des emplois pourrait être touché. Pour M. Marchelli, délégué général de CGC, plus pessimiste encore, c'est 150,000 emplois qui devront être supprimés dans les trois ans.

Pour éviter une telle hémorragie, la CGT préconise de rapatrier les productions françaises à l'étranger.

Si l'on prend le cas de Citroën en Espagne, il est exact que la firme y a produit 91,000 véhicules particuliers en 1983 et que 34,000 de ceux-ci sont revenus en France. Mais telle est la loi espagnole: la balance commerciale automobile doit être équilibrée et aux pièces envoyées de France (40 % de la valeur des voitures fabriquées outre-Pyrénées) doit répondre un même montant d'exportations de voitures. Ramener ces productions en France, ce serait donc abandonner le marché espagnol — pour lequel Aulnay, par exemple, travaille deux jours par mois — au moment où, avec l'adhésion éventuelle au Marché commun, celui-ci sera obligé de s'ouvrir.

Plus globalement, la présence et la vente à l'étranger passent de plus en plus par l'implantation d'usines et par un degré important d'intégration locale. C'est la condition qu'il faut accepter pour être un constructeur mondial. La refuser, c'est se replier sur l'Hexagone et être sûr de n'avoir plus d'industrie automobile à terme. C'est aussi s'interdire de bénéficier dans divers pays d'une main-d'oeuvre meilleur marché qu'en Europe et de lutter ainsi à armes égales avec les autres constructeurs. Sait-on, par exemple, qu'aujourd'hui, à Tokyo, pour le prix d'une Renault 5, on peut s'offrir 2.5 Honda Civic, automobile de la même catégorie ?

« Un effort de productivité considérable est nécessaire au cours des prochaines années pour maintenir la place de notre industrie sur le marché mondial », affirmait l'un des groupes de stratégie industrielle du IXe Plan, il y a quelques mois. Cet effort va être d'autant plus nécessaire que la chute du marché national est plus vive que prévue en ce premier semestre (− 13.2 % depuis le début de l'année). Or les deux groupes automobiles français y réalisent près de la moitié de leur activité.

Progression du commerce de gros

OTTAWA (PC) — Les ventes dans le commerce de gros ont de nouveau été soutenues en mars, progressant de 12.4 pour cent par rapport au même mois de 1983, signalait Statistique Canada mercredi.

Le bureau fédéral note que les commerçants ont augmenté leurs stocks pour le troisième mois de suite, ce qui indique une confiance accrue dans l'avenir.

Au premier trimestre, les ventes étaient en hausse de 16.7 pc comparativement aux trois premiers mois de l'an dernier.

Toutes les provinces, sauf l'Ile-du-Prince-Edouard, ont enregistré une amélioration des ventes en mars par rapport au même mois de 1983, avec un maximum de 18.7 pc au Nouveau-Brunswick et un minimum de 5.2 pc en Colombie-Britannique.

ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.

Cochez le tarif choisi:

☐ **32$** (13 semaines) ☐ **62$** (26 semaines) ☐ **120$** (52 semaines)

(Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

_____ Ville _____

Code postal _____ Tél.: _____

Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à:

LE DEVOIR — Abonnements
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1

Je m'abonne au DEVOIR

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

App./Logements

St-Laurent
quartier Chameran, sous-location,
haut de duplex 6½ chauffé, 4 grandes chambres à coucher, garage, poêle inclus, rue tranquille face à un îlot de verdure, parc, tennis, piscine, barboteuse, à quelques pas. Bail 2 ans se terminant le 30 juin 1986, 1ère année 525$, 2ième année 550$. Le locataire se devra d'acheter les bibliothèques, les tapis mur à mur, ainsi que les rideaux, à un prix plus que raisonnable. **Tél.: 331-3581 entre 10 h. et 16 h.**

26-5-8 4

■ Ameublements

Photocopieur (Sharp) modèle SF-770. Acheté en janvier 1983 à l'état neuf, prix à discuter. 387-9522. 01-06-84

Table de conférence (chêne), meubles salle d'attente (chêne), bureau de secrétaire et 3 filières (mélamine blanches) Xerox, etc. Très élégant, séparément. 277-3782. 26-05-84

Mobilier de salle à manger "Queen Ann" 9 pièces acajou et marqueterie. 1 100$. 382-1046. 28-05-84

■ Animaux

Setter Gordons, vaccinés, enregistrés, bonnes origines, chasse, beauté, bon garde, doux enfants, 600$. 525-8273 — 17h ou week-end. 28-05-84

■ Antiquités

Meubles de style, achetés en France pour salon, salle à dîner, chambre, bibelots, verrerie, service de vaisselle. Succession. 481-2879, 934-4664, 671-5241. 28-05-84

Armoires pin, vaisseliers, beaux coffres, tables, lits, bancs seaux, petits objets, "folk art". 1-562-6983. 28-05-84

Antiquités à vendre, maison privée. 334-9058. 28-05-84

■ Antiquités

ALBERT ANTIQUITÉS, 3762 St-Laurent, 845-6802. Achetons de la cave au grenier, visites à domicile. 14-06-84

■ App./Logements

C.D.N., près U de M., 4½, désire personne(s) tranquille(s) avec références. 350$, 1er juillet. 737-9053. 25-05-84

À louer grand 4½, Villeneuve coin ave du Parc, 325$, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur. Suzie, 341-5331, soir 286-9054. 28-05-84

Outremont, bas duplex près Stanislas, libre 1er juillet, 550$ non chauffé. 274-1164. 28-05-84

Desormeaux, 7½, très luxueux, garage, foyer, tapis mur à mur, 775$. 632-2484 ou 255-9491. 28-05-84

Adjacent Outremont, dans triplex victorien, état neuf, luxueusement équipé, 725$. 272-6539. 28-05-84

SNOWDON, haut duplex 7½, garage, jardin, tout équipé 775$. Négociable moins de 4 personnes. Libre 1er juillet. 733-6867 ou 738-8987. 28-05-84

Outremont, très vaste 7½, planchers et boiseries en chêne, 600$. 525-3131. 26-05-84

Domaine St-Sulpice, 2 pas du centre Robillard, 3½ et 7½. 524-9313. 28-05-84

N.D.G., avenue Melrose, grand haut duplex 5½, belles boiseries, foyer, chauffé, 675$. 489-1067. 28-05-84

N.D.G., appartement 6½ chauffé, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur. 450$. 1er juillet. 488-3025, après 5h. 31-05-84

CONDOMINIUMS Riverain, 280 ouest, bordeleau, Longueuil, 4½, style duplex, 2 c.c., réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle inclus, garage. Disponible 1er juin. 674-3676 après 17 heures. 29-5-84

COURT TERME, meublés, superbe app. ou maison, tout inclus, 2 à 12 mois. Troc-Vacances 875-2577. 29-5-84

■ Appartements / Logements

SHERBROOKE coin St-Denis, luxueux 6½, 1,200 p.c., 700 $, électricité non comprise, foyer. 842-7840. 28-05-84

OUTREMONT, 50 Willowdale, 3½, 4½, ascenseur, épreuve du feu. Occupation maintenant ou plus tard. 849-7061. J.N.O.

Avenue du Parc et Mont-Royal, 8½ et 9½ neufs, 625 $ et 610 $. Tél.: jour 437-4455. 12-06-84

BOUL. ST-JOSEPH, grand 5½, face au métro, chauffé, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur. 600 $, 845-5310. 28-05-84

C.D.N., Édouard-Montpetit et Decelles, 5½, non chauffé, 3e étage — 1er étage, 450 $ — 550 $. 665-2184. 28-05-84

Earnscliffe, duplex, 6½ - 5½ rénové, solarium, salle lavage équipée, garage, près métro, chauffage électrique locataire. 1er juillet ou 1er août. 635$, 570$. Lundi au vendredi, 382-8569 jour. 270-6304 soir. 25-05-84

OUTREMONT, appartements modernes. 4½, 8½. Penthouse. Ascenseur, tous services, à partir de 450$. 766-0470, 272-0351. 02-07-84

■ App./Logements à partager

APPARTEMENT, 7½, semi-meublé, 3ième étage, rénové, rue Querbes à Outremont à partager avec femme ou à sous-louer pour juillet. 279-3855. 28-05-84

■ Autos à vendre

Datsun 280 ZX, T-Top, 5 vitesses, transfert de contrat de location, 570$/mois ou vente à 19 000$, particulier faut vendre rapidement cause départ. 682-3994. 25-05-84

Porsche 1983, 944, 8 000 km, transfert de contrat de location, 957$/mois ou vente, appels sérieux seulement, faut vendre rapidement cause départ. 682-3994. 25-05-84

■ Bateaux à vendre

C S 27 1980. Inventaire envoyé sur demande. 34 000$. 845-8281 — 761-2168. 28-05-84

VOILIER CS27 excellent état, bien équipé pour la croisière 31 700 $. (514) 274-8635. 29-05-84

■ Bureaux à louer

À partager pour notaires ou avocats Sherbrooke près Parc Lafontaine 2 bureaux, grand espace pour secrétaires. Salles d'attente et de conférence. Excellente bibliothèque. Photocopieur Xerox 4500. Meublé si désiré. 500$ par mois par bureau incluant taxes, chauffage, électricité, entretient. Libre actuellement **526-9427.**

28-05-84

■ Bureaux à louer

Rue Cherrier 530, 1 000 p.c., 3 bureaux et réception. 700 $/mois. 524-0619. 11-06-84

Centre-ville, métro Berri, Maison Victorienne rénovée, 2 étages bureaux plus loft mansardé. 678-1209/842-2808. 08-06-84

Espace à bureaux (5,000 p.c.) ancien presbytère de Ste-Brigide coin Dorchester et Alexandre de Sève. Pour information: 522-4584. 01-06-84

Sherbrooke et Peel, sous-location, édifice prestigieux, 900 p.c., loyer compétitif. — 849-9484. 01-06-84

PRESTIGE pour professionnel avec employés, meublés, services. Sherbrooke/St-Hubert, 849-3563. 26-05-84

À deux pas du métro, 3 bureaux divisés, 1 500 p.c. 844-3663, 256-7227. 28-05-84

■ Chalets à louer

OKA, Pointe-aux-Anglais, meublé et équipé, 3 c.c., foyer, terrain 150' x 125'. Pas directement au bord de l'eau. Juin à octobre 2 000$. A. Payette. Jour: 522-3641, soir: 735-7488. 28-05-84

■ Condominiums à louer

Brossard, luxueux condo à louer, 4½ tout inclus, chauffage, cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle, piscine, saunas, à 12 minutes du centre-ville par autobus direct. Situation stratégique, près du mail Champlain. Occupation 1er juillet. 255-5202, 252-0662. 28-05-84

■ Chalets à vendre

Petit chalet, ultra moderne, (foyer, combustion lente, Jenn-Air, etc.) en plein bois, région St-Donat. 30 000$. — Soir: 649-5052. 26-05-84

■ Condominiums à vendre

FORT DE LA MONTAGNE — Petit bachelor splendide. 4ième étage. Décoration superbe. Entièrement meublé. Stationnement. Jamais habité. À vendre 65 000$ ou à louer 525$. Centre ville. Demandez Chantale Gionet 382-8443, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 16 heures 30. 25-05-84

Cours Le Royer, petit "Loft", mezzanine, foyer. Libre 39 000$. — 341-4866 ou Madeleine: 878-1321. 31-05-84

■ Copropriétés à vendre

3815 ST-HUBERT, près de Roy. Logement de r. de c., 2,050 p.c. de plancher, 7 pièces fermées (pièces doubles), s.s. pleine grandeur, (béton). Idéal pour bureaux de professionnels. Nous pouvons réaménager selon vos besoins. 524-7533. 28-05-84

■ Cours

Une carrière en communication. Cours en relations publiques. Cours d'animateurs radio et télévision. Centre de Formation en Communication 842-0050. 01-06-84

■ Déménagement

SPÉCIAL DÉMÉNAGEMENT. Local et longue distance, par experts, avec assurance. — 727-8967. 31-05-84

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialisté cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

■ Espace commercial à louer

Rue Prince Arthur près de la rue Laval, 2400 p.c. - 3200 p.c. (sur trois étages). 288-4001 — 284-9347. 28-05-84

■ Instruments de musique

PIANO À QUEUE, Kimball, « la petite » 4½, 5,500 $. 388-7650. 25-5-84

■ Logements demandés

OUTREMONT ou Ahuntsic, r. de c., 6½, 2 c.c., maximum 650 $, chauffé. Paul Larose 384-1360. Après 18 hres. 381-2105. 28-5-84

■ Maison de campagne à louer

Lac Supérieur, Mont-Tremblant, maison canadienne ancienne, 3 c.c., 2 cheminées, accès au lac. Libre saison. 272-5058, samedi 819-688-2271. 28-05-84

WEEK-END et/ou semaine. Maison restaurée sur ferme exploitation, proximité Mont Sutton, Lac Brome. Possibilité équitation, golf, randonnée, etc. Montréal 272-7191, Sutton 538-3467. 25-5-84

■ Maison de campagne à vendre

St-Sauveur des Monts, résidence de prestige, style Normand, au coeur du village, retirée. Terrain de 20,000 p.c., garage 16' x 24'. Nombreux arbres. 3 c.c., foyer. 110 000$. — Sur rendez-vous, soir: 288-7268 — 744-0919.

26-05-84

■ Occasions d'affaires

Couples de professionnels ou gens sérieux qui désirent un revenu supplémentaire: 322-5145. 25-05-84

■ Offres de services

Étudiant ferait rénovations en tous genres, peinture, stuc, tapisserie, sablage de planchers, etc. Estimation gratuite. — 931-4192. 28-05-84

Femme de ménage consciencieuse offre services à la journée ou ½ journée. — 526-5898. 26-05-84

Serais disponible pour travaux ménager. 525-5575. 25-05-84

VOUS PARTEZ en voyage! Toutes vos inquiétudes sont apaisées en faisant appel au Gardien de Maison Inc.: surveillance de maison, garde des animaux, entretien des plantes, etc. 843-6703. 1-6-84

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. J.N.O.

Travaillerais comme paysagiste d'entretien. 522-4002. 28-05-84

■ Offres d'emplois

VANCOUVER, une famille de professionnels recherche une gouvernante résidente entre 22 et 26 ans, non-fumeuse, avec permis de conduire, bilingue, aimant la musique et les sports. Écrire et envoyer photo et 3 références à: Dr. Jean Carruthers, 4888 Engus Drive, Vancouver, B.C. V6J 4J7. 29-5-84

Cherche gardienne d'un certain âge, facilement disponible, soir et fin de semaine. St-Louis de France, 849-5091. 28-05-84

■ Propriétés à vendre

St-Lambert, il faut voir, superbe cottage canadien datant du 18ème siècle, 8 pièces, 4 chambres, contactez: Lucette Brennan, 672-6450 ou 465-3847. Montréal Trust courtier. 25-05-84

Oka, grande maison luxueuse, très beau site, en flanc de montagne, 30 arpents, vue, verger, étang, bâtiment. 185 000$. Pas d'agent. 479-6292. 28-05-84

Estérel, proximité. Canadienne 8 pièces avec 100 acres. 159 000$ à voir. Vente privée. 731-1147, 1-228-3796. 28-05-84

Repentigny, bungalow de trois chambres, décoration superbe. Bienvenue aux visiteurs, le 27 mai de 13 h. à 16 h., 335 rue Martigny. Denis Dufour 585-4842 F.U.D. Fontaine courtier. 28-05-84

ST-ÉTIENNE, 10 min. pont Pierre Laporte, bungalow neuf, 3 c.c. — 831-5076 — 878-4400. 12-06-84

LONGUEUIL: split-level 4 niveaux, 9 pièces, qualité supérieure, 4 chambres, pièces spacieuses, 1978, pierre et brique, foyer, acajou et chêne M. Parenteau, 651-5300, 468-0531. Montréal Trust courtier. 26-05-84

AHUNTSIC Nouveau Bordeaux split bungalow, 4 c.c., 3 s.b, garage double, piscine intérieure. Évaluation par Banque Nationale 165 000$. 1ère hypothèque possible 125 000$. Prix 149 000$ — 331-0234. 09-06-84

LAC DEUX MONTAGNES, Vaudreuil, 125' grève, cottage Tudor, 5 pièces, cul-de-sac. 112 000 $. 455-2585, 737-2529. 25-5-84

■ Propriétés à vendre

BOUCHERVILLE
Du propriétaire, split level 1982, 8 pièces, 2 foyers, très beau secteur, près des écoles et services.
655-1815 — 655-7589.

25-05-84

■ Société/loisirs



RENDEZ-VOUS...
Agence de rencontre professionnelle établie depuis 1966. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée: cadres, professionnels, femmes et hommes d'affaires. Brochure disponible
282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine Suite 108, 1:00 P.M. à 8:00 P.M.

25-5-84

■ Terrains à vendre

Boisé, panoramique, prestigieux à Ste-Adèle paroisse. Parc, rivière, façade 352' x 230' - 6 325$. — 336-7999.

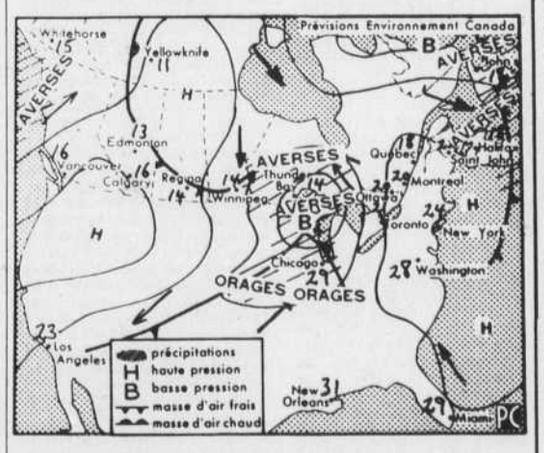
26-05-84

À Vaudreuil sur le Lac, 23 750 pi. ca., près du lac et club nautique. 737-5137, 455-4235. 28-05-84

■ Ventes de garage

Outremont, 789 Dunlop, samedi le 26 et dimanche le 27 mai, à partir de 9 h. a.m. 26-05-84

LA MÉTÉO



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: un système frontal venant du sud-ouest se déplacera lentement vers l'est et atteindra la Basse côte nord dans l'après-midi. Des averses ainsi que des orages sont prévus au passage du front. A l'arrière de ce front, le ciel se dégagera graduellement. Un autre système approchera les régions du nord-ouest apportant d'autres nuages. Des averses sont attendues pour vendredi avec cette dépression.

MONTRÉAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: près de 20. Précipitations: 10 %. Vendredi: plutôt nuageux et possibilité d'averses.

LEVER DU SOLEIL: 4 h 14
COUCHER: 19 h 26

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: généralement ensoleillé. Ennuagement en après-midi. Vents modérés par moments. Max.: près de 15. précipitations: 10 %. Aperçu pour vendredi: averses.

Cabonga, Pontiac-Gatineau et Lièvre: généralement ensoleillé. Ennuagement en après-midi. Max.: 17. Précipitations: 10 %. Vendredi: averses.

Gouin, nord des Laurentides: généralement ensoleillé. Ennuagement en après-midi. Vents modérés par moments. Max.: 17. Précipitations: 10 %.Vendredi: averses.

Sud des Laurentides, Trois-Rivières, Mauricie, Réserve des Laurentides: dégagement tôt en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Vents modérés par moments. Max.: 18. Précipitations: 10 %. Vendredi: plutôt nuageux et quelques averses.

Outaouais: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: près de 18. Précipitations: 10 %. Vendredi: plutôt nuageux et possibilité d'averses.

Québec, Rivière-du-Loup et La Malbaie: dégagement graduel en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Vents modérés par moments. Max.: près de 18. Précipitations: 20 %. Vendredi: plutôt nuageux et possibilité d'averses.

Estrie-Beauce: dégagement graduel en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Vents modérés par moments. Max.: près de 20. Précipitations: 20 %. Vendredi: plutôt nuageux et possibilité d'averses.

Lac-St-Jean, Saguenay: dégagement graduel en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Vents modérés pat moments. Max.: 18. Précipitations: 20 %. Vendredi: quelques averses.

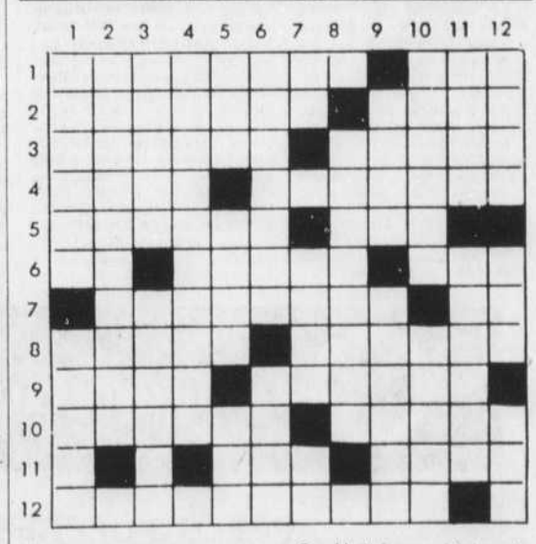
Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Baie-Comeau, Sept-Iles: nuageux avec averses ou orages en matinée. Dégagement graduel par la suite. Vents modérés par moments. Max.: 15. Précipitations: 50 %. Vendredi: ennuagement en mi-journée.

Gaspé, Basse côte nord-Anticosti, secteur à l'ouest de Natashquan: nuageux et brumeux avec averses et risque d'un orage en matinée. Dégagement en fin de journée. Vents modérés par moments. Max.: 16. Précipitations: 60 %. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Secteur à l'est de Natashquan: averses et possibilité d'un orage. Vents modérés. Max.: près de 12. Précipitations: 80 %. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Un nombre. — Amusement.
2—Produire un ulcère. — Préposition.
3—Allonges. — Artère principale.
4—Être ouvert. — Couvrir de poudre.
5—Qui contient des erreurs. — Chemin de ville.
6—Ici. — Matériau constitutif de l'écorce terrestre. — Amas.
7—Expulsion par force ou intrigue. — Baryum.
8—Femelle de l'ours. — Ce qu'il y a de meilleur (plur.).
9—Cuit dans la poêle. — Diplôme.
10—Fendra légèrement. — Difficile à conduire.
11—Enleva. — Change l'air.
12—Appareil de gymnastique.

Verticalement

1—Notre province. — Chose offerte.
2—Qui arrive après.
3—Fer allié à une faible quantité de carbone. — Outil à percer le bois.
4—Qui participe à un acte de terrorisme.
5—Unité monétaire de la Norvège et de la Suède. — Célébration d'un mariage. — Masse de pierre très dure.
6—Sentiment qui porte à traiter quelqu'un avec de grands égards. — Construit.
7—Zirconium. — Temps récemment écoulé. — Le meilleur en son genre.
8—Entourer d'une auréole.
9—Bien en chair. — État d'un plan horizontal.
10—Partie de la jambe. — Sucer le lait de la mamelle.
11—Greffe. — Rendre stupide.
12—Utiliser. — Tamis. — Être imaginaire.

Solution d'hier



AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Joliette, COUR MUNICIPALE. NO 34005. VILLE DE JOLIETTE, demanderesse -vs- ANTOINE FRANCIS, défendeur. Le 7 juin 1984, à 12:00 heures au domicile du défendeur au No 3666 rue Jacqueline en la cité Fabreville, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 fourgonnette Chevy Van. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND'MAISON, huissier 759-5556. Joliette, ce 17 mai 1984.

Province de Québec, District de Joliette, COUR MUNICIPALE. NO 34037. VILLE DE JOLIETTE -vs- ANTOINE FRANCIS. Le 7 juin 1984, à 12:00 heures au domicile du défendeur au No 3666 rue Jacqueline en la cité Fabreville, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 fourgonnette Chevy Van. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND'MAISON, huissier, 759-5556. Joliette, ce 17 mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-000984-844. LA PRESSE LTÉE, demanderesse -vs- CHRISTIAN LORTIE, défendeur. Le 7 juin 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 1714 rue Des Seigneurs en la cité Lachenaie, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 fourgonnette GMC 1976 Suburban. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND'MAISON, huissier, 759-5556. Joliette, ce 17 mai 1984.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-27-003761-837. ROBERT COUTURE PERCEPTEUR, demandeur -vs- ROBERT LAFOREST, défendeur. Le 7 juin 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 450B rue de Beaucaire en la cité Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Electrohome, 1 lit simple, 1 fauteuil, 1 chaise berçante "Grandpère", 1 automobile Dodge Diplomat. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND'MAISON, huissier, 759-5556. Joliette, ce 12 mai 1984.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-27-003335-830. ROBERT COUTURE PERCEPTEUR, demandeur -vs- SYLVAIN BOYER, défendeur. Le 6 juin 1984, à 10:30 heures au domicile du défendeur au No 974 rue Laval, Lac Lapalme en la cité St-Lin district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Pontiac Parisienne de couleur bleue 1975. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND'MAISON, huissier, 759-5556. Joliette, ce 17 mai 1984.

Province de Québec, District de Trois-Rivières, COUR PROVINCIALE. NO: 400-02-000386-845. RAOUL MARÉCHAL, demandeur -vs- ROGER CHAMPAGNE, défendeur. Le 5 juin 1984 à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 671 rue Rouleau en la cité St-Barthélémy district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Météor 1977 verte, 1 machine à coudre Overlock Singer, 1 machine à coudre industrielle. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVIAN AYOTTE, huissier, 759-5556. Joliette, ce 17 mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-5659-847. LE JOURNAL DE MONTRÉAL, Division demande de Groupe Quebecor Inc., demanderesse -vs- MME CLAIRE CLOUTIER (FOYER CLOUTIER), défenderesse. Le 7 juin 1984, à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 6580 rue St-Michel, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur 20", "orgue Galanti", 1 horloge Grand Père, 1 set de salon. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-FÉLIX BOUCHARD, huissier, 663-7377. Laval, ce 18 mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-044313-836. EDWIN J. WINSTON, demandeur — vs — ISRAEL A. BREUER, défendeur. Le 4 juin 1984, à 12:00 heures, au domicile du défendeur, au No 780, rue Querbes, app 205, en la cité d'Outremont, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN LAFORTE, huissier, 842-9192. Montréal, 24 mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-021838-839. CUIR TONYCA INC., demanderesse — vs — YVES BÉCOTTE, défendeur. Le 4 juin 1984, à 11:00 heures, au domicile du défendeur, au No 192 rue Fleurimont, en la ville de St-Hilaire, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Hitachi port. et base, 1 t.v. couleur Hitachi et jeux Coleco Vision et base et acc., et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, 24 mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-008087-848. VICTOR GOTTSMANN, demandeur — vs — GUY THÉRIAULT, défendeur. Le 4 juin 1984, à 10:00 heures, au domicile du défendeur, au No 2105, rue Labelle, app. 5, en la cité de Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur port. RCA et base, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, 24 mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-030871-839. LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, demanderesse — vs — NORMAND MORRISSETTE, défendeur. Le 4 juin 1984, à 10:00 heures, au No 4924, rue Olympia, en la cité de Pierrefonds, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chrysler Aries Dodge, imm. TH-2142 Qué. 85 série: 1B3BK46B3BF273048, 1 automobile Chevrolet imm. F693 Qué. 84 série: 1K69V811-8431, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, 24 mai 1984.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No.: 705-02-000404-848. KRINOS FOODS CANADA LTD., demanderesse — vs — SOPHIA VASILOS, défenderesse. Le 6 juin 1984, à 10:00 heures, à la place d'affaires de la défenderesse, au No 338 rue St-Isidore, en la cité de St-Lin, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 four à pizza Bakus Prider, 1 poêle à patates frites, 1 charcoal, 1 machine à steamer MKE, plaque chauffante MKE. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND-MAISON, huissier, 759-5556. Joliette, 17 mai 1984.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No.: 705-02-002205-839. ÉLOI PRUD'HOMME, demandeur — vs — JEAN RICHARD SPORT INC., défendeur. Le 4 juin 1984, à 10:00 heures, au No 518, rue St-Isidore, en la cité de St-Lin, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 43 paires de patins pour hommes et femmes, 13 paires de bottes de ski, 29 sacs à dos, 1 planche à surfing, 10 glacières, 1 lot d'accessoires de hockey, 1 lot de fixations de ski, sacs de nylon, bottines de ski, nombreux articles de pêche, 50 paires de souliers de golf, jogging etc..., raquettes de tennis, maillots de bain, vêtements de sport, ballons, pièces d'altérophilie, lunettes sous-marine, etc., etc., etc., (Re: magasins de sport). Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND-MAISON, huissier, 759-5556. Joliette, 17 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 425126052, 423599260, 110520550, 116611272, 423872385. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- ALBEC ALUMINIUM, partie défenderesse. Le 4 juin 1984 à 11:00 heures au 5247 Bessborough Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALBEC ALUMINIUM, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon 2 morceaux, 1 lave-vaisselle de marque Simplicity, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de juin 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 11-849. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse — vs — CLUB SOCIAL TRIPOLIS, A/S NIKOLAS KALVAS, défenderesse. Le 4 juin 1984, à 10.00 heures, au domicile de NIKOLAS KALVAS, au No 8510, rue de l'Épée, app. 6, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de NIKOLAS KALVAS, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Hitachi et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN LAFORTE, huissier, 842-9192. Montréal, 24 mai 1984.

Province de Québec, District de Joliette, COUR MUNICIPALE, No.: 340434. VILLE DE JOLIETTE, demanderesse — vs — ANTOINE FRANCIS, défendeur. Le 7 juin 1984, à 12:00 heures, au domicile du défendeur, au No 3666, rue Jacqueline, en la cité de Fabreville, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 fourgonnette Chevy Van. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND-MAISON, huissier, 759-5556. Joliette, 17 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-002203-84-7. HYDRO-QUÉBEC, partie demanderesse -vs- FRANCISCO CHANG, partie défenderesse. Le 5 juin 1984 à 11:00 heures au 4214 Hôtel de Ville, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRANCISCO CHANG, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur meuble de marque Toshiba, 1 mobilier de salon 2 morceaux, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 5ième jour de juin 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, NO: 27-16801831. MONIQUE DION, partie demanderesse -vs- ROLAND LÉVEILLÉE, partie défenderesse. Le 4 juin 1984 à 10:00 heures au 453 Berri Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROLAND LÉVEILLÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur console de marque Hitachi, 1 stéréo cassette de marque Sanyo, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de juin 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, NO: 27-23333-836. JEANNE DESNOYERS, partie demanderesse -vs- LESLIE ABRAMOUICE, partie défenderesse. Le 4 juin 1984 à 10:00 heures au 1357 Beauvais St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LESLIE ABRAMOUICE, saisis en cette cause, consistant en: 1 cuisinière microware avec 2 portes en verre fumé de marque Jenn-Air, 1 lave-vaisselle de marque Moffat, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de juin 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-064315-83-6. LES AUVENTS METRO INC., partie demanderesse -vs- INSTITUT DIANE INC. & AL, partie défenderesse. Le 5 juin 1984 à 10:00 heures au 100 rue Dubois St-Eustache, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de INSTITUT DIANE INC. & AL, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son de marque Sansui, 1 bureau président 5 tiroirs, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE TARDY, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 5ième jour de juin 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-010855-83-6. AUTOCAR CONAISSEUR INC., partie demanderesse -vs- ANDRÉ DÉRY, partie défenderesse. Le 5 juin 1984 à 11:00 heures au 1809 Le Corbusier Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ DÉRY, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon 2 morceaux, 1 stéréo cassette de marque Sansui, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 5ième jour de juin 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-009787-84-2. VERVILLE KNITTING INC., partie demanderesse -vs- 97899 CANADA LTD, partie défenderesse. Le 5 juin 1984 à 11:00 heures au 3333 Crémazie est app. 333 Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 97899 CANADA LTD, saisis en cette cause, consistant en: 3 tables à couper pour matériel, 1 bureau en bois, ameublements de bureau, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE LABRÈCHE, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 5ième jour de juin 1984.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, GREFFE DE LA PAIX. No.: 700-27-009174-812. SOUS-MINISTRE DU REVENU, partie demanderesse, -vs- ALARIE LEO, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 juin 1984 à 11:00 heures au 347, Mtée Gagnon, Ste-Anne Des Plaines, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LEO ALARIE, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Admiral 26" et acc., 1 ensemble de salon 4 mcx de couleur rayé rouge et brun et acc., et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN RICHER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 17 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, GREFFE DE LA PAIX. No.: 700-27-002534-822. LA REINE, partie demanderesse, -vs- CORBEIL JOCELYN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 juin 1984 à 10 heures au 27, Laberge, St-Hypolite, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JOCELYN CORBEIL, saisis en cette cause, consistant en: 1 motocyclette Yamaha 200 immatriculé Québec 82 et acc., 1 ventilateur plaqué or et acc., et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN RICHER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 17 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE. No.: 200-02-008597-785. PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, partie demanderesse, -vs- RUTH ROBERT, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 4 juin 1984 à 13:30 heures au 3564, Jarry Est, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RUTH ROBERT, saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse automatique Neptune de Roy, beige, 1 téléviseur couleur de table RCA 20", 1 sécheuse automatique Neptune de Roy, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 18 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE., No.: CR83/0564. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, -vs- GENDRON BENOIT, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 4 juin 1984 à 12:30 heures au 443, Rielle, Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BENOIT GENDRON, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Electrohome et acc., 1 étagère en bois verni brun foncé, 4 tablettes, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL ÉMOND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 17 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE., No.: ST83/4011. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, -vs- LA TURQUOISE REDG, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 4 juin 1984 à 11:30 heures au 500, François #306, Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LA TURQUOISE REDG, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de bibliothèque 3 mcx en bois noir avec moulure chrome et acc., 1 sculpture représentant un éléphant en bois et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL ÉMOND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 17 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE. No.: 84-01-4989. VILLE DE BOISBRIAND, partie demanderesse, -vs- JOSEPH SANTOS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 juin 1984 à 10:00 heures au 646, 74e avenue, Chomedey district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JOSEPH SANTOS, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur console 26" Zenith et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 18 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-012634-83-6. FRA. INTER. DES OUVRIERS EN ÉLEC., partie demanderesse -vs- FÉD. DES TRAV. DU QUÉBEC F.T.Q., partie défenderesse. Le 5 juin 1984 à 10:00 heures au 3750 rue Crémazie, est, App.: 210, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FÉD. DES TRAV. DU QUÉBEC F.T.Q., saisis en cette cause, consistant en: 2 bureaux secrétaires, 1 dactylo de marque Royal Adler, ameublements de bureau, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE LABRÈCHE, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 5ième jour de juin 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-006617-84-4. EXPÉDITION CANADA US INC., partie demanderesse -vs- J.G. PROULX, partie défenderesse. Le 4 juin 1984 à 10:00 heures au 8331 rue Maurice Duplessis, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de J.G. PROULX, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion, 1975 de couleur blanc & rouge, No. de série: TPT155V1425 de marque G.M.C., 1 congélateur de marque Kelvinato, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE LABRÈCHE, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de juin 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-010266-836. SOUDURE G. & G. LTÉE, partie demanderesse, -vs- GRAVEL GILLES, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 juin 1984 à 10:00 heures au 652, Chemin Ste-Marie, Mascouche, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GILLES GRAVEL, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur console 26" de marque Electrolux et acc., 1 sofa 1 fauteuil base en bois, 2 tables de salon en bois, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 18 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-056587-830. LA CIE DE FINANCE BENEFICIAL DU CANADA, partie demanderesse, -vs- BARBIER MICHEL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 juin 1984 à 11:00 heures au 271, Pierre Chasseur, Ste-Rose (Laval), district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL BARBIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Admiral avec meuble, 1 set de salon 2 mcx rouge vin, 1 table de coin en bois, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 18 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE., No.: 500-12-115347-829. PIERRETTE BÉDARD, partie demanderesse, -vs- ANTE (TONY) NINCEVIC, partie défenderesse -et- CA. TRUCK REEFER CONTAINER, Tierce saisie. PRENEZ AVIS que le 5 juin 1984 à 10:00 heures au 5790, Cote De Liesse, Mont-Royal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CANADA TRUCK REEFER CONTAINER SERVICES LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire IBM, 1 machine à chèque Paymaster, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 22 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE, NO: 200-02-001677-84-0. PRODUCTIONS BRISSON INC., partie demanderesse -vs- LABORATOIRES JACQUES BEAULIEU INC., partie défenderesse. Le 4 juin 1984 à 12:00 heures au 5396 rue Duquette, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LABORATOIRES JACQUES BEAULIEU INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo de marque Sony, 1 mobilier de salle à dîner 5 morceaux, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: RONALD BORRIS, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de juin 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. NO: 001976461. VILLE D'OUTREMONT, partie demanderesse -vs- TONY DU SUD RESTAURANT, partie défenderesse. Le 4 juin 1984 à 11:15 heures au 25 Fairmouth ouest Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de TONY DU SUD RESTAURANT, saisis en cette cause, consistant en: 21 tables de restaurant avec base en métal, 1 lot de 80 chaises en bois brun, équipements de restaurant, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de juin 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-001267-84-3. HYDRO-QUÉBEC, partie demanderesse -vs- DONALD LANDRY, partie défenderesse. Le 5 juin 1984 à 12:00 heures au 560 31e avenue, app. 22, Lasalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DONALD LANDRY, saisis en cette cause, consistant en: 1 table tournante de marque Technic, 1 vidéo de marque Sanyo, ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: RONALD BORRIS, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 5ième jour de juin 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: CR83/0275, CV83/0521. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, -vs- BRACKEN RUSSELL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 4 juin 1984 à 11:30 heures au 1236, Godin, Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RUSSELL, BRACKEN, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur RCA et acc., 1 système de son et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL ÉMOND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 17 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE., No.: 500-02-065763-836. SOUS-MINISTRE DU REVENU, partie demanderesse, -vs- BELL CONTROLS LTD, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 4 juin 1984 à 11:00 heures au 2640 Pitfield, St-Laurent district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BELL CONTROLS LTD, saisis en cette cause, consistant en: 1 ordinateur comprenant 1 imprimante, 1 écran et clavier, 1 scie à ruban, 1 perceuse à colonne, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 18 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, NO: 500-27-015788-83-1. JEANNE DENOYERS, partie demanderesse -vs- PASCAL CARETTE, partie défenderesse. Le 5 juin 1984 à 12:00 heures au 434 rue Esther Blondin, Vaudreuil, district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PASCAL CARETTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile, immatriculée: 694-M-122 de marque Capri. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: CARL LORTIE, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 5ième jour de juin 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-059216-833. ALLIED ALUMINIUM PRODUCTS CO LTD, partie demanderesse, -vs- T. RITZ LEROUGE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 4 juin 1984 à 10:00 heures au 110 Palmiar, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de T. RITZ LEROUGE, saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse et 1 sécheuse, 1 téléviseur couleur, 1 set de salon, 1 système de son, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 18 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Iberville, COUR PROVINCIALE. No.: 755-02-000131-842. MARCEL BESSETTE INC., partie demanderesse, -vs- NARDONE SYLVESTRE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 4 juin 1984 à 15:00 heures au 2085 Ste-Catherine ouest 3e étage, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de NARDONE SYLVESTRE, saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Ford Cortina 1969 imm. AXN-515 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 18 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-011075-836. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, -vs- JÉSUS BLANCO, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 juin 1984 à 11:00 heures au 4534 De La Roche, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JÉSUS BLANCO, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Quasar couleur 26" meuble, 1 chaise en tissus rouge et blanc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 18 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE., No.: 500-02-025586-830. SHAAN AMALGAMATED LTD, partie demanderesse, -vs- JOHN FLOIGL ET AL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 4 juin 1984 à 13:00 heures au Place Les Terrasses Niveau Métro (rue Ste-Catherine), Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JOHN FLOIGL, saisis en cette cause, consistant en: 1 appareil vidéo baby pack man, 1 appareil vidéo Alien, 1 appareil vidéo Gyruss, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 18 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE., No.: 500-02-023788-838. GABY PROULX, partie demanderesse, -vs- NOËL TREMBLAY, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 juin 1984 à 10:00 heures au 21 Leroux, Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de NOËL TREMBLAY, saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Pontiac 1975 Ventura imm. ADU-473 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE LAMARCHE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 18 mai 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-034534-839. CAISSE D'ÉCONOMIE ACE, demanderesse — vs — MICHEL MORIN, défendeur. Le 6 juin 1984, à 11.00 heures, au domicile du défendeur, au No 3007, rue Carroll, en la cité de St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 orgue Yamaha Electone, 1 t.v. Zenith et 1 t.v. RCA et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. INFORMATIONS: RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, 24 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-056763-836. SOUS-MINISTRE DU REVENU, partie demanderesse, -vs- BELL CONTROLS LTD, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 4 juin 1984 à 11:00 heures au 2640 Pitfield, St-Laurent district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BELL CONTROLS LTD, saisis en cette cause, consistant en: 1 ordinateur comprenant 1 imprimante, 1 écran et clavier, 1 scie à ruban, 1 perceuse à colonne, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 18 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-059216-833. ALLIED ALUMINIUM PRODUCTS CO LTD, partie demanderesse, -vs- T. RITZ LEROUGE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 4 juin 1984 à 10:00 heures au 110 Palmiar, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de T. RITZ LEROUGE, saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse et 1 sécheuse, 1 téléviseur couleur, 1 set de salon, 1 système de son, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 18 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-025586-830. SHAAN AMALGAMATED LTD, partie demanderesse, -vs- JOHN FLOIGL ET AL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 4 juin 1984 à 13:00 heures au Place Les Terrasses Niveau Métro (rue Ste-Catherine), Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JOHN FLOIGL, saisis en cette cause, consistant en: 1 appareil vidéo baby pack man, 1 appareil vidéo Alien, 1 appareil vidéo Gyruss, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 18 mai 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-010975-838. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, -vs- MARGARET CLUNE STAFFORD, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 juin 1984 à 13:00 heures au 47 Hochelaga, Candiac, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARGARET CLUNE STAFFORD, saisis en cette cause, consistant en: 1 au

SPORTS

CHRONIQUE SPORTIVE

RICHARD MILO

Des Expos ternes à l'image de Bill Virdon

Il n'y avait que 19,847 personnes au match des Expos, mardi. Et après 13 programmes, les Expos n'ont attiré que 3,669 personnes de plus que l'an dernier (249,381) malgré l'impact publicitaire créé par l'acquisition de Pete Rose.

D'aucuns diront que la saison est encore jeune. Ils ajouteront que l'équipe n'a disputé (avant le match d'hier) que 41 matchs (21-20) sur une possibilité de 162.

Leurs arguments sont irréfutables. Le championnat demeure à la portée des Expos. La section Est est beaucoup mieux équilibrée à la suite de l'émergence des Cubs et des Mets. De plus, aucune équipe ne possède les éléments pour se détacher du peleton.

Il reste cependant que les Expos ne divertissent plus, ou si peu, qu'on s'étonne de voir Tim Raines filer vers le deuxième but ! Et c'est surtout là que le bât blesse. Le spectacle offert est à l'image de son gérant, Bill Virdon: du jeu terne, trop mécanique et peu imaginatif.

Les Expos ont pris une bonne décision en choisissant de remplacer Jim Fanning à la gérance de l'équipe à la fin de 1982. L'homme n'était plus en mesure de supporter la pression.

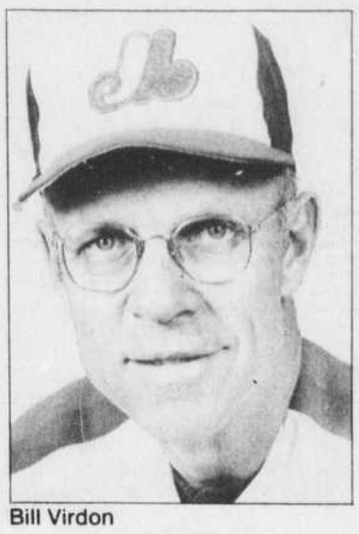
La question est plutôt de savoir s'ils ont fait le bon choix. Virdon, l'homme à la main de fer dans un gant de velours, allait fouetter l'ardeur des paresseux les plus talentueux. L'échec de l'an dernier et le piètre début de saison de cette année font la preuve du contraire.

Virdon est d'ailleurs à ce point contesté que le jeu du gérant d'estrade revit au Stade olympique. Sa popularité est aussi grande qu'aux derniers jours de Dick Williams, qui s'obstinait à utiliser Tom Hutton comme frappeur suppléant ... pour le voir ensuite frapper un roulant au deuxième but.

Les circonstances, cependant, ne sont pas les mêmes. Williams possédait alors une équipe en pleine ascension. Celle de Bill Virdon est sur la pente.

Steve Rogers prend de l'âge. Les faibles genoux d'Andre Dawson (.245) ont incité la direction à le muter dans la droite. Chris Speier n'attend plus que l'heure de la retraite. Bill Gullickson (0-4) connait le pire début de saison de sa carrière. Et l'adjoint de Gary Carter, Bobby Ramos, ne retire plus personne au deuxième but.

Il reste qu'aucune raison ne peut expliquer la présentation d'un spectacle aussi monotone que celui qu'offrent présentement les Expos



Bill Virdon

au Stade olympique.

L'équipe de Bill Virdon n'a pas d'âme. Elle joue sans inspiration. Comme si le défaitisme s'était installé en permanence dans le vestiaire de l'équipe des années 80. Au point d'ailleurs que l'acquisition de Pete Rose n'a rien solutionné, les joueurs affichant le même désintéressement que l'an dernier.

Quelles que soient les « vraies » raisons, les partisans des Expos méritent mieux. Et à trop attendre, les têtes dirigeantes de l'équipe jouent gros. Ils sont en effet nombreux à croire que les responsables des échecs répétés des dernières années se situent à la direction générale de l'équipe.

À ce chapitre, l'acquisition de Fred Breining en retour d'Al Oliver a apporté de l'eau au moulin des insatisfaits. On s'explique mal que John McHale n'ait pas vérifié l'état de santé de Breining (mal au bras et à l'épaule) avant de céder Al Oliver aux Giants de San Francisco. L'erreur a été en partie corrigée depuis l'acquisition d'Andy McGaffigan (3-2). Mais l'échange Oliver-Breining passera à l'histoire.

À voir Virdon gérer l'équipe, ils s'en trouvent pour dire que le mystère que constituent les Expos trouve peut-être sa solution au niveau administratif.

★ ★ ★

Bill Virdon ne peut invoquer l'absence de réservistes de classe pour expliquer les insuccès de l'équipe. En plus de Rose, les Expos ont entre autres ajouté les noms de Miguel Dilone (.300), Derrel Thomas (.222) et du releveur Gary Lucas (4 vp).

Et Terry Francona domine les frappeurs de la Ligue nationale (.384).

Une autre défaite pour les Expos

GUY ROBILLARD

MONTREAL (PC) - C'était écrit dans le ciel que les Expos ne gagneraient pas hier.

Victimes des circonstances, ils ont raté des occasions en or d'achever les Padres de San Diego avant l'orage, puis quand le jeu a repris après une interruption de 41 minutes, Kevin McReynolds a réussi son huitième circuit de la saison, avec un compte de 0-3 contre Andy McCaffigan (3-3), pour permettre à son équipe de triompher 2-1 en 11 manches.

Les Expos auraient pu s'assurer la victoire une première fois à la huitième manche quand le premier frappeur Miguel Dilone, délégué à la place de Steve Rogers, a claqué un triple. Mais Bryan Little, Terry Francona et Tim Raines l'ont laissé moisir là. C'est Jeff Reardon qui a succédé à Rogers au monticule.

Puis à la neuvième, les Expos ont placé trois hommes sur les buts avec un seul retrait. Appelé à la place de Doug Flynn, Pete Rose a frappé une chandelle fausse balle que le voltigeur de gauche Carmelo Martinez a choisi de capter, un mauvais jeu de l'avis de la majorité. Mais il a lancé une prise au marbre pour retirer de justesse le rapide Derrel Thomas.

Auparavant, Mike Stenhouse avait raté un deuxième circuit, fausse balle par quelques pieds au champ droit.

Les Expos avaient également eu le lanceur débutant Andy Hawkins dans les câbles au cours des deux premières manches, lorsqu'ils ont chaque fois placé deux coureurs sur les sentiers après un retrait, mais Andre Dawson, qui en arrache, et Flynn ont tour à tour frappé dans des doubles-jeux.

Les Expos ont réussi leur premier point après deux retraits à la manche suivante, grâce au premier circuit de Stenhouse dans le baseball majeur.

Les Padres avaient pris l'avance à la cinquième manche quand Rogers a commis l'erreur d'accorder une passe gratuite à Martinez. Celui-ci a atteint le deuxième but sur le roulant de Garry Templeton, est avancé au troisième sur un mauvais lancer de Rogers et a croisé le marbre à la suite du simple opportun de Hawkins. Ce dernier a lancé les neuf premières manches avant de céder sa place à un frappeur de relève et a Dave Dravecky au monticule. Ce dernier a été le lanceur victorieux.

Un total de 8,573 spectateurs avaient bravé la pluie qui était tombée pendant l'après-midi jusqu'à quelques minutes avant le début de la rencontre, et qui a repris à la neuvième manche.

SAN DIEGO	ab	pc	cs	p
Wiggins 2b	5	0	2	0
Gwynn rf	4	0	0	0
Nettles 3b	3	0	1	0
Brown pr	0	0	0	0
Flannery 3b	1	0	0	0
Garvey 1b	5	0	1	0
Kennedy c	5	0	1	0
McRynlds cf	5	1	2	1
Martinez lf	4	1	0	0
Templetn ss	4	0	1	0
Hawkins p	3	0	1	1
Summers ph	1	0	0	0
Dravecky p	0	0	0	0
Totaux	40	2	9	2

MONTREAL	ab	pc	cs	p
Little 2b	5	0	0	0
Francona 1b	5	0	1	0
Raines cf	4	0	1	0
Dawson rf	5	0	0	0
Carter c	4	0	1	0
Thomas ss	1	0	0	0
Wallach 3b	4	0	2	0
Stenhouse lf	2	1	1	1
Flynn ss	3	0	1	0
Rose ph	1	0	0	0
Ramos c	0	0	0	0
Rogers p	2	0	1	0
Dilone ph	1	0	1	0
Reardon p	0	0	0	0
Wohlford ph	1	0	0	0
McGaffign p	0	0	0	0
Totaux	38	1	9	1

San Diego	000 010 000 01— 2
Montréal	000 000 100 00— 1

PPV — McReynolds (4).
E — Nettles. DJ — San Diego 4, Montréal 1. LSB — San Diego 8, Montréal 7. 2B — Francona. 3B — Dilone. C—Stenhouse (1), McReynolds (8). BV — Wiggins (26).

	ML	CS	P	PP	BB	RB
San Diego						
Hawkins	9	8	1	1	3	5
Dravecky (P 2-3)		2	1	0	0	1
Montréal						
Rogers	8	6	1	1	1	2
Reardon	2	2	0	0	2	2
McGaffigan (L 3-3)	1	1	1	1	0	1

LE—Rogers.
D—2:56. A—8,573.

BASEBALL

Ligue Nationale

Mardi

Montréal 3, San Diego 2
Atlanta à Chicago, pluie
S. Francisco 5, New York 4
Philad'phie 3, L. Angeles 1
Cincinnati 5, Pittsburgh 3
Houston 4, St. Louis 3

Les frappeurs

(Partie d'hier non comprise)

	pb	cs	pp	cc	moy.
Carter	152	43	37	7	.283
Dawson	147	36	25	2	.245
Dilone	50	15	5	1	.300
Flynn	49	16	3	0	.327
Francona	138	53	14	0	.384
Little	142	40	5	0	.282
Raines	155	52	26	5	.335
Ramos	28	3	1	0	.107
Rose	118	36	11	0	.305
Speier	30	6	1	0	.200
Stenhouse	0	0	0	0	.000
Thomas	27	6	3	0	.222
Wallach	161	46	26	8	.286
Wohlford	34	12	0	0	.353

Buts volés: Raines 14; Dilone 7; Dawson, 4; Little, Wallach, Rose 1, chacun.

Les lanceurs

	g-p	ml	pm	rab	mpm
Breining	0-0	6.2	1	5	1.36
Gullickson	0-4	37.2	28	19	6.69
Harris	0-1	16.2	4	15	2.16
James	1-3	16.1	14	14	7.72
Lea	7-2	71.2	23	38	2.89
Lucas	0-0	20.2	6	17	2.61
McGaffigan	3-2	25.1	3	17	1.07
Palmer	2-0	33.0	15	18	4.09
Reardon	1-1	23.1	3	18	1.16
Rogers	2-2	25.1	20	6	7.10
Schatzeder	0-2	21.2	8	14	2.32
Smith	5-3	61.1	21	33	3.08

Parties sauvées: Reardon 6; Lucas, 4; Harris, 2; McGaffigan 1; Schatzeder, 1.

Hier

Houston à St. Louis
Atlanta à Chicago
San Diego à Montréal
San Francisco à New York
Los Angeles à Philad'phie
Cincinnati à Pittsburgh

Aujourd'hui

Atlanta, Perez (3-0) et Falcone (2-4) à Chicago, Rainey (2-3) et Sanderson (4-1), 13 h 05
San Francisco, Laskey (1-4) à New York, Gooden (3-3), 19 h 35
Los Angeles, Pena (4-2) à Philadelphie, Bystrom (1-1), 19 h 35
Cincinnati, Price (2-2) à Pittsburgh, McWilliams (1-3), 19 h 35

Ligue Américaine

Mardi

Toronto 3, Minnesota 2
Boston 7, Cleveland 1
Milwaukee 7, Texas 1
Kansas City 7, Chicago 6
Detroit 3, Californie 1
Seattle 5, New York 3
Oakland 6, Baltimore 4

Hier

Baltimore à Oakland
Minnesota à Toronto
Cleveland à Boston
Milwaukee au Texas
Chicago à Kansas City
Detroit en Californie
New York à Seattle

Aujourd'hui

Baltimore, Davis (4-0) à Oakland, Krueger (1-1), 15 h 15
Milwaukee, Caldwell (4-3) au Texas, Stewart (2-6), 20 h 35
Detroit, Morris (8-1) en Californie, Zahn (5-3), 22 h 30
New York, Niekro (6-2) à Seattle, Langston (2-3), 22 h 35

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	23	15	.605	—
PHILADELPHIE	23	16	.590	½
NEW YORK	20	17	.541	2½
MONTRÉAL	**21**	**20**	**.512**	**3½**
ST. LOUIS	21	22	.488	4½
PITTSBURGH	13	23	.361	9

Section Ouest

LOS ANGELES	24	20	.545	—
ATLANTA	21	18	.538	½
SAN DIEGO	21	20	.512	1½
CINCINNATI	21	20	.512	1½
HOUSTON	17	24	.415	5½
SAN FRANCISCO	15	25	.375	7

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

DETROIT	33	5	.868	—
TORONTO	26	14	.650	8
BALTIMORE	22	19	.539	12½
MILWAUKEE	19	19	.500	14
BOSTON	19	23	.452	16
NEW YORK	16	23	.410	17½
CLEVELAND	15	22	.405	17½

Section Ouest

CALIFORNIE	23	20	.535	—
MINNESOTA	21	22	.488	2
CHICAGO	20	22	.476	2½
SEATTLE	20	22	.476	2½
OAKLAND	19	23	.452	3½
KANSAS CITY	15	23	.395	5½
TEXAS	15	26	.366	7

Natation: records mondiaux

BERLIN (AP) — Les Allemands de l'Est Kristin Otto et Jens-Peter Berndt ont amélioré hier les records mondiaux du 200 mètres style libre dame et du 400 mètres quatre nages homme à l'occasion des championnats nationaux de la RDA disputé à Magdebourg.

Otto a négocié les 200 mètres nage libre en un temps record de 1:57.75. Elle a rogné 48 centièmes de seconde à l'ancien record de 1:58.23 établi par l'Américaine Cynthia Woodhead le 3 septembre 1979.

Quant à Berndt, il a porté le record du monde du 400 mètres quatre nages masculin à 4:19.61. Il a amélioré de 17 centièmes de seconde l'ancienne marque de 4.19.78 réalisée par le Brésilien Ricardo Prado, le 2 août 1982 à Guayaquil, Equateur.

Basket: le Canada qualifié

SAO PAULO, Brésil (AFP) — Le Canada s'est qualifié pour les Jeux olympiques de Los Angeles, en battant Panama 107-79 dans une rencontre comptant pour la septième journée du tournoi pré-olympique de basket-ball de Sao Paulo (zone américaine).

Le Canada, qui compte 13 points et qui devait encore rencontrer le Brésil hier, ne peut plus laisser échapper l'une des trois places qualificatives pour Los Angeles.

Les meilleurs marqueurs canadiens ont Eli Pasquale (16), Gerry Kazanowski (16) et Jay Triano (34).

Mardi, au cours des deux premiers matches de la septième journée, l'Argentine avait battu le Mexique 113-98 et l'Uruguay avait dominé Porto-Rico 92-84.

Les médecins refusent le feu vert à Villeneuve

INDIANAPOLIS (AP) — Le coureur automobile Jacques Villeneuve n'a pas été autorisé à participer aux 500 milles d'Indianapolis dimanche. La décision a été rendue hier par Henry Bock, directeur de l'équipe médicale du circuit d'Indianapolis. Le pilote de 28 ans avait été victime d'une commotion cérébrale à la suite d'un accident survenu lors d'une séance d'entraînement jeudi dernier.

Villeneuve était l'une des six recrues à mériter une place à la grille de départ de la riche et prestigieuse épreuve des 500 milles d'Indianapolis. Après avoir percuté un mur sur la piste, Villeneuve a été hospitalisé pendant deux jours.

« Après consultation avec un neurochirurgien, il a été décidé qu'il était inapte à répondre au signal du départ dimanche », a dit Bock.

Le médecin a donné à entendre que Villeneuve sera soumis à d'autres examens, mais que la décision rendue par le corps médical de la piste est finale et irrévocable.

« Il semble avoir une désorientation intermitente, a dit Bock. Ce n'est rien qui puisse empêcher un homme de déambuler correctement sur la rue mais, asseoir le même homme dans une voiture de course, c'est totalement différent ».

Villeneuve a qualifié la Cosworth-March de l'écurie Canadian Tire à une vitesse moyenne de 200.013 milles à l'heure, bon pour une place à la grille de départ des 500 milles d'Indianapolis.

Villeneuve devait partir au centre de la neuvième rangée dans un peloton de 33 concurrents. Si Canadian Tire opte maintenant d'offrir la voiture à un autre pilote, celui-ci devra partir de la 33e et dernière place. Mais on avait plutôt laissé entendre que, sans Villeneuve, la voiture serait également retirée de la compétition. Si tel est le cas, Chris Kneifel, 34e lors des qualifications, aura accès à la fabuleuse course.

Une autre option s'offre à l'écurie Canadian Tire, celle de vendre ses droits de participation à la course à une autre écurie. La chose s'est produite en 1981 quand A.J. Foyt a vendu, à l'écurie de Tim Richmond, le bolide avec lequel George Snider s'était qualifié. Richmond, nommé recrue de l'année en 1980 à Indianapolis, a pris le départ de la 33e position.

La même année, Mario Andretti avait participé à un Grand Prix de Formule Un durant les qualifications et avait pris le départ de la 32e place dans la voiture qualifiée par Wally Dallenbach.

Un porte-parole pour Jacques Villeneuve a révélé qu'aucune décision ne sera prise avant que le propriétaire de la voiture, David Billis, arrive à Indianapolis en provenance du Canada.



Parce qu'il souffre de « désorientation interminente », les médecins n'ont pas autorisé Jacques Villeneuve à participer aux 500 milles d'Indianapolis, dimanche.
(Photolaser AP)

FORUM

Les intellectuels ont-ils leur place au hockey ?

PIERRE FILION

Depuis environ deux semaines on assiste à un véritable débat de basse cour dans lequel se déchirent les différents coqs du hockey. Et il semble que dans ce débat, les intellectuels et les hommes d'action se soient donnés le mot pour faire triompher le simplisme et l'anti-intellectualisme à un tel point qu'il devient important de réfléchir sur la place qu'on veut bien laisser aux intellectuels dans le hockey organisé.

L'intellectuel existe au hockey: c'est celui qui se consacre à produire ou à formuler de la connaissance. Il légitime son rôle en fonction de la connaissance qu'il produit beaucoup plus qu'à partir de son utilisation ou de sa fonction pratique. Et entendons nous sur un point: la connaissance produite ne dérive pas de son expérience personnelle; elle est le résultat de recherches, d'analyses et de vérifications rigoureuses. Des gens qui font ça, il y en a au hockey; pas beaucoup, (c'est ce qui fait leur force ...) mais il y en a ! *Et ils parlent !*

D'un autre côté, opposés aux intellectuels, et bien souvent servant de cobayes ou d'objets d'analyses, se retrouvent tous les intervenants du hockey, tant amateurs que professionnels: ils sont nombreux, passionnés, fortement engagés dans la structure, fiers de leurs expériences vécues et souventes fois dénués de langage et d'attitudes scientifiques. Ils ne produisent pas de connaissance mais ils transmettent de l'expérience. *Et eux aussi parlent ... et beaucoup !*

Dans bien des sports, on serait heureux d'avoir dans ses rangs les intellectuels que possède le hockey. On n'hésiterait pas longtemps, à tort d'ailleurs, avant de leur confier tout le royaume. Et cela avec les pleins pouvoirs. Au hockey, on est beaucoup plus conservateur cependant. Les nouveaux papes n'ont pas droit de cité si tôt. Ils doivent se soumettre à la logique de l'autorité et à l'autorité de l'expérience ... de tout un chacun évidemment. Au point où on se demande quelles avenues demeurent ouvertes à l'intellectuel. C'est la démission fracassante de Christian Pelchat de tous les comités de la Fédération québécoise de hockey sur glace qui nous porte à poser cette réflexion.

D'une part, si l'intellectuel joue le jeu et tente de s'intégrer et de se faire accepter dans la structure (la fédé, un club, une association) du hockey, que lui arrive-t-il ? D'abord, il a *un* patron et forcément *une* loyauté qui s'en suit (Thiffault face aux Nordiques, Chapleau face aux Canadiens, Larivière avec la Ligue junior majeure de hockey, etc.) On fait rapidement de lui un technicien beaucoup plus qu'un intellectuel: on lui commande des recherches limitant ainsi son champ d'action. Par contre, on le paie bien, on le valorise (et on se valorise aussi par surcroît). Mais on le dépossède de son savoir, et les résultats de ses recherches ne lui appartiennent plus et sont rarement publics. Son autonomie d'intellectuel est limitée. Et si son avis d'intellectuel ne correspond pas aux vues de son patron ou aux « lois de la compétition », on le renvoie alors « soigner son jardin » ou aiguiser ses patins ...



Charles Thiffault

Si d'autre part l'intellectuel ne joue pas le jeu et refuse de s'intégrer dans la structure du hockey organisé, que fait-il et quelle influence peut-il avoir ? Ses patrons, c'est le public en général, la communauté sportive élargie; mais il ne peut la rejoindre très facilement. Certes, il forme des étudiants qu'il possède et devant qui il manie bien le langage, les chiffres et le savoir; ceux là reproduiront le même langage; voilà au moins une victoire. Il est libre, il jouit de son autonomie et de son statut d'intellectuel. Il meuble son temps lui-même et fixe lui-même le niveau de ses recherches. Par contre, il a peu de moyens de diffusion massive et après quelques années, son discours en vase clos, souvent le même, ne provoque plus de débats. On le juge hautain, lointain, peu impliqué dans la vraie réalité du hockey. Et parfois même on l'accuse d'être malhonnête parce que tenant un discours critique et refusant de s'impliquer sur le terrain. Et on le dit non crédible.

Alors en choisissant sa position, et finalement sa façon d'aborder ses objets d'analyse, l'intellectuel prend une décision capitale et décide d'une façon non équivoque de la mesure qu'il veut donner à son travail pour le hockey. Il est le seul à pouvoir nous dire s'il y a une place pour l'intellectuel véritable au hockey. Par contre les dés sont pipés à l'avance.

Mike Keenan, pressenti pour diriger les Flyers

ROCHESTER, N.Y. (AP) — Mike Keenan, qui a mené le Varsity Blues de Toronto au championnat universitaire canadien, a été pressenti par le nouveau directeur général Bobby Clarke pour diriger les Flyers de Philadelphie, la saison prochaine.

Selon le journal Times-Union, « une source fiable a confirmé que le poste a été offert à Keenan, qui a mené aussi les Americans de Rochester à la conquête de la Coupe Calder en 1983 dans la Ligue américaine ».

La source est un ami de Keenan qui mène présentement les négociations en son nom.

Au moins une autre formation de la Ligue nationale — celle des Devils du New Jersey — s'est dite intéressée à discuter aussi contrat avec Keenan avant que celui-ci décide de parapher une entente avec les Flyers.

Les Devils n'auraient toutefois fait aucune offre officielle à Keenan, 34 ans, dont la préséance irait à Philadelphie.

Keenan succéderait à Bob McCammon qui a démissionné en tant qu'entraîneur et directeur-gérant, après voir refusé de céder ses responsabilités d'entraîneur des Flyers.

Sous la férule de McCammon, les Flyers ont terminé au troisième rang la saison dernière dans la division Patrick et furent éliminés en ronde préliminaire par les Capitals de Washington.

Keenan a dirigé les Americans de Rochester pendant trois saisons et a présenté une fiche globale de 116-98-26. La Coupe Calder fut la première des Americans ces 15 dernières années.

Keenan possède un diplôme en science du St.Lawrence University. Il a également obtenu un diplôme en enseignement à l'Université de Toronto.

Cuba se retire des Jeux

LA HAVANE (AFP) — Cuba ne participera pas aux prochains Jeux de Los Angeles, a annoncé hier, à La Havane, le Comité olympique cubain.

Cuba est ainsi le onzième pays à renoncer aux Jeux olympiques d'été 1984, après l'URSS, la Bulgarie, la RDA, le Vietnam, le Laos, la Mongolie, la Tchécoslovaquie, l'Afghanistan, la Hongrie et la Pologne.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

Samson Bélair
Comptables agréés
Montréal, Bureau 3100, Tour de la Bourse, H4Z 1H8, (871-1515)
Laval, Bureau 510, 2 Place Laval, H7N 5N6, (668-8910)
Longueuil, Bureau 200, 125, Boul. Ste-Foy, J4J 1W7, (670-4270)
75 1909-1984
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

Le succès de la fusée Ariane

Le marché américain est maintenant ouvert aux lanceurs européens

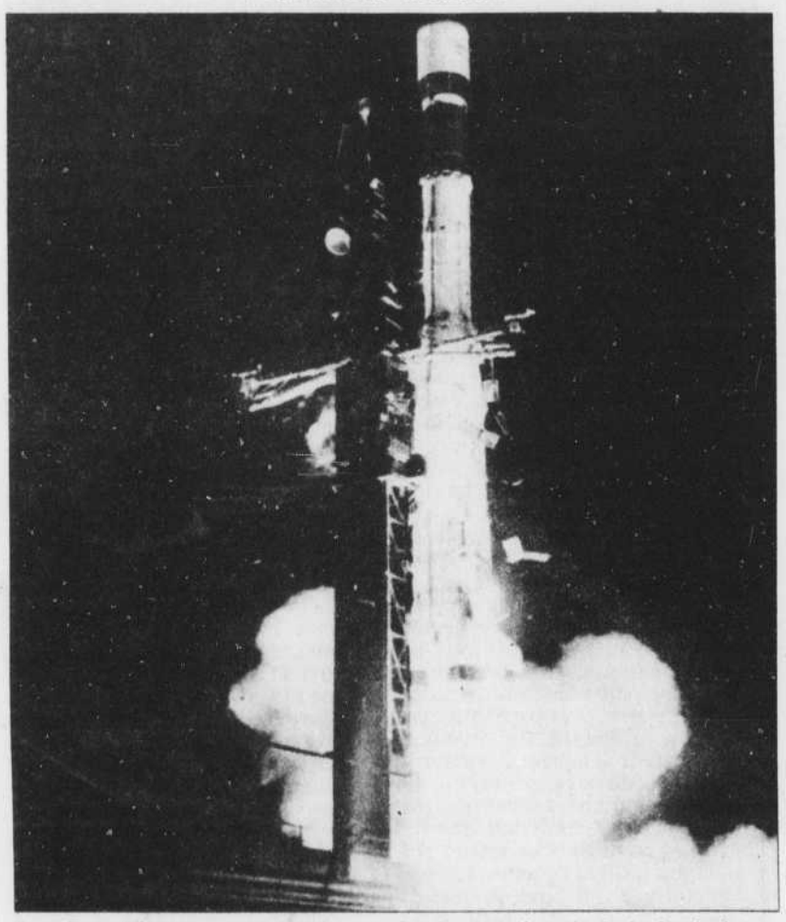
KOUROU (Guyane Francaise) (AFP) — Le succès du 9ème tir de la fusée européenne Ariane qui, dans la nuit de mardi à mercredi, a mis le satellite privé de télécommunications américain Spacenet-1 sur son orbite, amorce une nouvelle ère dans le domaine des télécommunications en ouvrant le marché américain aux lanceurs européens.

Ariane s'avère être ainsi un concurrent de plus en plus sérieux pour la navette spatiale américaine.

Mme Edith Cresson, ministre français du commerce extérieur, qui a assisté au tir depuis le centre de contrôle de Kourou, ne s'y est pas trompée. Selon elle, le succès du 9eme tir d'Ariane est « une preuve que l'Europe a quelque chose de considérable à apporter dans le domaine aérospatial ».

« Nous avons rempli notre contrat », soulignait de son côté M. Frédéric D'Allest, président d'Arianespace, en annonçant les paramètres provisoires de l'orbite atteinte par le satellite. À la verticale «des caraïbes, Spacenet-1 sera le premier maillon d'un système de communication interne aux États-Unis qui premettra aux hommes d'affaires américains d'utiliser des liasons sons et vidéos et de transmettre des données.

Avec ce succès, le marché américain s'ouvre aux lanceurs européens. Pour GTE-Spacenet, la société américaine propriétaire du satellite, Arianespace était la seule compagnie capable en moins de trois ans de lui fournir les trois premiers lanceurs dont elle avait besoin. Pour la société européenne, c'est aussi un formidable contrat promotionnel.



Les Européens croient que le succès du neuvième tir de la fusée française Ariane va leur ouvrir le marché américain. (Laserphoto AP)

Ces trois lanceurs vont permettre a GTE-Spacenet D'installer un réseau de trois satellites — portés à cinq ultérieurement — et d'entrer en concurrence avec les deux grands des télécommunications aux États-Unis, Western Union et Satellite Business System (affilié à IBM).

Il s'agit en outre d'une réussite de plus pour la première version d'Ariane, Ariane-1, le lanceur patiemment mis au point en dix ans sous l'égide de l'Agence spatiale europeenne et du CNES (Centre national d'études spatiales) francais.

La famille ariane —cinq modèles de plus en plus performants sont prévus— est conçue pour donner à l'Europe, d'ici à 1995, des fusées répondant aux besoins du marché, c'est-à-dire capables de mettre sur orbite des satellites dE plus en plus lourds: de 1.500 kg jusqu'à près de quatre tonnes, en passager double pour les plus légers ou en passager unique pour les plus lourds, par exemple, le gros Intelsat-VI de 3,6 tonnes, lancé avec une Ariane-4 en décembre 1986.

Malgré une technologie un peu vieillie, sauf pour son 3ème étage a oxygène et hydrogène liquides, Ariane apparaît comme un concurrent très sérieux pour la navette spatiale américaine. La NASA a décidé d'ailleurs de confier à une société privée, Transpace CARriers Corporation, la construction d'une fuséee conventionnelle américaine pour rattraper les clients internationaux qui choisissent Ariane.

L'Europe devra donc prendre des décisions rapides pour fabriquer les moteurs nécessaires à Ariane-5, encore plus puissants capables de placer jusqu'à 15 tonnes en orbite basse (300 à 500 km), altitude à laquelle monte la navette américaine. Il faut en outre fabriquer un moteur à oxygene et hydrogène liquides, développant 90 tonnes de poussée et se rapprochant de ceux des grosses fusées Saturne du programme Apollo, qui, en leur temps, avaient permis d'envoyer des hommes sur la lune.

D'ici là, Arianespace va accroître la cadence annuelle de ses tirs. Les lancements des Ariane 3 et 4 se succèderont sur deux pas de tirs, dont le Centre spatial guyanais sera doté dès mars 85. Ainsi, tout retard sera évité.

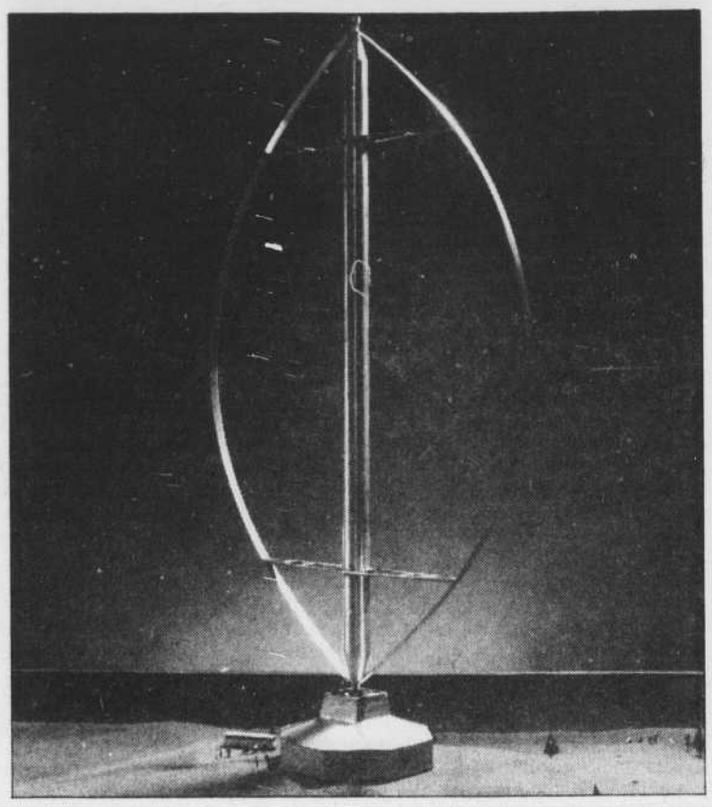
Quant à eux, les spécialistes américains des questions spatiales et les responsables de la NASA ont accueilli sereinement, mercredi, l'annonce du succès du 9ème tir de la fusée européenne Ariane, soulignant que les industriels locaux avaient les moyens de faire face à cette concurrence.

Sans sous-estimer la menace commerciale que constitue désormais le consortium européen Arianespace pour le fructueux marché des satellites, les experts américains ont indiqué qu'il existe aux Etats-Unis une structure industrielle et scientifique capable de réagir rapidement à ce nouveau défi.

A la NASA, on salue sportivement le lancement réussi, dans la nuit de mardi à mercredi, du satellite américain Spacenet-1 (de la société GTE-Spacenet) par un lanceur Ariane-1. Les Européens, indique-t-on également à l'agence spatiale américaine, ont incontestablement trouvé un créneau.

Les défaillances enregistrées ces derniers mois par les moteur-fusées IUS (Inertial Upper Stage) et PAM (Payload Assist Module) utilisés pour placer sur orbites géostationnaires des satellites déployés par la navette ont en effet illustré les lacunes du camion de l'espace, condamné à évoluer sur orbites basses (environ 300 km d'altitude).

Remarquable outil pour la conquête de l'espace proche, la navette américaine — dont le 3ème exemplaire, Discovery, effectuera sa première mission le 19 juin prochain — ne peut atteindre les altitudes (plus de 30,000 km) auxquelles viennent se placer les satellites géostationnaires. Pour déployer ces derniers, la NASA a donc recours à des moteur-fusées qui propulsent les satellites jusqu'à l'altitude souhaitée après leur larguage de la soute de la navette.



Éolienne haute de 30 étages

Hydro-Québec a accordé deux contrats d'une valeur totale de $12 millions pour construire à Cap-Chat, en Gaspésie, ce qui deviendra la plus grosse éolienne au monde. Cet engin, d'une puissance de 4,000 kilowatts, aura la hauteur d'un édifice de 30 étages. Il servira à tester sur modèle réel la possibilité de construire éventuellement des parcs d'éoliennes dans des régions évidemment « venteuses ». L'ensemble du projet coûtera $35 millions, répartis également entre le Conseil national de recherches du Canada et l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ). La construction et l'installation du rotor géant a été confié à la Versatile Vickers Inc de Montréal ($4.9 millions) alors que la partie électrique sera réalisée au coût de $6.8 millions par la Cie générale électrique (CGE), aussi de Montréal.

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER
13 1/4 %
PLACEMENTS À TERME GARANTI
3 ANS
payé annuellement
Taux passibles de changer sans préavis
Montréal: 614, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 Ottawa: (613) 238-6084
Institution inscrite: Regie de l'assurance-dépôts du Québec • Membre: Societe d'assurance-dépôts du Canada

SUITES EXECUTIVES
Meublés (au mois) ou non-meublés (à l'année)
HADDON ARMS UN DES PLUS PRESTIGIEUX À MONTRÉAL
Propre, confortable.
Piscine chauffée.
Service d'entretien.
Prix raisonnable.
Demandez Vivian Marco
HADDON ARMS
2170 AV. LINCOLN
PRÈS MÉTRO & FORUM
935-9224

AVEZ-VOUS RÉFLÉCHI À TOUS LES MOYENS D'ENVOYER UNE LETTRE?



DE VIVE VOIX.
Dictez une lettre au téléphone et le service Telepost[MD] de Postes Canada la livrera, le jour suivant, à n'importe quelle adresse du Canada ou des États-Unis.

EN LA TAPANT.
Tapez votre lettre sur un terminal d'ordinateur relié au réseau et demandez au service EnvoyPost[MD] de Postes Canada de la livrer à des milliers d'adresses le jour suivant.

PAR SATELLITE INTERPOSÉ.
Transmettez vos lettres, plans, croquis—par satellite, vers 21 pays; et électroniquement, vers 24 villes canadiennes grâce au service Intelpost[MD] de Postes Canada.

PAR LA POSTE.
Postez une lettre pour 32¢, et elle sera livrée à l'une des plus de 9 millions d'adresses canadiennes.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
On prend de l'avance.